

Comité du programme et budget

Trente-quatrième session
Genève, 27 juin – 1^{er} juillet 2022

RAPPORT

adopté par le Comité du programme et budget

TABLE DES MATIÈRES

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR	OUVERTURE DE LA SESSION.....	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR	ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES DEUX VICE-PRESIDENTS DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)	14
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	15
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS).....	23
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT DU JURY DE SELECTION DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE .	29
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES	33
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI).....	42
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)	52
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT DE VALIDATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2020-2021 ETABLI PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)	58
POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR	ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2021; ETAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 31 MAI 2022 ..	72
POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR	RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES	80
POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR	PROJETS SUPPLEMENTAIRES RELEVANT DU PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT	91
POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR	REVISION DU REGLEMENT FINANCIER ET DU REGLEMENT D'EXECUTION DU REGLEMENT FINANCIER.....	99
POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR	DECLARATION RELATIVE A LA TOLERANCE AU RISQUE DE L'OMPI.....	112
POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR	PLAN DE FINANCEMENT DE L'OMPI POUR LES OBLIGATIONS EN MATIERE D'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE (AMCS)	114
POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR	AVANT-PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021	123
POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR	METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION	146
POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR	CLOTURE DE LA SESSION	151
ANNEXE :	LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS..	

1. La trente-quatrième session du Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI s'est tenue au siège de l'OMPI du 27 juin au 1^{er} juillet 2022.
2. Entre octobre 2021 et octobre 2023, le comité se compose des États membres suivants : Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie (2021-2022) (Azerbaïdjan) (2021-2022) (Bangladesh) (2021-2022) Bélarus (2022-2023) Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie (2022-2023), Iran (République islamique d') (2021-2022), Iraq (2022-2023) Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan (2021-2022), Kenya, Kirghizistan (2022-2023) (Malaisie) (2021-2022), Mexique, Mongolie (2022-2023) Namibie, Nigéria, Oman (2022-2023), Pakistan (2021-2022), Panama, Pologne, Qatar (2021-2022) (République de Corée) (2021-2022) République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour (2022-2023) République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse (*ex officio*) République arabe syrienne (2022-2023), Tadjikistan (2022-2023), Tunisie, Turquie, Turkménistan (2022-2023), Ouganda, Émirats arabes unis (2022-2023), Viet Nam (2021-2022) (53).
3. Les membres du comité représentés à cette session étaient les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Bangladesh, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d') Italie, Japon, Kazakhstan, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pologne, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse (*ex officio*), Tunisie, Turquie (47).
4. En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI mais non membres du comité, étaient représentés en qualité d'observateurs : Albanie, Australie, Barbade, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Cambodge, Djibouti, Équateur, Émirats arabes unis, Finlande, Indonésie, Israël, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Mali, Népal, Nicaragua, Portugal, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie (36).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR OUVERTURE DE LA SESSION

5. Le Secrétariat : "Bonjour à toutes les délégations présentes dans la salle de conférence et à tous ceux d'entre vous, et ils sont nombreux, qui sont connectés virtuellement. J'aimerais vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à la trente-quatrième session du Comité du programme et budget. C'est vraiment formidable de voir autant de délégations inscrites pour participer à cette réunion. Au nom du Secrétariat, je tiens à vous remercier très sincèrement de votre participation active et de votre forte participation à toutes les réunions préparatoires de la semaine dernière, vos questions et les riches échanges nous ont aidés à mieux préparer la réunion cette semaine. Je vais prendre quelques instants pour rappeler à nos chers délégués quelques points clés liés à notre réunion de cette semaine. Premièrement, sur la santé et la sécurité, comme nous le savons tous, des restrictions ont été levées, toutefois, les cas de COVID-19 restent en augmentation et nous vous invitons donc à prendre autant de précautions que vous le jugerez nécessaire à votre propre sécurité et à la sûreté de vos collègues. L'unité médicale de l'OMPI reste à la disposition des délégués en cas de problèmes de santé au cours de la réunion. La cafétéria principale dans le nouveau bâtiment, qui n'est plus nouveau, reste ouverte de 8 h à 10 h 30 dans la matinée et de 12 h 00 à 14 h 00. Le café et le thé seront disponibles à l'extérieur de notre salle à 11 h 15 et à 16 h 15. Cette réunion est une réunion hybride et nous aurons des participants du monde entier. Nous nous félicitons de ceux d'entre vous qui se connectent depuis des fuseaux horaires différents à des heures très précoces ou très tardives. L'interprétation est disponible dans les six langues officielles des Nations-Unies.

Nous demandons à toutes les délégations de s'exprimer lentement et clairement car les travaux de nos équipes d'interprétation tendent à être plus complexes dans l'environnement hybride. Pour les délégations qui se connectent à distance, veuillez noter que l'espace de discussion en cas de réunion ne doit être utilisé que pour indiquer que vous souhaitez soulever une motion d'ordre en tapant "Motion d'ordre" dans l'espace de discussion après avoir levé la main. Pour les délégués présents dans la salle de conférence, merci de ne pas vous connecter à Interprefy. De même, si vous changez de siège pour une raison quelconque par rapport au siège désigné, n'oubliez pas d'en informer nos collègues des services de conférence afin que nous puissions vous identifier correctement lorsque vous appuyez sur le bouton. Nos équipes techniques et de conférence sont présentes ici, bien préparées pour vous assister tout au long de la réunion, en cas de difficultés. Nous nous sommes préparés de manière extensive et intensive pour cette réunion et nous nous réjouissons de faciliter votre réunion de manière fluide et efficace. Je vous remercie de votre aimable attention et vous souhaite à nouveau la bienvenue à la trente-quatrième session du Comité du programme et budget (PBC). Je vous remercie."

6. La délégation de la Slovaquie : Merci. Permettez-moi de commencer par remercier le Secrétariat pour ses remarques liminaires. Je voudrais faire la déclaration suivante au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes concernant la guerre en Ukraine. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes condamne avec la plus grande fermeté l'agression et la violence militaires contre l'Ukraine. Par cette attaque sans précédent de la Russie contre l'Ukraine, la Russie viole grossièrement les normes internationales, en particulier la Charte des Nations Unies et les obligations découlant du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Nous appelons la Russie à cesser immédiatement toute action militaire, à s'abstenir de recourir à la force contre les civils, les femmes et les enfants, à retirer ses forces militaires de l'Ukraine et à respecter pleinement l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine en tant qu'État indépendant. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiteraient exprimer leur totale solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien. Nous avons constaté que l'agression de la Russie, suivie de la destruction des capacités institutionnelles et infrastructurelles, a largement touché tous les domaines de la propriété intellectuelle, de l'accès au savoir, de la recherche et du développement en Ukraine. À cet égard, nous tenons à souligner qu'une assistance technique et un renforcement des capacités devraient être fournis à l'Ukraine pour la restauration et la reconstruction de son système de propriété intellectuelle. Cela devrait également être suivi d'une adjudication de ressources financières et humaines suffisantes, y compris dans le cadre du programme de travail et budget. Sur la base du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI et d'autres organes directeurs, les ressources pourraient être réaffectées au budget déjà approuvé pour assurer le financement de ces activités. Merci.

7. La délégation de la Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, la Fédération de Russie a pris la parole conformément à une motion d'ordre, conformément à l'article 14 des Règles générales de procédure de l'OMPI. Nous souhaitons une fois de plus souligner l'importance de l'article 5 de la Charte des Nations Unies, selon lequel la présidente se trouve dans une situation où une motion d'ordre peut être soulevée et la présidente doit se prononcer sur la question de savoir si cette motion d'ordre est correcte. Dans le cas présent, une déclaration a été faite qui n'était pas conforme à l'ordre du jour. Nous tenons à souligner qu'au cours des consultations préliminaires avec les groupes régionaux et toutes les parties prenantes concernées, nous avons convenu d'un ordre du jour assorti d'un certain nombre d'éléments et il est clair que les déclarations politiques antirussees sont tout simplement une tentative de politisation artificielle et inefficace des travaux de l'OMPI. Nous tenons donc à rappeler que l'OMPI est une institution spécialisée indépendante des Nations Unies et que, dans le cadre du mandat de l'OMPI, les questions relatives à la paix ne sont pas abordées. Cela ne fait pas partie de notre mandat. C'est pourquoi nous demandons à

la présidente de veiller à ce que les pays s'abstiennent de toute politisation de nos travaux au sein de l'OMPI ou de toute autre discussion qui pourrait avoir lieu ici au sein du PBC. Merci.

8. Le Secrétariat : Merci beaucoup à la délégation de la Fédération de Russie pour son intervention. Je suis sûr que les membres présents dans cette pièce ou connectés à distance ont pris note de la motion d'ordre. Je vais maintenant donner la parole à la délégation de l'Ukraine, qui est connectée à distance. Je vous ai interrompue, délégation de l'Ukraine, vous avez maintenant la parole.

9. La délégation de l'Ukraine : Merci. L'Ukraine reconnaît l'importance des travaux du Comité du programme et budget de l'OMPI. Nous exprimons notre sincère gratitude au vérificateur externe des comptes, à l'Organe consultatif indépendant de surveillance et à la Division de la supervision interne (DSI) pour leurs rapports au comité. En outre, nous sommes convaincus que la direction de ce comité guidera les débats fructueux durant la session du PBC. Tous les membres conviennent que le travail de ce comité est l'un des plus importants dans le cadre du maintien de la bonne situation programmatique et budgétaire de l'OMPI. Dans le même temps, l'Ukraine connaît des heures bien sombres. Depuis le 24 février, la Fédération de Russie, appuyée par la République du Bélarus, a lancé une attaque brutale et injustifiée contre l'Ukraine, menaçant son intégrité territoriale, violant le droit international et la Charte des Nations Unies, et portant atteinte à la sécurité et à la stabilité internationales. Nous assistons actuellement à une terrible crise économique et humanitaire avec des villages et des villes détruits, et des Ukrainiens contraints de quitter leur foyer pour chercher refuge à l'étranger. Compte tenu de la situation actuelle, le système national de propriété intellectuelle de notre pays souffre d'énormes pertes économiques. Les membres du personnel doivent travailler depuis leurs abris, souvent au péril de leur vie et de leur santé. Les attaques aveugles de la Russie, comme celle d'hier à Kiev, où nous nous trouvons aujourd'hui, ainsi que dans les régions de Cherkasy et de Chernihiv hier, continuent de détruire les capacités institutionnelles et les infrastructures physiques, bien entendu dans tous les secteurs liés à la propriété intellectuelle, à la formation, à la recherche et au développement en Ukraine. Nous exigeons donc que la Russie mette fin immédiatement à l'agression militaire criminelle contre notre État et respecte l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. L'agression de la Russie à l'encontre de mon pays et de l'ensemble de ses intérêts mondiaux compromet la capacité de l'OMPI à maintenir des systèmes internationaux de propriété intellectuelle qui favorisent l'innovation et la créativité pour un avenir durable. Par conséquent, en l'absence de mesures prises actuellement à l'OMPI, l'ensemble de la communauté de la propriété intellectuelle mettra en doute l'efficacité et la pertinence de l'Organisation dans la réalisation de sa mission. Le moment est maintenant venu. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre attention.

10. La délégation de l'Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je fais cette déclaration au nom du groupe B. Le groupe B exprime sa solidarité avec l'Ukraine et appuie la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le groupe B condamne l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui viole le droit international et empêche nos collègues ukrainiens de participer pleinement à cette réunion. Le groupe B, avec ses partenaires, est uni dans la condamnation de l'attaque scandaleuse de la Russie contre l'Ukraine, avec l'appui du Bélarus, en tant que violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Je vous remercie, Monsieur le Président.

11. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole. Nous nous joignons aux autres délégations qui condamnent la guerre non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine. La seule réponse de la Russie à cette question depuis qu'elle a commencé cette guerre illégale est que nos condamnations et les autres condamnations des États membres sont politiques. La Russie continue de dire cela car c'est sa seule réponse, et elle ne peut pas être plus loin de la vérité. Comme d'autres institutions

apparentées aux Nations Unies, l'OMPI est une institution spécialisée avec un mandat spécifique. L'agression brutale de la Russie contre l'Ukraine et les décisions gouvernementales qui ont suivi ont directement porté atteinte à l'intérêt de l'Ukraine et des autres États membres pour une protection prévisible et fiable de la propriété intellectuelle. Les actions menées par la Russie contre l'Ukraine et le non-respect de ses obligations internationales ne sont guère d'ordre politique. Les attaques brutales perpétrées par les forces militaires russes ont déjà et vont continuer de se traduire par des pertes en vies humaines, des déplacements et des souffrances humaines considérables. Ils détruisent également les établissements d'enseignement, les musées, les hôpitaux et d'autres parties des infrastructures ukrainiennes relatives à l'innovation et à la créativité. Les États-Unis d'Amérique reconnaissent la contribution importante de l'Ukraine à l'innovation et à la créativité au niveau mondial. La guerre en Ukraine a été condamnée par les industries créatives et innovantes, de nombreuses entreprises et organisations ayant rompu leurs liens commerciaux avec la Russie. Dans le même temps, nous saluons la résilience de l'Institut ukrainien de la propriété intellectuelle et d'autres collègues qui continuent d'opérer. L'OMPI doit répondre aux répercussions des mesures prises par la Russie sur le système mondial de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les questions examinées par le comité. S'agissant plus particulièrement des travaux du PBC, nous notons qu'au titre du point 17 de l'ordre du jour, cette semaine, nous examinerons de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI fait partie intégrante de l'Organisation et, à ce titre, agit dans le cadre du même mandat, des mêmes buts, principes et objectifs. Depuis l'invasion injustifiée de l'Ukraine le 24 février 2022, la Russie a adopté des lois et promulgué des décrets qui portent atteinte à la protection et à l'application des droits de propriété intellectuelle. Partant de là, nous mettons en doute la capacité actuelle du bureau extérieur de l'OMPI en Russie de faire progresser le mandat de l'Organisation en matière de promotion de la protection de la propriété intellectuelle, et de répondre aux priorités définies dans les principes directeurs du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI. Les actions de la Fédération de Russie en ce qui concerne la protection mondiale de la propriété intellectuelle semblent incohérentes ou même contraires à l'objectif de création et d'exploitation de ce bureau extérieur en particulier. L'invasion de la Russie et ses effets collatéraux menacent directement la capacité de l'OMPI à promouvoir l'équilibre et un système efficace de propriété intellectuelle qui favorise l'innovation et la créativité pour un avenir meilleur et durable pour tous. Il est essentiel pour la crédibilité et l'efficacité permanentes de l'OMPI que l'Organisation prenne immédiatement des mesures appropriées dans le cadre de son mandat en vue de promouvoir et de protéger le système mondial de la propriété intellectuelle. Merci.

12. La délégation de la France : Merci, Monsieur le Président. La France souhaite appuyer la déclaration faite par le groupe B et par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous souhaitons rappeler notre totale solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques l'agression militaire non provoquée, qui est totalement injustifiée et qui a été déclenchée par la Russie contre l'Ukraine. Nous appelons la Russie à mettre immédiatement fin à ses activités militaires en Ukraine et à respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. La France condamne les mesures prises par la Russie pour lutter contre la propriété intellectuelle. En fait, les utilisateurs de la propriété intellectuelle se trouvent maintenant dans une situation où ils n'ont pas à payer de taxes pour l'utilisation de la propriété intellectuelle, et nous voyons également des importations parallèles de centaines de catégories de produits sans l'accord des titulaires de droits. Il s'agit de violations du droit international en matière de propriété intellectuelle. Merci Monsieur le Président.

13. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie de m'avoir donné la parole pour faire une observation sur une motion d'ordre. Malheureusement, nous sommes obligés de noter qu'un certain nombre de délégations déclarent délibérément que, de fait, la manière dont elles ont pris la parole ici au sein de l'OMPI leur a donné la possibilité de formuler des observations qui ne devraient pas faire partie du mandat de l'OMPI. Nous invitons les pays à

maintenir un esprit de dialogue et de respect mutuel dans tout ce qui est dit. La sélectivité, la politique du deux poids deux mesures, et la politisation des débats ne sont tout simplement pas dans l'intérêt de l'OMPI et ne constituent qu'une propagande politique. Nous sommes profondément préoccupés par une nouvelle tendance adoptée par un certain nombre de pays occidentaux, qui ont décidé qu'ils pouvaient utiliser les plateformes comme la noble plateforme qu'offre ici l'OMPI, pour diffuser leur propagande politisée. Malheureusement, lorsque la guerre de l'information est engagée, nous constatons que nous vivons dans une situation où la réalité a été totalement déformée et parfois remplacée par des choses qui ne sont tout simplement pas vraies. Nous voyons un flux intensif de spams idéologiques, des spams politisés sur l'Internet et, malheureusement, nous pouvons l'observer également à l'OMPI. Il n'est pas possible que les personnes présentes ici aient une vision objective de ce qui se passe face à un tel flux de désinformation. Ces derniers mois, nous avons pu voir les ministères occidentaux de la vérité, pour les nommer ainsi, devenir les ministères du mensonge en une sorte d'apothéose ces derniers jours. C'est pourquoi nous demandons de nouveau à l'OMPI de respecter de toute urgence son mandat, le mandat qui est le sien au sein du système des Nations Unies. Il est important de se conformer à la terminologie des Nations Unies et aux évaluations officielles de ce qui se passe sans avoir aucune sorte de politisation de nos débats ici et nous vous demandons instamment, Monsieur le Président, de rappeler à l'ordre les délégués qui ne respectent pas ces règles. Merci.

14. Le Secrétariat : Merci beaucoup à la délégation de la Fédération de Russie pour cette intervention et là encore, nul doute que tous les États membres connectés à distance et ceux ici présents ont pris note de votre intervention. Je donne maintenant la parole au Royaume-Uni.

15. La délégation du Royaume-Uni : Merci beaucoup de m'avoir donné la parole et bonjour à tous. Comme vous l'incarne, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) est chargée de favoriser la créativité et l'innovation dans l'intérêt de tous. Cependant, l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie ainsi que les mesures qu'elle a prises contre les titulaires de droits de propriété intellectuelle légitimes entravent les efforts déployés par les pays du monde entier. Cette guerre entraîne des souffrances et des destructions, et perturbe les procédures et la participation à des réunions multilatérales telles que celles qui se déroulent dans cette enceinte. Dans le cas présent, il s'agit du PBC. Tant que la Russie poursuit son invasion illégale, ces répercussions persisteront au détriment de l'Ukraine et du reste du monde. Le Royaume-Uni est solidaire du peuple ukrainien et condamne l'attaque contre l'Ukraine en tant que violation flagrante du droit international. Merci.

16. La délégation de l'Allemagne : Je vous remercie. L'Allemagne condamne l'agression militaire que mène actuellement la Fédération de Russie contre l'Ukraine dans les termes les plus énergiques possible. La Russie doit immédiatement cesser ses actions militaires et retirer sans condition toutes les forces et le matériel militaire de l'ensemble du territoire ukrainien et respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui viole le droit international, compromet les efforts et les progrès réalisés dans le domaine de la propriété intellectuelle par le biais de la propriété intellectuelle.

17. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) : Monsieur le Président, je prie également les délégués de ne pas politiser cette réunion, qui est une réunion technique. Nous avons pris note des tentatives visant à politiser les réunions et à soulever des questions qui ne sont pas pertinentes pour l'Organisation, de sorte que nous demandons aux membres de cet organe de prendre la parole pour traiter les points inscrits à l'ordre du jour. Merci.

18. La délégation de la Chine : Merci Monsieur le Président. La Chine regrette vivement la situation en Ukraine à ce stade. La position de la Chine sur la question ukrainienne a été cohérente et claire. Le droit à l'indépendance et à l'intégrité territoriale doit être respecté. Les buts et principes de la Charte des Nations Unies devraient être observés. Les préoccupations

légitimes de tous les pays en matière de sécurité devraient être prises au sérieux et tous les efforts propices au règlement pacifique de cette crise devraient être appuyés. En ce qui concerne la question de l'Ukraine, il est dans l'intérêt de toutes les parties de conclure le conflit et la tâche la plus urgente consiste à faciliter la situation et à éviter une escalade ou une perte de contrôle de la situation. Les mesures prises par les Nations Unies et leurs institutions spécialisées, y compris l'OMPI, devraient accorder la priorité à la paix et à la sécurité régionales pour tous afin de créer les conditions d'un retour au calme et d'une solution diplomatique. La Chine est opposée à toute action qui créerait des tensions et exacerberait la situation. La crise de l'Ukraine est une question très importante, mais ce n'est pas à l'OMPI qu'elle devrait être examinée. Tous les débats ici doivent respecter les règles et règlements de l'OMPI. Nous espérons que l'OMPI se concentrera sur ses principales responsabilités et activités, et évitera d'influencer la procédure en introduisant des questions controversées et des déclarations politiques. Merci, Monsieur le Président.

19. La délégation du Japon : Merci de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole. La délégation du Japon voudrait s'associer aux déclarations faites par de nombreux collègues, dont le groupe B. L'agression récente de la Russie contre l'Ukraine est une tentative de modifier unilatéralement le *statu quo* par la force, et un acte qui ébranle les fondements mêmes de l'ordre international. Cette tentative concerne également le domaine de la propriété intellectuelle, par conséquent le présent comité de l'OMPI, comme l'ont déjà indiqué les autres membres. Nous demandons à la Russie d'abandonner immédiatement ses actions militaires agressives contre l'Ukraine. Merci.

20. La délégation de l'Espagne : Merci infiniment, Monsieur le Président. La délégation de l'Espagne s'associe pleinement aux déclarations du groupe B pour condamner l'agression russe de l'Ukraine, conformément à la position de l'Union européenne, qui consiste à mettre fin à cette agression le plus rapidement possible tout en respectant l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. Merci.

21. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Merci, Monsieur le Président. L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, est l'instance mondiale pour la propriété intellectuelle, les services, les politiques générales, l'information et la coopération. La mission de l'Organisation consiste à diriger l'élaboration d'un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l'innovation et la créativité dans l'intérêt de tous. Ma délégation réitère sa position principale selon laquelle l'OMPI n'est ni la plateforme ni l'instance appropriée pour soulever des questions de nature politique et les actions des États membres doivent être en stricte conformité avec le mandat, les principes et les règles de l'OMPI. Cela étant, nous espérons que l'OMPI se concentrera sur son mandat principal et évitera d'intervenir sur des questions litigieuses susceptibles de compromettre sa mission, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de l'Organisation de remplir sa mission, son mandat et la réalisation de ses objectifs et saper le multilatéralisme. Merci, Monsieur le Président.

22. La délégation de la République de Corée : Merci, Monsieur le Président. La délégation de la République de Corée souhaitait faire écho aux précédents intervenants sur la situation en Ukraine et y ajouter sa voix. Dans les termes les plus vigoureux, nous condamnons l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, en violation du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies. Le recours à la force contre des victimes innocentes ne peut être justifié en aucune circonstance. Nous sommes également fermement convaincus que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Ukraine doivent être respectées. Merci, Monsieur le Président.

23. La délégation de l'Australie : Merci de m'avoir donné la parole. L'Australie souhaiterait se joindre aux autres délégations pour condamner avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette invasion non provoquée, injuste et illégale de l'Ukraine a eu des

répercussions considérables sur l'économie créative de l'Ukraine, son secteur de la propriété intellectuelle et sa capacité à participer aux réunions d'organisations internationales telles que celle-ci. Nous demandons à la Russie de retirer immédiatement ses troupes et de s'engager en faveur d'une solution diplomatique. Merci.

24. La délégation de la Suisse : Merci, Monsieur le Président. La Suisse condamne très fermement l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. Nous demandons à la Russie de désamorcer la situation, de mettre fin aux hostilités et de retirer immédiatement ses troupes du territoire ukrainien. Cette agression empêche nos collègues de l'Ukraine de se préparer et de participer aux travaux du présent comité. Le seul moyen de mettre fin à ce conflit passe par le dialogue et la diplomatie. Les Conventions de Genève peuvent également être utiles pour contribuer au dialogue ou à la recherche d'un consensus. Le respect de ces conventions est non négociable. Merci.

25. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le Président. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que notre délégation prend maintenant la parole dans le cadre d'un droit de réponse. Nous y sommes contraints en raison d'un certain nombre de déclarations qui ont été faites ici et nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de m'adresser à vous aujourd'hui et d'expliquer notre position. Nous rejetons fermement les déclarations faites par un certain nombre de délégations concernant notre position. Elles ne sont tout simplement pas réalistes et ne doivent pas faire l'objet d'observations appropriées dans le cadre du PBC, pas plus qu'elles ne conviennent au mandat de l'OMPI, qui est une institution spécialisée des Nations Unies. Une fois de plus, nous exhortons tous ceux qui participent au débat à s'abstenir de politiser le débat. Nous sommes dans l'obligation de vous rappeler que, sur la base de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, nous avons le droit de légitime défense, de nous protéger et, conformément à ce droit, nous menons une opération militaire spéciale en Ukraine. Nous en avons dûment informé le Conseil de sécurité des Nations Unies. L'opération vise à mettre un terme à la violence qui a été déclenchée contre des personnes vivant à Donetsk et à Lugansk ces dernières années. Il s'agit notamment de la terreur, des persécutions dont elles ont fait l'objet depuis huit ans, qui ont entraîné la mort de nombreux civils (environ 14 000 à ce jour), et nous constatons que les bombardements se poursuivent. Les femmes et les enfants sont très malmenés sur la ligne de front. Alors que nous parlons ici dans la chaleur et le confort de l'OMPI, des femmes et des enfants souffrent dans le Donbas du fait des actions du Gouvernement ukrainien ces huit dernières années. Et on nous dit maintenant que, soi-disant, les actions de la Russie représentant une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le fait est que, compte tenu de la crise en cours, nous constatons qu'il y a effectivement une interprétation unilatérale du droit international, et nous constatons que des sanctions sont imposées unilatéralement. C'est là ce qui provoque la crise mondiale. Nous en voyons les répercussions sur le secteur agricole et sur la capacité des peuples du monde entier à se nourrir. La responsabilité en incombe alors à un groupe de pays développés présents dans cette salle de conférence de l'OMPI et qui, une fois de plus, jouent la comédie. En fait, nous devons garder à l'esprit que nous avons délibérément décidé que nous n'allions pas attaquer les infrastructures de l'Ukraine. Les personnes qui, comme je l'ai dit, jouent aujourd'hui la comédie, oublient tout simplement les règles fondamentales de la vie diplomatique. En fait, la Fédération de Russie ne vise pas les infrastructures civiles. Elle ne détruit pas les installations civiles. La Fédération de Russie respecte et continuera de respecter les règles internationales et continuera de respecter l'OMPI en tant qu'institution chef de file en matière de propriété intellectuelle. Nous prenons note des observations formulées par un certain nombre de pays sur la législation récemment adoptée en Russie en matière de propriété intellectuelle. Je tiens à appeler l'attention sur le fait que la Fédération de Russie a formulé des observations complètes et détaillées sur la situation relative à cette législation, à la législation internationale, ainsi qu'aux règles et lois internationales. Ces informations détaillées ont été communiquées au Secrétariat de l'OMPI. Elles sont également disponibles sur le site Web de l'OMPI. Chacun peut parcourir et lire en détail ce qu'implique précisément notre législation et peut également lire le commentaire y relatif, et voir que les dispositions de notre législation sont

pleinement conformes aux obligations acceptées par la Fédération de Russie, au sein de l'OMPI. Nous nous efforçons d'assumer toutes nos obligations internationales au sein de cette Organisation. Nous sommes convaincus que le système de la propriété intellectuelle est, et sera à l'avenir, un mécanisme créatif permettant de mettre en pratique les réalisations créatives et scientifiques et d'aller de l'avant. Nous reconnaissons qu'il est important de promouvoir la coopération avec tous les partenaires intéressés afin d'atteindre les objectifs de cette Organisation et nous espérons que d'autres adopteront la même approche. Nous souhaitons agir conformément à ce qui a déjà été convenu par tous les groupes régionaux. C'est-à-dire, conformément à l'ordre du jour de ce comité. Nous demandons donc à tous ceux qui prennent la parole de s'en tenir à cette question et de ne pas s'impliquer dans des questions qui ne relèvent pas de la compétence du comité. Monsieur le Président, auriez-vous l'amabilité non seulement de rappeler aux délégations leurs obligations de s'en tenir à l'ordre du jour, mais aussi, lorsqu'elles prennent la parole, de les rappeler à l'ordre et de veiller à ce qu'elles se concentrent sur les questions qui nous préoccupent? S'il y a un problème, pouvons-nous faire une pause maintenant?

26. Le Secrétariat : Merci beaucoup à la Fédération de Russie. Votre intervention est notée. Oui, nous aurons une pause dans quelques minutes, mais je vois que la délégation du Canada a demandé la parole. Le Canada a maintenant la parole. Je vous en prie.

27. La délégation du Canada : Le Canada condamne l'invasion injustifiable et non provoquée par le Gouvernement de la Fédération de Russie. Cet acte d'hostilité constitue une violation flagrante du droit international et du système international fondé sur des règles. En lançant cette guerre, le régime russe cherche à détruire la liberté d'un peuple et à renverser le gouvernement démocratiquement élu d'une nation souveraine. Outre les conséquences dévastatrices en vies humaines, la guerre empêche le peuple ukrainien de contribuer pleinement et de participer à l'innovation et aux activités créatives, ce que cette Organisation est censée favoriser et célébrer. La souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine doivent être respectées et le peuple ukrainien doit être libre de décider de son avenir. Le Canada demande à la Russie de mettre immédiatement fin à toutes les actions hostiles et provocatrices contre l'Ukraine et de retirer toutes les forces militaires et supplétives du pays. Merci.

28. Le Directeur général : "Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis et collègues, bonjour et bienvenue à la trente-quatrième session du Comité du programme et budget. D'emblée, j'aimerais remercier le président sortant, M. l'Ambassadeur Sabri Bachtobji (Tunisie), et les vice-présidents sortants, M. José Antonio Gil Celedonio (Espagne) et Mme l'Ambassadrice Katrina Naut (République dominicaine), pour avoir présidé et guidé les travaux de ce comité pour l'année écoulée, une année importante pour l'OMPI, puisque nous, la nouvelle administration, avons pris nos fonctions, fait évoluer les pratiques de l'OMPI en matière de budget et de rapports et présenté le budget biennal pour la première fois. Je tiens également à exprimer notre profonde gratitude aux coordinateurs régionaux et aux États membres pour leur direction, leur contribution et leur engagement – un processus pour lequel nous vous sommes reconnaissants de votre volonté de le faire de manière itérative, consultative et constructive. Chers collègues, lorsque nous avons présenté le budget biennal l'année dernière, nous étions encore au cœur de la crise de la COVID. L'automne se voulait optimiste, mais la lumière au bout du tunnel est restée lointaine pendant tout l'hiver. Il semble maintenant que nous soyons enfin sortis du tunnel, mais un ciel sombre et orageux projette de longues ombres sur notre voyage. L'invasion de l'Ukraine. Un pic inflationniste mondial. Des perturbations dans les chaînes alimentaires, énergétiques et d'autres chaînes d'approvisionnement mondiales. Un risque imminent de récession. Et tout cela en plus des retombées économiques et sociales de la pandémie, dont les coûts et les conséquences ne sont que trop évidents, les Nations Unies estimant que près de 80 millions de personnes tomberont dans l'extrême pauvreté en 2021. Mesdames et Messieurs, lorsque nous avons présenté notre budget pour la première fois l'année dernière, j'ai indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un budget "normal", mais d'un budget conçu pour transformer l'OMPI afin de mieux servir le

monde. Le Plan stratégique à moyen terme résumait cette vision transformatrice de l'OMPI, partageant avec vous la nécessité de faire passer la propriété intellectuelle d'une question technique et juridique à un puissant catalyseur d'emplois, d'investissements et, en fin de compte, de croissance et de développement économiques et sociaux. Au cœur de ces difficultés, je sais que vous conviendrez qu'il est encore plus important que jamais de poursuivre sur cette voie, afin que nous puissions tirer parti du pouvoir de l'innovation et de la créativité pour vous aider à transformer votre économie et à surmonter nos défis communs à l'échelle mondiale. Le travail de ce comité est essentiel parce que vous contribuez à nous guider et à nous orienter vers une transformation efficace de nos travaux des stratégies aux résultats et aux retombées. Notre capacité à mettre en œuvre une stratégie d'impact est, à son tour, fondée sur une gestion attentive et prudente des ressources et des ressources de l'Organisation, ainsi que sur la garantie des normes les plus élevées en matière de gouvernance et de supervision des entreprises. C'est la raison pour laquelle votre travail est crucial non seulement pour le développement de l'OMPI, mais aussi pour les innovateurs et les créateurs du monde entier. Chers membres du PBC, permettez-moi de présenter les principaux résultats de nos travaux depuis notre dernière réunion. En ce qui concerne l'ordre du jour, vous trouverez notre rapport financier annuel, ainsi que le rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2020-2021. Ces deux documents présentent selon moi des résultats solides, tant en termes de finances que de programme de travail. S'agissant des finances, malgré les défis persistants posés par la pandémie, la demande de nos services mondiaux de propriété intellectuelle reste solide. J'ai effectivement fait remarquer à bon nombre d'entre vous que "malgré" peut ne pas être le terme exact, et que la pandémie a très probablement accéléré le passage des entreprises au numérique, et des économies à la technologie et à l'innovation, ce qui s'est traduit par une forte augmentation des demandes de titres de propriété intellectuelle non seulement auprès de l'OMPI, mais aussi auprès des offices nationaux de propriété intellectuelle du monde entier. Ces chiffres font écho à l'évolution des tendances en matière d'innovation en 2021, qui témoigne de l'augmentation de l'activité de capital-risque, notamment en Afrique et en Amérique latine, et de l'augmentation continue des dépenses de recherche et développement au niveau des entreprises et des pays dans le monde entier. Les résultats obtenus sont que les demandes selon le PCT en 2021 ont été maintenues à 0,9%, mais nous avons connu une croissance majeure pour les systèmes de Madrid (+14%) et de La Haye (+16%). L'utilisation des services du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI est en hausse de 22%, de manière intéressante et positive, la moitié des utilisateurs étant des PME. Tous ces éléments ont permis de dégager un excédent biennal de 244,8 millions de francs suisses. Dans l'ensemble, ce qui se passe, c'est que la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité deviennent plus importantes pour un plus grand nombre d'économies, y compris les pays en développement et les économies émergentes. Pour en venir à notre travail, notre priorité depuis notre dernière rencontre est simple : exécuter la stratégie avec énergie et efficacité afin de pouvoir créer un impact. Dans le cadre de nos efforts pour améliorer nos normes de performance, et conformément aux recommandations du vérificateur externe des comptes, nous avons renforcé l'échelle de notation du rapport sur la performance de l'OMPI, en supprimant le seuil de la catégorie "pleinement atteint" de manière à ce qu'elle ne soit réalisée que lorsque 100% des valeurs cibles sont remplies. Excellences, tout comme vous, nos travaux ont été compliqués par les hauts et les bas causés par la pandémie, et dans le contexte de la transformation de notre culture institutionnelle. C'était comme changer les moteurs d'un navire tout en s'assurant qu'il continue à avancer à travers les mers agitées et les tempêtes soudaines. Mais je peux fièrement vous dire qu'il n'y a eu aucun relâchement dans la résilience, la conviction et l'énergie de mes collègues, couplé à votre fort soutien. Comme l'indique le rapport sur la performance de l'OMPI, il existe un certain nombre d'indicateurs encourageants qui rendent compte de l'ensemble de nos secteurs. À titre d'instantané : En 2020-2021, l'Académie de l'OMPI a formé plus d'un quart de million de personnes, avec un véritable élargissement du travail pour aller au-delà de la formation aux connaissances techniques en matière de propriété intellectuelle, pour inclure le renforcement et l'acquisition de compétences pratiques en matière de propriété intellectuelle. Nos cours, de plus en plus, sont adaptés aux entrepreneurs, aux jeunes entreprises, aux PME, aux créateurs,

aux enseignants, aux jeunes sur le terrain qui ne veulent pas devenir des spécialistes de la propriété intellectuelle, mais doivent connaître suffisamment la propriété intellectuelle dans le cadre de leurs compétences professionnelles de base. Notre cours sur la propriété intellectuelle à l'intention des diplomates et des négociateurs commerciaux remporte un franc succès, puisque 25 pays s'y sont déjà inscrits cette année. Notre outil de diagnostic de la propriété intellectuelle pour les PME a permis à plus de 3000 chefs d'entreprise de comprendre leurs actifs de propriété intellectuelle au cours des six premiers mois depuis son lancement en novembre, en générant plus de 800 rapports personnalisés. Nous nous félicitons particulièrement du fait que les pays développés comme les pays en développement l'utilisent et qu'il ait déjà été traduit en six langues, avec deux autres à l'horizon. Notre réseau de centres d'appui à la technologie et à l'innovation a augmenté de 44% au cours de l'exercice biennal pour englober 90 réseaux nationaux, ce qui représente 1,7 million de demandes de renseignements l'année dernière. Tandis que notre réseau croissant d'institutions de formation en propriété intellectuelle – qui sont actuellement au nombre de 12, mais qui passeront à près de 30 au cours des prochaines années – a organisé plus de 2000 activités de formation touchant plus de 160 000 bénéficiaires. La Journée mondiale de la propriété intellectuelle de cette année, sur le thème de la propriété intellectuelle et les jeunes : innover pour un avenir meilleur, a attiré un engagement record. Nous avons reçu plus de 15 millions d'impressions sur nos plateformes numériques et avons organisé près de 600 manifestations, touchant ainsi des personnes dans 189 États membres. Nous avons également constaté une augmentation considérable sur nos plateformes d'engagement, avec une croissance à deux chiffres de l'audience des médias sociaux de l'OMPI, pour dépasser les 350 000 abonnés. Cela suppose une forte participation à notre compte Instagram, qui vient d'être lancé, où 60% d'entre eux sont âgés de moins de 35 ans. Parallèlement, notre plateforme de mise en relation technique WIPO GREEN s'est développée pour couvrir près de 130 000 besoins, technologies et brevets avec des contributions de chaque État membre de l'OMPI. Le Consortium pour des livres accessibles de l'OMPI est une autre plateforme qui s'est considérablement développée – elle fournit actuellement 750 000 œuvres accessibles en 80 langues aux aveugles et aux déficients visuels dans le monde entier. S'agissant de nos travaux avec d'autres institutions et partenaires des Nations Unies, nous avons eu le plaisir de rejoindre le Groupe des Nations Unies pour le développement durable au 1^{er} janvier de cette année. Et en avril, aux côtés de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation mondiale du commerce, nous avons lancé la "Plateforme trilatérale d'assistance technique COVID-19" – un guichet unique qui permet aux États membres d'exploiter et d'accéder à l'expertise des trois organisations et qui est le résultat direct de notre coopération renforcée autour des questions de propriété intellectuelle, de santé publique et de commerce. Dans le domaine de l'élaboration des politiques et du leadership d'opinion, nous avons également continué à donner de l'élan à nos dialogues sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, le dernier dialogue ayant attiré près de 1000 personnes. Et il est agréable de constater que l'indice mondial de l'innovation continue de façonner l'élaboration des politiques dans le monde, les deux tiers des pays participants à notre toute première enquête ont indiqué qu'ils utilisaient l'indice mondial de l'innovation pour améliorer la solidité de leurs écosystèmes d'innovation. Cette année a également été marquée par le lancement de notre programme de jeunes experts – un programme de deux ans au siège de l'OMPI à Genève, où 11 jeunes experts du monde entier ont la possibilité d'élargir leurs connaissances et leurs compétences en matière de propriété intellectuelle, afin de devenir la prochaine génération de dirigeants dans ce domaine. Excellences, nous réalisons également de nouveaux projets qui apportent la propriété intellectuelle à la base, notamment aux jeunes, aux entrepreneuses et aux communautés autochtones et locales qui, comme nous l'avons observé, ont traditionnellement été mal desservies par l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Parmi les faits marquants figure le premier projet de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et l'entrepreneuriat féminin dans la région arabe, qui aide 35 entrepreneuses de la région de Pétra (Jordanie) à enregistrer, gérer et commercialiser leurs droits de propriété intellectuelle en rapport avec les produits artisanaux qu'elles fabriquent. Et un nouveau projet que nous faisons avancer dans l'État mexicain d'Oaxaca qui soutient la production de la soie traditionnelle "Seda de Cajonos" par des groupes

de femmes indigènes, en combinant son statut d'indication géographique avec un soutien à la stratégie de marque afin que ce produit artisanal puisse atteindre de nouveaux marchés. Une gestion financière saine constitue le fondement de ces travaux. C'est ce qui permet à l'OMPI de faire une différence là où notre soutien est le plus nécessaire, et c'est ce qui nous permet de réagir à des événements qui évoluent rapidement, comme par exemple grâce à notre ensemble de mesures de soutien à la lutte contre la COVID-19. Jusqu'à présent, 29 pays ont exploité le paquet, qui reste ouvert à l'accès d'autres États membres et nous sommes prêts à aider ceux qui souhaitent le faire. Ceci n'est qu'un aperçu du travail que nous accomplissons, et avec votre soutien, nous sommes impatients de les mettre à l'échelle, ainsi que de réaliser ceux qui seront déployés dans les semaines et les mois à venir. Mais comme vous le savez, des finances saines ne doivent pas être considérées comme acquises. Cela se révèle particulièrement vrai lorsque les perspectives économiques mondiales sont aussi volatiles qu'elles le sont aujourd'hui. Prenez les mesures en matière de placements. Partout dans le monde, les portefeuilles qui sont placés dans des actifs mondiaux souffrent. Il s'agit notamment des portefeuilles de fonds propres et de la trésorerie stratégique de l'OMPI, qui sont tous deux réduits d'un peu plus de 6% cette année. Il est important de souligner que les stratégies de placement de l'OMPI pour les deux portefeuilles sont alignées sur les meilleures pratiques pour les institutions des Nations Unies. Elles sont fondées sur un horizon à long terme et sont conçues pour résister à la volatilité des marchés. Bien que malvenues, les turbulences à court terme peuvent être surmontées par une gestion responsable. Le conseiller en placements vous informera plus en détail de la situation actuelle et de notre verdict selon lequel il est judicieux de maintenir le cap. En outre, nous avons également constaté une augmentation significative des engagements au titre des prestations dues au personnel, en raison d'une modification des hypothèses actuarielles qui a été appliquée pour tous les organismes de services publics. En 2021, ces engagements ont atteint 615,8 millions de francs suisses, contre 495,3 millions l'année précédente, d'autres augmentations étant prévues dans les années à venir. Afin d'assurer la couverture du passif, un plan de financement proposé est présenté pour examen. Le but du plan est de faire en sorte qu'à plus long terme, nous atteindrons ce que nous considérons comme une couverture raisonnable du passif par une gestion prudente et pragmatique. En bref, nous continuerons de mettre en œuvre le programme et budget et d'exécuter le Plan stratégique à moyen terme d'une manière énergique, efficace et marquante, afin de pouvoir vous appuyer dans la transformation de votre économie et de vos sociétés, tout en contribuant à relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Pour en venir aux autres points de l'ordre du jour, il serait bon que je commence par remercier les organes de supervision indépendants pour leur travail. Nous prenons leurs recommandations au sérieux et les considérons comme nos partenaires et alliés pour continuer d'affiner notre gouvernance et notre supervision internes. J'ai le plaisir de vous informer que le vérificateur externe des comptes a reconnu notre approche de la gestion des risques et des contrôles internes comme l'un des piliers du système des Nations Unies et nous attendons avec intérêt de participer de manière constructive avec eux au fur et à mesure que nous renforcerons la gouvernance, la transparence, la responsabilité, l'efficacité et la conformité. D'autres points concernent des propositions comprenant la révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, qui garantiront un cadre réglementaire clair et favorable qui reflète le modèle économique actuel. La déclaration relative à la tolérance au risque a également été repensée de manière à intégrer dans notre stratégie et à ce que les gestionnaires de risques soient conscients de la nécessité d'accorder l'attention et de gérer au fur et à mesure que nous avançons les piliers stratégiques du PSMT. Une proposition supplémentaire relevant du Plan-cadre d'équipement pour la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT est également sur la table pour examen. La sécurité et la résilience des opérations du PCT revêtent une importance cruciale. Nous avons proposé une solution hybride qui combine les avantages du nuage public, y compris pour le stockage des documents qui se trouvent dans le domaine public, combinée à une infrastructure locale et sécurisée permettant de conserver les documents selon le PCT hautement confidentiels sous le strict contrôle de l'OMPI. Je souhaite également aborder la mise en œuvre de la politique linguistique révisée adoptée lors des dernières assemblées. Outre la publication de nouvelles directives sur la

traduction à l'intention de l'ensemble du personnel, de nouveaux modèles commerciaux de traduction sont en cours d'élaboration afin d'exploiter l'intelligence humaine et l'intelligence artificielle pour promouvoir le multilinguisme de manière rentable. Nous travaillons également à l'élaboration de plans de mise en œuvre sur la traduction automatique de pages du site Web de l'OMPI soigneusement sélectionnées, entre autres mesures. Ce faisant, nous cherchons à donner vie à la politique en réduisant les coûts de traduction et en utilisant des technologies de traduction fondées sur l'intelligence artificielle pour toucher un public plus large dans un plus grand nombre de langues. Une remarque secondaire est que notre travail ici profite également à certaines autres agences des Nations Unies, qui déploient également nos outils et services pour générer des gains d'efficacité. Enfin, les points faisant suite aux décisions des assemblées de 2021 et de la trente-troisième session du PBC comprennent le mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI et la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union. En ce qui concerne ces points, le Secrétariat sera guidé par les États membres sur la façon dont vous souhaitez procéder et se tient prêt à soutenir les membres du PBC comme demandé. Au fur et à mesure que la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité gagnent en importance partout dans le monde, nous savons que la résonance de nos travaux se développe. C'est ce qui ressort clairement de mes conversations avec les ministres, ambassadeurs, innovateurs et créateurs sur le terrain. Dans toutes les régions et les économies de toutes tailles, il est de plus en plus largement admis que la propriété intellectuelle n'est pas seulement un catalyseur technique, mais un catalyseur horizontal de développement économique et social. Je suis satisfait des mesures que nous avons prises depuis l'approbation du budget de l'année dernière, mais je suis également conscient que nous avons encore du travail à faire pour atteindre les résultats que vous attendez de nous et pour transformer les ambitions du PSMT en réalité. Chers membres du PBC, c'est le chemin qui nous attend, et c'est un chemin que j'ai hâte de parcourir ensemble. Nous vous remercions et vous souhaitons le meilleur pour une semaine fructueuse à venir”.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

29. Le Directeur général : “Excellences, j'aimerais maintenant ouvrir le point 2 de l'ordre du jour : Élection du président et des deux vice-présidents du Comité du programme et budget (PBC). Comme vous le savez, le mandat du président et des vice-présidents dure un an. Nous devons élire à ce stade un nouveau président et deux vice-présidents pour le présent comité. Si vous le permettez, j'ouvre maintenant la parole pour toute demande et le Secrétariat peut nous indiquer qui peut prendre la parole.”

30. La délégation de l'Allemagne : Je vous remercie de m'avoir donné la parole, au nom du groupe B, pour faire une proposition conjointe du groupe B et du groupe des pays d'Asie et du Pacifique pour le président du Comité du programme et budget (PBC). Je voudrais proposer ou désigner pour 2022 M. l'Ambassadeur Indra Mani, représentant permanent de l'Inde auprès de l'Office des Nations Unies à Genève en qualité de président, et M. José Antonio Gil Celedonio, directeur de l'Office espagnol des brevets et des marques, en tant que vice-président. Pour 2023, M. José Antonio Gil Celedonio, directeur de l'Office espagnol des brevets et des marques, en qualité de président du PBC.

31. La délégation de la République dominicaine : Merci infiniment, Monsieur le Directeur général. Je fais cette déclaration au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en sa qualité de coordonnateur. Nous souhaiterions proposer Mme Maria José Lamus Becerra, directrice du Département de l'industrie et du commerce de la Colombie, comme vice-présidente du Comité du programme et budget pour 2022-2023.

32. La délégation de la Slovaquie : Merci, Monsieur le Directeur général, de m'avoir donné la parole et merci également pour la présentation des résultats de l'année dernière. J'aimerais

remercier tous les pays et les groupes régionaux pour leurs nominations et, par conséquent, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait appuyer toutes les nominations. Merci.

33. La délégation de l'Algérie : Merci, Monsieur le Directeur général, et bonjour à tous. J'approuve les propositions avancées pour l'Ambassadeur de l'Inde en qualité de président et les deux propositions aux sièges de vice-présidents. Je m'exprime au nom du groupe des pays africains. Merci.

34. Le Directeur général : Merci infiniment, Ambassadeur, de vous exprimer au nom de l'Algérie et du groupe des pays africains. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole? En l'absence d'autres demandes, je considérerai que le Comité du programme et budget (PBC) souhaite élire l'Ambassadeur Indra Mani PANDEY (Inde) en qualité de président du Comité du programme et budget pour 2022, et les deux vice-présidents seront M. José Antonio GIL CELEDONIO (Espagne), et Mme María José LAMUS BECERRA (Colombie) vice-présidents pour la même période. Ensuite, M. José Antonio Gil Celedonio, président du PBC en 2023, et Mme María José LAMUS BECERRA (Colombie) vice-présidente pour la même période. En l'absence d'observations, il en est ainsi décidé et je vais lire le paragraphe de décision pour le bénéfice de chacun :

35. Le Comité du programme et budget (PBC) a élu, pour ses sessions qui se tiendront en 2022 et 2023 : M. l'Ambassadeur Indra Mani PANDEY (Inde) en tant que président du PBC en 2022, et M. José Antonio Gil CELEDONIO (Espagne) et Mme María José LAMUS BECERRA (Colombie), en qualité de vice-présidents du PBC pour la même période; et M. Jose Antonio Gil Celedonio en qualité de président du PBC en 2023, et Mme María José LAMUS BECERRA (Colombie), vice-présidente pour la même période.

36. Le Directeur général : Permettez-moi de féliciter notre nouveau président et nos vice-présidents pour la présente session du comité. Je pense que tant l'Ambassadeur Pandey que M. Celedonio sont tous deux parmi nous et je voudrais les inviter à venir à la tribune. Je crois que Mme Lamus Becerra est en ligne avec nous. Alors, sur ce, pouvons-nous joindre nos mains pour les féliciter et leur souhaiter la bienvenue à la présidence du PBC.

37. Le président : Monsieur le Directeur général, Monsieur le Président sortante, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués des États membres du PBC, Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat de l'OMPI, Mesdames et Messieurs, bonjour, je vous remercie de l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé. Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux vice-présidents et les féliciter. Je sens leur plein soutien et leur coopération dans la conduite de cette réunion, du PBC. Je remercie le PBC de m'avoir accordé sa confiance en m'élisant président. Je sollicite la coopération des membres du PBC, je m'efforcerai en tant que président d'agir de manière impartiale et de répondre à vos attentes. Je tiens à remercier le Directeur général pour ses remarques liminaires détaillées et pour la tenue de l'élection du président et des vice-présidents.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

38. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/34/1 Prov 3.

39. Le président : Nous allons maintenant passer au point 3 de l'ordre du jour : "Adoption de l'ordre du jour". J'aimerais rappeler aux délégations que cette réunion se tient sous une forme hybride, c'est-à-dire que certains délégués sont présents dans cette salle alors que d'autres se

connectent à distance. Pour les délégués qui participent à la réunion à distance, le “Guide d'utilisation à l'intention des délégués de l'OMPI” contient des instructions détaillées pour vous aider. Afin de faciliter l'examen et les débats sur les différents points, l'ordre du jour a été structuré en regroupant les points de l'ordre du jour autour des grands thèmes suivants : audit et supervision; exécution du programme et questions financières; propositions; et questions découlant des décisions prises par le Comité du programme et budget à sa trente-troisième session et par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2021. J'aimerais maintenant passer à l'adoption de l'ordre du jour. J'invite les participants à formuler leurs observations, le cas échéant. En l'absence de demande d'intervention, je comprends que le comité souhaite adopter l'ordre du jour et je souhaiterais maintenant donner lecture de la décision :

40. Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/34/1 Prov. 3).

41. Le président : J'ai prié le Secrétariat de vous fournir des exemplaires du programme de travail que je propose afin de répartir le temps entre les points de la manière la plus judicieuse possible. Je souhaiterais limiter la durée des déclarations à trois minutes pour les déclarations des coordonnateurs des groupes régionaux faites au nom de leur groupe et à deux minutes par les délégations des États membres et des délégations des États ayant le statut d'observateur. Le programme de travail proposé suit l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour. Naturellement, si nous progressons plus rapidement que prévu, j'avancerai l'examen des points à l'ordre du jour en conséquence. Si les délibérations sur un sujet donné ne sont pas terminées dans le délai imparti, le point suivant de l'ordre du jour sera abordé et les délibérations restées en suspens reprendront ultérieurement. Nous commencerons par les points essentiels regroupés sous le titre “Audit et supervision”, avec le point 4 de l'ordre du jour : Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) et point 5 de l'ordre du jour : Rapport du jury de sélection de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI. Dans l'après-midi, nous entamerons la session par le point 6 de l'ordre du jour : Rapport du vérificateur externe des comptes, qui sera présenté par le vérificateur externe des comptes. Nous passerons ensuite au point 7 de l'ordre du jour : Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) et, enfin, point 8 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). Pour demain, mardi matin, nous entamerons la session avec les points relevant du groupe de haut niveau “Exécution du programme et questions financières” avec le point 9 de l'ordre du jour : Rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2020-2021, point 10 de l'ordre du jour : Validation du rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2020-2021 par la Division de la supervision interne (DSI). Ces deux points seront traités ensemble car ils sont liés. Nous passerons ensuite aux points de l'ordre du jour 11.a) : Rapport financier annuel et états financiers pour 2021 et 11.c) : État de paiement des contributions au 31 mai 2022. Dans l'après-midi, nous commencerons par le point 11.b) de l'ordre du jour : Mise à jour sur les placements, avant de conclure avec le point 12 de l'ordre du jour : Rapport annuel sur les ressources humaines. À la fin de la journée de demain et chaque jour, nous ferons le bilan des points couverts et nous vous informerons de la manière dont nous entendons procéder. Je tiens à accorder avant tout la priorité à l'efficacité de nos travaux et au respect des horaires de nos sessions. Les sessions du matin se dérouleront donc chaque jour de 10 heures précises à 13 heures et les sessions de l'après-midi reprendront à 15 heures. Compte tenu du caractère hybride de la réunion, ainsi que de l'interprétation, nous devons terminer les sessions à 18 heures. Je ferai de mon mieux pour m'occuper des participants de fuseaux horaires différents. J'aimerais maintenant inviter les participants à prononcer leurs déclarations générales. La délégation de l'Inde a demandé la parole au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Je donne la parole à la délégation de l'Inde.

42. La délégation de l'Inde : Merci, Monsieur le président de me donner la parole. L'Inde a l'honneur de faire la déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le groupe souhaiterait commencer par vous féliciter ainsi que les vice-présidents pour votre élection. Le groupe a une confiance totale dans votre direction pour nous guider dans nos délibérations et vous assure de son appui sans réserve tout au long de cette semaine. Le groupe remercie également le Directeur général pour ses remarques et le Secrétariat pour les préparatifs de cette réunion afin de faciliter les travaux du comité en vue de parvenir à des résultats productifs avant la session de l'Assemblée générale. La trente-quatrième session du comité a d'importants points à examiner à l'ordre du jour. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique est prêt à s'engager de manière constructive pour que ce comité puisse s'acquitter avec succès de sa responsabilité. Nous sommes convaincus que les délibérations de la présente session continueront d'être caractérisées par un esprit de coopération et de souplesse de la part de tous les groupes régionaux et des États membres. Le président, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et ses États membres feront leurs observations de fond au titre des points pertinents de l'ordre du jour, mais globalement le groupe reconnaît l'importance des rapports sur l'exécution du programme et des responsabilités en matière d'audit et de supervision de ce comité, qui contribuent à renforcer la gouvernance et à améliorer la transparence au sein de l'Organisation. Nous attendons avec intérêt le rapport de l'OCIS figurant dans le rapport du vérificateur externe des comptes ainsi que le rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI). Nous ferons nos observations au titre de ces points de l'ordre du jour. De même, nous attendons avec intérêt les rapports au titre de la section consacrée à l'exécution du programme et questions financières, y compris le rapport sur la performance de l'OMPI pour 2020-2021 et le rapport annuel sur les ressources humaines. Nous attendons également avec intérêt des débats constructifs sur la proposition qui sera examinée lors de la session. Monsieur le président, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique espère que le comité sera en mesure d'accomplir des progrès sur le point important de l'ordre du jour du mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, et nous attendons avec intérêt des débats constructifs sur ce point, qui permettront de prendre rapidement une décision sur cette question en suspens. Enfin, le groupe réaffirme une fois encore sa volonté de contribuer positivement aux délibérations et aux travaux du présent comité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

43. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Tout d'abord, je tiens à vous féliciter très chaleureusement de votre élection en tant que président. Je suis convaincu que votre expérience et votre savoir guideront nos travaux avec succès. Félicitations également aux autres élus. Je fais cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains tient à saisir cette occasion pour féliciter le Directeur général de l'OMPI des résultats très positifs obtenus depuis son élection malgré la crise, et nous savons quel est l'impact de cette crise. Nous sommes également reconnaissants au Secrétariat pour le travail qu'il a accompli pour assurer le bon déroulement de nos travaux et nous le félicitons également de la qualité des documents produits. L'ambassadeur de Tunisie, dans des circonstances particulièrement difficiles, a fait un travail remarquable. Le groupe des pays africains souligne l'importance du PBC en tant qu'organe de gouvernance et de débat. Cela permet aux États membres d'examiner les questions stratégiques relatives au budget, au financement, à l'audit et à la supervision, et de veiller également à ce que nous puissions débattre de la gestion axée sur les résultats et des stratégies en matière d'affectation des ressources humaines et des placements pour l'OMPI. Nous estimons que la budgétisation et l'évaluation de la planification au sein de l'OMPI devraient aboutir à la réalisation des objectifs stratégiques fixés par l'Organisation. Le but de tout ceci étant d'optimiser l'impact des programmes et stratégies destinés à promouvoir l'activité intellectuelle créative et à faciliter le transfert de technologie afin d'accélérer le développement économique, social et culturel pour tous. Nous avons pris note des rapports d'audit et des rapports de supervision et nous avons notamment pris note des rapports de l'OCIS, de la DSI et du vérificateur externe des comptes. Ces rapports mettent en lumière la souplesse organisationnelle considérable qui existe au sein de l'OMPI. Cela nous a permis de faire face aux bouleversements de la pandémie de COVID-19. Nous constatons également qu'il existe des recommandations visant à améliorer la

gestion interne et la gestion des risques en matière de gouvernance, l'audit interne et l'application du principe de responsabilité. Nous estimons que l'activité de supervision doit être davantage axée sur la mise en place d'un système de gestion des risques à la fois efficace et évolutif. Nous en avons besoin pour garantir que les ressources d'audit disponibles soient axées sur les domaines où le risque relatif est le plus élevé. Par ailleurs, un suivi rigoureux de la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées par les vérificateurs aux comptes est essentiel, ce qui devrait être fait en consultation permanente avec la direction. Nous estimons que les activités d'audit et de supervision devraient être davantage axées sur la mise en place d'un système efficace de gestion des risques. En ce qui concerne les points de l'ordre du jour relatifs à la mise en œuvre du programme et des questions financières, nous nous félicitons de la solide exécution de l'OMPI telle qu'elle figure dans le rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2020-2021. Nous sommes heureux de constater que l'OMPI a pu mettre en place un système de gestion axé sur les résultats dans un environnement difficile où nous nous efforçons de faire face à une crise sanitaire mondiale. Les nombreuses réalisations dans tous les domaines en sont la preuve. Nous nous félicitons également du fait que l'OMPI fasse partie du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Nous encourageons le Secrétariat à nommer un coordonnateur; il s'agirait d'une personne chargée de coordonner les activités dans le cadre de ce groupe afin de renforcer les services fournis et les initiatives prises, afin que nous puissions aider les pays à tirer parti de l'innovation et de la créativité dans la recherche de solutions aux défis mondiaux. En ce qui concerne les ressources humaines, le groupe des pays africains note qu'il y a encore des lacunes dans la représentation géographique du groupe des pays africains au sein du Secrétariat de l'OMPI. Nous encourageons l'OMPI à mettre en place un plan d'action afin de remédier à cette situation et d'accroître progressivement la représentation géographique, en particulier pour les États membres d'Afrique qui sont pour le moment sous-représentés. Nous attendons avec intérêt le débat sur un certain nombre de propositions importantes qui sont sur la table. En particulier, la proposition de révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, ainsi que la déclaration relative à la tolérance au risque au sein de l'OMPI, et le Plan de financement de l'OMPI pour les obligations en matière d'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). Le groupe a également pris note du projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Nous espérons que le comité parviendra à définir des critères d'évaluation qui soient objectifs et se conforment aux mêmes normes que les autres organes des Nations Unies, conformément aux normes d'évaluation applicables dans ce domaine. Le groupe prendra la parole pour formuler des observations spécifiques sur les différents points de l'ordre du jour de la présente session, au fur et à mesure que nous avançons. Merci.

44. La délégation de l'Allemagne : Merci, Monsieur le Président. Au nom du groupe B, Monsieur le Président, nous souhaiterions vous présenter nos sincères félicitations ainsi qu'aux vice-présidents pour votre élection. Nous sommes convaincus que nous pourrions compter sur la direction de ce comité pour orienter nos débats. Nous aimerions également remercier le Secrétariat pour le travail considérable qu'il a accompli dans l'organisation de la présente session et la préparation des documents. Le groupe B souhaiterait également exprimer sa gratitude constante au vérificateur externe des comptes, à l'OCIS et à la DSI pour leurs rapports à ce comité. Nous constatons qu'ils jouent un rôle essentiel dans le mécanisme d'audit et de supervision de l'OMPI. Afin de gagner du temps, pour les délibérations qui nous attendent cette semaine, notre groupe présentera ses observations de fond au titre des points pertinents de l'ordre du jour. Monsieur le président, nous sommes convaincus que vos conseils avisés et nos efforts collectifs tout au long de la présente session nous conduiront à des débats fructueux ainsi qu'à des résultats positifs. Vous pouvez compter sur le plein appui du groupe B dans cet effort. Je vous remercie, Monsieur le Président.

45. La délégation de la République dominicaine : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de la République dominicaine a l'honneur de prendre la parole au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Notre groupe se félicite de votre élection à la

présidence de ce comité. Je peux vous assurer de notre soutien et de notre participation active et constructive à l'examen des différents points de l'ordre du jour. J'aimerais également féliciter les vice-présidents. Nous souhaitons saisir cette occasion pour remercier le Directeur général pour sa direction éclairée et le Secrétariat de l'OMPI pour la préparation des documents qui seront examinés à la présente session et les nombreuses réunions d'information organisées pour les différents groupes régionaux, qui ont facilité notre compréhension des questions à l'examen. Monsieur le président, nous sommes saisis d'un ordre du jour plus large qui revêt une grande importance pour l'Organisation. La plupart des points de l'ordre du jour traitent des rapports importants pour le bon fonctionnement de l'OMPI. Je me réfère maintenant à certains points de l'ordre du jour sur lesquels nous exprimerons nos points de vue plus en détail au fur et à mesure qu'ils viennent. Pour notre groupe, l'administration rationnelle des ressources humaines et financières de l'Organisation, ainsi que l'utilisation efficace et transparente de ses actifs, sont de la plus haute importance. C'est pourquoi, nous félicitons l'Organisation pour les informations contenues dans les rapports de l'Organe consultatif indépendant de surveillance et du rapport au vérificateur externe des comptes, dont l'opinion indique que, et je cite, "pour tous les éléments significatifs, les recettes et les dépenses ont été appliquées aux objectifs visés par l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et les opérations financières sont conformes au règlement financier de l'Organisation". Nous nous félicitons de la stratégie de gestion axée sur les résultats que poursuit l'Organisation dans ses activités. Qui a atteint, je cite, "un niveau de maturité plus élevé à la fin de 2021. Un élément qui permet la conception et la mise en œuvre de la vision et des principales stratégies du Directeur général, qui comprenait la transformation du cadre stratégique de l'Organisation. Qui a été structuré selon les quatre piliers stratégiques et la fondation". Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes se félicite que, suite aux recommandations du Comité du programme et budget et à l'approbation par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2021, l'OMPI a adhéré au Groupe des Nations Unies pour le développement durable le 1^{er} janvier 2022. Notre groupe est également convaincu que la propriété intellectuelle peut jouer un rôle clé dans la croissance et le développement. Nous félicitons la nomination par le Directeur général d'un représentant spécial de l'OMPI sur les ODD des Nations Unies. Nous sommes convaincus de l'énorme contribution que peut apporter l'OMPI à la réalisation des ODD et nous attendons avec intérêt des résultats très positifs dans ce domaine. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes souhaite souligner sa position sur l'importance d'une politique linguistique solide pour le développement et l'impact appropriés des travaux de cette Organisation. Monsieur le président, je voudrais terminer en réaffirmant la volonté du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de travailler avec vous et les États membres pour que ce comité connaisse une session fructueuse. Merci.

46. La délégation de la Slovaquie : Merci. Monsieur le Président, la Slovaquie est honorée de transmettre la déclaration liminaire au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Pour commencer, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que vos vice-présidents, pour votre élection et ne doute pas de votre direction éclairée des travaux qui nous attendent. Nous remercions le Secrétariat pour son excellent travail, en particulier pour la préparation en temps voulu de tous les documents pertinents, et pour la participation à la présente session, y compris l'organisation des séances d'information. De même, nous souhaitons également adresser nos remerciements à l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), à la Division de la supervision interne (DSI) et au vérificateur externe des comptes pour leurs rapports. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes attend avec intérêt des débats fructueux et constructifs sur les documents et les propositions. S'agissant des points inscrits sous les rubriques "Audit et supervision" et "Exécution du programme et questions financières", le groupe est d'avis que le perfectionnement continu améliore les résultats de l'Organisation et l'accomplissement de sa mission. En outre, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait rappeler l'importance que nous attachons à la diversité géographique et à la parité hommes-femmes au sein de l'Organisation. Par ailleurs, compte tenu du fait que le budget a été approuvé l'année dernière pour l'exercice biennal 2022-2023, nous reconnaissons que la

question du projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI et la poursuite de l'examen de la méthode de répartition devraient être les priorités de cette semaine. Enfin, permettez-moi de réaffirmer l'attachement du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes aux travaux de ce comité, et Monsieur le Président, soyez assuré de notre engagement constructif. Merci.

47. La délégation de la Chine : Merci, Monsieur le Président. Au nom de la délégation de la Chine, je voudrais vous féliciter ainsi que les vice-présidents pour votre élection. Je souhaite que cette réunion du comité, sous votre direction, en tant que président et vice-présidents, aboutisse à un résultat positif. La Chine est également reconnaissante au Secrétariat pour l'excellente préparation de cette réunion du PBC. Monsieur le président, la Chine est très attachée à ce comité, ainsi qu'à tous les points de l'ordre du jour qui seront examinés cette semaine. S'agissant de l'audit et la supervision, nous remercions l'OCIS, la Division de la supervision interne (DSI), ainsi que les vérificateurs externes des comptes pour les efforts considérables déployés au cours de l'année écoulée, ainsi que les rapports annuels présentés à la réunion. Nous notons également que la sélection des nouveaux membres de l'OCIS touche à sa fin. Nous remercions le jury de sélection de l'OCIS, ainsi que le Secrétariat pour leur dur labeur au cours des six derniers mois, et nous participerons activement à l'examen du rapport et des candidats. Nous sommes très satisfaits des résultats obtenus par l'OMPI l'année dernière sous la direction du Directeur général ainsi que d'autres hauts fonctionnaires. Nous saluons leurs efforts. Monsieur le président, la Chine attache une grande importance aux projets supplémentaires relevant du plan-cadre d'équipement. Sur la base des avis des États membres, il comprend de nouveaux ajouts et compléments. Nous remercions le Directeur général et le Secrétariat pour les efforts qu'ils ont déployés pour examiner la question des données stratégiques en nuage et sa solution, et nous agissons activement dans le débat sur ce point de l'ordre du jour. Monsieur le président, l'ordre du jour est chargé et nous devrions respecter les principes de consensus pour la discussion complète. Nous pouvons vous assurer que nous sommes pleinement préparés pour cette réunion, avec un esprit proactif, ouvert et constructif pour les délibérations de la semaine à venir. Je vous remercie, Monsieur le Président.

48. La délégation de la Tunisie : Excellence, Ambassadeur, Monsieur le Directeur général, la Tunisie souhaite appuyer la déclaration faite par l'Algérie au nom du groupe des pays africains et féliciter également le président ainsi que ses vice-présidents et amis, M. José Antonio Gil Celedonio et Mme Maria José Lamus Becerra pour la confiance que le PBC vous a témoignée. Je suis ravi d'être de retour ici, devant cet important organe. Il représente l'un des piliers de l'architecture de l'OMPI, car il a la responsabilité de superviser la stabilité financière et la gouvernance de cette Organisation qui, nous sommes heureux de le dire, sont en très bonne forme malgré les défis actuels. La Tunisie espère que cela pourra continuer, et nous devons bien sûr le renforcer encore plus. Au cours de cette semaine, nous pourrions faire le point sur les progrès réalisés depuis notre dernière session, consolider le travail accompli et ouvrir de nouvelles possibilités pour l'avenir de la propriété intellectuelle. La mise en œuvre de la vision du Plan stratégique à moyen terme, qui a été adoptée par le Directeur général et son excellente équipe. La promotion des jeunes, des femmes et de l'emploi par l'innovation et la créativité, comme le prévoit la vision, doit être au cœur même de notre travail et de nos efforts communs. Merci.

49. Délégation de la France : Je vous remercie, Monsieur le Président. La France tient à vous féliciter pour votre nomination, et nous vous souhaitons un mandat fructueux. Bien entendu, nous aimerions étendre nos félicitations aux vice-présidents. La délégation de la France souhaite appuyer la déclaration faite au nom du président du groupe B. J'aimerais également saluer et remercier le Directeur général et le personnel de l'OMPI pour les excellents résultats obtenus par l'Organisation en termes de budget et de performance financière, ainsi que pour les efforts déployés pour promouvoir la protection de la propriété intellectuelle sous toutes ses formes. Je me félicite des efforts déployés par l'OMPI pour établir un budget

équilibré destiné à renforcer les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle afin de les rendre plus attrayants pour les utilisateurs et de consolider les droits de propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement des États membres. La France rend hommage à l'excellence constante des services du Secrétariat de l'OMPI. Pendant cette pandémie de COVID-19, ils ont continué à mettre en œuvre le programme de travail avec succès en 2020-2021. Ma délégation réitère sa volonté de travailler avec vous de manière constructive afin de parvenir à des résultats satisfaisants pour tous à la trente-quatrième session du comité. Merci.

50. La délégation de l'Espagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous vous félicitons de votre élection, vous souhaitons plein succès, et avons pleine confiance dans votre direction. Nous tenons également à féliciter les vice-présidents pour leur élection, et nous avons pleinement confiance dans la manière dont vous dirigerez les travaux de ce comité. Nous remercions le président sortant, le représentant de la Tunisie, pour ses efforts. Monsieur le président, nous souhaitons souscrire à ce qu'a dit le porte-parole du groupe B, et nous saluons le travail professionnel indépendant du comité, qui s'acquitte de son rôle, comme il le devrait. Il a un point de vue indépendant et adapte ses travaux à ce qui a été établi dans le Plan stratégique à moyen terme 2022-2026, ce qui rendra ses rapports encore plus utiles. Nous nous félicitons de ses observations et de sa supervision, et nous pensons que ce comité devrait prendre note du contenu des rapports et les transmettre à l'Assemblée générale. Merci.

51. La délégation des Émirats arabes unis : Bonjour, et que Dieu vous bénisse, Monsieur le Président. J'ai tout d'abord le plaisir d'exprimer mes félicitations pour votre élection. Les Émirats arabes unis sont très confiants dans le fait que vous parviendrez à des résultats qui seront bénéfiques pour tous durant cette nouvelle période de l'Organisation. J'ajouterais ma voix à ce qu'a dit le représentant du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous remercier et exprimer ma gratitude au Secrétariat de l'OMPI pour les efforts qu'il a déployés pour préparer cette réunion et les autres réunions qui ont précédé celle-ci pour les groupes régionaux. Je tiens à exprimer que nous nous engageons à travers nos discussions à être positifs, et nous espérons que cela sera couronné de succès et aboutira à des résultats qui seront présentés lors des prochaines Assemblées. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention l'intervention du Directeur général et nous nous félicitons du rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2020-2021 et du fait que 272 millions de francs suisses sont consacrés et 113 millions de francs suisses de recettes pour le programme de travail et budget. Nous nous félicitons également des évolutions attendues dans les recettes au cours du prochain exercice biennal, et souhaitons féliciter l'Organisation pour sa situation financière saine. Le travail continu de l'OMPI en ce qui concerne certains services essentiels, en dépit de la pandémie, est l'une des principales raisons du succès, et nous nous réjouissons de la reprise d'autres secteurs au cours de la période à venir. Nous apprécions également la coopération entre l'Organisation et les États membres en matière de soutien aux questions de propriété intellectuelle. Les Émirats arabes unis se félicitent de l'initiative du Directeur général concernant le Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, qui est compatible avec le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-26. Nous vous encourageons à examiner toutes les lacunes en termes de méthodologie depuis les modifications du dernier Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, et à inclure l'administration des menaces et des TIC, et nous attendons avec intérêt d'examiner le point spécial relatif à ce thème. Concernant le rapport sur la mise en œuvre des recommandations du CCI, les Émirats arabes unis accordent une grande attention aux recommandations particulières concernant l'utilisation multiple des langues, et nous remercions l'Organisation d'avoir adopté une politique qui a été adaptée par les assemblées de l'OMPI en 2021. Nous soulignons également que toute formation ou amélioration des compétences linguistiques doit inclure toutes les activités de l'Organisation. En ce qui concerne les bureaux extérieurs de l'Organisation, nous encourageons les États membres à convenir d'aller de l'avant de manière objective, pratique et simple. Nous apprécions vos efforts en tant que président de ce comité pour faciliter les discussions afin que

ce comité puisse prendre une décision au cours de la présente session. Enfin, les Émirats arabes unis sont pleinement disposés à participer activement aux travaux du comité et à débattre des propositions et des programmes sur la base du plan de travail du comité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

52. La délégation de la République de Corée : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de la République de Corée tient à vous féliciter ainsi que les vice-présidents, pour votre élection. La délégation de la République de Corée tenait à remercier le Secrétariat de l'OMPI pour ses efforts inlassables dans la préparation et l'organisation de cette réunion du PBC. Nous remercions également la délégation de l'Inde pour la déclaration faite au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, que nous appuyons. Monsieur le président, la délégation de la République de Corée présentera nos observations de fond au titre du point pertinent de l'ordre du jour et nous attendons avec intérêt des débats constructifs sur chacun des points de l'ordre du jour, y compris le mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Merci.

53. La délégation de la Colombie : Merci infiniment, Monsieur le Président. Je suis ravi de vous féliciter de votre élection à la présidence du Comité du programme et budget. Je tiens également à féliciter les deux vice-présidents et à faire part de notre volonté de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire en sorte que votre présidence soit un succès. Nous souhaitons appuyer ce que la République dominicaine a dit en sa qualité de coordonnateur du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et nous remercions le Secrétariat pour tous les préparatifs et la documentation de cette réunion. C'est la seule session que nous tiendrons en 2022, et il nous sera possible de faire le point sur un certain nombre de questions très importantes pour la gestion financière et administrative de l'Organisation et le respect des mandats confiés par l'Assemblée générale. De toute évidence, le contexte international difficile posait des défis, notamment ceux liés à l'instabilité monétaire, à la hausse de l'inflation et à d'éventuelles alertes d'une récession mondiale. L'un des points auxquels ma délégation se référera est l'avant-projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs. Nous espérons que cela nous aidera à faire avancer les décisions stratégiques pour l'Organisation, y compris l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs. La Colombie est l'un des pays qui, depuis 2016, aspirent à ouvrir un bureau extérieur, depuis la décision prise lors de la trente-deuxième session, qui stipule que nous envisageons d'ouvrir jusqu'à quatre nouveaux bureaux extérieurs, dont un en Colombie, parmi les 10 candidatures reçues à ce jour. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre volonté d'accueillir un bureau extérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes afin de renforcer le travail de l'Organisation et de répondre à un grand nombre des besoins qui existent dans la région. Merci.

54. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je vous remercie, Monsieur le Président. D'emblée, ma délégation voudrait vous féliciter pour votre élection et vous faire part de notre confiance dans votre expérience et votre direction éclairée dans l'orientation des débats. Permettez-moi de vous assurer de notre engagement constructif et de notre coopération dans la tenue du comité. Nous aimerions également remercier le Secrétariat pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour établir les documents et convoquer la trente-quatrième session du PBC. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Inde au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Monsieur le président, nous sommes convaincus que, pour la réalisation de la mission et de la vision de l'OMPI, à savoir assurer un environnement de propriété intellectuelle axé sur le développement dans le monde entier, les travaux du comité sont très importants. S'agissant des questions d'audit et de supervision, ma délégation s'est félicitée des rapports présentés par l'OCIS, le vérificateur externe des comptes et la Division de la supervision interne (DSI). Nous reconnaissons l'importance des éléments d'audit et de supervision des travaux du comité, qui peuvent contribuer à la transparence et à la responsabilité et permettent de garantir que l'Organisation améliore en permanence ses systèmes de gestion et de gouvernance. Abordant la question de l'exécution du programme et les questions financières, nous attendons avec intérêt les rapports financiers annuels et les

déclarations de 2021, ainsi que le rapport annuel sur les ressources humaines. Monsieur le président, nous tenons à remercier le Secrétariat pour la fourniture de l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, contenu dans le document WO/PBC/34/15. Nous attendons avec intérêt un débat constructif et productif sur les aspects techniques de cet avant-projet de mandat. Nous formulerons des observations au titre de ce point de l'ordre du jour. Enfin, ma délégation réitère son attachement aux travaux du comité et à un engagement constructif durant les discussions de cette semaine. Merci.

55. La délégation du Pakistan : Merci infiniment, Monsieur le Président. D'emblée, la délégation du Pakistan souscrit à la déclaration faite par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Je saisis également cette occasion pour vous féliciter pour votre élection à la présidence du comité de cette importante organisation. Ma délégation remercie également le Directeur général pour son rapport détaillé en début de session. Ma délégation a pris note des rapports présentés par le Secrétariat, l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), la Division de la supervision interne (DSI), ainsi que le vérificateur externe des comptes. Nous coopérerons de manière constructive sur ces rapports au titre du point pertinent de l'ordre du jour. Monsieur le président, les divers rapports présentés au présent comité indiquent que la pandémie de COVID-19 continue de causer des perturbations socioéconomiques au niveau mondial en 2021. Il est encourageant de constater que l'OMPI a continué de faire preuve de sa résilience financière et administrative malgré les répercussions de la COVID-19. Alors que la communauté scientifique et de recherche mondiale se lance dans de nouvelles solutions technologiques pour faire face aux défis liés à la pandémie, la demande de services payants offerts par l'Organisation a augmenté en 2021. Cette demande peut augmenter sous de multiples formes si le potentiel d'innovation des pays en développement peut être exploité à temps et de manière adéquate. Ma délégation estime que les innovations actuelles et futures, en particulier dans le sud, détiennent la clé de la résolution des défis mondiaux communs auxquels l'humanité est confrontée, y compris les éventuelles pandémies futures. L'OMPI a un rôle essentiel à jouer pour que les pays en développement continuent d'innover. Monsieur le président, ma délégation félicite l'OMPI d'avoir fourni un appui technique sur mesure aux États membres. La pandémie a donné au Secrétariat et aux États membres le temps et l'occasion de hiérarchiser les besoins nationaux et d'élaborer des plans de travail en conséquence. Dans la mesure où la situation sanitaire a commencé à s'améliorer dans le monde entier, nous attendons avec intérêt la mise en œuvre de ces projets et plans de travail au cours de l'exercice biennal en cours. Ma délégation remercie également le Secrétariat pour l'avant-projet du mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI; nous attendons avec intérêt un débat transparent, non concluant et constructif au titre de ce point de l'ordre du jour. Soyez assuré de l'appui sans réserve de ma délégation au cours de cette réunion. Je vous remercie, Monsieur le Président.

56. Le président : Je remercie le délégué du Pakistan pour sa déclaration. Il n'y a plus de demande d'intervention pour un débat général au titre de ce point de l'ordre du jour. Je remercie toutes les délégations qui ont pris la parole au titre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS)

57. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/34/2.

58. Le président : "Conformément à son mandat, l'OCIS soumet au PBC des rapports écrits sur ses activités. J'aimerais souhaiter chaleureusement la bienvenue au président de l'OCIS, M. Bert Keuppens, accompagné de son vice-président, M. Igor Ludborz. Je demande maintenant à M. Keuppens, président de l'OCIS de présenter son rapport."

59. Le président de l'OCIS : "Merci infiniment, Monsieur l'Ambassadeur et Président. Chers délégués, Mesdames et Messieurs, je m'appelle Bert Keuppens et je suis l'actuel président élu

de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (l'OCIS). Je suis accompagné du vice-président, M. Igor Ludboržs. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier Mme Tatiana Vasileva, qui a présidé deux des quatre sessions trimestrielles que nous avons eues au cours de la période considérée du 10 juillet 2021 au 20 mai 2022. Au cours de la période considérée, toutes nos réunions se sont déroulées de manière virtuelle, et il s'agit de ma première visite à l'OMPI, puisque toute ma participation antérieure au cours des deux dernières années et demie s'est faite en mode virtuel. Malgré ces conditions difficiles, nous avons continué de fonctionner et de nous acquitter de nos obligations statutaires. Nous avons également tenu des consultations internes par courrier électronique et sur d'autres plateformes afin de nous permettre de fournir des conseils d'experts à l'OMPI, selon que de besoin. Je vais maintenant vous donner un bref résumé des activités importantes de l'OCIS, telles qu'elles figurent dans notre rapport annuel, le document WO/PBC/34/2. S'agissant de la supervision interne, l'OCIS a examiné et formulé des observations sur le projet de stratégie de supervision pour la période 2022-2026. Le comité a également examiné la mise en œuvre des programmes de travail 2021 et 2022 de la Division de la supervision interne. Il s'agissait notamment de passer en revue 10 rapports, qui comprenaient deux missions de consultation, trois rapports d'audit, un rapport de validation et quatre rapports d'évaluation. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes et des tendances en matière de dossiers, de plaintes reçues et de plaintes fondées. Une plainte a été traitée directement par l'OCIS au cours de l'année écoulée. En ce qui concerne la vérification externe des comptes, l'OCIS a discuté avec les représentants du vérificateur externe des comptes, du National Audit Office, des résultats des audits de l'OMPI pour 2021 (finances et résultats). L'OCIS a pris note des opinions sans réserve et à l'appréciation du vérificateur externe des comptes, ainsi que des observations de ce dernier concernant le contrôle interne adéquat et les procédures et pratiques d'établissement de rapports financiers fiables au sein de l'OMPI. En ce qui concerne les rapports financiers, l'OCIS a estimé que les états financiers de l'OMPI étaient complets et détaillés et que des informations suffisantes figuraient dans les notes d'accompagnement. L'OCIS a notamment pris note de la modification de la méthode de détermination du coût des demandes de remboursement de frais médicaux avait un impact significatif sur les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). L'OCIS a conseillé au Secrétariat de suivre de près les hypothèses utilisées pour déterminer ces engagements, en raison de leur incidence financière considérable sur l'OMPI. En ce qui concerne la gestion des risques et les contrôles internes, le comité a examiné les premiers projets de révision du Règlement financier et de son règlement d'exécution, ainsi que la déclaration relative à la tolérance au risque (document WO/PBC/34/13). Il a été convenu que le Secrétariat continuerait à suivre l'évolution de la situation en matière de rapports sur la durabilité à inclure dans le Règlement financier et son règlement d'exécution le moment venu. S'agissant de la déclaration relative à la tolérance au risque, l'OCIS s'est félicité de son lien avec le Plan stratégique à moyen terme. L'OCIS a notamment pris note du niveau de risque accepté global de l'Organisation, qui était défini comme il se devait à "moyen". En ce qui concerne le Bureau de la déontologie, le comité a examiné le rapport annuel du Bureau de la déontologie pour l'année 2021, le programme de travail pour 2022 et leur mise en œuvre. L'OCIS a noté le nombre élevé de dossiers liés à une activité extérieure et a recommandé que les raisons de ces tendances à la hausse soient déterminées et analysées. L'OCIS a pris note du respect général à la politique de l'OMPI en matière de déclarations de situation financière et déclarations d'intérêts. En ce qui concerne le Bureau du médiateur, le comité a examiné avec le médiateur le rapport d'activité pour 2020 et a pris note des recommandations. Le comité a noté que le rapport d'activité du médiateur était désormais accessible au public. Enfin, le comité a examiné la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision, y compris les recommandations du Corps commun d'inspection, ainsi que d'autres questions telles que les rapports de l'OMPI concernant les placements et les propositions de modifications du mandat de l'OCIS. S'agissant de ce dernier point, l'OCIS a examiné les observations initiales et les commentaires des groupes régionaux et des États membres et a conclu qu'il serait plus utile aux membres de différer le débat. Pour conclure, je voudrais informer les États membres que les mécanismes fiduciaires précisés ci-dessus fonctionnent comme prévu et continuent d'être

contrôlés par le Secrétariat et nous-mêmes au nom des États membres. Si certaines recommandations et suggestions ont été faites pour renforcer et affiner ces mécanismes, la situation générale est jugée adéquate et fiable. Enfin, au nom de l'OCIS, je voudrais exprimer ma gratitude aux États membres pour l'occasion qui m'a été donnée de les informer après chacune de nos sessions, et je voudrais également remercier le Directeur général et le personnel du Secrétariat, ainsi que le vérificateur externe aux comptes, et en particulier, M. Fred Anthony Samuels pour son soutien administratif efficace au bon fonctionnement de l'OCIS. Nous les remercions tous pour leur disponibilité, leur clarté et leur ouverture dans leur interaction régulière avec l'OCIS. Merci infiniment, Monsieur l'Ambassadeur."

60. Le président : Je remercie M. Bert Keuppens pour sa présentation du rapport de l'OCIS. Le débat est à présent ouvert aux États membres pour leurs commentaires et observations. La délégation de l'Algérie a demandé la parole au nom du groupe des pays africains. Je donne la parole à la délégation de l'Algérie.

61. La délégation de l'Algérie : Merci, Monsieur le Président. La délégation de l'Algérie s'est dite honorée de faire la déclaration au nom du groupe des pays africains. Nous tenons à remercier M. Bert Keuppens pour son exposé. Le groupe des pays africains a pris note du document WO/PBC/34/2 et des activités entreprises par l'OCIS, au sein de l'OMPI, pour la période considérée. Le groupe constate qu'en dépit des répercussions de l'environnement virtuel dû à la pandémie de COVID-19, et en dépit de son incidence sur le fonctionnement de l'OCIS, il a néanmoins pu s'acquitter de son mandat dans des conditions acceptables. Nous nous félicitons des échanges fructueux qui ont eu lieu entre l'OCIS et les différentes parties prenantes responsables du suivi, de la supervision et de l'audit de la gestion. Cela permettait de fournir toutes les informations nécessaires, de sorte que l'OCIS puisse accomplir correctement son travail. Nous partageons le point de vue de l'OCIS sur l'importance d'assurer le suivi des engagements de l'OMPI en faveur de l'assurance maladie après la cessation de Service. Il s'agit en effet d'un poste qui a récemment augmenté de 121 millions de francs suisses. Cela étant, il est essentiel de définir un cadre de gestion efficace des dépenses dans ce domaine afin de mettre les répercussions financières à moyen terme sous contrôle. Le groupe des pays africains appuie la proposition de l'OCIS selon laquelle un mécanisme visant à donner effet aux recommandations du médiateur dans le rapport 2016-2019 devrait être mis en place avec un calendrier. Nous sommes également heureux de noter que le rapport du médiateur sera désormais accessible au public. Nous sommes préoccupés par le retard pris dans la mise en œuvre de certaines recommandations de haut niveau, y compris celles de la DSI, de l'OCIS et du vérificateur externe des comptes. C'est pourquoi nous soulignons qu'il importe au plus haut point de communiquer au PBC un calendrier précis pour ce suivi, et nous pensons également que nous devrions disposer d'un calendrier raisonnable pour la mise en œuvre de toutes les recommandations qui sont en arriérés ou en cours de révision, et que toutes les opinions de l'OCIS devraient également être suivies. Nous soulignons l'importance du Bureau de la déontologie pour ce qui est de promouvoir un lieu de travail sûr, exempt d'intimidations et de harcèlement, et de prévenir toute forme de représailles. Nous encourageons donc le Bureau de la déontologie à accélérer l'organisation, la formation et la sensibilisation du personnel à la déontologie. Cela devrait être régulier et obligatoire. Nous estimons que les ressources humaines du Bureau de la déontologie devraient être renforcées afin que le Bureau puisse faire le travail qui lui est demandé de manière appropriée. Nous invitons donc le Secrétariat à pallier, dans les plus brefs délais, ces carences en personnel, compte tenu de l'augmentation du nombre de cas à examiner par le Bureau. Nous tenons à remercier les membres de l'OCIS pour leur dévouement, leur travail désintéressé et leur professionnalisme. Merci.

62. La délégation de l'Allemagne : Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole au nom du groupe B. Monsieur le président, le groupe B tient à remercier l'OCIS pour son rapport contenu dans le document WO/PBC/34/2. Nous aimerions également remercier M. Bert Keuppens pour son exposé. En outre, le groupe a tenu à exprimer sa gratitude à l'OCIS pour

son rôle essentiel dans le mécanisme d'audit et de supervision de l'OMPI, pour maintenir l'efficacité, l'efficience et la pertinence de la gestion et des activités de l'Organisation. Nous apprécions également son interaction avec les États membres, en particulier dans le cadre des réunions d'information tenues régulièrement. Le groupe B aimerait féliciter M. Bert Keuppens pour son élection en tant que président, et M. Igor Ludboržs pour son élection en tant que vice-président lors de la soixante-troisième session de l'OCIS. Nous tenons à remercier Mme Tatiana Vasileva d'avoir assuré la présidence aux soixante-deuxième et soixante-troisième sessions de l'OCIS. Nous sommes heureux que l'auto-évaluation indique que l'OCIS ait fonctionné efficacement malgré les défis posés par la pandémie persistante. Notre groupe continue de se féliciter de l'interaction de l'OCIS avec le vérificateur externe des comptes, qui améliore le processus de suivi des recommandations et favorise la coopération, notamment en ce qui concerne la vérification externe des comptes. Nous prenons note avec satisfaction du commentaire selon lequel le faible niveau d'ajustement des audits continue de refléter un bon contrôle interne et des processus et pratiques sains en matière de rapports financiers au sein de l'OMPI. Nous sommes conscients que l'OCIS joue un rôle actif dans la supervision des fonctions à l'OMPI. À cet égard, nous notons qu'un grand nombre d'affaires se rapportent à des activités extérieures et que l'OCIS a conseillé au chef du Bureau de la déontologie de trouver des solutions appropriées à cette tendance émergente. Le groupe B est ravi d'entendre que l'OMPI est en très bonne voie vis-à-vis des quatre recommandations découlant de l'examen par le CCI de la fonction de déontologie dans le système des Nations Unies. Nous tenons à clore notre déclaration en remerciant une nouvelle fois l'OCIS pour son excellent travail et en exprimant notre espoir de pouvoir à nouveau interagir en personne avec l'OCIS au cours de ses réunions ordinaires à Genève. Nous nous réjouissons de la poursuite du rôle clé et actif que joue l'OCIS dans le mécanisme consultatif et de supervision de cette Organisation. Je vous remercie, Monsieur le Président.

63. La délégation de la Slovaquie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait remercier l'Organe consultatif indépendant de surveillance pour le rapport contenu dans le document WO/PBC/34/2, ainsi que pour le travail essentiel accompli dans le domaine de l'audit et de la supervision de l'Organisation, ainsi que pour l'examen des différents rapports, plans et déclarations d'audit et d'évaluation. Nous prenons note avec satisfaction de l'interaction entre l'OCIS et la Division de la supervision interne, le vérificateur externe des comptes et d'autres acteurs et organes importants. Nous estimons que cela améliore considérablement le processus de mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision, en particulier lorsque l'attention a été accordée aux recommandations hautement prioritaires et aux recommandations en suspens restantes. En conclusion, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait remercier une fois encore les membres actuels du comité pour leur expertise et leur travail.

64. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de la Chine remercie l'OCIS pour ce rapport annuel. Nous nous félicitons de l'ardeur au travail et des réalisations du comité au cours de l'année écoulée. La délégation de la Chine a participé à toutes les réunions d'information organisées par le comité à l'intention des États membres tout au long de l'année. Elle s'est dite ravie de constater que le comité ait surmonté les défis posés par la pandémie au cours de l'année écoulée, qu'il a tenu toutes les réunions trimestrielles de manière virtuelle et qu'il a publié les rapports de réunion en temps voulu. L'OCIS a travaillé en étroite collaboration avec le Directeur général, le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion, le directeur de la Division de la supervision interne et le vérificateur externe des comptes, et a formulé un grand nombre de recommandations d'experts indépendants de grande qualité, tout en menant à bien divers examens internes et externes de l'OMPI. La Chine a noté que l'OCIS avait communiqué au Secrétariat des informations sur des questions importantes, telles que la délégation de pouvoir dans la nouvelle révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier et les droits d'approbation et de révision des États membres. Elle a salué cette initiative. La Chine a toujours considéré que l'OCIS jouait un rôle unique et important pour garantir l'efficacité et

l'indépendance des fonctions de supervision de l'OMPI, ainsi que pour évaluer les fonctions financières. La Chine attend avec intérêt de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'OCIS pour aider conjointement l'Organisation à atteindre un certain développement en examinant la mise en œuvre de diverses recommandations et en améliorant les mécanismes de contrôle pertinents. Je vous remercie, Monsieur le Président.

65. La délégation de la Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de ce comité. Je suis convaincu que sous votre direction avisée, cette session sera constructive et couronnée de succès. Nous souhaitons exprimer nos remerciements pour la préparation et la présentation du rapport de l'OCIS, l'Organe consultatif indépendant de surveillance. Le présent rapport couvre la période entre le 10 juillet 2021 et le 20 mai 2022 et figure dans le document WO/PBC/34/2. Nous tenons également à remercier le président de l'OCIS et tous les membres du comité pour leur travail actif. Le rapport qui a été soumis témoigne du fait que le comité s'est acquitté de ses fonctions de manière productive au cours de la période couverte par le rapport, et ce malgré les restrictions liées à la pandémie de coronavirus. Nous soutenons l'observation faite par le comité quant à la nécessité d'un suivi minutieux par le Secrétariat de l'OMPI de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection et de la présentation des rapports correspondants. Merci.

66. La délégation du Mexique : Merci infiniment, Monsieur le Président. Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je saisis cette occasion pour vous féliciter ainsi que les vice-présidents pour votre élection et je suis convaincu que sous votre direction, nous pourrions traiter les questions efficacement. Nous nous félicitons du rapport et des travaux du comité, malgré les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, et nous prenons note des informations contenues dans le rapport. Nous aimerions souligner deux points : tout d'abord, nous sommes d'accord avec le comité et nous demandons des éclaircissements à l'OMPI sur la manière dont elle va traiter les cas d'exploitation et d'abus sexuels, ou même toute forme de harcèlement sexuel. Pour le harcèlement sexuel, il serait possible de le coordonner au sein d'un Bureau de la déontologie professionnelle et nous aimerions obtenir des informations supplémentaires sur l'analyse effectuée par le comité sur cet aspect. Nous invitons également l'Organisation à fournir au Bureau de la déontologie les ressources nécessaires pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses fonctions. Nous remercions l'OMPI d'avoir suivi la recommandation figurant dans le rapport du médiateur et nous sommes très heureux de constater qu'elle est publique, et nous souhaitons qu'elle soit soumise à l'examen de ce comité ou du Comité de coordination. Merci.

67. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation des États-Unis d'Amérique félicite le nouveau président et les vice-présidents pour votre élection et vous souhaitons à tous un mandat productif. La délégation s'aligne sur la déclaration du groupe B et remercie l'OCIS pour ce rapport instructif. Nous apprécions les précieuses observations de l'OCIS et son rôle essentiel dans le renforcement de la gestion de l'OMPI. Nous nous félicitons de la suggestion du comité que l'OMPI clarifie la manière dont les cas d'exploitation et d'abus sexuels, ainsi que de harcèlement sexuel, doivent être traités. Nous sommes d'accord sur le fait que la transparence du processus est essentielle aux premières étapes de la dénonciation et à une assistance rapide aux victimes. Le rapport de l'OCIS indiquait également qu'un cas d'enquête en cours a été enregistré en 2020. Nous apprécions cette mise en lumière et soulignons que la rapidité est essentielle pour mener des enquêtes significatives et créer une culture de la responsabilité. Nous remercions une fois encore l'OCIS d'avoir accompli son travail de manière fidèle et approfondie tout au long de l'année. Merci.

68. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Merci infiniment, Monsieur le Président. Bien le bonjour à tous. Si vous le permettez, Monsieur le Président, j'ai relevé une question en particulier. Pardonnez-moi si j'en ai oublié, mais il y avait

une question en particulier qui s'adressait au Secrétariat, et qui concernait la discussion au sein de l'OCIS et la recommandation de nommer la cheffe du Bureau de la déontologie comme point focal pour le harcèlement sexuel. Le Secrétariat est d'avis que les modalités actuelles de l'Organisation fonctionnent bien. Les dispositions actuelles de l'Organisation font que la DSI – mon estimé collègue Rajesh se trouve dans la salle avec nous aujourd'hui si vous avez des questions ou des observations – est le point de contact pour tous les cas de harcèlement sexuel. Cette décision avait été prise par le Secrétariat. Elle l'a été conformément à la recommandation du CCI, le Corps commun d'inspection. Le CCI a recommandé que, lorsqu'il existait un point focal pour le harcèlement sexuel, celui-ci disposât des pouvoirs d'enquête nécessaires pour examiner ces allégations. Le Secrétariat a donc suivi la recommandation du CCI, à savoir que le point focal pour le harcèlement sexuel dispose de ces pouvoirs d'enquête, qui, dans le cas de l'OMPI, était la DSI, la Division de la supervision interne. Pour en venir, si vous le permettez, à l'exploitation et aux abus sexuels (EAS), qui est un sujet distinct mais connexe, je pense qu'en ce qui concerne l'EAS, nous voyons certainement le potentiel d'un rôle pour la cheffe du Bureau de la déontologie, et mes collègues des RH sont en discussion avec la cheffe du Bureau de la déontologie pour établir un éventuel fonctionnement concret. Je pense encore une fois que si nous explorons cette voie, si nous nous y engageons, nous le ferons d'une manière qui est conforme aux recommandations du CCI dans ce domaine, à savoir qu'elle doit être formellement intégrée au mandat de la fonction de déontologie et, si vous préférez, aux responsabilités qui sont définies de manière très formelle. Vous n'ignorez pas, contrairement à certaines institutions des Nations Unies, que nous ne disposons pas d'un réseau de bureaux extérieurs étendu : notre réseau de bureaux extérieurs est réduit. Mais il s'agit d'un domaine important dans lequel nous cherchons à impliquer le Bureau de la déontologie et nous continuerons à le faire d'une manière qui soit cohérente avec les recommandations du CCI, mais aussi bien sûr, je pense, avec les orientations données par le Conseil des chefs de secrétariat ces dernières années, et nous restons très actifs dans ce domaine également. Je m'arrêterai là, heureux de répondre à d'autres questions, si les membres le jugent utile.

69. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe des pays africains prend note que le membre de l'OCIS, M. Othman Sharif, représentant le groupe des pays africains, a démissionné en mars 2021. Nous notons que le mandat de l'OCIS indique qu'en cas de démission ou de décès d'un membre de l'OCIS pendant son mandat, un fichier ou une liste d'experts recensés au cours du processus de sélection pourra être utilisé pour nommer un remplaçant pour occuper le poste vacant. Le groupe souhaitait savoir s'il était envisagé de nommer un nouveau membre pour remplacer celui qui avait démissionné. Merci.

70. Le président de l'OCIS : Je vous remercie de cette question très utile. En effet, l'OCIS a dû fonctionner en l'absence du représentant – qui n'était d'ailleurs pas un représentant, mais le membre choisi du Groupe africain – et l'a beaucoup regretté. Il était également difficile de continuer à fonctionner dans un environnement virtuel, et nous avons parfois du mal à atteindre le quorum. S'agissant des procédures visant à nommer un nouveau membre, je me tournerais vers le Secrétariat, mais il me semble croire que le problème résidait dans le fait que la personne en question n'avait jamais présenté sa démission officielle. Il a fait part de son intention de se trouver en conflit d'intérêts, mais il n'y a pas eu de démission officielle et, je crois, je parle sous le contrôle de notre collègue juriste, mais c'était une coïncidence malheureuse et j'espère qu'à l'avenir, si une telle récurrence se produit, nous pourrions peut-être inciter un tel membre à démissionner officiellement. J'ai cru comprendre que tel était le cas. Mais peut-être que cette démission formelle n'a jamais été présentée en raison de la crise de la COVID, et c'est la raison pour laquelle il n'y avait pas eu de remplacement. Mais je peux me tromper et je serais très heureux d'avoir un point de vue juridique sur ce sujet, merci.

71. Le Secrétariat : Merci à Monsieur le Président ainsi qu'au président de l'OCIS. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce point de vue, je pense que la raison pour laquelle l'OCIS n'a pas suivi le processus de nomination d'un remplaçant est que nous n'avons pas reçu d'avis

officiel de démission et que nous n'étions donc pas en mesure de le faire. Merci, Monsieur le Président.

72. Le président : En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

73. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (document WO/PBC/34/2).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT DU JURY DE SELECTION DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE

74. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/34/3.

75. Le président : "Nous allons maintenant examiner le point 5 de l'ordre du jour, "Rapport du jury de sélection de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI".

Conformément à l'annexe III "Mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI", du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI, le paragraphe 5.a), section C, intitulée "Composition et qualifications des membres" stipule que "Le mécanisme de renouvellement des membres de l'OCIS sera le suivant : a) tous les membres de l'OCIS seront nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

Aucun membre de l'OCIS ne siègera pendant plus de six ans". Il convient de rappeler que, conformément au mécanisme approuvé par les États membres en 2010, tel qu'il figure dans le document WO/GA/39/13, un jury de sélection recommandera les nouveaux candidats de l'OCIS au Comité du programme et budget pour approbation. À la suite du processus de sélection de 2016, cinq membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI ont été nommés à l'OCIS. Ils ont accepté la nomination et pris leurs fonctions le 1^{er} février 2017. Les membres du comité ont accepté le renouvellement de leur engagement initial de trois ans qui prendra effet le 31 janvier 2023. Il s'agit de M. Othman Sharif du groupe des pays africains, de M. Mukesh Arya du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, de Mme Tatiana Vasileva du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, de M. Zhang Long de Chine, et de Mme Maria Vicien-Milburn du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. À la suite du processus de sélection de 2019, deux nouveaux membres ont été nommés à l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI et ont pris leurs fonctions le 1^{er} février 2020. Ils devraient accepter le renouvellement de leur contrat initial de trois ans qui se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2026. Il s'agit de M. Bert Keuppens du groupe B, et de M. Igor Ludboržs du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Le jury de sélection pour l'élection de cinq nouveaux membres de l'OCIS se composait des membres suivants : Son Excellence, M. l'Ambassadeur Puneet Agrawal, comme président, Mme Carole Breersch, comme vice-présidente, M. Mandla Nkabeni, M. Yuriy Spirin, M. Petr Fiala, M. Zheng Xu (qui a été remplacé par M. Xiang), et M. Walter J. Chamorro-Miltos. Mme Arendina Koppe, cheffe de la Section du droit administratif auprès du Bureau du conseiller juridique, a été désignée par le Secrétariat de l'OMPI en tant que secrétaire du jury. Je vais maintenant donner la parole à Son Excellence M. l'Ambassadeur Puneet Agrawal, président de l'Organe consultatif indépendant de surveillance, pour présenter son rapport. Je l'invite à rejoindre la tribune".

76. Le président du jury de sélection de l'OCIS : "Je vous remercie, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Je suis l'Ambassadeur Puneet Agrawal, président du jury de sélection. Je tiens tout d'abord à remercier les membres du jury de sélection ainsi que la secrétaire du jury, cheffe de la Section du droit administratif auprès du Bureau du conseiller juridique, qui nous a aidés dans ce processus. Comme les États membres le savent, cinq membres de l'OCIS doivent être

remplacés, un membre venant chacun des groupes d'États membres suivants : le groupe des pays africains, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique, le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, la Chine et le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, mentionné dans le rapport en tant que groupes prioritaires. L'ensemble du processus de sélection a été mené conformément à la procédure de sélection, comme prévu à l'annexe IV du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, adoptée par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa soixante-deuxième session en octobre 2021. Le processus a abouti au rapport WO/PBC/34/3, qui contient les recommandations du jury de sélection. Avant de mettre en évidence les principaux éléments du processus, je tiens à souligner que celui-ci a été animé par les États membres. Le processus est décrit en détail dans le rapport lui-même, mais j'aimerais souligner les éléments suivants : au total, 114 candidatures ont été reçues; dont 71 remplissaient les conditions d'éligibilité requises. Les candidatures éligibles ont été transmises à l'OCIS afin qu'il procède à un classement fondé sur sa propre grille d'évaluation, les noms et nationalités des candidats ayant été dissimulés. L'OCIS a ensuite classé ces candidatures au moyen d'une grille d'évaluation qui avait été établie par le jury de sélection et pour laquelle l'OCIS avait été consulté. L'OCIS a transmis son évaluation au jury de sélection, à la suite de quoi les noms et les nationalités ont été rétablis. Le jury de sélection a examiné l'évaluation fondée sur le classement de l'OCIS et établi une liste de 18 candidats qu'il souhaitait passer en revue. Un candidat a par la suite retiré sa candidature à ce stade. Les 17 entretiens ont eu lieu par vidéoconférence. Le jury de sélection a inclus des questions relatives aux domaines qu'il n'avait pas pu évaluer sur la base des candidatures papier. Je tiens à souligner que, malgré les efforts déployés au mieux par le jury, et nonobstant l'inclusion de candidates dans la liste des candidats présélectionnés pour l'entretien, le jury regrette que la parité hommes-femmes n'ait pu être atteinte au cours de ce cycle de recrutement. Il a également reconnu que le nombre initial de candidates éligibles était inférieur de moitié à celui du nombre de candidats masculins. Le jury de sélection recommande les cinq candidats issus de chacun des cinq groupes de priorité. Leurs biographies sommaires figurent également en annexe du rapport. J'aimerais souligner que le processus était exhaustif et équitable, qu'il existait un bon groupe de candidats, que l'OCIS était impliqué, et que le résultat représentait les candidats les meilleurs et les plus appropriés, en tenant compte de la composition globale des compétences et de l'expérience requises pour un poste à l'OCIS. Merci de m'avoir donné la parole."

77. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe des pays africains tient à remercier le président du groupe pour l'introduction de son rapport. Nous remercions tous les membres du jury de sélection pour les efforts qu'ils ont déployés dans l'exercice de la tâche importante consistant à identifier cinq nouveaux membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance, conformément à la procédure de sélection des membres de l'OCIS et du mandat de cet organe. Le groupe remercie également la cheffe de la Section du droit administratif auprès du Bureau du conseiller juridique, qui a assuré le secrétariat du jury, pour l'appui précieux fourni au jury. Le groupe des pays africains réitère son appui au travail accompli par l'OCIS dans le cadre du mécanisme de supervision à l'OMPI et en aidant le PBC et l'Assemblée générale à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de supervision. Il est donc impératif pour l'OCIS de disposer, dans ses rangs, de personnes qualifiées et expérimentées qui s'acquitteront du mandat de l'OCIS avec dévouement et de manière indépendante. Le groupe des pays africains se félicite des recommandations du jury de sélection relatives aux cinq nouveaux membres de l'OCIS afin de remplacer les membres sortants du groupe des pays africains, du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, de la Chine, du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale et du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous prenons note que les décisions du jury sur quatre des candidats ont été prises par consensus et que, dans un cas où il n'y avait pas de consensus, les règles de procédure pertinentes ont été observées. Les biographies des candidats recommandés sont impressionnantes et nous nous félicitons du mélange de compétences et d'expertise différentes entre les cinq candidats. Nous sommes convaincus que si le PBC approuvait les recommandations, les nouveaux membres contribueraient de manière positive

aux travaux de l'OCIS. Si le groupe des pays africains ne doute pas que les candidats recommandés feront de grands travaux dans leurs nouveaux rôles en tant que membres de l'OCIS, nous ne pouvons cacher notre déception face au fait que les cinq candidats recommandés soient des hommes. Cela signifie que le nouvel OCIS sera exclusivement composé d'hommes. Nous estimons qu'il s'agit là d'une situation indésirable, et nous espérons qu'à l'avenir, la parité hommes-femmes sera respectée pour le recrutement des nouveaux membres de l'OCIS. Cela étant, le président du groupe des pays africains est prêt à donner son approbation pour la nomination des cinq candidats recommandés en qualité de membre de l'OCIS. Merci.

78. La délégation de l'Inde : Merci de m'avoir donné la parole. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique souhaiterait remercier le président du jury de sélection de l'OCIS pour son rapport et l'ensemble du comité de sélection pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés à la réalisation du processus de sélection et à la recommandation d'un groupe compétent de cinq personnes pour faire partie de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique souhaiterait également remercier les membres sortants de l'OCIS pour leur précieuse contribution au renforcement de la gouvernance de l'OMPI. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique exprime ses meilleurs vœux aux nouveaux membres de l'OCIS et se réjouit de la collaboration continue et de l'engagement constructif de l'OCIS avec le Secrétariat et les États membres, dans le but de renforcer les fonctions de supervision à l'OMPI et de continuer à en améliorer la gouvernance. Je vous remercie, Monsieur le Président.

79. La délégation de l'Allemagne : Merci, Monsieur le Président. Je fais la déclaration au nom du groupe B. Monsieur le président, le groupe B remercie le Secrétariat pour la préparation du présent document, qui contient une vue d'ensemble du processus de sélection et des candidats recommandés par le jury de sélection. Nous n'avons aucune objection à formuler concernant les recommandations formulées. Toutefois, nous regrettons que le jury ne puisse pas recommander de candidates, et nous nous efforcerons d'assurer la parité hommes-femmes et l'équilibre entre les sexes lors des prochains cycles de recrutements. Je vous remercie, Monsieur le Président.

80. La délégation de la Slovaquie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait remercier le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/34/3 et pour la mise à jour des travaux concernant la sélection de cinq nouveaux membres de l'OCIS. Sur la base du présent document, nous reconnaissons qu'un certain nombre de réunions et de consultations entre les membres du jury de sélection ont eu lieu, nous tenons donc à remercier également le président du jury de sélection, Son Excellence l'Ambassadeur Puneet Agrawal, ainsi que les autres membres du jury pour leur travail. Nous avons également noté que les représentants du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B étaient élus membres de l'OCIS les années précédentes, et que maintenant le jury de sélection recommande cinq nouveaux candidats d'autres groupes régionaux au PBC pour approbation. Nous sommes convaincus que les nouveaux membres proposés issus des cinq groupes régionaux sont hautement qualifiés et seraient à même de mener à bien leur tâche en tant que nouveaux membres de l'OCIS avec une grande efficacité. Nous les félicitons de l'appui du jury de sélection et sommes prêts à approuver les recommandations proposées pour les membres du jury de sélection. Merci.

81. La délégation de la Chine : Merci, Monsieur le Président. La délégation de la Chine remercie le Secrétariat d'avoir préparé le présent document de réunion. Depuis la fin de l'année 2021, lorsque le nouveau cycle d'élections des membres de l'OCIS a commencé, le Secrétariat de l'OMPI, les membres actuels de l'OCIS et le comité de sélection ont travaillé ensemble et ont mené à bien le recrutement ouvert, la qualification, l'entretien de classement et l'enquête sur les antécédents, ainsi que d'autres efforts. La délégation de la Chine souhaite

remercier toutes les parties concernées, en particulier les membres du jury de sélection et le Secrétariat pour leur travail acharné. Elle tenait également à remercier les cinq membres sortants de l'OCIS, pour leurs efforts et leur contribution à la gouvernance de l'OMPI, en particulier pendant la pandémie. Elle souhaite la bienvenue aux cinq nouveaux membres de l'OCIS et souhaite, comme auparavant, soutenir les efforts de l'OCIS. Merci, Monsieur le Président.

82. La délégation de la République dominicaine : Merci, Monsieur le Président. Je parle au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Je suis très reconnaissant pour le rapport, qui décrit la procédure de manière très transparente, et nous n'avons aucune objection à la manière dont les choses ont été faites; nous regrettons simplement qu'il n'ait pas été possible de maintenir la parité hommes-femmes. Merci, Monsieur le Président.

83. La délégation de la Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole en tant que coordonnateur régional pour le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous tenons à remercier le Secrétariat et le jury de sélection de l'OCIS pour la préparation du présent rapport et la présentation de ce rapport. Notre groupe régional se félicite de la nomination des membres du comité, notamment d'un membre du Turkménistan, à savoir un représentant de notre groupe. Nous espérons vivement que, grâce à ses divers efforts universitaires et à sa vaste expérience internationale du travail dans le secteur public, il apportera une contribution substantielle aux travaux de l'OCIS. Nous sommes profondément convaincus qu'il est inadmissible de politiser le processus de sélection des candidats à des organes d'experts au sein de l'OMPI. Nous espérons que les décisions de ce type, c'est-à-dire les décisions relatives à la sélection des candidats, seront fondées uniquement sur l'expérience et le niveau professionnel des candidats. Merci.

84. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation des États-Unis d'Amérique a fait sienne la déclaration du groupe B. Nous remercions le jury de sélection pour son travail. Les biographies des membres décrivent en détail les qualifications notables des candidats, y compris l'expérience acquise en matière de fonctions d'audit, de comptabilité et de supervision. Toutefois, nous sommes alarmés par le fait que le jury de sélection, une commission composée uniquement d'une femme sur un jury de sept personnes, ait sélectionné cinq candidats de sexe masculin supplémentaires à l'OCIS. En conséquence de cette nouvelle composition, l'OCIS sera un organe exclusivement masculin. Le rapport indique que la parité hommes-femmes n'a pas pu être atteinte, mais cela dément le fait que non seulement le recrutement n'a pas pu atteindre la parité hommes-femmes, mais qu'il n'a atteint aucune représentation des sexes. Bien que le rapport indique que le nombre de candidates éligibles était inférieur de moitié à celui des candidats, nous espérons que la prochaine itération du recrutement de l'OCIS comprendra des efforts accrus pour identifier et attirer des candidats qualifiés, hommes et femmes. Je vous remercie, Monsieur le Président.

85. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le Président. Félicitations pour votre nomination, ainsi que celle des vice-présidents. La délégation du Canada remercie le Secrétariat pour ce rapport et le jury de sélection pour son travail. Elle félicite les candidats recommandés et les remercie pour leur contribution attendue à un élément essentiel de la structure de supervision de l'OMPI. Si le PBC approuvait les recommandations du jury, l'OCIS ne compterait pas une seule femme parmi ses membres. La délégation du Canada ne remet pas en question les qualifications et l'expertise des candidats, mais ce résultat regrettable va à l'encontre des efforts déployés au sein de l'Organisation pour parvenir à une parité hommes-femmes et prive l'OCIS d'un point de vue crucial. La délégation du Canada s'associe aux observations du groupe B sur cette question et encourage les États membres à examiner les moyens d'assurer une meilleure représentation des deux sexes et la parité hommes-femmes lors des futurs cycles de recrutement. Merci.

86. La délégation de la Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. La Fédération de Russie souscrit à la déclaration du coordonnateur régional du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous tenons également à remercier le président et les membres du jury de sélection pour le travail accompli en matière de sélection des nouveaux membres de l'OCIS. Des remerciements particuliers doivent être adressés au Secrétariat pour l'aide fournie à tous les stades des travaux du jury de sélection. Comme vous le savez, le travail des spécialistes des ressources humaines est souvent délicat, mais le caractère distinctif de leur professionnalisme est impartial. C'est ce facteur qui, parallèlement à la recherche de candidats présentant un haut niveau d'aptitude au poste, de compétence et de bonne foi, devrait constituer, dans une égale mesure, la base du recrutement du personnel et de la sélection des nouveaux membres des organes d'experts de cette Organisation. Malheureusement, d'après ce que nous avons compris, des difficultés sont apparues au cours de la sélection des candidats à l'OCIS, en raison de la position politiquement engagée de certains membres du jury de sélection. Dans ce contexte, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus, ce qui est mentionné au paragraphe 28 du rapport. Une telle approche met en péril l'efficacité du travail de l'OCIS. Nous espérons toutefois que ce genre de situation sera évité à l'avenir et que les éléments clés de la sélection des candidats resteront l'impartialité de ceux qui sélectionnent et les qualités professionnelles de ceux qui sont sélectionnés. En outre, notre délégation est ravie de constater que les cinq personnes recommandées pour approbation par le jury de sélection, y compris le représentant de notre groupe régional, sont des candidats solides, et nous appuyons sans aucun doute cette décision. Nous souhaitons que l'OCIS, dans sa nouvelle formule, tout le succès possible pour continuer à remplir le mandat de la commission à un haut niveau, comme elle l'a fait dans le passé, et nous remercions sincèrement les membres de l'OCIS pour leur travail, c'est-à-dire ceux dont le mandat prend fin l'année prochaine. Merci.

87. Le président : À ce stade, je ne vois pas de demande d'intervention, et je propose donc au comité d'adopter la décision ci-après.

88. "Le Comité du programme et budget (PBC) a approuvé les recommandations du jury de sélection concernant la sélection de cinq nouveaux membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI, qui figurent au paragraphe 33 du rapport du jury de sélection (document WO/PBC/34/3)."

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

89. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/34/4.

90. Le président : "Mesdames et Messieurs les délégués, membres du Secrétariat, Mesdames et Messieurs, bien le bonjour, j'espère que vous vous êtes bien reposés et que vous avez pris un bon déjeuner. Nous allons commencer notre session de l'après-midi par le point 6 de l'ordre du jour : Rapport du vérificateur externe aux comptes. Nous allons examiner le document WO/PBC/34/4 au titre de ce point de l'ordre du jour. Selon le chapitre 8, article 8.11 du règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution, "les rapports du vérificateur externe des comptes sur les états financiers annuels et sur d'autres vérifications ainsi que les états financiers annuels vérifiés sont transmis à l'Assemblée générale, aux autres assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI par l'intermédiaire du Comité du programme et budget, conformément aux instructions que l'Assemblée générale, les autres assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI auront pu donner". Je salue à présent des vérificateurs externes des comptes, M. Damian Brewitt, directeur, et M. Simon Irwin, responsable de l'Audit, National Audit Office du Royaume-Uni

(NAO). Je demande au vérificateur externe des comptes, M. Damian Brewitz, de me rejoindre à la tribune”.

91. Le vérificateur externe des comptes : “Merci beaucoup Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, bon bonjour. Au nom du contrôleur et vérificateur général des comptes du Royaume-Uni, j’ai le plaisir de pouvoir présenter les conclusions de notre audit ici en personne cette année. Il est toujours important pour nous de vous impliquer en tant que comité sur les questions que nous soulignons dans nos rapports. Cela vous permet de bénéficier d’un point de vue indépendant et objectif, conformément au mandat en vertu duquel nous sommes nommés. Dans ma présentation, j’aimerais aborder les quatre principaux domaines de travail : premièrement l’audit des états financiers et la gestion financière, puis je couvrirai les deux principaux thèmes qui figurent dans notre rapport, à savoir gouvernance et contrôle interne, ainsi que notre examen des modèles de prévision des recettes. Nous avons également procédé à un suivi plus détaillé de notre précédent examen de la gestion des ressources humaines. Premièrement, en ce qui concerne notre audit des états financiers, je suis ravi de confirmer que, cette année encore, l’opinion du vérificateur externe était sans réserve et que l’audit n’a révélé aucune erreur ou faiblesse que nous ayons considérée comme importante pour l’exactitude, l’exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. Notre audit s’est également attaché à déterminer si les opérations ont été effectuées conformément au règlement financier établi par les États membres. Les états financiers de l’OMPI et les commentaires financiers qui les accompagnent restent de haute qualité, ils sont soutenus par des systèmes de contrôle interne et d’établissement de rapports solides. Dans l’ensemble, nos résultats d’audit ont été positifs et n’ont pas identifié d’erreurs significatives ou de lacunes en matière de contrôle. Nous avons rendu compte en détail de ces travaux à l’OCIS avec lequel nous avons eu un bon engagement productif. En ce qui concerne la gestion financière, globalement, l’OMPI a maintenu une situation financière saine, principalement en raison du modèle d’affaires générateur de trésorerie de l’OMPI. Elle a procédé à des placements substantiels dans son patrimoine immobilier et dispose d’importantes réserves, largement étayées par des liquidités et des placements, plus que suffisantes pour faire face à l’ensemble de ses obligations. Il demeure important que, à mesure que l’OMPI modifie ses modalités de fonctionnement après la pandémie, l’utilisation de ces actifs importants fasse l’objet d’un suivi afin de rechercher les possibilités d’utiliser au mieux son patrimoine. Ainsi que cela a déjà été souligné, les performances et la position financières différentes de chaque union montrent à quel point l’Organisation est dépendante des unions du PCT et de Madrid, qui, en particulier l’Union du PCT, compensent les déficits signalés par les unions de La Haye et de Lisbonne pour couvrir les coûts fixes de l’OMPI. Nous avons de nouveau mis en évidence la croissance continue des engagements au titre des prestations dues au personnel. Il s’agit principalement de l’assurance maladie des membres du personnel après la cessation de – service de leurs droits au rapatriement et des obligations accumulées en matière de congés. En 2021, le passif global pour ces prestations au personnel a augmenté de 120 millions de francs suisses supplémentaires, pour atteindre 616 millions de francs suisses. En supposant que les hypothèses actuelles restent cohérentes, l’OMPI prévoit que le passif en matière d’assurance maladie après la cessation de service devrait augmenter à plus de 716 millions de francs suisses d’ici à 2025. Ces prestations consommeront une part croissante des revenus futurs de l’OMPI. Nous avons recommandé l’année dernière aux États membres d’examiner les possibilités d’atténuer la future croissance potentielle de ces obligations. Nous comprenons que le Secrétariat a maintenant terminé son étude sur l’actif et le passif, et nous examinerons les dispositions dans les propositions qui ont été présentées dans le cadre de notre audit au cours de l’année prochaine. S’agissant à présent du premier thème de notre rapport qui aborde les questions de gouvernance et de contrôle interne qui fournissent aux États membres la confiance et l’assurance concernant la gestion des ressources. Nous avons continué à conclure que l’OMPI dispose de systèmes solides de contrôle interne et qu’aucune faiblesse importante n’a été portée à notre attention au cours du processus d’audit. L’Organisation a toujours été proactive dans son approche du contrôle interne, et nous avons pris note des propositions de modification du Règlement financier, de la nature évolutive de la conformité, de

l'élaboration d'une déclaration révisée relative à la tolérance au risque et des changements en cours au sein de la Division de la supervision interne (DSI). Comme les membres le savent, l'OMPI propose certaines modifications à son Règlement financier. L'objectif est de le moderniser et de le rationaliser, en tenant compte des pratiques actuelles et des nouvelles structures organisationnelles. Les propositions combleront également d'importantes lacunes dans les règlements existants, dans des domaines tels que le travail en partenariat et la gestion des responsabilités. Nous avons fourni un retour d'information rapide sur les propositions du Secrétariat et notre conclusion générale est que la structure révisée offre un cadre plus cohérent. Nous soulignons qu'ils bénéficient d'un réexamen après la mise en œuvre pour permettre une adaptation de l'un quelconque de ces règlements à la lumière de l'expérience acquise lors de leur mise en œuvre initiale. L'OMPI a une approche très au point pour examiner la conformité avec les contrôles identifiés. Nous avons examiné les processus détaillés entrepris et fait des observations afin de contribuer à la maturation de l'approche. Nous avons souligné la nécessité de se concentrer davantage sur les contrôles clés. Une plus grande assurance sur les contrôles clés importants permettra de créer des gains d'efficacité, de donner à la direction des informations sur la qualité et l'efficacité des éléments les plus importants du cadre de contrôle interne. Il reste important que l'OMPI assure l'exhaustivité de l'évaluation; et nous avons constaté qu'au cours des dernières années, de nouveaux domaines ont été ajoutés à cet examen. Conscients de nos observations, nous continuons à considérer que l'OMPI a l'une des meilleures approches en matière de conformité au sein du système des Nations Unies. Depuis le début de notre mandat en 2018, nous avons soutenu l'ambition de l'OMPI d'adopter l'analyse de données pour fournir une assurance plus étendue sur le fonctionnement de l'environnement de contrôle. Ces analyses fournissent des outils rentables et systématiques pour obtenir un retour d'information sur le fonctionnement des contrôles, pour informer la direction sur les domaines à risque et les possibilités d'amélioration. La mise en œuvre de l'approche a connu des retards dus à la manière dont les données sont stockées, mais nous encourageons vivement la direction à accompagner la fourniture d'au moins quelques analyses pour donner des orientations sur la manière dont l'Organisation peut déployer son approche la plus large. Plusieurs secteurs différents au sein du Secrétariat ont élaboré leur propre gamme d'outils d'analyse, il est important que l'investissement de l'OMPI soit abordé de manière holistique, ce qui éviterait une répétition des tâches et garantirait que l'expertise puisse être développée et partagée sur des plateformes communes. En ce qui concerne la gestion des risques, nous avons noté l'élaboration positive d'une déclaration relative à la tolérance au risque claire et concise en consultation avec les États membres, et elle a été axée sur les résultats escomptés de l'Organisation. À notre avis, l'articulation de la tolérance au risque et du risque accepté fournit une plateforme sur laquelle l'OMPI peut concentrer ses ressources, évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et démontrer sa gestion des risques. Cette déclaration est l'une des plus claires que nous ayons vues, et nous examinerons comment l'OMPI s'en sert pour fournir des informations et déterminer son approche du risque lors de nos futurs audits. Nous avons pris note des travaux et du fonctionnement du Groupe de gestion des risques, qui est présidé par le Directeur général. Il étudie les risques les plus importants auxquels l'Organisation est confrontée et la manière dont ils sont gérés. Nous estimons qu'il convient de revoir comment le Groupe de gestion des risques obtient une assurance sur les risques au niveau du secteur et sur le niveau de remise en question de ces risques et des mesures d'atténuation associées. Le travail de la Division de la supervision interne (DSI) est une source essentielle d'assurance indépendante et objective pour soutenir le Directeur général. Nous avons tenu compte des changements inévitables qui découleront de la limitation du mandat du directeur actuel de la DSI. Au fur et à mesure que l'Organisation évolue pour devenir davantage axée sur les données et perfectionner sa méthode de contrôle, il sera important de veiller à ce que le mandat et la forme des activités de la DSI soient examinés, en même temps que les compétences et les capacités nécessaires compte tenu des changements structurels et culturels qui auront lieu au sein de l'Organisation. Nous avons souligné que l'évolution vers une opinion d'audit annuelle augmentera encore l'importance du travail basé sur les risques, afin de garantir qu'il se concentre sur les domaines les plus importants et les plus significatifs. En ce qui concerne notre examen des modèles de

prévision des recettes, nous avons observé l'année dernière que l'OMPI dépassait régulièrement son objectif en matière de recettes provenant des taxes et sous-utilisait systématiquement son budget de dépenses, ce qui a conduit à des excédents supérieurs à ceux initialement prévus. Nous avons donc décidé de revoir la base de la modélisation des recettes, qui constitue un élément essentiel des hypothèses sous-tendant le budget. Les modèles ont été conçus en interne pour fournir des informations sur les volumes de dépôts futurs attendus et les taxes correspondantes des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI. Le niveau de l'activité de dépôt est un facteur déterminant pour certains éléments de coûts variables des dépenses prévues au titre du budget de programme de l'OMPI, par exemple les services de traduction. La majorité des coûts de l'OMPI sont déterminés par leur nature et influencés par les facteurs inflationnistes et les changements découlant de la mise en œuvre de nouvelles initiatives et moins dépendants de l'activité de dépôt. Nous avons appliqué un examen basé sur une enquête pour évaluer le modèle et notre analyse des résultats de la modélisation, en même temps que nos considérations plus larges ont constitué les informations que nous avons fournies dans notre rapport. Notre travail a confirmé que le modèle atteint son objectif de fournir une base raisonnable pour la planification et la budgétisation. Bien que des améliorations supplémentaires puissent être apportées à des domaines tels que la gouvernance du modèle, il est peu probable qu'elles aient des avantages réels en termes de coûts. Avec le temps, le modèle a démontré sa fiabilité et nous n'avons aucune recommandation à faire à la suite de notre examen. Dans l'ensemble, notre examen met en évidence la prudence de l'OMPI dans sa planification financière, ce qui minimise le risque pour les États membres, mais augmente le potentiel de dépassement constant de l'excédent prévu. Nous continuons d'inviter les États membres à adopter une approche stratégique quant à la manière dont ces fonds excédentaires sont utilisés au mieux par l'Organisation. Concernant notre suivi de la gestion des ressources humaines, en 2018, nous avons examiné la manière dont l'OMPI a rendu compte de sa performance, en nous référant aux travaux du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH). Dans le cadre de cet examen, nous avons formulé une série de recommandations visant à améliorer la situation. Nous avons reporté l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations suite à la pandémie et à l'élaboration de la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines. Cette stratégie a recentré l'approche de l'OMPI sur les questions relatives aux ressources humaines et a entraîné des changements structurels et stratégiques importants. Dans l'ensemble, nous avons le plaisir d'annoncer des progrès positifs dans tous les domaines que nous avons précédemment recommandés. Le DGRH a été restructuré sur la base de sept objectifs organisationnels, et ses travaux contribuent à plusieurs résultats escomptés. La restructuration met davantage l'accent sur les domaines prioritaires et offre un meilleur cadre pour que le DGRH évolue d'une fonction transactionnelle à une fonction plus stratégique dans la manière dont il soutient l'Organisation et son personnel. Cette évolution s'appuiera sur des rapports sur l'exécution et des activités de conformité améliorés, fournissant ainsi de meilleures informations pour la prise de décision et l'efficacité. La nouvelle stratégie du DGRH a mis l'accent sur les questions de diversité et de gestion des talents, en abordant les domaines que nous avons identifiés comme nécessitant une attention particulière. Les plans établis dans ces domaines devraient permettre de disposer d'un personnel plus qualifié, répondant aux besoins de l'OMPI et aux aspirations du personnel. L'accent est mis davantage sur l'efficacité de la formation et sa contribution au développement du personnel et à l'Organisation. Une attention particulière est accordée au renforcement de la formation et des compétences en matière de direction et de gestion. Ces changements permettront d'améliorer la planification du personnel et de disposer d'un personnel plus flexible pour répondre aux besoins futurs. Le DGRH a renforcé ses dispositions et son approche de la gestion des absences du personnel, amélioré le suivi du respect des dispositions et fixé les paramètres d'intervention et d'intervention en cas d'absence de personnel. Ces dispositions devraient apporter des avantages en réduisant les niveaux d'absence globaux de l'OMPI et fournir un meilleur soutien pour un retour réussi des individus. Au fil du temps, des perfectionnements peuvent être apportés à ces processus en revoyant les délais d'intervention et en comparant les niveaux d'absence avec d'autres entités. Enfin, nous nous félicitons du passage à un engagement accru du personnel, qui soutient une culture de

changement à l'OMPI. L'utilisation de nouveaux outils et de nouvelles communications avec le personnel, comme les enquêtes auprès du personnel, s'en trouve renforcée. Ces enquêtes sont utilisées pour suivre fréquemment l'expérience des employés et fournir des informations permettant de surveiller l'impact des changements et l'efficacité de la nouvelle stratégie. Il sera important pour la direction de surveiller les niveaux de réponse; l'expérience montre que lorsque des actions ne sont pas prises, cela peut avoir une incidence sur la participation et les scores d'engagement et peut mettre en danger la réalisation des nouvelles stratégies. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer l'impact des changements, des cadres solides ont été établis pour permettre à l'Organisation de répondre dans les domaines clés que nous avons identifiés dans notre rapport de 2018. Nous sommes convaincus que les recommandations que nous avons faites ont été prises en compte dans le cadre des mesures prises. Étant donné qu'il s'agit de nouvelles initiatives, le temps nous dira quels effets elles auront sur l'Organisation et ses performances, et nous examinerons ces incidences à plus long terme sur la période restante de notre mandat. Pour conclure, je peux confirmer que des progrès ont été réalisés dans la clôture et la mise en œuvre de six recommandations des années précédentes, neuf recommandations restant en cours. Elles concernent principalement les recommandations formulées l'année dernière. Enfin, je tiens à remercier le Directeur général et le personnel de l'OMPI de leur soutien et leur coopération en vue de faciliter la réalisation de notre audit. Je vous remercie de votre attention bienveillante et je serai ravi de répondre à toute question ou de fournir davantage d'éclaircissements concernant le contexte de notre rapport d'audit. Monsieur le président, merci infiniment.

92. Le président : Je remercie M. Damian Brewitz pour sa présentation et pour sa disponibilité à répondre à toutes les questions et observations que vous pourriez avoir. J'inviterais maintenant les États membres à prendre note de leurs observations et commentaires éventuels. Nous entamons les débats avec la délégation de l'Algérie. Je donne la parole à la délégation de l'Algérie.

93. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de l'Algérie a l'honneur de faire la déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains prend note du rapport du vérificateur externe des comptes figurant dans le document WO/PBC/34/4 et le remercie pour son excellent travail effectué malgré les difficultés persistantes liées à la COVID-19. Le groupe des pays africains se félicite de l'opinion du vérificateur externe des comptes sur la qualité des états financiers de l'OMPI, qui sont conformes aux normes comptables internationales et ne présentent aucune anomalie particulière grâce à la bonne gouvernance assurée par la direction. Le groupe des pays africains note avec satisfaction que la situation financière saine de l'OMPI en 2021 lui permet de poursuivre ses activités sereinement dans le même sens que les années précédentes. Toutefois, de nombreuses incertitudes continuent de peser sur les perspectives économiques mondiales, ce qui justifie de rester vigilant. Notre groupe partage l'avis du vérificateur externe des comptes selon lequel il est nécessaire d'adopter une approche stratégique quant à la manière dont les fonds excédentaires de l'OMPI sont utilisés pour mieux servir les objectifs stratégiques fixés par l'Organisation tout en respectant des règles de prudence. En outre, l'augmentation considérable des engagements au titre de l'AMCS, qui devraient atteindre 715,5 millions de francs suisses en 2025, pourrait compromettre la viabilité financière de l'OMPI. À cet égard, il est important de veiller à ce que ce poste de dépenses soit maintenu sous contrôle dans le cadre d'une stratégie de gestion globale à moyen et à long terme. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, nous estimons que le rapport est incomplet dans la mesure où il ne tient pas compte des questions chroniques, liées à la diversité au sein du personnel de l'OMPI. Qu'il s'agisse de la question du genre ou de l'équilibre géographique, il appartient au vérificateur externe des comptes d'examiner cette question de plus près dans son prochain rapport et de formuler une recommandation à cet égard. En ce qui concerne le rapport financier, il est important de tenir compte de toutes les initiatives prises par l'OMPI pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques, tels qu'ils figurent dans le programme et budget. En particulier, dans le cadre du Plan d'action pour le développement et des objectifs de

développement durable. Concernant l'environnement de l'OMPI, pour la supervision, il est important d'assurer la rationalisation du processus de contrôle conformément à une grille de gestion des risques, qui est bien définie, afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements, tout en veillant à ce que l'accent soit mis sur les ressources disponibles du contrôleur, pour les opérations qualitatives essentielles pour le contrôle et l'évaluation. Le groupe des pays africains prend note de l'observation du vérificateur externe des comptes concernant la rédaction d'une déclaration concernant un niveau acceptable de gestion des risques, en d'autres termes, une déclaration relative à la tolérance au risque, et tient à souligner l'importance de fournir des garanties en matière de reddition de comptes afin de permettre aux États membres d'évaluer le degré de tolérance en fonction des contraintes qui pèsent sur la prise de décisions. Enfin, le groupe des pays africains encourage le Secrétariat de l'OMPI à mettre en œuvre avec diligence les recommandations contenues dans le rapport et à poursuivre les progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre des recommandations précédentes. Merci.

94. La délégation de l'Inde : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de l'Inde a l'honneur de faire la déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique souhaiterait remercier le vérificateur externe des comptes, du National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni, pour avoir présenté les résultats complets de l'audit. Le groupe s'est félicité de l'observation du vérificateur externe concernant les bons résultats financiers de l'OMPI en 2021 et du fait que l'Organisation reste bien placée pour faire face à l'incertitude économique mondiale persistante. Le groupe est heureux de constater que l'OMPI dispose de systèmes de contrôle interne solides et qu'aucune faiblesse importante n'est apparue au cours de ce processus d'audit, malgré les défis permanents posés par la pandémie. Il constate également la recommandation visant à adopter une approche stratégique quant à la manière dont ces fonds excédentaires sont utilisés au mieux par l'Organisation. Il en va de même pour les observations visant à contribuer à l'élaboration de la méthode d'examen du respect des règles. Dans l'ensemble, le groupe constate l'acceptation positive des recommandations par la direction de l'OMPI et attendait avec intérêt leur mise en œuvre. Je vous remercie, Monsieur le Président.

95. La délégation de l'Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je fais cette déclaration au nom du groupe B. Monsieur le président, le groupe B tient à remercier le vérificateur externe des comptes pour son rapport sur les états financiers pour 2021 contenus dans le document WO/PBC/34/4 et remercie M. Damien Brewitz du National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni pour la présentation. Ce rapport constitue une source d'information importante pour ce comité. Nos remerciements vont également au Secrétariat pour sa réponse aux trois recommandations du vérificateur externe des comptes. Le groupe B prend note que le vérificateur externe a émis une opinion sans réserve sur l'audit des états financiers de l'OMPI et félicite le Secrétariat pour ce résultat. S'agissant de la gestion financière nous sommes ravis que le vérificateur externe des comptes ait évalué la santé financière de l'OMPI et a conclu que l'Organisation était bien placée pour répondre à l'incertitude mondiale persistante. Nous notons une augmentation des dépenses par rapport à l'année précédente, qui est principalement due à des changements dans les prestations à long terme dues au personnel. Dans l'ensemble, nous sommes heureux de constater un excédent budgétaire considérable. Le groupe B prend acte de l'augmentation continue des obligations relatives aux prestations au personnel. Nous sommes préoccupés par la poursuite de la croissance prévue des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). À cet égard, nous remercions le Secrétariat d'avoir proposé un plan de financement pour gérer les risques découlant des prestations à long terme dues au personnel à l'OMPI, qui seront examinées au titre du point 16 de l'ordre du jour. Nous nous félicitons de l'examen par le vérificateur externe des mécanismes de gouvernance et de contrôle. Nous prenons acte de l'évaluation positive de bon nombre de ces mécanismes. Toutefois, nous prenons note du fait que le vérificateur externe des comptes a constaté des retards dans ces analyses, afin de donner une assurance plus large sur le fonctionnement du cadre de contrôle. Le vérificateur a recommandé que l'OMPI veuille à recommander une approche et une stratégie globales pour mettre au point et déployer cette

analyse, qui réponde aux besoins des utilisateurs au sein de l'Organisation et crée des synergies. Nous nous félicitons du fait que le Secrétariat accepte cette recommandation et apprécierions davantage de détails sur la mise en œuvre envisagée. S'agissant des 23 recommandations des années précédentes qui restent ouvertes, nous notons avec satisfaction que 14 ont été clôturées. Cependant, 9 recommandations restent en cours. Nous encourageons l'OMPI à faire progresser la mise en œuvre des recommandations restantes. Je vous remercie, Monsieur le Président.

96. La délégation de la Slovaquie : Monsieur le Président, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, j'aimerais remercier le vérificateur externe des comptes pour le rapport sur les états financiers de l'OMPI pour la période 2021 et pour la présentation des résultats de l'audit. Nous notons avec satisfaction que pour l'année 2021, les états financiers restent de haute qualité, étayés par des systèmes solides de contrôles internes et d'établissement de rapports, ce qui montre qu'une gouvernance efficace sans faiblesse notable fait partie intégrante de l'Organisation. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes se félicite également que l'OMPI continue de fournir des résultats financiers solides en 2021 et ce, malgré les difficultés persistantes de la pandémie; l'Organisation conserve une position de réserve saine et est bien placée pour faire face à la persistance de l'incertitude économique mondiale. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes prend également note avec un intérêt particulier, des recommandations récentes du vérificateur externe des comptes et des recommandations de l'année précédente, compte tenu du fait que 14 recommandations sur 23, y compris des recommandations importantes concernant la question des bureaux extérieurs de l'OMPI, ont été clôturées, soit parce qu'elles ont été mises en œuvre, soit parce qu'elles ont été dépassées par les événements. Par conséquent, nous encourageons l'Organisation à continuer de mettre en œuvre les recommandations restantes. Je vous remercie, Monsieur le Président.

97. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous remercions le vérificateur externe des comptes pour la préparation du rapport et sa présentation, et nous sommes reconnaissants du document WO/PBC/34/4. Nous vous remercions de la présentation de ce rapport également. La Fédération de Russie note avec satisfaction la conclusion de l'audit de l'Organisation sur la réalisation d'indicateurs financiers plus élevés. Nous sommes également reconnaissants de la stabilité du travail dans le contexte de l'incertitude économique mondiale. Je me réjouis de constater que l'Organisation était prête à relever les défis qui se sont présentés car, de manière rapide, elle avait érigé un système de planification pour répondre aux situations d'urgence. Nous remercions le Secrétariat d'avoir pris les mesures nécessaires qui ont également garanti le bon fonctionnement de l'Organisation dans le contexte du travail à distance à temps partiel et à temps plein du personnel. Nous appelons le vérificateur externe des comptes à s'intéresser à un suivi plus détaillé des dépenses futures, y compris les dépenses liées au paiement de l'assurance maladie. Compte tenu du fait que le paiement des indemnités au personnel reste un facteur de risque majeur pour la situation financière de l'OMPI, nous estimons que des données plus détaillées sur les dépenses futures pertinentes seraient très utiles pour permettre aux États membres d'évaluer correctement la situation. Il sera crucial pour le Secrétariat de mettre strictement en œuvre les recommandations du vérificateur externe des comptes et de fournir régulièrement des mises à jour aux États membres. Nous espérons que toutes les recommandations ouvertes seront mises en œuvre dans les plus brefs délais. Merci infiniment, Monsieur le Président.

98. La délégation de l'Espagne : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous tenons à nous associer à la déclaration faite par notre porte-parole pour le groupe B et nous sommes reconnaissants au vérificateur externe des comptes pour le rapport détaillé et détaillé qui souligne le fait que, malgré les difficultés rencontrées en 2021, la coopération de la Division des finances était exemplaire. Nous félicitons le Secrétariat pour les résultats de cet audit externe, qui met en lumière l'OMPI comme ayant l'un des meilleurs systèmes de contrôle interne analysés au sein du système des Nations Unies. Le présent rapport met en évidence la gestion

financière saine menée sur la base d'une approche prudente, mais comme nous le verrons plus tard, nous nous associons à l'idée du vérificateur externe des comptes, à savoir avoir un bon débat sur l'utilisation des excédents budgétaires, de l'excédent récurrent de l'OMPI. Nous pensons que ces excédents peuvent être investis de manière appropriée en fournissant des services et une assistance accrue aux États membres. Par exemple, dans le cadre de programmes d'activité dans différents secteurs. D'une manière générale, la délégation de l'Espagne souhaite rappeler au Secrétariat, au vérificateur externe des comptes et aux autres États membres que les taxes pour les services de l'OMPI et sa modélisation doivent tenir compte non seulement des éléments statistiques, mathématiques et techniques, mais également des aspects stratégiques et holistiques. Puisque, comme nous le rappelons, les systèmes de coopération internationale en matière de propriété intellectuelle coexistent avec les systèmes régionaux et les systèmes nationaux, et bien qu'indépendamment les uns des autres, ils exercent une influence sur la perception des utilisateurs dans leur ensemble. Nous demandons donc que, lors de toute future détermination des changements éventuels, cela soit pris en considération et examiné avec les États membres. Merci infiniment, Monsieur.

99. La délégation du Pakistan : Merci infiniment, Monsieur le Président. Ma délégation remercie le vérificateur externe des comptes pour le rapport présenté dans le document WO/PBC/34/4. Nous notons avec satisfaction que les états financiers restent de haute qualité, soutenus par des systèmes de contrôle interne et d'établissement de rapports solides. Il est également gratifiant de constater la bonne performance financière de l'OMPI en 2021, avec l'augmentation de l'actif net et des recettes. Monsieur le Président, comme l'ont également souligné d'autres groupes régionaux et États membres, le rapport du vérificateur externe des comptes de l'année dernière prévoyait également l'augmentation des obligations de l'Organisation en matière d'assurance maladie. Le rapport de l'OCIS de cette année évoque également d'importantes modifications de la méthodologie, afin de déterminer les coûts des soins médicaux ayant une incidence significative sur les engagements au titre de l'AMCS, qui ont augmenté de 121 millions de francs suisses. En outre, d'après le rapport du vérificateur externe des comptes, les prestations dues au personnel représentent toujours le risque principal pour la santé financière de l'OMPI. Si l'aide des employés de l'OMPI est de la plus haute importance, ma délégation souhaiterait demander au Secrétariat d'informer le comité des modifications apportées à la méthodologie afin de déterminer le coût des soins médicaux et de mettre en évidence la manière dont un certain degré de certitude pourrait être maintenu afin d'atténuer les risques futurs à cet égard. Enfin, ma délégation prend également note de la clôture de 14 recommandations antérieures, y compris celles concernant les bureaux extérieurs. Ces recommandations sont clôturées, ma délégation est d'avis que certaines de ces recommandations resteront pertinentes pour les États membres ainsi que pour le Secrétariat dans nos futurs travaux, en particulier les recommandations de 2019, sur la nécessité d'une stratégie claire pour les bureaux extérieurs à Genève. Je vous remercie.

100. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci, Monsieur le Président. Nous félicitons le Secrétariat d'avoir réalisé un rapport d'audit sans réserve et nous remercions les vérificateurs externes des comptes pour leur travail. Nous souscrivons à la déclaration faite par le groupe B. Nous constatons, en page 9 du rapport du vérificateur externe des comptes, que les prestations dues au personnel représentent toujours le risque principal pour la santé financière de l'OMPI. Il convient de noter qu'une étude a été commandée pour aider à élaborer un plan de financement des prestations dues au personnel et nous attendons avec intérêt de recevoir les observations du vérificateur externe des comptes concernant le plan de financement, qui était hors de leur champ d'application cette année. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport, les recettes effectives ont régulièrement dépassé les objectifs de recettes provenant des taxes alors que les dépenses ont été inférieures aux prévisions, ce qui a eu pour résultat des excédents importants. Nous sommes d'accord avec l'affirmation selon laquelle il est important d'utiliser les excédents stratégiquement et nous soutenons continuer à allouer des fonds aux prestations dues au personnel, afin de réduire la part non provisionnée. Merci, Monsieur le Président.

101. La délégation de la République de Corée : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de la République de Corée tenait à remercier les vérificateurs externes pour ce rapport important et détaillé. Tout d'abord, ma délégation est heureuse de savoir qu'en dépit de la pandémie de COVID-19, la situation financière est bien placée pour répondre à l'incertitude économique mondiale persistante. En outre, à l'annexe 1 du présent rapport, nous notons que deux recommandations de 2019 relatives aux bureaux extérieurs de l'OMPI sont clôturées. À cet égard, nous estimons que le rapport de 2019 est effectivement pris en considération dans l'avant-projet mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre satisfaction à l'égard des efforts déployés par les vérificateurs externes des comptes, qui contribuent de manière significative à l'avancement de ce débat lié à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Merci.

102. Le vérificateur externe des comptes : Merci beaucoup, Monsieur le Président, et je remercie les délégués pour leurs observations concernant le rapport d'audit. Je pense que pour souligner un certain nombre de points qui ont été mentionnés, et juste pour donner une assurance, qu'en ce qui concerne la diversité, nous allons examiner les questions relatives à la façon dont la nouvelle unité d'expérience des employés traite les questions de diversité et les fait avancer. Je pense qu'au cours de notre mandat, probablement au cours de notre dernière année dans deux ans, nous chercherons à voir comment les choses ont progressé et changé et à commenter comment ces dispositions ont été mises en place et comment elles ont été appliquées dans la pratique. S'agissant du paiement des prestations, je pense qu'il s'agit toujours d'un domaine d'intérêt essentiel de notre audit, nous sommes conscients des risques qui sont associés à la fois aux finances et à la réputation en termes de prestations. Nous travaillons en étroite collaboration avec la DSI qui, souvent dans le cadre de leur programme (*NdT* : a priori, la personne chargée de la transcription n'a pas compris la phrase et le signal), étudie les prestations et nous répondrons aux questions et aux risques découlant de ces travaux. Il s'agit assurément d'une priorité et je pense que cette année, nous avons constaté des faits très intéressants avec l'Organisation pour vérifier les données relatives aux revendications qui, là encore, constituent un élément important de garantie sur les prestations dues au personnel. Peut-être que cela rejoint les commentaires sur l'AMCS, pour dire que nous sommes très satisfaits que les développements et les changements qui ont eu lieu au cours de l'année dernière affinent le processus d'identification du nombre estimé. En fin de compte, la responsabilité de l'AMCS est une estimation. Mais nous sommes satisfaits de la manière dont les actuaires ont élaboré leurs travaux dans ce domaine, les données relatives aux revendications réelles, afin d'informer ces passifs. Nous estimons donc que vous êtes dans une position bien meilleure s'agissant d'une évaluation précise de ces futurs coûts dans les méthodes qui ont été adoptées et utilisées. Je pense enfin qu'un certain nombre d'États membres ont mentionné un thème commun concernant la meilleure façon d'utiliser les excédents, que c'est un point auquel nous serons attentifs en examinant le plan et la stratégie de la direction, pour utiliser les excédents dans les années à venir, un point sur lequel nous ferons des commentaires avant la fin de notre mandat. Je pense que le président a fait le point sur les principales questions que je voulais prendre en compte dans les observations qui ont été faites. Merci beaucoup pour l'aimable attention de chacun à notre rapport. Merci.

103. Le sous-directeur général du Secteur administration finances et gestion : C'est très gentil, merci beaucoup, Monsieur le Président, bien le bonjour à tous. Permettez-moi tout d'abord de remercier le National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni pour son engagement, son travail cordial et critique au cours des 18 derniers mois depuis que j'occupe mon poste. Nous sommes très reconnaissants pour l'engagement positif, constructif et en fait très utile que nous avons eu, donc merci beaucoup. Si vous le permettez, j'aimerais vous faire part de quelques réflexions initiales et je serais heureux d'entrer dans les détails, si cela s'avère utile. En ce qui concerne l'analyse des données, en réponse à la question de l'Allemagne, je crois, au nom du groupe B, il y a un certain nombre de domaines dans l'Organisation qui utilisent actuellement, ont besoin ou pourraient utiliser l'analyse des données, et cela varie énormément à travers l'Organisation. Il s'agit sans aucun doute de nos systèmes d'enregistrement mondiaux, du PCT, de La Haye et

de Madrid, des équipes de marketing qui appuient ces systèmes, du développement de l'activité et de l'appui aux clients, etc. Il s'agit là d'un utilisateur important. La Division économique et statistique en est un autre, la communication Web, qui, je pense, est une source de données très riche du fait de l'utilisation de notre plateforme Web, l'équipe du contrôleur, l'équipe des bases de données mondiales, etc., et bien sûr, certains offices indépendants, si vous voulez, y compris peut-être le plus important, la DSI, sont également de gros utilisateurs. Je pense que pour la plupart de ces domaines, ce que nous essayons de faire dans le cadre du portail de la propriété intellectuelle, c'est de rassembler tout cela, conformément à votre recommandation. Ainsi, dans la mesure du possible, il existe un pool central d'expertise et, ce qui est peut-être aussi important, un pool central de données, un lac de données central, que les différentes unités commerciales peuvent utiliser. Nos données sont plutôt fragmentées à l'heure actuelle, et nous intensifions également notre travail sur la confidentialité des données, il s'agit de savoir comment nous pouvons nous assurer que ces données sont détenues d'une manière qui réponde aux attentes de nos parties prenantes en matière de confidentialité. Pour la question de la Fédération de Russie sur les dépenses d'équipement à long terme, je suis d'accord, je pense que c'est certainement quelque chose sur lequel nous travaillons. Il y a deux grands pools, lorsque nous regardons vers l'avenir, où nous devons dépenser des dépenses d'équipement. L'un est la nécessité de continuer à investir dans l'infrastructure informatique. C'est quelque chose qui, à mon avis, concerne presque tous les offices de propriété intellectuelle dans le monde, l'activité est de plus en plus tournée vers la technologie, et je pense que, sur le plan informatique, nous devons continuer à investir. Et bien sûr, comme de nombreuses agences des Nations Unies, nous devons investir dans nos bâtiments afin d'éviter toute surprise désagréable à l'avenir, lorsque le bâtiment aura soudainement besoin de gros travaux d'entretien ou de réparation. Je pense donc que nous travaillons sur une vision à long terme, ou plutôt à moyen terme, sur ces deux points. Lorsque nous nous présenterons devant vous, les États membres, lors du Comité du programme et budget, à la même époque l'année prochaine, avec des propositions, nous exposerons un peu plus en détail notre réflexion sur ces questions. Je vais m'arrêter là et vous redonner la parole, Monsieur le Président.

104. Le président : Je remercie M. Damian Brewitt, directeur, et le sous-directeur général pour leurs observations et réponses en réponse aux observations et observations formulées par les États membres. J'espère que les États membres les ont jugées utiles. En conclusion du débat, en l'absence de demande d'intervention, je prie le comité de procéder à l'adoption de la décision au titre de ce point de l'ordre du jour qui vous a été présenté. Je ne vois pas de demande d'intervention. C'est pourquoi je considère que le comité a adopté cette décision. Il en est ainsi décidé. Je remercie les vérificateurs externes pour leur travail précieux et pour le rapport détaillé ainsi que pour leurs réponses supplémentaires qui seront fournies ultérieurement. Je vous remercie de votre attention.

105. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document WO/PBC/34/4).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

106. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/34/5.

107. Le président : "Nous passons au point 7 de l'ordre du jour, "Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)" figurant dans le document WO/PBC/34/5. Conformément à la supervision de l'OMPI, le directeur de la Division de la supervision interne a présenté chaque année un rapport de synthèse au Comité du programme et budget, donnant un aperçu des activités de supervision interne menées au cours de la période considérée. Le

présent rapport donne un aperçu des activités de supervision interne menées au cours de la période considérée du 1^{er} juillet 2021 au 1^{er} décembre 2021. Je passe maintenant la parole à M. Rajesh Singh, directeur de la Division de la supervision interne, pour présentation de son rapport annuel. Vous avez la parole.”

108. Le Secrétariat : “Excellence, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, conformément à la Charte de la supervision interne, j’ai le plaisir de proposer une présentation des activités de supervision entreprises par la Division de la supervision interne (DSI) durant la période couverte par le rapport, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Le rapport annuel figure dans le document WO/PBC/34/5. S’agissant de la mise en œuvre des plans de supervision, l’année 2021 a hérité des risques et des incertitudes causés par la pandémie de COVID-19 qui avait fortement touché 2020. Le plan de supervision de la DSI pour 2021 a été préparé en tenant compte d’un certain nombre de facteurs, tels que : évaluation des risques, pertinence, cycle de supervision et observations présentées par la direction de l’OMPI, par les États membres, et ressources disponibles. Le projet de plan de travail de supervision a également été examiné par l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) et a bénéficié des conseils de ce dernier avant d’être finalisé. La DSI a continué à travailler avec le nouveau Directeur général et les responsables de secteur pour tenir compte de leurs commentaires dans le travail et les priorités de supervision. La DSI a modifié son plan de travail pour mieux s’adapter à la pandémie et à ses conséquences sur les interactions au travail. Au moment du rapport, la DSI avait intégralement mis en œuvre le plan de supervision de 2021, et la mise en œuvre du plan de travail de 2022 se trouvait sur la bonne voie. Pendant la période couverte par le rapport, les audits, les évaluations et les enquêtes de la DSI ont abordé les principaux domaines opérationnels suivants : gestion des absences; gestion de la cybersécurité à l’OMPI; gestion de crise de l’OMPI pendant la pandémie; gestion des performances et du perfectionnement du personnel à l’OMPI; Division régionale pour les pays arabes; plateforme WIPO Match; l’utilisation et l’incidence des recommandations formulées par la Section de l’évaluation de la DSI; les évaluations indépendantes de la stratégie nationale de propriété intellectuelle; et pendant la période, deux rapports sur la gestion ont été publiés. L’un sur les données personnelles et les questions de confidentialité concernant les messages électroniques de l’OMPI à l’intention des utilisateurs externes; et le deuxième sur les informations contenues sur le site Web PATENTSCOPE. Les engagements suivants ont été lancés en 2021 et seront rapportés au comité dans le courant de l’année 2022 : l’audit du projet de plateforme du système de La Haye, l’audit de la gestion des risques à l’échelle de l’Organisation, l’audit de la gestion des actifs, du matériel et des fournitures, l’évaluation des comités permanents de l’OMPI, la métasynthèse des évaluations des divisions régionales et l’examen de la méthode de validation du Rapport sur la performance de l’OMPI par la DSI. La DSI a intégré les questions de genre dans tous ses engagements d’audit et d’évaluation dans la mesure où cela était pertinent. Au cours de la période considérée, 25 nouveaux dossiers ont été enregistrés, soit une augmentation de 19% par rapport à 2020, et 23 dossiers ont été classés. Au 31 décembre 2021, 13 dossiers étaient en cours, dont deux au stade de l’évaluation préliminaire, huit au stade de l’enquête approfondie, et trois étaient en attente d’une action de la part d’une autre entité. Parmi les dossiers en cours, 11 ont été ouverts en 2021 et deux en 2020. En 2021, neuf dossiers portaient sur des allégations fondées, notamment des cas de harcèlement, de vol, d’abus de temps de travail, d’abus d’actifs et de violation de la confidentialité. Au 31 décembre 2021, le délai moyen nécessaire pour mener à bien une enquête est de 127 jours civils, ce qui est bien dans le délai prescrit de six mois. S’agissant du suivi des recommandations en suspens relatives à la supervision, la DSI a continué d’assurer le suivi des recommandations ouvertes au moyen du système TeamMate +, qui permet un dialogue interactif avec la direction afin d’assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations en suspens. À la date d’établissement du présent rapport, on comptait 125 recommandations ouvertes, dont 40 étaient jugées prioritaires et 85 présentaient un degré de priorité moyen. Les recommandations de la DSI représentaient 82% de l’ensemble des recommandations de supervision ouvertes. Quelque 11 recommandations du rapport du vérificateur externe des comptes ont été ajoutées au

système de gestion des recommandations en 2021. Neuf recommandations d'audit externe et 18 recommandations de la DSI ont été clôturées au cours de la période considérée. En ce qui concerne les services consultatifs, outre les activités de supervision prévues, la DSI a continué de fournir, sur demande, des conseils professionnels concernant les documents de politique générale, les évaluations et les processus opérationnels. Les sections de l'audit interne et des enquêtes ont fourni des conseils au groupe de travail chargé d'examiner et d'actualiser le cadre réglementaire de l'OMPI relatif aux textes administratifs en vue de le rationaliser. La section des enquêtes a fourni des avis sur l'examen du système de justice interne. La section de l'évaluation a donné des conseils sur la phase de conception de l'évaluation externe de WIPO Re:Search, sur l'analyse comparative et l'auto-évaluation des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et sur les éléments d'auto-évaluation de la Division des pays d'Amérique latine. En ce qui concerne les relations avec les autres organes de supervision, la DSI a régulièrement participé aux sessions de l'OCIS, rendu compte de la mise en œuvre du plan de supervision interne, débattu des résultats des activités de supervision et sollicité leur avis. Au cours de la période couverte par le présent rapport ont eu lieu les sessions de l'OCIS (de la soixantième à la soixante-troisième). La DSI entretient de bonnes relations de travail avec le vérificateur externe des comptes en organisant régulièrement des réunions sur les questions d'audit, de contrôle interne et de gestion des risques avec les vérificateurs externes des comptes au cours de leur audit 2021 et a fourni les contributions nécessaires le cas échéant. La DSI a aussi régulièrement rencontré le médiateur et la cheffe du Bureau de la déontologie pour assurer une coordination et une aide complémentaire de bonne qualité. En ce qui concerne les activités de sensibilisation, la DSI a achevé la migration vers un système de gestion de l'audit mis à jour, TeamMate +. Le nouveau système est technologiquement plus moderne et comporte de nouvelles caractéristiques qui renforceront le processus d'évaluation des risques, la conduite des missions et la gestion des recommandations. La DSI a achevé le projet de refonte de l'analyse des données qui a renforcé sa capacité à mener des exercices d'audit continu. Elle continuera de fournir régulièrement des informations à la direction sur la conformité et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles mis à l'essai au moyen de l'analyse des données. La DSI a poursuivi son travail de sensibilisation à l'intention du personnel de l'OMPI à travers l'organisation de cours d'initiation à l'intention des nouveaux fonctionnaires, le bulletin de la DSI, le tableau de bord de la DSI et les exposés présentés aux directeurs et à la haute direction selon que de besoin. Concernant les enquêtes de satisfaction, la DSI a continué à recueillir les avis de ses collègues sur la qualité de ses travaux de supervision au moyen d'enquêtes sur le niveau de satisfaction des clients après chaque mission. L'analyse globale des résultats d'enquête faisait état d'un taux de satisfaction de 83% pour les enquêtes réalisées à l'issue des missions, et de 80% un an après les missions. Concernant la mise en réseau, au cours de la période considérée, la DSI a poursuivi sa collaboration active et utile et son travail en réseau avec d'autres organisations et entités des Nations Unies. La DSI a notamment participé activement à l'assemblée générale annuelle 2021 du GNUE, le réseau d'évaluation, qui s'est tenue virtuellement; à la réunion annuelle des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies (UN RIAS) qui s'est également tenue virtuellement, à la Conférence annuelle des chefs de l'audit interne en Europe qui s'est tenue virtuellement. Les chefs d'enquête et d'audit interne ont effectué des missions d'enseignement dans les domaines de la gestion des risques et de la prévention de la fraude et de la corruption pour les étudiants titulaires d'une licence et d'une maîtrise d'écoles commerciales locales à Genève. La DSI et le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies ont organisé conjointement une séance de formation en ligne sur le détournement de paiement au début du mois de mars 2021. La DSI a présenté une conférence sur le thème de la fraude en matière de marchés publics internationaux lors de la conférence mondiale sur la fraude organisée par l'Association of Certified Fraud Examiners en juin 2021. Concernant l'indépendance opérationnelle de la DSI, je confirme qu'au cours de la période considérée, aucune instance ou activité n'a eu lieu, qui pourrait être considérée comme mettant en péril l'indépendance opérationnelle de la DSI. Concernant les ressources en matière de supervision, aux fins de l'exécution de son mandat, la DSI s'était vu allouer un budget biennal, après virements, de 5270 millions de francs suisses, soit 0,69% du budget de

l'OMPI pour l'exercice biennal 2020-2021. Dans l'ensemble, le niveau actuel des ressources humaines et financières s'est avéré suffisamment adéquat pour que la DSI puisse couvrir efficacement les domaines hautement prioritaires tels que recensés dans ses plans de travail. L'échange de plans de supervision et la coordination permanente des activités de supervision avec le vérificateur externe des comptes, ainsi que l'utilisation rationnelle des outils informatiques, ont également contribué à l'efficacité accrue des activités menées et à une meilleure couverture des secteurs à risque. S'agissant de la formation professionnelle continue, le personnel de la DSI a participé à diverses activités afin d'acquérir de nouvelles connaissances, compétences techniques et autres afin d'accroître l'efficacité opérationnelle de la DSI. En moyenne, chaque membre du personnel de la DSI a participé à 10 jours de formation, notamment sur l'analyse et la présentation des données, la prise de décisions, les neurosciences appliquées, ACL Analytics, TeamMate Analytics, les certifications d'audit interne, la recherche en ligne, les technologies émergentes, les rapports financiers intégrés, COBIT 5, la cybersécurité et les techniques d'entretien. Dans la mesure où mon mandat de six ans en tant que directeur de la DSI se termine en janvier prochain, je saisis cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements au PBC, à ce comité ainsi qu'aux États membres pour leur orientation, leur appui et leur coopération; à l'OCIS pour ses conseils d'experts, son appui et ses avis très précieux; à l'ancien Directeur général et à la haute direction ainsi qu'à tous mes collègues de l'OMPI, ainsi qu'aux vérificateurs externes des comptes pour leur excellente coopération et leur appui dans l'ensemble de nos missions de supervision. Un grand merci à mes collègues de la DSI, à l'équipe de la DSI, pour leur contribution exceptionnelle, leur collaboration et leur travail d'équipe, sans lesquels il ne m'aurait pas été possible de remplir le mandat de la DSI. Après avoir conclu mes remarques, je tiens à vous remercier de votre aimable attention et je suis heureux de répondre à toutes les questions ou de recevoir toute observation que vous pourriez avoir."

109. Le président : Je remercie M. Rajesh Singh, directeur de la DSI, pour sa présentation détaillée. Je saisis cette occasion au nom du Comité du programme et budget pour exprimer notre gratitude pour le travail accompli par M. Rajesh Singh, directeur de la DSI, lors de son mandat avec l'OMPI. Merci beaucoup d'avoir aidé le comité. J'invite à présent les États membres à formuler leurs commentaires et observations. La délégation de l'Inde a demandé la parole.

110. La délégation de l'Inde : Je vous remercie, Monsieur le Président. L'Inde a l'honneur de faire la déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique souhaiterait remercier le directeur de la Division de la supervision interne pour le rapport détaillé présenté dans le document WO/PBC/34/5. Le rapport, comme les années précédentes, donne un examen approfondi des fonctions de l'Organisation. Le groupe considère le rapport comme une source précieuse d'informations ainsi qu'un point de référence utile pour les fonctions de supervision générales de l'Organisation. Le groupe salue les efforts constants de la DSI visant à assurer un contrôle interne efficace et une utilisation efficace des ressources par l'Organisation. La DSI, ainsi que l'OCIS, et le vérificateur externe des comptes contribuent à la gestion transparente des finances, ce qui est rassurant pour les États membres. Le groupe se félicite du fait que la DSI avait mené plusieurs activités de façon indépendante et constructive. Le groupe attend avec intérêt que le Secrétariat mette en œuvre les recommandations ouvertes de la DSI, en particulier les recommandations hautement prioritaires, dans les plus brefs délais. Il est convaincu que la DSI continuera à s'engager dans des activités transversales impliquant des vérificateurs des comptes ainsi que des spécialistes des enquêtes et des évaluations afin de procéder à un examen approfondi et complet des programmes de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le Président.

111. La délégation de la République dominicaine : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je prends la parole au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous vous remercions du rapport détaillé, fourni par le directeur de la Division de la supervision interne, et nous sommes heureux de ses observations sur Teammate+. Nous pensons que ces

observations devraient être prises en compte dans la stratégie d'amélioration future de WIPO Match. Au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis sa création jusqu'en 2019, WIPO Match n'a pu traiter que six accords, ce qui est bien en deçà de ce qui était espéré. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes espère que la mise en œuvre de cette stratégie d'amélioration de la plateforme WIPO Match se fera et qu'il sera possible de centraliser la plateforme pour WIPO Match, afin que nous puissions tirer le meilleur parti des précieux services de manière efficace, en évitant les chevauchements et les doubles emplois dans l'information. Merci.

112. La délégation de l'Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je fais cette déclaration au nom du groupe B. Monsieur, le président, le groupe B s'est félicité des efforts constants de la DSI en coopération avec l'OCIS et le vérificateur externe pour leur rôle crucial consistant à assurer des contrôles internes efficaces et une utilisation efficiente des ressources au sein de l'OMPI. À cet égard, nous aimerions remercier la DSI d'avoir préparé le rapport annuel figurant dans le document WO/PBC/34/5. Le rapport donne un aperçu complet des fonctions de l'Organisation et nous estimons que ce rapport constituait une source d'information précieuse qui pourrait servir de référence tout au long de l'année. Nous encourageons le Secrétariat à mettre en œuvre dans les meilleurs délais les recommandations d'audit interne et notons que 125 recommandations sont ouvertes, dont 40 sont hautement prioritaires. Le groupe B note que diverses activités ont été menées par la DSI de façon indépendante et constructive. Je vous remercie, Monsieur le Président.

113. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de l'Algérie a l'honneur de faire la déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains remercie le directeur de la Division de la supervision interne pour son rapport publié dans le document WO/PBC/34/5, qui rend compte des activités de supervision interne menées en 2021. Le groupe souligne le rôle primordial de la DSI en tant qu'organe indépendant assurant les fonctions de gestion des risques stratégiques, de contrôle interne et de gouvernance, conformément aux pratiques professionnelles internationales. Le groupe se félicite de la qualité du travail fourni par la DSI en 2021, pour aider l'OMPI à intégrer les principes de responsabilité, de transparence et d'apprentissage dans ses programmes, c'est-à-dire des processus de planification et des systèmes de gestion de la qualité conformes aux normes internationales. Nous notons avec satisfaction que la DSI a pris un certain nombre d'initiatives visant à élargir ses services en matière de services consultatifs et de conseil, d'analyse des données, d'audit en cours, tout en utilisant de nouvelles technologies pour rendre les missions de supervision et la gestion des recommandations plus efficaces. Le groupe des pays africains note que, compte tenu des ressources limitées dont dispose la DSI, l'établissement d'un programme de supervision et de supervision doit s'appuyer sur un système de gestion efficace des risques. Cela nous permettrait de mieux comprendre les points faibles possibles et de remédier à ces lacunes en temps réel. Par ailleurs, les travaux des autres organes de supervision de l'OMPI ne devraient pas empêcher la DSI d'entreprendre des activités sur toutes les questions définies dans son mandat, afin d'assurer une bonne compréhension des questions prioritaires. Tout en saluant les efforts de la DSI pour inclure des questions relatives à l'égalité des sexes et aux questions connexes dans son programme de travail, le groupe des pays africains est d'avis qu'une attention particulière devrait être accordée à la diversité au sein de l'OMPI, tant en termes d'égalité hommes-femmes que d'équilibre géographique. S'agissant des observations formulées par la DSI concernant le format virtuel des réunions dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le groupe des pays africains considère que l'utilisation de nouvelles technologies pour mener des activités d'assistance technique en faveur des pays en développement doit tenir compte de la capacité de ces pays et prendre une part active aux contraintes causées par la fracture numérique existante. À cet égard, toute modification du format des réunions devrait être examinée avec soin par l'OMPI en concertation avec les États membres. Je remercie également M. Rajesh Singh et l'ensemble de son équipe pour leur inlassable travail, leur compétence et leur professionnalisme. Merci.

114. La délégation de la Slovaquie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait remercier le directeur de la Division de la supervision interne pour son rapport publié dans le document WO/PBC/34/5. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes se félicite des travaux de la DSI. Nous pensons qu'ils poursuivent les efforts en matière d'amélioration, d'efficacité et de transparence de l'Organisation. Nous nous félicitons également de la coopération étroite entre la DSI et les autres organes de supervision externes tels que l'OCIS, le médiateur et le vérificateur externe des comptes. Nous nous félicitons des résultats des activités d'évaluation et d'enquête menées au cours de la période considérée. Dans le même temps, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes prend acte avec satisfaction des tentatives visant à réduire les recommandations datant un peu. En outre, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport, nous recensons 125 recommandations ouvertes, en particulier 40 recommandations jugées hautement prioritaires, dont la majorité sont liées au développement de la gestion des ressources humaines et à la gestion des programmes et des ressources. C'est pourquoi nous aimerions encourager le Secrétariat à mettre en œuvre ces recommandations en temps utile. Merci.

115. La délégation de la Chine : Ma délégation tient à remercier le directeur de la DSI et son équipe pour le rapport. La délégation de la Chine accorde une grande attention aux activités de supervision interne de l'OMPI, car nous estimons qu'une supervision transparente et efficace contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation et à l'amélioration du niveau de gestion. La délégation saisit cette occasion pour exprimer sa reconnaissance particulière au directeur de la DSI pour le travail extraordinaire qu'il a accompli depuis son accession à l'office en vue de renforcer la supervision interne de l'OMPI. Nous lui souhaitons plein succès pour l'avenir. Ma délégation souhaiterait également faire quelques observations spécifiques sur le nombre de questions figurant dans le rapport. Tout d'abord, nous apprécions la formulation de la stratégie de supervision interne 2022-2023. Selon cette stratégie, au cours des deux prochaines années, la DSI se concentrera sur la manière efficace et sûre de gérer les services, outils et systèmes de l'OMPI, ainsi que sur la conformité des projets de l'OMPI avec le Plan stratégique à moyen terme. Nous espérons que la DSI continuera à élever son niveau de supervision dans le cadre de la stratégie, et à renforcer sa coordination et son engagement avec les États membres. Deuxièmement, nous nous félicitons de ce que la DSI ait achevé l'étude sur la sécurité informatique de l'OMPI qui a été partagée avec les États membres intéressés. La délégation de la Chine a toujours maintenu que la sécurité de l'OMPI est une question qui touche aux intérêts de toutes les parties prenantes, y compris le Bureau international. Les mesures de contrôle interne incluses dans l'examen sont d'une importance capitale, et l'OMPI doit s'efforcer de continuer à améliorer son niveau de cybersécurité grâce à des programmes optimisés. Troisièmement, la Chine tient à remercier la DSI d'avoir achevé l'examen de la performance de l'OMPI ainsi que du développement du personnel de l'OMPI et d'avoir également présenté un rapport d'examen complet et détaillé. J'ai pris note de la page 23 du rapport où le manque de mobilité a été l'un des principaux points douloureux de l'Organisation, ainsi que des autres problèmes susceptibles de se poser lorsqu'il est question du développement personnel du personnel. Nous apprécions cela. Dans le même temps, nous pensons que l'OMPI est une organisation dotée d'experts de toutes les régions du monde entier, et qu'il convient d'utiliser pleinement leurs talents. Il convient donc d'encourager les membres du personnel les plus performants à être mobiles au sein de l'Organisation, d'un secteur à l'autre, afin d'accroître le dynamisme et l'efficacité de l'OMPI. Merci.

116. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous remercions le directeur de la DSI, M. Singh, d'avoir préparé le rapport et sa présentation du document WO/PBC/34/5. Nous apprécions le rôle de la DSI dans le renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la formation professionnelle du personnel de l'OMPI. En outre, nous prenons note de l'expérience de l'OMPI et des conclusions de la DSI en prenant des mesures pour minimiser les effets de la pandémie de COVID-19 sur les travaux de l'Organisation. Dans le contexte de la gestion de crise de l'OMPI au cours de la pandémie,

nous estimons que les formats de travail en face à face sont le meilleur moyen d'établir un dialogue productif entre les États membres, y compris lorsqu'il s'agit de processus décisionnels. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que l'audit de la situation en matière d'absences au travail est lié au fait que le temps de travail n'est pas utilisé de manière appropriée, à cet égard nous pouvons dire que le travail à distance ne doit pas avoir un impact négatif sur les normes des procédures de travail de l'Organisation. En outre, j'aimerais souligner nos conclusions sur le renforcement des compétences. Nous nous félicitons vivement des conclusions du rapport sur la nécessité d'assurer la cybersécurité et de garantir la sécurité des données personnelles. Ce sujet est bien entendu important pour les États membres et pour l'Organisation. En outre, compte tenu des points soulevés dans le document concernant des projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement, je tiens à remercier encore une fois M. Singh pour son travail important et le travail qu'il a accompli pour l'Organisation. Dans le même temps, nous demandons à la direction du Secrétariat de l'OMPI de prendre les mesures nécessaires pour éliminer dès que possible les secteurs vulnérables recensés par le vérificateur interne des comptes. Merci.

117. La délégation du Mexique : Nous sommes reconnaissants pour le rapport et pour la présentation du travail accompli en 2021. Ces observations sont d'une grande importance pour les États membres de l'OMPI. J'aimerais souligner l'évaluation de la plateforme WIPO Match. Nous sommes d'accord avec l'évaluation de la DSI. Nous ne devrions pas laisser de côté la possibilité de mener un projet complet uniquement parce que la plateforme est obsolète et parce que les résultats n'ont pas été satisfaisants au cours des 10 dernières années. En ce qui concerne les cas reçus depuis le début des activités d'enquête, nous regrettons qu'aucun cas de harcèlement sexuel n'ait été signalé en 2021. Le fait qu'un organe n'ait aucun cas enregistré ne reflète pas nécessairement les faits. En fait, il s'agit d'un signal d'alarme qui pourrait être dû à un manque de canaux de communication appropriés, de pratiques adéquates, de représailles, etc. Cela dit, dans ma dernière déclaration, nous avons également lancé un appel à l'OMPI pour qu'elle traite le harcèlement sexuel dans le cadre des ressources humaines ou du Bureau de la déontologie et qu'elle dispose de ressources suffisantes à cet effet, ainsi que d'une formation adéquate du personnel pour faire face à ce type d'enquête. Nous avons confiance dans la volonté de la haute direction d'améliorer la manière dont ces questions sont traitées dans l'Organisation. Nous voyons également dans le tableau 1 une analyse des cas reçus et il n'y a aucun lien avec les activités externes, et je me demande si c'est parce que l'augmentation des cas a été signalée au Bureau de la déontologie et c'est pourquoi nous ne voyons pas beaucoup de cas signalés ici. De même, nous aimerions savoir pourquoi aucun progrès n'a été réalisé dans la mise en œuvre des recommandations des programmes 23 et 9. Enfin, nous notons avec une certaine inquiétude que la DSI pourrait intervenir dans des questions telles que les audits ou dans divers autres départements, en demandant des consultations pour éviter une évaluation future. Merci.

118. La délégation de l'Espagne : Monsieur le Président, la délégation de l'Espagne tient à s'associer à la déclaration faite par le groupe B au sujet du rapport annuel, qui, à notre avis, est très importante du point de vue opérationnel et de la planification. Dans le même ordre d'idées, nous exhortons le Secrétariat à appliquer les recommandations de l'audit effectué. Nous souhaitons appeler votre attention sur l'importance du point relatif à la performance et au développement du personnel. Nous comprenons l'importance et la valeur du personnel dans et pour cette Organisation, c'est pourquoi nous considérons qu'il est vital de traiter les problèmes de supervision interne, surtout liés à un manque de confiance, à l'absence d'une culture de communication permanente et à la nécessité pour la direction d'améliorer ses compétences en matière de gestion des performances. Pour cette raison, nous sommes d'accord avec la conclusion reflétée dans le rapport concernant la nécessité de gérer de manière adéquate les changements nécessaires afin de créer une forte culture de gestion des performances. À cet égard, pour ma délégation, il est fondamental que le modèle de gestion des performances soit basé sur des principes d'objectivité, de simplicité et de flexibilité, dans lesquels les cadres de

niveau intermédiaire assument le leadership des changements de la culture de l'Organisation et des modalités de gestion des performances. Je vous remercie.

119. La délégation des États-Unis d'Amérique : La délégation des États-Unis d'Amérique a fait sienne la déclaration du groupe B et se félicite du travail accompli par la Division de la supervision interne en 2021 ainsi que de la préparation de ce rapport complet. Nous remercions le Secrétariat pour l'attention qu'il a accordée aux recommandations de haut niveau des années antérieures. Nous notons que la sous-section relative aux ressources antérieures indique que le niveau actuel des ressources humaines et financières a été suffisant pour que la DSI couvre efficacement les domaines hautement prioritaires identifiés dans ses plans de travail. Nous notons néanmoins que 22 recommandations de priorité élevée entre 2018, 2019 et 2020 demeurent ouvertes. Nous encourageons le Secrétariat à mettre en œuvre dès que possible les recommandations restantes en matière d'audit de la DSI afin d'éviter que l'Organisation ne présente un risque important. Nous notons également que le programme sur la gestion et le développement des ressources humaines contribue à hauteur d'environ 53% des 40 recommandations jugées hautement prioritaires. Nous nous félicitons également de plus de détails sur les progrès de la mise en œuvre de ces recommandations, y compris les progrès réalisés depuis clôture de la période considérée. Nous apprécions les informations sur les résultats de l'activité d'enquête qui ont permis de recenser neuf dossiers d'enquête fondés. Nous souhaiterions que les futurs rapports contiennent une énumération similaire des cas non fondés. Ce rapport supplémentaire sur les allégations non fondées permettrait aux États membres de mieux comprendre les résultats des enquêtes, et notamment de savoir s'il existe des tendances dans les données, telles que des preuves insuffisantes pour examiner certains types de plaintes, ou si les membres du personnel impliqués démissionnent avant que l'enquête n'aboutisse, ce qui est particulièrement pertinent pour les allégations de harcèlement et d'abus sexuels. Le fait de ne pas traiter en profondeur ces domaines sensibles d'inconduite dès le premier signalement présente un risque unique et permanent pour l'Organisation, pour la sécurité et le bien-être du personnel, ainsi que pour la culture et la représentation de l'OMPI. Enfin, nous prenons note des résultats positifs de l'enquête de satisfaction et des efforts déployés par la DSI pour solliciter un retour d'information significatif de la part des collègues des unités auditées ou évaluées. Nous apprécierions de connaître la nature de tout ajustement procédural effectué pour améliorer le travail de la DSI sur la base des informations fournies par ce mécanisme. Je vous remercie, Monsieur le Président.

120. Le président : Je remercie la délégation des États-Unis d'Amérique pour sa déclaration. Il n'y a plus de demandes de commentaires de la part des États membres. Je donne donc la parole à M. Rajesh Singh, directeur de la DSI, pour toute observation supplémentaire en réponse aux questions et observations des États membres.

121. Le Secrétariat : Permettez-moi tout d'abord de remercier les délégations pour leur gratitude et leurs aimables paroles à propos du travail de la DSI. Cela nous encourage et nous aide à nous acquitter efficacement de notre mandat. S'agissant plus particulièrement de certaines questions soulevées par la délégation du Mexique, j'aimerais ajouter qu'en ce qui concerne les cas de harcèlement sexuel, il est vrai que, dans notre expérience, très peu de cas nous ont été signalés. Seulement quelques cas ces six dernières années. Afin de renforcer le mécanisme d'établissement de rapports pour inconduite, cette année nous avons ajouté un mécanisme supplémentaire totalement anonyme, à savoir une permanence téléphonique. Une plateforme de tiers où tous les membres du personnel, y compris les prestataires de services tiers, peut anonymement faire rapport sur tout type d'inconduite. Nous espérons donc que s'il y a la moindre hésitation ou la moindre lacune, elle pourra être partiellement comblée grâce à cela. En ce qui concerne la formation du personnel, je vous rassure, tout le personnel de la DSI est formé au traitement des cas de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'abus sexuels. Pour donner un exemple, deux formations ont été organisées par le BSCI ici à l'ONUG, auxquelles l'ensemble de la Division des enquêtes a participé. Une autre formation a été organisée par la gendarmerie française, à laquelle l'équipe d'enquête avait assisté, qui portait

en particulier sur la protection des témoins et la protection des victimes. Je peux assurer les États membres que la formation ne fait pas défaut en ce qui concerne ces affaires. Si nécessaire, nous disposerons des ressources nécessaires pour combler les lacunes en matière de formation à mesure que nous progresserons. En ce qui concerne le tableau 1, qui énumère les cas d'enquête, la délégation du Mexique a mentionné qu'il n'y a aucun avec les demandes d'activités externes qui ont augmenté avec le Bureau de la déontologie. Permettez-moi donc de préciser que le Bureau de la déontologie traite les demandes d'activités externes pour voir s'il existe un conflit d'intérêts direct ou potentiel vis-à-vis des règles de conduite de l'OMPI ou vis-à-vis des intérêts de l'OMPI. Il ne s'agit pas d'une activité d'enquête, mais d'une activité de conseil exercée par le Bureau de la déontologie. Lorsque nous recevons des affaires au sein de la DSI, si une activité externe est menée par un fonctionnaire, elle est classée dans le cadre d'un abus de temps de travail ou d'une activité non autorisée, ce qui est contraire aux intérêts de l'OMPI. S'agissant des observations de la délégation des États-Unis d'Amérique, permettez-moi de vous assurer que nous avons pris note de votre observation selon laquelle nous devrions également donner des détails sur les cas non fondés dans notre rapport, ce que nous allons faire. En ce qui concerne les cas de harcèlement sexuel, s'il existe des lacunes, ou si vous avez mentionné que les gens donnent leur démission et comment ces affaires ont évolué, nous sommes disposés à partager des informations séparément avec vous à ce sujet. Je pense avoir tout couvert, mais si j'ai oublié quelque chose, veuillez l'indiquer. Je vous remercie, Monsieur le Président.

122. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : J'aimerais aborder quelques commentaires. Le premier est qu'un certain nombre d'États membres ont souligné à juste titre la nécessité de continuer à accélérer la mise en œuvre des recommandations d'audit en suspens, et bien sûr en particulier les recommandations hautement prioritaires. Permettez-moi de vous rassurer, nous faisons de notre mieux pour y parvenir. Nous avons demandé au contrôleur adjoint de lancer dans toute l'Organisation un effort horizontal interorganisationnel pour travailler avec les responsables afin de comprendre ce que nous devons faire pour mettre en œuvre ces recommandations. Certaines sont assez anciennes. Nous devons avoir une conversation avec la DSI pour discuter de ce qui doit évoluer et des mesures de gestion convenues que nous devrions prendre. Nous travaillons donc d'arrache-pied sur ce point, non seulement au sein des équipes individuelles, mais aussi à l'échelle de l'organisation, pour essayer d'encourager les collègues à avancer rapidement. L'outil TeamMate+ y contribue. Cela a été un parcours du combattant, mais les collègues l'utilisent maintenant de plus en plus activement et de manière plus proactive pour faire le point sur l'état de leur mise en œuvre, et c'est très utile. Un certain nombre de questions se rapportaient au programme 23. Je vais passer, avec votre permission, Monsieur le Président, dans un instant, à la directrice du Département de la gestion des ressources humaines. Il y avait également une question sur le programme 9, un certain nombre de recommandations sont en suspens, principalement des recommandations de type évaluation. La nature de la réponse à ces recommandations est de les mettre en œuvre dans le travail en cours des programmes du Secteur du développement régional et national (RNDS) à mesure que nous augmentons notre livraison de projets développés. Le vice-directeur général est dans la salle si vous avez des questions et fera part de ses observations ultérieurement. Je pense que le seul dernier point, si vous le permettez, est que le Directeur général n'a malheureusement pas pu être présent dans la salle cet après-midi. Il remercie le directeur de la DSI. Un certain nombre de membres l'ont remercié pour son service, mais il est important que je le remercie, au nom du Directeur général et de l'Organisation, pour son mandat de six ans en tant que directeur de la DSI. Vous nous avez rejoints en 2017, mais vous étiez bien sûr très connu pour votre travail de haut niveau au sein du Gouvernement indien, où vous travailliez notamment sur l'audit externe, et un certain nombre d'excellences et de délégués distingués ont mentionné que vous avez fait un travail considérable pour mettre à jour, renforcer et moderniser les domaines de l'enquête d'audit et de l'évaluation, en faisant vraiment avancer la façon dont nous le faisons. Si je puis me permettre, l'audit n'est pas le travail le plus facile. J'ai quelques amis qui le font, vous devez porter plusieurs chapeaux à la fois, être une fonction de contestation, un organe de

surveillance, un ami critique de la direction, mais vous jonglez extrêmement bien avec tout cela. Assurément, la nouvelle équipe de direction sous le Directeur général tient à vous remercier de la manière dont vous avez adopté votre travail avec intégrité et professionnalisme et à votre grâce, alors laissez-moi vous remercier une nouvelle fois et vous souhaiter le meilleur. Je pense que nous vous verrons encore quelques fois avant que vous ne partiez en janvier, mais c'est une bonne occasion d'exprimer notre profonde reconnaissance pour les efforts considérables que vous avez déployés pendant la durée de votre contrat. Si vous le permettez, Monsieur le Président, c'est tout ce que j'avais à dire, mais je peux, avec votre autorisation, passer la parole au directeur des RH.

123. Le Secrétariat : Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués. J'ai cru comprendre qu'il y avait une question sur les recommandations d'audit dans le programme 23, j'aimerais répondre que le nombre de recommandations ouvertes était compté le 31 décembre 2021 et qu'il y avait 34 recommandations en suspens de cette époque, 29 de la DSI et cinq du vérificateur externe des comptes. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les vérificateurs externes des comptes et la DSI, et je suis heureux de vous informer que les cinq recommandations du vérificateur externe des comptes ont été mises en œuvre et clôturées. En outre, 12 recommandations de la DSI ont été considérées comme mises en œuvre et clôturées, parmi lesquelles deux recommandations qui dataient à 2018, notant que les trois autres recommandations devront être clôturées prochainement et que les huit nouvelles recommandations de la DSI découlant de l'examen du système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel seront mises en œuvre, l'une a déjà été mise en œuvre et clôturée, et les autres sont récentes et concernent la révision du nouveau système. Il me semble donc que les progrès sont énormes par rapport au passé. Je vous remercie de votre attention.

124. Le vice-directeur général, Secteur du développement régional et national : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le directeur de la DSI pour sa présentation du rapport. Étant donné que certaines délégations, et le sous-directeur général, Secteur administration, finances et gestion, ont fait référence au RNDS, j'aimerais aborder les trois questions relatives aux RNDS figurant dans le rapport. Tout d'abord, concernant l'évaluation de la Division régionale pour les pays arabes, le directeur est ici, mais je pense que toutes les recommandations figurant au paragraphe 42 ont été prises en compte et ont été constamment mises en œuvre. Deuxièmement, puisque je pense que la République dominicaine, au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que la délégation du Mexique ont fait référence à WIPO Match, je tiens à vous informer que, suite à une demande des États membres, le Secrétariat a présenté le document CDIP/28/5, "Stratégie d'amélioration future de WIPO Match", à la vingt-huitième session du CDIP en mai 2022. Ce document propose des améliorations techniques, la restructuration et l'expansion de WIPO Match. Il indique également que ces améliorations seront détaillées dans des documents futurs, qui tiendront compte des principales conclusions de l'évaluation de WIPO Match par la DSI. Compte tenu de ce qui précède, j'aimerais indiquer que la recommandation figurant au paragraphe 46.b) est déjà en cours de mise en œuvre. Un document de stratégie a été présenté au CDIP et une version révisée sera soumise à la prochaine session. Les recommandations figurant aux paragraphes 46.b) et c) seront prises en considération lorsque la stratégie d'amélioration future sera élaborée et mise en œuvre. La dernière est consacrée à l'auto-évaluation des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle. Il convient de noter que le document sur les indicateurs comparatifs a été complété par le consultant. Les conclusions contenues dans le document ont été prises en compte. Ensemble, entre le RNDS et le conseiller politique principal dans le secteur de l'écosystème de la propriété intellectuelle et de l'innovation, nous fournissons des outils et des conseils aux collègues en interne, en termes de collaboration avec les États membres en ce qui concerne l'articulation, la mise en œuvre et le suivi des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle. Je vous remercie, Monsieur le Président.

125. La délégation de l'Algérie : Je prends la parole au nom de mon pays. Nous tenons à remercier la DSI pour avoir présenté des informations instructives sur l'évaluation de la Division régionale pour les pays arabes. Nous partageons les points de vue de la DSI sur l'appui fourni par la Division régionale pour les pays arabes, qui est adapté à nos priorités nationales et conforme à nos besoins, et nous tenons à remercier la Division régionale pour les pays arabes de tous les efforts déployés pour toucher notre région, la région arabe, et nous les encourageons à poursuivre le bon travail qui est le leur. Je vous remercie, Monsieur le Président.

126. Le président : Je remercie la délégation de l'Algérie parlant au nom de son pays. Je ne vois aucune demande d'intervention à ce stade. Dans la mesure où nous terminons l'examen de ce point de l'ordre du jour, j'aimerais proposer au comité d'adopter la décision qui sera affichée à l'écran, et je vais également lire ce point à titre de référence.

127. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/PBC/34/5).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

128. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/34/6.

129. Le président : "Nous passons maintenant au point 8 de l'ordre du jour, qui doit être examiné aujourd'hui : 'Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI).' Présenté au titre de ce point de l'ordre du jour, il s'agit du document WO/PBC/34/6. Ce document donne un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations en suspens adressées aux organes délibérants de l'OMPI et au chef de Secrétariat de l'OMPI, résultant des examens effectués par le Corps commun d'inspection au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2022. J'aimerais donner la parole au Secrétariat pour la présentation du rapport du Secrétariat sur les recommandations du CCI."

130. Le Secrétariat : "Merci infiniment, Monsieur le Président. L'objet du document, tel que mentionné par le président, est de présenter un examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI adressées aux instances délibérantes. Le document fait également le point sur la mise en œuvre des recommandations adressées au chef de Secrétariat de l'OMPI, conformément à la demande formulée à la trente-troisième session du PBC en septembre 2021. Depuis le dernier rapport, le CCI a publié 15 nouvelles recommandations présentant un intérêt pour l'OMPI, passant de trois examens à quatre recommandations adressées aux organes délibérants et 11 au chef de secrétariat. Les recommandations actuellement en suspens et en cours de mise en œuvre par l'OMPI sont issues d'examens publiés en 2018 et 2021. Les recommandations adressées au chef de Secrétariat concernant la sûreté et la sécurité des examens publiés en 2016 ont été mises en œuvre. Sous réserve de l'approbation des États membres en ce qui concerne les recommandations figurant dans le présent document, il y aura cinq recommandations adressées aux organes délibérants de l'OMPI et 18 adressées au chef de secrétariat, qui resteront ouvertes, et toutes les autres recommandations auraient été clôturées. Je tiens à réitérer, comme l'a indiqué notre Directeur général ce matin, que nous prenons très au sérieux les recommandations d'audit et de supervision et que l'OMPI a bien progressé dans la mise en œuvre des recommandations du CCI, et cela a été reconnu par le CCI lui-même. Le Secrétariat a par ailleurs expliqué qu'à la fin du mois de mars 2019, 87% des 408 recommandations du CCI émises depuis 2010 et intéressant l'OMPI auraient été mises en œuvre et 7% auraient été

classées (parce que non pertinentes ou non acceptées), et 6% auraient été acceptées et seraient en cours de mise en œuvre. Conformément à la recommandation JIU/REP/2021/3 sur la cybersécurité, le présent rapport sur la performance de l'OMPI pour 2020-2021 contient une auto-évaluation globale du cadre de sécurité de l'OMPI pleinement conforme à la recommandation. Nous continuons à nous engager avec vous, les États membres, pour orienter les travaux de l'OMPI en matière de cybersécurité, compte tenu de l'importance stratégique de cette question pour la mission et le mandat de l'OMPI. Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de présenter ce document.”

131. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de l'Algérie a l'honneur de faire une déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains a pris note du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et des recommandations du CCI figurant dans le document WO/PBC/34/6. Le groupe des pays africains remercie le Secrétariat de l'OMPI pour son engagement constant avec le CCI en tant que seul organe de contrôle externe indépendant du système des Nations Unies et pour ses efforts pour mettre en œuvre les recommandations acceptées et faites par cet organe. Le groupe des pays africains note avec satisfaction que 87% des 408 recommandations adressées à l'OMPI par le CCI depuis 2010 et acceptées par le Secrétariat et les différents organes de l'Organisation auront été mises en œuvre. Cependant, 18 recommandations adressées au Secrétariat sont toujours en suspens, et cela depuis de nombreuses années. Concernant les recommandations du CCI en 2018 relatives à l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux réunions et conférences du système des Nations Unies, le groupe des pays africains s'est dit préoccupé par le retard pris dans l'élaboration d'une stratégie de l'OMPI visant à inclure les personnes handicapées dans la stratégie des Nations Unies en matière d'intégration des personnes handicapées. Cette stratégie de l'OMPI doit viser à améliorer l'accessibilité physique et numérique des personnes handicapées à la réunion et aux conférences de l'OMPI en mettant en œuvre les concepts universels de conception et en recensant, en supprimant et en prévenant tout obstacle à cet accès. En outre, des progrès ont été accomplis dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées sur la base des recommandations du CCI, et que ces progrès devaient s'inscrire dans le cadre de la prochaine stratégie mondiale, y compris en ce qui concerne les directives sur les achats, l'enregistrement des réunions et des informations sur les services mis à la disposition des personnes handicapées, ainsi que sur l'intégration du handicap dans tous les programmes, projets et activités de l'Organisation. Le groupe des pays africains prend note de la volonté du Secrétariat de prendre en compte les considérations de durabilité environnementale, mais cela doit être lié à une politique bien définie qui engloberait tous les aspects organisationnels et programmatiques et qui inclurait également l'adoption à plus grande échelle de méthodes de travail plus écologiques. Le groupe des pays africains note également que le Secrétariat a nommé UN coordonnateur pour le multilinguisme conformément à la recommandation n° 2 sur le multilinguisme au sein du système des Nations Unies. À cet égard, le groupe souhaiterait avoir des précisions sur le rôle, les responsabilités et les compétences qui seront confiées au coordonnateur afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la politique linguistique révisée de l'Organisation, ainsi que la promotion du multilinguisme au sein de notre Organisation. Enfin, Monsieur le Président, le groupe des pays africains encourage le Secrétariat à accélérer la mise en œuvre des recommandations en cours et à informer le comité de l'état d'avancement de celles qui restent en attente. Merci.

132. La délégation de l'Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je prends la parole au nom du groupe B. Le groupe B se félicite du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection figurant dans le document WO/PBC/34/6. Nous nous félicitons du fait qu'à la fin du mois de mars 2022, 87% des 408 recommandations du CCI présentant un intérêt pour l'OMPI depuis 2010 ont été mises en œuvre avec une augmentation de 7% et 6% acceptées et en cours de mise en œuvre. Notre groupe espère que les recommandations du CCI présentant un intérêt pour l'OMPI

continueront d'être mises en œuvre selon que de besoin et dans les meilleurs délais. Je vous remercie, Monsieur le Président.

133. La délégation de la Slovaquie : Merci. Monsieur le président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercie le Secrétariat d'avoir préparé le document WO/PBC/34/6, qui permet aux États membres de suivre la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection. Nous nous félicitons également des efforts déployés par le Secrétariat pour faciliter et coordonner les réponses aux questionnaires, enquêtes et entretiens du CCI concernant les examens en cours et les nouveaux examens. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a le plaisir de voir les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations et note que la majorité des recommandations faites au cours des années précédentes sont soit mises en œuvre soit acceptées et en cours. À cet égard, nous nous félicitons de constater que, dans l'ensemble, 87% des 408 recommandations du CCI présentant un intérêt pour l'OMPI depuis 2010 ont déjà été mises en œuvre et que 7% sont clôturées, car elles ne sont pas pertinentes ou n'ont pas été acceptées. En ce qui concerne les 6% restants qui sont actuellement mises en œuvre, nous aimerions que le Secrétariat continue la clôture du processus de mise en œuvre dans les plus brefs délais. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a souligné sa détermination à s'engager dans les délibérations sur la mise en œuvre des recommandations appelant une action des États membres. Merci.

134. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le Président. Ma délégation tient à remercier une fois encore le Secrétariat de la mise à jour de la mise en œuvre des recommandations du CCI. Nous sommes globalement satisfaits de la mise en œuvre des recommandations du CCI par l'OMPI jusqu'en mars 2022. Les efforts inlassables déployés par le Secrétariat et les États membres ont permis la mise en œuvre de l'écrasante majorité des recommandations du CCI, ce qui a contribué à l'amélioration des travaux de l'OMPI et a permis à l'OMPI de mieux s'intégrer dans le cadre des Nations Unies dans son ensemble. La délégation de la Chine note avec satisfaction que le Secrétariat a accepté de mettre en œuvre le rapport du CCI sur la cybersécurité des organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/2021/3). Nous avons également pris note de l'expression par la direction au sujet de la recommandation n° 1, compte tenu de l'importance stratégique de la cybersécurité pour le mandat et la mission de l'OMPI, les États membres ont pris une part active au travail de l'OMPI en matière de cybersécurité et ont dirigé les travaux de cette dernière. Le paragraphe 2 du résumé du rapport souligne que les atteintes aux données vont bien au-delà de la perturbation de l'infrastructure des TIC, plutôt que de la capacité du système des Nations Unies de s'acquitter des mandats et de la crédibilité vis-à-vis des membres et des bénéficiaires. Nous nous félicitons de ce que, une fois encore, le risque potentiel de sécurité des données dans la première stratégie en nuage soit une question typique qui porte sur le système mondial de services de propriété intellectuelle de l'OMPI, ses États membres, ainsi que l'OMPI elle-même. La délégation de la Chine tient à exprimer sa gratitude aux États membres pour leur appui à sa position lors des précédentes sessions du PBC et à l'examen des questions stratégiques en nuage, qui représente un chemin vers le progrès. En temps voulu, la délégation de la Chine s'associera à d'autres parties pour discuter du projet dans un esprit constructif. Il est également agréable de noter que l'OMPI met activement en œuvre le rapport du CCI sur le multilinguisme dans le document du système des Nations Unies (JIU/REP/2020/6). Nous sommes également très heureux de constater que le Directeur général, dans son discours de notre session du matin, a mentionné que l'OMPI utilisait activement les moyens, y compris l'intelligence artificielle, pour promouvoir une utilisation accrue des langues au sein de l'OMPI. Nous espérons que le Secrétariat va de l'intérêt à long terme de l'Organisation à l'adoption rapide de mesures concrètes et réalisables pour s'assurer que les langues officielles des Nations Unies, y compris le chinois, seront pleinement utilisées dans les documents de l'OMPI, les conférences et le système de la propriété intellectuelle, en particulier les systèmes de Madrid et de La Haye. Je vous remercie, Monsieur le Président.

135. La délégation du Mexique : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous sommes reconnaissants du rapport soumis, qui rend compte des recommandations formulées il y a plusieurs années. Nous vous remercions en particulier de la mise en œuvre de la recommandation n° 2 relative à l'examen par le CCI des politiques en matière de voyages aériens dans le système des Nations Unies, qui comprend toutes les personnes, quelle que soit leur classe.

136. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le Président. La Fédération de Russie remercie le Secrétariat d'avoir préparé le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI. Nous estimons que, dans l'ensemble, les travaux visant à mettre en œuvre les recommandations ont été menés à bien, étant donné que 87% des recommandations du CCI ont été mises en œuvre. Nous exprimons notre gratitude au Secrétariat pour avoir présenté des informations sur notre demande concernant la mise en œuvre des recommandations adressées au Secrétariat, qui contribue à renforcer la transparence des travaux de l'Organisation et est également conforme aux meilleures pratiques au sein du système des Nations Unies. Ces données aident les États membres à se faire une idée plus précise de la manière dont les propositions et les recommandations du CCI sont mises en œuvre. Nous souhaitons également appeler l'attention sur la mise en œuvre des recommandations du CCI figurant dans le document JIU/REP/2020/6 intitulé "Multilinguisme dans le système des Nations Unies". Nous nous félicitons de la mise en œuvre de la recommandation n° 1 sur la base stratégique de la politique multilingue adoptée par les organes directeurs et le chef de Secrétariat de l'OMPI. Nous tenons également à souligner la nécessité d'élaborer et de présenter aux États membres une feuille de route administrative et opérationnelle sur la mise en œuvre de la politique linguistique de l'OMPI, qui a été adoptée en 2021. Nous appelons également l'attention sur la mise en œuvre de la recommandation n° 3 relative à la politique consistant à attirer de nouveaux traducteurs et interprètes et à retenir des spécialistes qualifiés. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer la qualité de la traduction assurée au cours des réunions de l'Organisation. En outre, nous appelons l'attention des délégués sur la conclusion de l'examen du système de gestion des performances, qui reflète le problème de l'efficacité moindre de la lutte contre les travaux non satisfaisants du personnel de l'OMPI. Nous nous félicitons de l'évaluation par le Secrétariat de la mise en œuvre des recommandations, mais nous espérons que l'OMPI continuera d'intégrer dans ses travaux les principes énoncés dans le rapport du CCI. Je vous remercie, Monsieur le Président.

137. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation des États-Unis d'Amérique a fait sienne la déclaration du groupe B. Nous remercions le Secrétariat pour le présent rapport et pour les efforts qu'il a déployés pour mettre en œuvre les recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies. Nous reconnaissons la contribution considérable de l'OMPI à la mise en œuvre de 87% des 408 recommandations du CCI présentant un intérêt pour l'OMPI depuis 2010, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un supplément de 6%. Les États-Unis d'Amérique tiennent également à saluer la facilitation louable par le Secrétariat de l'OMPI de la mise en œuvre par les organes délibérants des recommandations clés, concernant le rapport du CCI (document JIU/REP/2021/5/2), l'examen de l'état de la fonction d'enquête suite au rapport du CCI (document JIU/REP/2021/3). Néanmoins, nous encourageons l'OMPI à réévaluer, poursuivre et/ou finaliser les recommandations en suspens, le cas échéant, y compris les recommandations de 2018 relatives à l'accessibilité des personnes handicapées aux réunions du système des Nations Unies, et à la poursuite de l'examen des politiques de dénonciation d'abus. Je vous remercie, Monsieur le Président.

138. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président. Bonjour à tous. J'aimerais apporter quelques précisions supplémentaires à la question qui, je crois, a été posée par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains, concernant le/la référent(e) pour le multilinguisme. J'aimerais souligner le fait, comme vous pouvez également le voir dans le

rapport, que le coordonnateur qui a été nommé est notre directeur de la Division linguistique, qui, en tant que référent(e) pour le multilinguisme, travaille sous la direction des coprésidents du groupe de travail sur les langues. Le groupe de travail sur les langues a été créé par le Directeur général après l'adoption de la politique linguistique révisée par les États membres en 2021. Il est important de souligner que les coprésidents du groupe de travail sont des hauts fonctionnaires de l'Organisation. Nous avons le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion, le sous-directeur général du Secteur des plateformes et des infrastructures de propriété intellectuelle, qui supervise le projet de traduction automatique dans le Centre d'application des technologies de pointe (ATAC). Sous la direction de ces deux sous-directeurs généraux, le coordonnateur serait guidé dans ses travaux en tant que coordonnateur des coprésidents et des autres membres du groupe de travail, y compris les responsables des sections linguistiques des autres parties de l'Organisation, notamment la traduction dans le PCT et la traduction dans le Secteur des marques et des dessins et modèles.

139. Le Secrétariat : Bonjour, Monsieur le Président et chers collègues. J'ai le plaisir d'introduire la mise en œuvre de la politique linguistique révisée ainsi que le rôle du/de la référent(e) pour le multilinguisme. J'aimerais tout d'abord remercier toutes les délégations pour vos questions et pour votre intérêt pour la promotion du multilinguisme. En général, et plus particulièrement, les délégations de l'Algérie, de la Chine et de la Fédération de Russie pour leurs questions spécifiques. Concernant la question de la délégation de l'Algérie, le rôle du/de la référent(e) pour le multilinguisme est, en fait, tout d'abord, à participer au réseau des Nations Unies en ce qui concerne les référent(e)s pour le multilinguisme et à informer la direction de l'OMPI de la mise en œuvre de la politique linguistique sur ce qui a été mis en œuvre au sein de l'Organisation en ce qui concerne à la fois la traduction et l'interprétation et une fois que la politique linguistique révisée a été adoptée par groupe de travail sur les langues. Le/la référent(e) travaille sous la direction de ce groupe de travail. En ce qui concerne la question de la délégation de la Fédération de Russie concernant la feuille de route opérationnelle de la politique linguistique révisée, l'Organisation établira en temps voulu un rapport sur l'état d'avancement du rapport sur la performance de l'OMPI. Le principal objectif de la stratégie de mise en œuvre, comme le Directeur général l'a également mentionné dans son discours d'ouverture ce matin, est tout d'abord de tirer parti des technologies modernes de traduction pour accroître l'utilisation de la traduction automatique mais, dans l'intervalle, de ne pas perdre de vue la qualité. Le principal objectif est d'accroître l'efficacité économique dans la promotion du multilinguisme et d'appliquer également le multilinguisme au-delà des six langues officielles des Nations Unies, car l'Organisation dispose, par exemple, du PCT qui utilise les 10 langues de publication. Il y a donc, en plus des six langues des Nations Unies, quatre autres langues. En outre, grâce aux technologies modernes de traduction, il existe également un moyen d'accroître encore la promotion du multilinguisme dans d'autres langues. Je vous remercie.

140. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Je vous remercie de nouveau, Monsieur le Président. Si vous me le permettez, dans un moment ou deux, j'inviterai le directeur de la Division de l'infrastructure des locaux à commenter, notamment, un certain nombre de questions très pertinentes autour de l'accessibilité physique du campus de l'OMPI. Avant cela, je tenais vraiment à dire quelques mots sur l'approche de cette administration en matière d'accessibilité pour les personnes souffrant d'un handicap un peu plus généralement, parce que nous avons beaucoup travaillé ces derniers mois pour mettre la dernière main à notre première stratégie d'inclusion des handicaps. La stratégie que nous préparons respecte parfaitement les exigences de la stratégie des Nations Unies en matière d'inclusion du handicap. L'idée est vraiment de travailler à une vision où, en interne, chaque employé, chaque collègue, et en externe, chaque inventeur, chaque créateur, chaque innovateur peut contribuer pleinement avec ses talents à l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Très concrètement, nous avons travaillé sur un exercice de cartographie interne, un grand nombre de campagnes de sensibilisation avec le personnel, nous avons collaboré avec le Directeur général et avec les chefs de secteur. Nous poursuivrons cet effort tout au

long de l'année. Nous sommes également très engagés auprès d'organisations extérieures ayant une expérience dans ce domaine, comme l'Union mondiale des aveugles, nous travaillons avec eux, nous travaillons avec un certain nombre de personnes ayant un handicap pour nous assurer que nous comprenons vraiment quoi faire. Nous avons déjà entamé certains processus, de sorte que nous mettons la dernière main à la stratégie que nous avons déjà adoptée. S'agissant de l'infrastructure numérique, nous nous employons très dur à développer la prochaine génération d'outils de propriété intellectuelle, et, bien entendu, notre projet phare en particulier, le portail de la propriété intellectuelle, afin de garantir que l'accessibilité est un critère essentiel à mesure que nous le développons, y compris dans le portail de demande d'emploi. En ce qui concerne les achats, notre Manuel des achats contient désormais des dispositions spécifiques pour tenir compte de l'inclusion du handicap dans la procédure de passation des marchés pour les événements et notre équipe des relations diplomatiques et des assemblées se trouve dans la salle avec nous. L'OMPI a mis en place un système permettant de recueillir toutes les demandes d'hébergement auprès des invités de l'OMPI, et nous espérons ensuite les fournir et évaluer votre satisfaction. Si vous n'avez pas rencontré ce système et si vous souhaitez plus de soutien, veuillez contacter l'équipe que nous avons aujourd'hui qui peut vous aider et vous guider. Avec votre autorisation, Monsieur le Président, en ce qui concerne l'environnement physique, nous avons déjà fait un certain nombre de choses et nous en avons d'autres en préparation.

141. Le Secrétariat : Merci, Monsieur le Président, et merci à tous. Je voudrais faire quelques commentaires concernant les améliorations que nous avons mises en œuvre dans nos locaux depuis un certain nombre d'années, et en particulier en ce qui concerne cette salle de conférence, sur les progrès réalisés pendant sa construction. Je pourrais vous donner quelques exemples de ce que vous pouvez voir à certains des pupitres pour l'accès physique, y compris pour les personnes en fauteuil roulant, ainsi que la "boucle inductive" pour les personnes souffrant de difficultés d'audition. Il y a un certain nombre d'autres endroits dans cette salle de conférence et autour d'elle que je pourrais commenter davantage si vous le souhaitez après les sessions de la réunion. Pour tous nos travaux de rénovation et de gros entretien, nous avons inclus un critère essentiel, à savoir si nous pouvons améliorer l'accessibilité physique, et si oui, comment. C'est ce que nous avons fait dans le bâtiment AB (la tour) très récemment, avec, notamment, l'amélioration du système d'ascenseurs : nous avons inclus ce qui est, à l'heure actuelle, la norme en matière d'accès facilité pour les personnes souffrant de divers handicaps lorsqu'elles se déplacent dans le bâtiment, tant sur les paliers des ascenseurs que dans les ascenseurs à proprement parler. Nous avons également prévu des travaux qui auront lieu pendant l'été, immédiatement après les assemblées, pour améliorer certaines installations adjacentes aux salles de réunion du rez-de-chaussée et du premier étage du bâtiment AB, en particulier les toilettes. Nous avons également inclus dans le cadre de nos diverses rénovations à venir, y compris celles du bâtiment AB, un certain nombre d'éléments qui seront décidés dans les mois et les années à venir. Nous avons également ajouté un certain nombre de caractéristiques de base dans les cabines d'interprétation, pour les interprètes qui assistent à nos réunions. J'aimerais également indiquer qu'à l'entrée de nos bâtiments, à partir de la zone des portiques de sécurité et autour, un certain nombre d'aménagements ont été spécifiquement conçus pour les personnes en fauteuil roulant ou les personnes souffrant de divers handicaps moteurs. Je terminerai par un autre type de mesures supplémentaires mises en place dans le parking des délégations : des places de stationnement conçues pour les personnes handicapées, avec un accès beaucoup plus proche du palier des ascenseurs. Il existe de nombreuses caractéristiques spécifiques que je pourrais commenter maintenant de manière plus détaillée, mais je suis à la disposition de tout délégué présent ou à distance, si vous souhaitez obtenir des informations particulières sur l'une de ces caractéristiques. Je vous remercie.

142. Le président : Je remercie le Secrétariat d'avoir fourni les informations supplémentaires souhaitées par les États membres en réponse aux demandes et aux questions des

États membres. Je voudrais donner la parole aux États membres pour qu'ils fassent leurs commentaires, le cas échéant, en réponse aux informations fournies par le Secrétariat.

143. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous aimerions commenter les travaux entrepris par le Secrétariat afin d'améliorer l'accessibilité et l'inclusion du handicap dans le contexte de l'OMPI. Nous aimerions souligner que, par rapport à d'autres institutions des Nations Unies, nous pensons que l'OMPI est en retard dans la mise en œuvre et l'adoption de stratégies globales en faveur de l'inclusion du handicap. Nous exhortons le Secrétariat à soumettre au PBC une stratégie globale en matière d'inclusion du handicap, car il nous faut avoir un calendrier sur cette question. Nous pensons que l'accessibilité ne devrait pas se limiter à l'accessibilité physique. Il faut assurer l'accessibilité numérique et mettre les informations à la disposition de tous les délégués et des délégués handicapés en ligne, afin qu'ils puissent savoir quels autres services sont mis à leur disposition, mais aussi en ce qui concerne les marchés publics, je pense qu'il y a beaucoup de choses, et les États membres sont prêts à faire des propositions afin d'améliorer cette question, qui devrait être traitée de manière globale, mais nous reconnaissons également toutes les initiatives et activités qui ont déjà été entreprises et qui sont en cours à cet égard. Merci.

144. Le président : Je ne vois aucune autre demande d'intervention à ce stade. Par conséquent, nous avons clos le débat et le point de décision. J'aimerais maintenant proposer au comité de prendre la décision sur ce point de l'ordre du jour. Elle vous sera présentée, mais je vais aussi vous en faire la lecture :

145. Le Comité du programme et budget (PBC) :

- i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/34/6);
- ii) a salué et approuvé l'évaluation du Secrétariat de l'état de la mise en œuvre des recommandations au titre de :

JIU/REP/2021/6 (Recommandations n^{os} 1, 2, 3, 5 et 6);

JIU/REP/2021/5 (Recommandations n^{os} 1 et 2);

JIU/REP/2021/2 (Recommandation n^o 3);

JIU/REP/2020/8 (Recommandations n^{os} 4 et 7);

JIU/REP/2020/6 (Recommandations n^{os} 1, 2, 3, 5 et 6);

JIU/REP/2020/5 (Recommandation n^{os} 1, 2 et 3);

JIU/REP/2020/1 (Recommandation n^o 3);

JIU/REP/2019/9 (Recommandation n^o 1);

JIU/REP/2018/6 (Recommandations n^{os} 5 et 8);

JIU/REP/2017/3 (Recommandation n^o 2);

JIU/REP/2016/9 (Recommandations n^{os} 2, 3 et 5), comme indiqué dans le présent rapport; et

- iii) a demandé au Secrétariat de proposer des évaluations pour les recommandations ouvertes formulées par le Corps commun d'inspection (CCI) pour examen par les États membres.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT DE VALIDATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2020-2021 ETABLI PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

146. Les délibérations reposaient sur les documents WO/PBC/34/7 et WO/PBC/34/8.

147. Le président : "Il nous semble que chacun d'entre nous souhaite aller de l'avant avec l'examen des points 9 et 10 de l'ordre du jour, dans la mesure où ces points sont liés. Nous commencerons par le point 9 de l'ordre du jour. Les documents à présenter au titre de ces

deux points de l'ordre du jour sont le document WO/PBC/34/7 au titre du point 9 de l'ordre du jour et le document WO/PBC/34/8 au titre du point 10 de l'ordre du jour. Passons à l'examen du point 9 de l'ordre du jour. Le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 est une auto-évaluation de l'exécution des programmes et de la réalisation des résultats de l'Organisation pour l'exercice biennal 2020-2021. J'aimerais donner la parole au sous-directeur général, Secteur administration, finances et gestion pour son exposé."

148. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : "Encore une fois, merci infiniment, Monsieur le Président. Le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 fournit une évaluation de la performance financière et de la réalisation des résultats escomptés par rapport aux critères établis dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021. Le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 est un rapport de fin d'exercice biennal qui évalue la performance et les progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés, tels que mesurés par les indicateurs d'exécution et avec les ressources approuvées dans le programme et budget 2020-2021. Le rapport sur l'état d'avancement du Plan-cadre d'équipement (annexe IX) a été amélioré dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 afin d'y inclure des rapports plus rationnels pour les projets relevant du seuil d'un million de francs suisses. Cette approche différenciée de l'établissement de rapports correspond à l'échelle proportionnelle des projets, et nous pensons qu'elle est conforme aux recommandations du vérificateur externe des comptes de l'OMPI. En outre, conformément aux recommandations du vérificateur externe des comptes, le barème de notation pour le rapport sur l'exécution du programme en 2020-2021 a été mis à jour et les résultats biennaux ne sont donc pas comparables aux résultats obtenus pour le dernier exercice biennal. En 2020-2021, 58% des objectifs ont été pleinement atteints; 16% ont été partiellement atteints; 19% n'ont pas été atteints; et 7% n'ont pas fait l'objet d'une évaluation. Deux indicateurs d'exécution, soit 1%, ont été abandonnés. Le vice-président a indiqué que les tableaux de données détaillés relatifs à l'exécution de chaque programme ont été communiqués au moyen d'hyperliens et de codes QR, afin d'améliorer la lisibilité et de réduire la longueur du document, tout en garantissant qu'il n'y ait pas de perte de données. Les codes QR visent à faciliter l'accès aux informations à l'aide d'appareils mobiles. Ceux-ci peuvent être consultés par l'intermédiaire de l'appareil photo de votre téléphone portable. N'hésitez pas à nous demander de l'aide si vous en avez besoin. Le rapport de validation du rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021, figurant dans le document WO/PBC/34/8 fournit un appui pour assurer la fiabilité et l'authenticité du rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2020-2021. Cela met fin à mon rapport, je vous rends la parole, Monsieur le Vice-président."

149. Le vice-président : "Merci beaucoup, sous-directeur général, pour votre déclaration. Comme vous le savez, Son Excellence l'Ambassadeur a dû quitter le pays, de sorte que j'ai l'honneur de prendre ses fonctions au sein du comité. Vous savez déjà que je suis toujours heureux d'être à votre service et au service des États membres pour fournir un appui au Secrétariat. Comme cela a déjà été expliqué, nous allons maintenant passer au point 10 de l'ordre du jour, le document WO/PBC/34/8, relatif à la validation du rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2020-2021, de la Division de la supervision interne. Le présent rapport de la Division de la supervision interne concerne les résultats de l'OMPI en 2020-2021, il contiendra des conclusions et des recommandations de la Division de la supervision interne concernant cet exercice budgétaire que je viens de mentionner. Puis, en temps voulu, nous ferons un tour de table et je donne maintenant la parole à M. Rajesh Singh, directeur de la Division de la supervision interne. M. Singh, vous avez la parole."

150. Le directeur de la Division de la supervision interne : "Je vous remercie, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués. L'OMPI procède chaque année à une évaluation de l'exécution de ses programmes, conformément à un cadre d'exécution approuvé. La DSI a effectué une validation indépendante du rapport sur la performance de l'OMPI sur la base d'une sélection aléatoire d'un indicateur d'exécution par programme, à l'exception du

programme 20, où deux indicateurs d'exécution ont été sélectionnés. L'exercice de validation contribue à renforcer la responsabilité au service des résultats au sein de l'Organisation, et c'est la septième validation indépendante du rapport sur la performance de l'OMPI réalisée par la DSI. Les objectifs de cette validation étaient de procéder à une vérification indépendante de la fiabilité et de l'authenticité des informations relatives à l'exécution figurant dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021; d'assurer le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du rapport de validation antérieur au moyen de preuves documentaires et autres preuves à des fins de confirmation. En ce qui concernait le champ d'application et la méthodologie, 32 indicateurs d'exécution ont été évalués dans le cadre de cet exercice de validation. La DSI a également évalué l'exactitude du code de couleurs utilisé pour rendre compte de la réalisation de l'objectif fixé pour chaque indicateur d'exécution. La DSI note que le cadre de résultats de l'OMPI a été rationalisé au cours de l'exercice biennal 2022-2023 afin de l'aligner sur un nouveau Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. Le PSMT énonce la vision, la mission de l'OMPI appuyée sur quatre piliers stratégiques et sur la fondation. Le nombre de résultats escomptés a diminué, passant de 38 à 16, et les indicateurs d'exécution de 288 au cours de l'exercice biennal 2020-2021 à 77 pour l'exercice biennal 2022-2023. Ce changement aura une incidence positive sur le processus de validation en réduisant le cycle et en permettant à la DSI de couvrir tous les indicateurs d'exécution au cours des deux exercices biennaux en cours. Permettez-moi d'énumérer quelques résultats positifs clés que la DSI a trouvés dans l'exercice de validation. Compte tenu des conditions résultant de la pandémie de COVID-19, la DSI a reconnu les efforts déployés par le Secrétariat pour maintenir un niveau de livraison relativement élevé. Si les résultats de la validation font apparaître une baisse des chiffres par rapport à l'exercice biennal 2018-2019, ces chiffres ne sont que de légères diminutions, ce qui confirme les efforts déployés durant les périodes difficiles de 2020 et 2021. Quelque 30 données relatives à l'exécution (94%) ont été validées comme pertinentes et utiles en 2020-2021 par rapport à 31 pour l'exercice biennal précédent; 29 données relatives à l'exécution ont été validées comme suffisantes et détaillées par rapport à 30 données relatives à l'exécution au cours de l'exercice biennal précédent; 28 données relatives à l'exécution ont été validées comme collectées efficacement et facilement accessibles, contre 31 données relatives à l'exécution au cours de l'exercice biennal précédent; 28 données relatives à l'exécution ont été validées comme exactes et vérifiables par rapport à 30 au cours de l'exercice biennal précédent; 31 données relatives à l'exécution ont été validées en temps voulu, soit une augmentation par rapport à 30 données relatives à l'exécution au cours de l'exercice biennal précédent; 31 données relatives à l'exécution ont été validées comme claires et transparentes, ce qui est de nouveau une augmentation par rapport à 30 données relatives à l'exécution au cours de l'exercice biennal précédent; similaire à l'exercice biennal 2018-2019, toutes les données relatives à l'exécution avaient une auto-évaluation précise de leur système de code de couleurs durant l'exercice biennal en cours. La qualité globale des données relatives à l'exécution est restée élevée avec quatre des six critères de validation évalués entre 91 et 97%, et une notation globale de 92%. Certaines des autres principales réalisations liées à la gestion de l'exécution des programmes et au cadre de gestion axée sur les résultats au cours de l'exercice biennal 2020-2021 peuvent être résumées de la manière suivante : comme indiqué au titre de l'objectif stratégique IX, la gestion axée sur les résultats atteint un niveau de maturité plus élevé d'ici à la fin de 2021, et constituait un catalyseur pour la conception et la mise en œuvre de la nouvelle vision et des principales stratégies de l'Organisation, y compris la transformation du cadre stratégique de l'Organisation, qui a été restructuré sur quatre piliers stratégiques et sur la fondation. Le barème de notation pour le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 a été encore renforcé conformément aux recommandations du vérificateur externe des comptes, en ajustant l'échelle d'évaluation des indicateurs d'exécution afin de mieux rendre compte des réalisations en direction des objectifs. Le rapport sur l'état d'avancement du Plan-cadre d'équipement, qui fait l'objet de l'annexe IX du rapport sur la performance de l'OMPI, a été encore amélioré. Certains des autres résultats de validation : Globalement, 30 données relatives à l'exécution ont été jugées suffisamment satisfaisantes aux critères de validation, l'une répondait partiellement à ce critère, et une ne répondait pas aux critères car les données n'étaient pas disponibles. Comme

indiqué dans les précédents rapports de validation du rapport sur la performance de l'OMPI, la DSI note que les indicateurs de résultats ne contribuent que partiellement à la collecte des informations nécessaires pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés. Les parties prenantes internes, qui ont été engagées avec la DSI, continuent de mettre en évidence la qualité et la pertinence des indicateurs. Les remarques portaient notamment sur les points suivants : la capacité ou l'incapacité des programmes d'influencer la capacité ou l'incapacité des programmes à influencer l'indicateur de rendement parce que la réalisation dépend d'une tierce partie; les cas où l'indicateur d'exécution a été modifié d'un exercice à l'autre, ce qui a entraîné des changements dans les données d'exécution; la valeur limitée que certains indicateurs d'exécution pourraient avoir pour mesurer d'exécution parce qu'ils sont axés sur les aspects quantitatifs et non qualitatifs des services; et les difficultés à déterminer les initiatives qui peuvent être considérées comme des données d'exécution. La validation de l'échantillon de données d'exécution pour leurs indicateurs d'exécution respectifs a permis d'identifier des cas où les objectifs étaient fixés à un niveau inférieur aux valeurs de référence. Ces cas se produisent parce que l'Organisation fixe des seuils car il n'est pas raisonnable d'augmenter en permanence les objectifs. À l'avenir et par souci de clarté, la Division de l'exécution des programmes et du budget utilisera le terme "point de référence" en lieu et place du terme "valeur de référence" pour indiquer de tels cas. En outre, il y a eu un cas dans lequel l'objectif est resté constant sur trois exercices biennaux. La DSI a relevé un cas dans lequel l'indicateur d'exécution n'était pas totalement aligné sur les données relatives à l'exécution. En outre, la DSI a constaté que les capacités d'établissement de rapports dans le cadre du système de recrutement pourraient être améliorées afin de faciliter la production des données relatives à l'exécution pour l'indicateur d'exécution. En tirant certaines conclusions, l'exercice d'évaluation a globalement reconfirmé les améliorations continues du cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation, et a souligné les efforts déployés par les programmes, pour continuer à être performants et à tenir leurs promesses malgré les défis posés par la pandémie. La DSI souligne à nouveau la nécessité de veiller à ce que les indicateurs d'exécution qui ont été retenus ou développés dans le cadre de résultats restructurés, sur la base du nouveau PSMT 2022-2026, soient pleinement pertinents et établissent un équilibre entre la mesure des résultats, les résultats et l'impact. En outre, comme indiqué lors des discussions avec les parties prenantes, l'Organisation doit continuer de mettre en place des mesures visant à améliorer encore les systèmes en vue de faciliter la saisie des données relatives à l'exécution et de promouvoir le partage de l'information en tant que facteur de renforcement de l'efficacité et de l'efficience. S'agissant des recommandations, les recommandations en suspens de la validation du rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017 ne sont plus applicables étant donné que les indicateurs d'exécution concernés ont été abandonnés au cours de l'exercice biennal en cours. Par conséquent, il n'y a pas de recommandations ouvertes relatives à la validation du rapport sur la performance de l'OMPI. Suite à cet exercice de validation, la DSI recommande au Département de la gestion des ressources humaines d'aligner la définition de l'indicateur d'exécution sur les données relatives à l'exécution et les pratiques actuelles et d'améliorer le système actuel de recrutement afin de mieux saisir les données relatives à l'exécution. J'ai terminé mes remarques, merci beaucoup de votre aimable attention, je suis heureux de répondre à vos questions ou de recevoir vos commentaires, merci, Monsieur le Président.

151. Le vice-président : Je remercie le sous-directeur général, Secteur administration, finances et gestion, et le directeur de la Division de la supervision interne pour la présentation de leurs rapports respectifs. J'aimerais maintenant donner la parole aux États membres pour leurs commentaires sur les deux rapports qui nous ont été présentés.

152. La délégation de l'Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je prends la parole au nom du groupe B et examinerai les points à l'ordre du jour. Premièrement, le point 9 de l'ordre du jour. Le groupe B tient à remercier le Secrétariat d'avoir préparé le rapport complet sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2020-2021 contenu dans le document WO/PBC/34/7. Le groupe B se félicite des résultats financiers très positifs pour l'exercice

biennal 2020-2021, qui ont largement dépassé les recettes prévues et dont nous félicitons le Secrétariat et l'Organisation dans son ensemble. Plus de 95% des recettes de l'OMPI proviennent des taxes payées par les utilisateurs de ses systèmes internationaux de propriété intellectuelle. Cela souligne une fois de plus le rôle important que les systèmes d'enregistrement de l'OMPI jouent en tant qu'épine dorsale financière de l'Organisation. Le principal contributeur aux recettes de l'Organisation est le système du PCT, suivi du système de Madrid et, à cet égard, nous sommes heureux de constater que le nombre de demandes internationales déposées selon le système du PCT a été supérieur de 0,5% par rapport à l'estimation, et selon le système de Madrid, supérieur de 0,7% par rapport à l'estimation, malgré les perturbations dues à la pandémie de COVID-19. Nous souhaitons rappeler que le principal moteur des recettes de l'OMPI est constitué par les services de dépôt de la propriété intellectuelle, qui sont à leur tour tributaires de l'économie mondiale. Par conséquent, la poursuite d'une gestion prudente et efficace reste la clé d'une performance positive continue au cours du prochain exercice biennal. Nous continuons à saluer les efforts de rationalisation et d'amélioration dans ce domaine. Les tableaux de bord des objectifs stratégiques et une vue d'ensemble des performances par résultats attendus sont des outils particulièrement utiles. Les rapports établis de cette manière ont permis au groupe d'obtenir une évaluation complète des progrès des programmes par rapport aux objectifs, un indicateur important de l'optimisation des ressources. Cela dit, il pourrait également être utile d'inclure un système de feux tricolores afin qu'il soit immédiatement visible si la performance est bonne ou mauvaise. Pour conclure, le groupe B reconnaît la performance financière très positive de l'OMPI en 2020-2021 et encourage le Secrétariat à poursuivre sur cette voie. Je vous remercie, Monsieur le Président, et j'en viens maintenant au point 10 de l'ordre du jour, le rapport de validation de la Division de la supervision interne. Monsieur le président, le groupe B accueille favorablement le rapport et la validation indépendante du rapport est une bonne pratique, que nous apprécions et trouvons très utile. Nous nous félicitons de l'évaluation par le Secrétariat de la qualité et de l'incidence des données relatives à l'exécution qui alimentent le cadre de gestion axée sur les résultats. Nous notons qu'il y a eu une légère diminution de la perception de la qualité des données relatives à l'exécution depuis le dernier exercice biennal. Toutefois, nous avons le plaisir d'apprendre que, concernant les conditions découlant de la pandémie de COVID-19, un niveau de prestation relativement élevé a été maintenu, ce qui confirme les efforts consentis pendant cette période difficile. Notre groupe se félicite également de la rationalisation du cadre de résultats de l'OMPI pour l'exercice biennal 2022-2023 afin de l'aligner sur le nouveau Plan stratégique à moyen terme et, en particulier, de la diminution significative du nombre de résultats escomptés et d'indicateurs d'exécution, ce qui contribuera à l'amélioration de l'exhaustivité. Nous saluons la recommandation faite par la DSI au Département de la gestion des ressources humaines de redéfinir l'indicateur d'exécution relatif au délai de recrutement afin de s'aligner sur les pratiques actuelles et d'améliorer la capacité du rapport au sein du système de recrutement afin de générer efficacement des données pour cet indicateur. Enfin, le groupe B appuie le plan de la DSI de procéder à un audit et une évaluation combinés du cadre de gestion axée sur les résultats en 2023. Compte tenu des modifications apportées, cela contribuera à une meilleure compréhension. Je vous remercie, Monsieur le Président.

153. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de la Chine remercie le Secrétariat pour les efforts qu'il a déployés pour établir le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021. En ce qui concerne le fonctionnement et les résultats globaux de l'Organisation au cours de l'exercice biennal précédent, elle s'est dite généralement satisfaite de la situation financière solide et saine de cette Organisation. Sur certains points précis, elle souhaite faire les observations suivantes. S'agissant de l'objectif stratégique n° 2, la délégation de la Chine note que les systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye, l'arbitrage et la médiation et d'autres systèmes importants de services de propriété intellectuelle ont connu une augmentation continue de la demande de services au cours de l'exercice biennal précédent. Cela est dû à la tendance de plus en plus active des innovations mondiales ainsi qu'à la coopération positive entre les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, les États membres et les parties prenantes. La délégation note que le PCT, le système de Madrid

et d'autres systèmes ont maintenu leur productivité élevée et la qualité de leurs services et ont réalisé des progrès stables. Ce qui est impossible sans les efforts acharnés déployés par la vaste communauté des examinateurs pour surmonter les coûts d'impact de la pandémie de COVID-19. La délégation apprécie énormément. S'agissant de l'objectif stratégique n° 3, elle apprécie le fait qu'au cours de cet exercice biennal, l'Académie de l'OMPI, la Division pour l'Asie et le Pacifique et d'autres départements chargés du développement, sous la direction du Directeur général, ont surmonté les difficultés posées par la pandémie. Ils ont activement fourni une assistance technique et un renforcement des capacités aux pays en développement. La Chine est favorable à l'intégration du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, ainsi qu'à l'alignement efficace des efforts de l'OMPI sur le programme de développement durable à l'horizon 2030. Objectif stratégique n° 4. En 2020, les jugements typiques des affaires de propriété intellectuelle en Chine ont été inclus dans la base de données des jugements WIPO LEX, ce qui facilite la compréhension par le monde des pratiques judiciaires chinoises en matière de propriété intellectuelle. Grâce au soutien et à l'engagement du CNIPA, le projet CATI de l'OMPI est en plein essor en Chine. Il a permis la création de 101 CATI en Chine et les travaux de modification de la classification internationale des offices de propriété intellectuelle ont également progressé. Nous apprécions le soutien apporté par les départements compétents de l'OMPI à l'objectif stratégique n° 7. La délégation de la Chine se félicite de la refonte de la base de données WIPO Green en 2021. La base de données actuelle a été dotée de capacités de recherche intelligente et de mise en correspondance automatique et, grâce à l'ajout de données pertinentes sur les brevets, l'échelle de la base de données a été multipliée par 38. Cela aidera les utilisateurs à mieux utiliser cette base de données pour répondre à la croissance des technologies et à la demande de travail. Objectif stratégique n° 8 : la délégation se félicite du fait que les langues officielles des Nations Unies, dont le chinois, sont utilisées activement pour la production de courtes vidéos. Au cours de cet exercice biennal, le bureau de la Chine a organisé une série d'activités de promotion populaire, notamment un séminaire à La Haye à l'intention des utilisateurs chinois du système, des services gouvernementaux et des associations industrielles, et a mené des actions de sensibilisation officielles auprès de la société dans son ensemble, qui a pris conscience des activités et des services de l'OMPI. La compréhension par le public chinois de l'OMPI a été efficacement renforcée. S'agissant du cadre de la cybersécurité de l'OMPI figurant à l'annexe 9 du rapport, la délégation remercie l'Organisation pour la publication de ce rapport. Nous remercions également le travail d'audit effectué par la DSI au sujet de la gestion de la sécurité informatique de l'OMPI. Ce rapport aide les États membres à mieux comprendre les travaux en cours et les plans, politiques et mécanismes futurs de l'Organisation. La délégation estime que l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies dont l'objectif est de servir les utilisateurs mondiaux de la propriété intellectuelle, doit poursuivre ses travaux et renforcer en permanence ses efforts pour améliorer la cybersécurité et protéger la sécurité des données des utilisateurs. S'agissant des fonds fiduciaires chinois, au cours de l'année écoulée, malgré les défis posés par la COVID-19 sur certains projets, ce fonds a en fait continué d'aider les pays en développement à mener des projets de coopération, notamment des projets relatifs aux indications géographiques, au système de Madrid et à la formation. Il a également apporté son soutien à la réunion inaugurale sur les CATI mondiaux. À l'avenir, la délégation de la Chine est prête à collaborer avec l'Organisation pour faire en sorte que les fonds fiduciaires de la Chine continuent à réaliser davantage de projets et d'activités en faveur de la propriété intellectuelle dans le monde en développement. Merci de votre attention. Je vous remercie, Monsieur le Président.

154. La délégation de la Slovaquie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tient à exprimer sa gratitude au Secrétariat pour avoir préparé le rapport complet sur les performances de l'OMPI pour la période 2020-2021 ainsi que les tableaux de bord des performances qui sont bien structurés par objectif stratégique et par programme. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes se félicite des excellents résultats financiers pour l'exercice biennal 2020-2021 et nous saluons le travail du Secrétariat à cet égard. Nous notons avec plaisir les résultats positifs obtenus dans

différents domaines, notamment en ce qui concerne les adhésions aux traités, où 87 nouvelles ratifications de traités ou adhésions à des traités administrés par l'OMPI ont eu lieu au cours de l'exercice biennal et nous sommes satisfaits d'apprendre que la majorité des États membres qui ont déposé leurs instruments de ratification étaient des pays en transition et des pays développés. Dans le même temps, nous prenons note avec satisfaction du fait que, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, la croissance de la demande de services de propriété intellectuelle de l'OMPI s'est poursuivie et que les dépôts de brevets selon le PCT ont continué à augmenter au cours des deux années. Nous reconnaissons que l'accent mis sur la jeunesse, sur l'adoption et la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et sur les programmes visant à accroître la participation des femmes à l'écosystème de la propriété intellectuelle reste une priorité pour l'OMPI. Nous notons également que l'intérêt pour l'Indice mondial de l'innovation a été renforcé. Nous sommes également heureux de constater que la majorité, c'est-à-dire 56%, des indicateurs de performance des résultats escomptés dans le cadre du programme 10 pour les pays en transition et les pays développés ont été atteints. Cependant, nous reconnaissons que par rapport à la période biennale précédente, le pourcentage a légèrement diminué. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes félicite le Secrétariat pour les efforts efficaces qu'il a déployés pour adapter ses processus de travail aux défis posés par la COVID-19, ce qui lui a permis de continuer à fournir ses services de propriété intellectuelle. Nous notons également le rôle de l'équipe de gestion de crise dans la gestion du passage à des modalités de travail entièrement à distance en l'espace de quelques semaines. Sur cette base, et en réponse à la pandémie de COVID-19, nous nous félicitons du lancement de la coopération trilatérale entre l'OMS, l'OMPI et l'OMC, qui a permis de relever les défis mondiaux urgents de nature transversale, notamment la santé publique, l'accès aux technologies médicales, la propriété intellectuelle et le commerce. Nous sommes convaincus que l'OMPI poursuivra sa gestion efficace afin de prévenir toute incidence négative au cours de l'exercice biennal actuel et qu'elle mènera avec excellence les processus des deux prochaines années. Merci.

155. Le président : Nous sommes arrivés au terme de cette session. Je voudrais terminer cette séance de l'après-midi en remerciant tous les États membres pour l'excellente coopération qu'ils ont apportée au président. Je remercie également le Secrétariat pour ses commentaires et les informations qu'il a fournies aux États membres. Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

156. Le vice-président : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai le plaisir d'ouvrir le deuxième jour de cette trente-quatrième session du comité. Je le fais en l'absence de notre président, qui nous rejoindra un peu plus tard. Je voudrais rappeler qu'au sein de ce comité, et bon nombre d'entre vous le savent déjà, j'ai toujours essayé de travailler avec souplesse. Je vous rappelle donc la limite fixée par le président pour les observations, trois minutes pour les coordonnateurs régionaux et deux minutes pour les autres délégués. Nous commencerons donc par les points 9 et 10 de l'ordre du jour.

157. La délégation de l'Inde : Merci, Monsieur le Vice-président, de me donner la parole. La délégation de l'Inde a l'honneur de faire la déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le groupe souhaiterait remercier le Secrétariat d'avoir établi le rapport complet sur les performances de l'OMPI en 2020-2021. Le groupe se félicite des excellents résultats financiers de l'exercice biennal 2020-2021 et félicite le Secrétariat à cet égard. Le groupe prend note de la diminution de 58% des indicateurs d'exécution globaux évalués comme pleinement atteints au cours du dernier exercice biennal, mais le groupe estime qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer, mais de faire preuve de prudence. Il est compréhensible que la pandémie de COVID-19 ait pu avoir une incidence sur diverses activités programmatiques, et le groupe souhaite savoir comment l'OMPI prévoit de faire en sorte que cette incidence négative ne se répercute pas sur le prochain exercice biennal. Le groupe est convaincu que l'OMPI continuera de déployer des efforts supplémentaires pour accroître la performance, en particulier dans le

cadre des objectifs stratégiques 3 et 4 et pour l'ensemble des indicateurs. Je vous remercie, Monsieur le Vice-président.

158. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le Vice-président. La délégation de l'Algérie s'est dite honorée de faire la déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains a pris note du rapport sur la performance de l'OMPI ainsi que du rapport de validation. Ces rapports figurent dans les documents WO/PBC/34/7 et WO/PBC/34/8. Nous remercions le Secrétariat et la DSI d'avoir préparé ces documents. Le groupe des pays africains félicite l'OMPI et ce qu'elle a réalisé au cours de l'exercice biennal 2020-2021 malgré le contexte difficile engendré par les effets négatifs de la pandémie de COVID-19. Le groupe est particulièrement heureux de constater que l'OMPI connaît une situation financière solide grâce à l'efficacité et à la pérennité des systèmes internationaux de propriété intellectuelle. Le groupe note que 58% des indicateurs d'exécution tels qu'évalués étaient considérés comme pleinement atteints en 2020-2021 et 16% étaient considérés comme partiellement atteints. Néanmoins, 19% des indicateurs évalués étaient considérés comme n'ayant pas été atteints. Compte tenu de l'incidence de la crise mondiale sur les performances de l'OMPI, le groupe des pays africains souligne l'importance pour l'Organisation de mettre en place des plans d'urgence et d'élaborer un cadre pour les responsabilités, définissant clairement les rôles des différentes parties prenantes. Le groupe des pays africains note avec satisfaction que les dépenses de développement se sont stabilisées à 13% du montant total des dépenses pour 2020-2021. L'assistance technique a essentiellement été fournie en mode virtuel. Cela a permis de continuer à mettre en œuvre des programmes axés sur le développement des États membres. Quant à l'adhésion de l'OMPI au Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le groupe des pays africains invite le Secrétariat à désigner une structure qui sera chargée de coordonner les activités impliquant une coopération avec d'autres organismes internationaux et onusiens sur les ODD, et nous soutenons la participation de l'OMPI au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. En outre, le groupe des pays africains estime que le rapport de validation établi par la DSI est un outil essentiel pour donner une assurance indépendante quant au fait que le cadre de mise en œuvre des programmes de l'OMPI est en phase avec la grille des résultats approuvée par les États membres. Le groupe note avec satisfaction que les résultats pour l'OMPI, en ce qui concerne la manière dont ils sont présentés, ont été rationalisés pour 2022-2023. Il est désormais possible pour la DSI de couvrir tous les indicateurs d'exécution sur deux exercices biennaux consécutifs. Nous encourageons la DSI à suivre de près la transition vers le nouveau cadre de résultats afin de s'assurer que les méthodes d'évaluation servant à mesurer les performances sont adaptées aux besoins du PSMT 2022-2026. Nous demandons au Secrétariat de mettre en pratique la recommandation du rapport de validation de la DSI de redéfinir l'indicateur des retards de recrutement. Merci.

159. La délégation de la République dominicaine : Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président. La délégation de la République dominicaine a pris la parole au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour le rapport sur la performance de l'OMPI, qui montre la santé générale de l'Organisation. Nous nous félicitons des échanges qui ont eu lieu sur les questions ci-après relatives aux questions de propriété intellectuelle et de développement : le rôle des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) en tant que catalyseurs du transfert de technologie, et des femmes et la propriété intellectuelle. Nous sommes particulièrement heureux de voir que ces débats ont eu lieu dans le cadre d'une série de séances de partage consacrées à la réduction de l'écart entre les sexes en matière de propriété intellectuelle dans le but d'accroître la participation des femmes à l'écosystème de la propriété intellectuelle. Nous sommes heureux de poursuivre ce débat et d'encourager les mesures nécessaires pour répondre à ces questions et à d'autres thèmes tels que la participation des jeunes à la propriété intellectuelle et à la propriété intellectuelle et les PME, qui restent une priorité.

160. La délégation de Singapour : Merci, Monsieur le Vice-président, puisque c'est la première fois que Singapour prend la parole, permettez-moi de féliciter les présidents et les vice-présidents pour leur nomination. Ma déclaration portera sur le point 9 de l'ordre du jour relatif au rapport sur la performance de l'OMPI pour 2020-2021. La délégation de Singapour se félicite des bons résultats financiers de l'Organisation, comme en témoignent les différents rapports qui continuent de mettre en évidence la bonne gouvernance et la stabilité de la situation financière de l'OMPI. Nous remercions également le vérificateur externe des comptes pour son travail. Malgré la pandémie, l'OMPI a continué de bénéficier de la forte demande de ses services payants en 2021, avec, par exemple, une augmentation de 14,4% des demandes selon le système de Madrid. Cela témoigne de la confiance et de la pertinence du système de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale, en tant que moteur essentiel de l'innovation, de la compétitivité et de la croissance. Nous reconnaissons également la tendance continue des années précédentes à l'augmentation des engagements au titre des prestations dues au personnel, en particulier dans le cadre des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de Service (AMCS), et attendons avec intérêt la proposition relative au plan de financement de l'OMPI pour les engagements au titre de l'AMCS, qui sera examinée au cours de cette session du PBC. Merci.

161. La délégation de l'Espagne : Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président. La délégation de l'Espagne souhaiterait faire écho aux déclarations du groupe B et nous comprenons que le rapport sur la performance de l'OMPI fait le point sur les progrès réalisés par l'Organisation dans tous les aspects de son activité. Nous apprécions positivement la situation financière saine de l'Organisation. Cela démontre la force de la propriété intellectuelle dans le monde, notamment dans les systèmes de protection internationaux. En particulier, nous tenons à féliciter et à encourager le Centre d'arbitrage et de médiation, pour l'augmentation de 38% de ses recettes en 2020-2021 par rapport à ce qui avait été estimé pour l'exercice biennal. Cela montre que les nouvelles activités de l'OMPI, en plus d'être considérées comme à forte valeur ajoutée par les utilisateurs, se traduisent par de nouvelles sources de revenus pour l'Organisation. Nous souhaitons encourager le Secrétariat à explorer les synergies dans le domaine de la médiation et de l'arbitrage, en tenant compte notamment du rôle des Chambres d'appel. En ce qui concerne la mise en œuvre du programme et budget au titre des objectifs stratégiques, même si nous apprécions le fait que des niveaux de performance acceptables ont été atteints, nous souhaitons encourager l'OMPI à continuer de s'améliorer. Outre cette évaluation générale, la délégation de l'Espagne tient à souligner trois aspects. Tout d'abord, nous sommes heureux de constater la bonne santé des recettes du système de Madrid en 2021 par rapport à 2020 et, comme nous l'avons dit à de précédentes occasions, nous souhaitons souligner l'importance de continuer à promouvoir les avantages de ce système, notamment pour les marques, qui sont particulièrement dynamiques et sensibles aux changements du cycle économique. Pour cela, nous demandons au Secrétariat de continuer à faire des efforts pour améliorer l'attractivité des services offerts par l'Organisation et augmenter les adhésions aux traités, ce qui nécessitera des investissements, tant en personnel qu'en ressources financières, qui se refléteront dans le budget. Deuxièmement, un aspect qui nous préoccupe, et qui malheureusement touche aussi les offices nationaux, est la difficulté de recruter des ressources humaines efficaces ayant la formation technique appropriée, et de conserver ce talent pour garantir la stabilité dans la mise en œuvre des projets. Cela peut être observé en ce qui concerne les projets relevant du Plan-cadre d'équipement, la plateforme informatique du système de Madrid (n° 10), qui est lié au système de gestion de la trésorerie (n° 25). C'est pourquoi nous tenons à avertir que cette situation pourrait causer des problèmes et nous proposons d'étudier des solutions potentielles. S'agissant des dépenses de personnel, la délégation de l'Espagne juge très positif le fait que la diminution des frais de personnel soit due à la réduction du nombre de contrats temporaires. Tant que cela signifie en même temps que l'OMPI renforce son cadre de gestion du personnel, avec des contrats fixes et stables. Nous insistons sur le fait que l'OMPI étant une organisation basée avant tout sur la gestion des talents humains, ces dépenses sont nécessaires tant que vous opérez de manière financièrement prudente. Merci.

162. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le Vice-président. Nous remercions le Secrétariat d'avoir établi et présenté le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021. Nous sommes également reconnaissants à la DSI pour le rapport de validation et les informations qui y figurent. Nous notons la complexité des données statistiques présentées dans le rapport et aussi les résultats financiers positifs obtenus, ainsi que les résultats des activités de l'Organisation concernant son travail programmatique pendant la période considérée. Nous nous félicitons de la stabilité des indicateurs de cette Organisation au cours de l'exercice biennal, malgré la situation turbulente provoquée par la pandémie de COVID-19. Merci.

163. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Vice-président. Les États-Unis d'Amérique approuvent la déclaration du groupe B et les États-Unis d'Amérique remercient également le Secrétariat d'avoir établi le rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2020-2021. Nous notons la croissance continue des systèmes au cours de l'exercice biennal, qui a été une période très difficile pour les inventeurs, les institutions et les gouvernements. Dans un autre ordre d'idées, les États-Unis d'Amérique souhaiteraient obtenir des éclaircissements concernant certains transferts dans plusieurs programmes tout au long du budget. En particulier, nous notons qu'après l'approbation du budget 2020-2021, il y a eu quelques transferts budgétaires importants pour l'indicateur de performance II.9, concernant l'utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, y compris par les pays en développement et les PMA, notamment en relation avec les programmes 9, 10 et 20. Nous apprécierions que le Secrétariat soit en mesure d'expliquer le processus de ces transferts, et d'où provient l'argent de ces transferts. La délégation des États-Unis d'Amérique est préoccupée par l'allocation de fonds destinés à promouvoir l'expansion du système de Lisbonne et, comme indiqué dans le rapport, le système de Lisbonne fonctionne toujours avec un déficit total substantiel, qui semble maintenant atteindre une position d'actif net négatif total de 7 463 000 francs suisses. Elle insiste pour que les membres de l'Arrangement de Lisbonne respectent les obligations qui leur incombent en vertu du traité et qu'ils augmentent les taxes pour financer les coûts de fonctionnement de ce système ou qu'ils trouvent les fonds nécessaires pour financer ces coûts sans continuer à dépendre des taxes générées par les autres systèmes d'enregistrement de l'OMPI. Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président.

164. La délégation de la République populaire démocratique de Corée : Je vous remercie, Monsieur le Vice-président. La République de Corée tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétariat de l'OMPI pour le travail acharné qu'il a accompli en préparant ces rapports détaillés. En ce qui concerne l'objectif stratégique II, nous constatons que le dépôt international de brevets selon le PCT a continué d'augmenter régulièrement, tant en 2020 qu'en 2021. À cet égard, la République de Corée a pu afficher le plus fort taux d'augmentation du nombre total de demandes selon le PCT déposées en 2021, parmi les cinq premiers pays. Nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer le soutien et les services localisés, pour aider les déposants de certaines régions, ce qui contribuera au succès du premier service mondial de propriété intellectuelle. En ce qui concerne l'objectif stratégique III, nous constatons que le programme d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI, qui a été l'un des outils d'enseignement de la propriété intellectuelle les plus efficaces pendant la pandémie de COVID-19, a continué à afficher une forte croissance en 2020 et 2021. Les cours d'enseignement à distance ont enregistré plus de 266 000 participants au total. Nous saluons les efforts déployés par l'ensemble du personnel de l'Académie de l'OMPI pour parvenir à ce résultat. Enfin, en ce qui concerne l'annexe X, nous notons également que les fonds fiduciaires de la République de Corée, en particulier dans le domaine de la propriété industrielle et de l'enseignement de la propriété intellectuelle, ont contribué à combler le fossé entre les pays développés et les pays en développement, notamment grâce à l'enseignement en ligne sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle, ainsi qu'à la publication par l'OMPI du Livre blanc sur la chaîne de blocs et les écosystèmes de la propriété intellectuelle. Je vous remercie, Monsieur le Vice-président.

165. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le Vice-président. Tout d'abord, la délégation du Japon tient à remercier le président, le vice-président et le Secrétariat pour leur dévouement, leur présentation et l'organisation de la réunion. La délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B. Tout d'abord, elle tient à féliciter le Secrétariat pour le travail considérable qu'il a accompli dans la préparation du rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021. Elle tenait à faire part de ses observations sur les résultats décrits dans le rapport. S'agissant de l'objectif stratégique VII, concernant la propriété intellectuelle en rapport avec les questions de politique générale au niveau mondial, le Japon appuie les activités de WIPO Green en coopération avec le Bureau de l'OMPI au Japon grâce à l'utilisation du fonds fiduciaire mondial du Japon au profit de la propriété intellectuelle. Étant donné que le nombre de partenaires de WIPO Green au Japon est le plus élevé au monde et que chaque partenaire a pris l'initiative de participer aux activités connexes, la délégation reconnaît qu'ils apportent une contribution importante au développement de WIPO Green. Nous sommes impatients de travailler avec de nombreux partenaires à cet égard. Par ailleurs, le rapport sur la situation des fonds fiduciaires en 2021 dans l'annexe X donne un aperçu des principaux résultats obtenus dans le cadre du fonds fiduciaire en 2021. Par exemple, le fonds fiduciaire du Japon au profit de la propriété intellectuelle est utilisé pour financer les quatre activités suivantes : premièrement, le Master en programmes de propriété intellectuelle en Afrique; deuxièmement, des ateliers visant à promouvoir l'enseignement de la propriété intellectuelle parmi les jeunes; troisièmement, la numérisation des documents de propriété intellectuelle; quatrièmement, des initiatives en faveur de la propriété intellectuelle. Je vous remercie, Monsieur le Vice-président.

166. La délégation du Canada : La délégation du Canada remercie le Secrétariat pour la préparation du rapport et félicite la direction et le personnel de l'OMPI pour leurs nombreuses réalisations. La performance de l'OMPI au cours de la période considérée est louable, en particulier compte tenu des difficultés posées par la pandémie. La délégation du Canada note que dans son évaluation du programme 20, le Secrétariat fait un rapport positif sur la performance du réseau de bureaux extérieurs, notamment sur la façon dont ces bureaux améliorent l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des programmes et répondent aux besoins et priorités spécifiques des pays et régions qu'ils desservent. Le Canada aimerait avoir davantage d'informations sur la manière dont le Secrétariat venait à ces conclusions, y compris sur la façon dont il avait élaboré et appliqué les critères et indicateurs utilisés pour évaluer la performance des bureaux extérieurs dans le cadre du programme 20. Merci.

167. La délégation du Pakistan : Merci infiniment, Monsieur le Vice-président. Cette déclaration concerne à la fois les points 9 et 10 de l'ordre du jour. Ma délégation prend note de la performance financière et programmatique positive de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2020-2021. Ma délégation remercie également la Division de la supervision interne pour son rapport de validation. Ces rapports d'auto-évaluation continuent de servir de points de contrôle importants pour mesurer les résultats de l'Organisation. Nous saluons la direction de l'OMPI et le Secrétariat pour la fourniture d'activités d'assistance technique adaptées aux besoins et aux priorités recensés par les États membres. Un certain nombre d'excellentes initiatives ont été lancées au cours de l'exercice biennal en cours. Compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, nous attendons avec intérêt la mise en œuvre de ces projets sur le terrain. Nous attendons également avec intérêt le maximum d'utilisation du budget dans le cadre de tous les programmes, y compris ceux liés au développement durant l'exercice biennal en cours. Je vous remercie, Monsieur le Vice-président.

168. Le vice-président : Donc, à ce stade, nous n'avons pas d'autres demandes d'intervention. Afin de pouvoir répondre aux diverses observations et questions soulevées par les délégations, nous allons prendre une pause de cinq minutes. Le Secrétariat pourra ainsi vous fournir les réponses nécessaires. Merci. Mesdames et Messieurs, Excellences, délégués, merci pour votre patience et votre attitude constructive, le Secrétariat a écouté l'ensemble de vos préoccupations, de vos propositions, de vos suggestions, et il va maintenant vous répondre.

Pour cela, je vais donner la parole au sous-directeur général, Secteur administration, finances et gestion. Je pourrai ensuite donner la parole à d'autres membres du Secrétariat pour répondre aux questions.

169. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Monsieur le Vice-président, je vous remercie infiniment. Bonjour à tous, si vous le permettez, je vais faire des commentaires introductifs, et ensuite mon équipe et d'autres collègues m'aideront à répondre de manière un peu plus détaillée à certaines de vos questions. J'aimerais tout d'abord rappeler que le rapport sur la performance de l'OMPI représente un niveau d'ambition accru. Ainsi, un certain nombre de délégations ont pris note du score de 58%, ce qui est bien sûr plus que valable. Cela montre également que nous avons levé la barre, passant de 90% à 100% pour les réalisations. Nous avons donc dit que nous ne pouvons pas parvenir à un résultat si ça n'est pas le cas. Nous avons donc relevé le niveau par rapport aux exercices biennaux précédents. Je pense que cela a eu un petit impact sur la note globale.

La COVID-19 également et, bien entendu, nombre d'entre vous ont évoqué son impact négatif. Un délégué de l'Inde a posé une question sur notre travail de suivi de cet impact, en particulier l'impact à venir. C'est quelque chose que nous faisons très activement, à la fois dans l'équipe des chefs de secteur, l'équipe de gestion des risques, et nos collègues des finances. Comme le Directeur général l'a mentionné hier, tout d'abord en ce qui concerne les systèmes, jusqu'à présent, malgré les nombreux défis de la pandémie, la demande de services de propriété intellectuelle mondiaux est restée assez forte. La réponse à la pandémie a vu une accélération de la tendance à la numérisation, à l'utilisation accrue de la technologie, ce qui s'est ensuite reflété dans nos dépôts de demandes de propriété intellectuelle. Nous ne nous reposons pas sur nos lauriers, nous continuons à surveiller cela de très près, d'un mois à l'autre, pour nous assurer qu'il n'y a pas de coup de théâtre, mais jusqu'à présent les nouvelles ont été assez solides. Le deuxième point est consacré à la mise en œuvre. La crise de la COVID-19 n'est pas encore terminée. Elle continue d'avoir un certain impact sur notre capacité à mettre en œuvre nos programmes, et le Directeur général et les chefs de secteur s'efforcent de s'assurer que mois après mois, trimestre après trimestre, nous suivons notre mise en œuvre. En effet, le Directeur général a convoqué tous les directeurs de l'Organisation il y a environ deux semaines dans cette salle, pour examiner, programme par programme, résultat escompté par résultat escompté, où nous étions dans les temps pour cet exercice biennal – nous en sommes au quart – et où nous pourrions être légèrement en retard. Si tel est le cas, nous sommes légèrement en retard, ce que nous pouvons faire pour réellement accroître nos ambitions et nos résultats afin de garantir que, d'ici la fin de l'exercice biennal, nous aurons tenu nos promesses. Sur le plan opérationnel, la pandémie a quelques conséquences, les tarifs aériens, par exemple. La COVID-19 a eu un impact très sévère sur l'industrie du transport aérien, par exemple sur les coûts des vols, et nous faisons de notre mieux pour les maintenir aussi bas que possible. Franchement, nous sommes déjà au-dessus de l'objectif que nous avons fixé il y a six mois. Nous travaillons avec notre fournisseur de voyages, nous travaillons en interne pour maintenir ces coûts aussi bas que possible. Mais la réalité est que la COVID-19 a eu des répercussions sur certains de nos véhicules de livraison. Enfin, comme je l'ai dit, la COVID-19 n'a pas disparu, nous avons donc un responsable interne de la continuité des activités, nous avons une équipe de réponse à la crise, et ils continuent à se réunir régulièrement, à surveiller la situation, à surveiller la situation ici à Genève, et à s'assurer que nous sommes prêts, y compris pour une éventuelle résurgence à l'automne. Nous continuons donc, du point de vue du Secrétariat, à surveiller la situation pour la sécurité, non seulement de tous mes collègues, mais aussi de vous tous, de nos États membres et d'autres parties prenantes importantes, de sorte que nous continuons à garder la COVID et ses éventuels effets négatifs futurs sous contrôle. Je pense que parmi les autres questions, il y avait une question sur le rapport de validation de la DSI, la mise en œuvre de la recommandation sur l'indicateur des retards dans les recrutements, ce que nous sommes bien sûr très heureux de faire. La DGRH a peut-être déjà mentionné cela précédemment. Je pense qu'il y a eu une observation sur le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, que nous nous sommes réjouis de rejoindre cette année, et nous travaillons en étroite collaboration avec le GNUDD. C'est mon ami et collègue, le

sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, qui supervise cette activité. Il est le référent, en collaboration avec son équipe, pour s'assurer que nous intégrons ce réseau et en tirons profit, de sorte que le sous-directeur général, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux occupe une place très importante sur le plan interne dans ce processus. Il y avait d'autres questions sur le système de code de couleurs, une question sur le système de Lisbonne et sur les dépenses de personnel temporaire.

170. Le Secrétariat : Merci. En ce qui concerne le rapport sur la performance de l'OMPI, le groupe B s'est référé au système de code de couleurs de l'Organisation et à la question de savoir si nous pourrions l'ajouter au rapport sur la performance de l'OMPI. Je pense que la proposition spécifique était de l'ajouter à l'objectif stratégique et à la section des résultats escomptés du rapport. Nous vous remercions de cette suggestion, nous allons certainement l'examiner. Je voulais simplement rappeler, pour le comité, que pour chacun des programmes, nous avons un système de code de couleurs très perfectionné. Donc, si vous consultez programme par programme, pour les données de performance et les détails sur les données de performance, nous avons légèrement changé le système du code de couleurs, qui était habituellement rouge, orange et vert, et nous l'avons mis dans différentes nuances de bleu. Ce n'est pas par hasard que nous sommes l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle de telle sorte que nous imaginions quelque chose d'autre, mais si tel n'est pas le cas, l'objectif est le même, vous disposez d'un système de code de couleurs entièrement réalisé, partiellement atteint, non rempli ou non évaluable. Vous avez un système de code de couleurs et il est très élaboré lorsque vous descendez au niveau du programme, mais je vous remercie pour la suggestion, je voulais préciser que nous avons effectivement un système très élaboré dans le rapport, mais nous allons examiner votre suggestion pour l'amener au niveau supérieur également. Ensuite, sur l'intervention de la délégation de l'Espagne sur les facteurs expliquant la diminution des dépenses de personnel, je peux simplement apporter quelques précisions à cet égard. Il ne s'agit donc pas d'une diminution du coût du personnel temporaire, et si je peux vous renvoyer au tableau 5, en page 14 de la version anglaise, vous pouvez voir que les dépenses réelles en personnel temporaire sont à peu près conformes au budget approuvé pour 2021. L'un des principaux facteurs de la diminution des coûts du personnel est le travail à temps partiel. C'est-à-dire que, dans ces cas, l'impact est de 7,8 millions de francs suisses, comme indiqué à la page précédente. Cela concerne le personnel travaillant à moins de 100%. Il est donc possible pour le personnel, conformément à son Statut et Règlement du personnel, de choisir de travailler à 90%, à 80% ou à 50%, et c'est à cela que cela renvoie. Permettez-moi donc simplement de fournir cette précision. S'agissant de la question de la délégation des États-Unis d'Amérique. Il s'agit une fois encore d'une demande d'éclaircissement, et je vous remercie pour la question. En fait, il n'y a pas eu de virements, si je puis dire. Ce que vous pouvez voir, je peux peut-être vous renvoyer à l'annexe III du rapport sur la performance de l'OMPI. Quand il est dit budget après virements, cela peut être un peu trompeur et je m'en excuse. Mais ce que cela reflète, c'est que l'affectation des ressources en personnel à ce résultat escompté particulier a été un peu plus élevée pendant la mise en œuvre que dans le budget approuvé. C'est la raison pour laquelle nous avons un budget plus élevé après virements. Cependant, si vous regardez les dépenses, elles n'étaient pas au même niveau que le budget après virements, et il n'y a pas eu de virements effectués en termes de ressources financières. C'est le reflet de la différence dans le pourcentage du temps du personnel, qui a été affecté à ces résultats escomptés, et vous pouvez voir que c'était 1,1 million de francs suisses, alors que le budget approuvé était de 928 000 francs suisses, ce qui signifie une augmentation de 19% en comparant avec les dépenses réelles. Mais encore une fois, juste pour rassurer la délégation, il n'y a pas eu de transfert réel de ressources vers ce résultat escompté. Merci.

171. Le vice-directeur général, Secteur du développement régional et national : Concernant l'intervention de la délégation du Canada et la question soulevée, je souhaiterais juste dire quelques mots sur la diminution des résultats pleinement atteints, en particulier dans le Secteur du développement régional et national. Sans me chercher d'excuses, je souhaite partager

deux raisons principales. Tout d'abord, il est évident que le fonctionnement dans des conditions de pandémie a constitué un défi. J'ai remarqué que la délégation de l'Inde, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, avait également soulevé ces conditions difficiles. Pour le Secrétariat, y compris les RNDS, au siège, ainsi que dans les bureaux extérieurs, le pourcentage des résultats avait diminué. Certaines activités et certains programmes prévus l'année dernière ont été reportés ou annulés en raison de la pandémie. Cela a été proposé par le Secrétariat ou à la demande de l'État membre concerné. Deuxièmement, comme l'a indiqué le Directeur général dans ses observations liminaires, hier, en réponse à la recommandation du vérificateur externe des comptes, la définition des objectifs pleinement atteints a changé entre les exercices biennaux, de sorte qu'elle équivaut désormais à une performance de 100%, contre 80% auparavant. Soyez assurés qu'au cours du premier trimestre de cette année, nous commençons à nous remettre sur les rails pour tous les programmes et activités. Je vous remercie.

172. Le Secrétariat : Permettez-moi de revenir sur la question du Canada concernant le fonctionnement efficace du réseau des bureaux extérieurs. Cette évaluation est fondée sur la réalisation des indicateurs d'exécution figurant dans le rapport sur la performance de l'OMPI. Vous constaterez donc que 60% des résultats ont été pleinement atteints par les bureaux extérieurs, et 15% supplémentaires ont été partiellement atteints, compte tenu du fait qu'en qualité de vice-directeur général, Secteur de développement régional et national, il y a un changement dans la définition de ce qui est pleinement réalisé. Ainsi, ces bureaux, pendant la période difficile de la pandémie, sont restés sur le terrain, en contact avec les utilisateurs et les parties prenantes, en contact direct, en réalisant des programmes et des activités, et ils l'ont fait, comme je l'ai dit, pendant cette période plutôt difficile. À ce titre, ils continuent à mettre en œuvre les résultats escomptés contenus pour eux dans le Programme de travail et budget, et continuent à faire avancer le mandat de l'Organisation. Merci.

173. Le vice-président : Je vous remercie de ces observations. Je crois comprendre que vous avez fourni des réponses appropriées aux questions posées par les différentes délégations, je voudrais donc en remercier le Secrétariat. En l'absence d'autres demandes d'intervention, nous allons examiner ce point de l'ordre du jour et passer en revue les paragraphes de décision relatifs aux points 9 et 10 de l'ordre du jour. Premièrement, le point 9 de l'ordre du jour relatif au rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021. Document WO/PBC/34/7. En l'absence de demande d'intervention, nous examinerons ce paragraphe qui sera adopté, de sorte que nous avons conclu les points 9 et 10 de l'ordre du jour.

174. Le Comité du programme et budget (PBC) après avoir examiné le rapport sur la performance de l'OMPI 2020-2021 (document WO/PBC/34/7) et le rapport de validation du rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 (document WO/PBC/34/8) de la Division de la supervision interne (DSI) et tenant compte de sa nature en tant qu'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note de la performance financière et de l'efficacité des programmes de l'Organisation en vue d'obtenir les résultats escomptés au cours de l'exercice biennal 2020-2021.

175. Le vice-président : Je constate l'absence de demande d'intervention, de sorte que nous allons examiner ce paragraphe de décision. Nous passerons au paragraphe de décision suivant consacré au point 10 de l'ordre du jour. Vous l'avez ici à l'écran, il s'agit de la validation

par la Division de la supervision interne du rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021, document WO/PBC/34/8, qui est le suivant.

176. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du rapport de validation du rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 établi par la Division de la supervision interne (document WO/PBC/34/8).

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2021; ETAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 31 MAI 2022

A) États financiers annuels pour 2021

177. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/34/9.

178. Le vice-président : Très bien, nous allons poursuivre avec notre ordre du jour. L'ordre du jour étant très chargé, il nous faut continuer à travailler. Passons donc au point 11. Nous examinerons d'abord les états financiers annuels pour 2021 et l'état de paiement des contributions au 31 mai 2022. Comme vous le savez, ce point de l'ordre du jour comporte une série de documents, WO/PBC/34/9 et WO/PBC/34/10. Nous allons commencer par 11.a), à savoir le document WO/PBC/34/9. Conformément à l'article 8.11 du Règlement financier, le PBC est tenu d'examiner les états financiers et les transmettre à l'Assemblée générale avec les observations et les recommandations. En conséquence, le document WO/PBC/34/9 contient les états financiers de l'Organisation pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. Je vais donner la parole au directeur de la Division des finances pour qu'il présente ce point.

179. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Les états financiers annuels pour 2021 incluent le rapport financier annuel et les états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. Ces états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) et ont fait l'objet d'un rapport d'audit sans réserve. Le présent document contient également la déclaration de l'OMPI sur les contrôles internes. Le rapport financier constitue la base d'un débat et fournissait une analyse des résultats de l'exercice ainsi que des détails sur la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2021. Les résultats de l'Organisation pour 2021 faisaient état d'un excédent de 108,9 millions de francs suisses pour l'exercice pour des recettes totales de 475,1 millions de francs suisses, des dépenses totales de 388,9 millions de francs suisses, et des gains sur les placements de 22,7 millions de francs suisses. Cela peut être comparé à l'excédent de 135,9 millions de francs suisses de 2020 pour des recettes totales de 468,3 millions de francs suisses et des dépenses totales de 365,8 millions de francs suisses et des gains sur les investissements de 33,4 millions de francs suisses. Les recettes totales pour 2021 ont augmenté de quelque 1,45% par rapport aux chiffres de 2020. Les dépenses totales en 2021 ont également augmenté de 6,3% par rapport à 2020. Au 31 décembre 2021, l'Organisation avait un actif net de 408,5 millions de francs suisses, avec un actif total de 1577,3 millions de francs suisses et un passif total de 1168,8 millions de francs suisses. En 2021, l'actif net de l'Organisation a augmenté de 21,4 millions de francs suisses. L'excédent de 108,9 millions de francs suisses pour l'exercice a été largement compensé par l'augmentation des pertes actuarielles liées au passif de l'OMPI au titre de l'AMCS, qui s'élevaient à 87,5 millions de francs suisses et étaient comptabilisées à l'actif net. Merci beaucoup pour votre attention, je suis heureux de répondre aux questions. Je vous remercie, Monsieur le Président.

180. La délégation de l'Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Vice-président. Le groupe B tient à remercier le Secrétariat d'avoir établi et présenté le document WO/PPC/34/9. Nous notons avec satisfaction que ces états financiers ont été établis conformément aux

Normes comptables internationales du secteur Public (normes IPSAS) et ont une opinion d'audit favorable. Nous nous félicitons des résultats financiers positifs pour 2021, qui affichent un excédent remarquable ainsi que des niveaux sains de l'actif total par rapport au passif total. Notre groupe comprend que le rapport financier annuel et les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale conformément aux normes IPSAS, qui, en 2021, conduisent à une réduction de l'excédent de 143,7 millions de francs suisses à 108,9 millions de francs suisses par rapport au résultat budgétaire. Nous notons avec satisfaction une augmentation de 8,1% des recettes provenant des taxes du système de Madrid par rapport à 2020. Nous notons cependant avec préoccupation l'augmentation constante de la responsabilité au titre de l'assurance maladie après la cessation de Service (AMCS). Le groupe B se félicite que l'OMPI ait réalisé des résultats financiers positifs, notamment eu égard à l'incidence de la pandémie de COVID-19. Néanmoins, même si la demande de services payants de l'OMPI était forte en 2021, nous continuons d'encourager l'Organisation à faire preuve de prudence au cours du prochain exercice biennal en raison des incertitudes persistantes. Je vous remercie, Monsieur le Vice-président.

181. La délégation de la Slovaquie : Je vous remercie, Monsieur le Vice-président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait remercier le Secrétariat pour la préparation et la présentation du rapport financier annuel et des états financiers pour l'année 2021. Nous partageons notre satisfaction face au fait que, malgré la pandémie et son impact significatif sur les opérations de l'OMPI, l'Organisation a enregistré des résultats financiers positifs et excédentaires. Nous notons également une autre augmentation de l'utilisation des services de propriété intellectuelle de l'OMPI, en particulier en tant que principale source de recettes en 2021, à savoir les taxes du système du PCT, représentant plus de 76% du total des recettes. Nous avons également constaté le taux élevé des dépenses de l'Organisation en 2021 par rapport à 2020. Nous sommes conscients du rapport selon lequel l'Organisation s'est efforcée de parvenir à un équilibre. Nous sommes tout aussi conscients de la gestion responsable des ressources financières de l'Organisation et nous pensons qu'elle restera sur cette voie. Merci.

182. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le Vice-président. La délégation de la Chine remercie le Secrétariat pour le rapport financier annuel détaillé et les états financiers pour 2021. J'aimerais également remercier le directeur de la Division des finances pour la présentation du rapport. Le présent rapport a été rédigé dans le strict respect des normes IPSAS, reflétant une fois encore le style de gestion financière transparent, méticuleux et prudent de cette Organisation. La Chine se félicite de l'inclusion dans le rapport d'une nouvelle section dédiée à l'environnement, la société et la gouvernance, qui montre une fois de plus l'engagement de l'OMPI en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La délégation de la Chine se félicite de la situation financière saine de l'OMPI depuis longtemps, de l'augmentation des excédents et de l'actif net, qui est principalement due à la confiance et à la demande croissantes des utilisateurs mondiaux à l'égard du système des services du PCT. Elle note qu'en 2020 et 2021, malgré les répercussions de la COVID-19, les excédents financiers de l'OMPI ont encore augmenté de manière significative, pour atteindre 245 millions de francs suisses. Nous espérons que cette Organisation fera un bon usage des excédents et consacrera davantage de ressources à l'amélioration du système mondial de services de propriété intellectuelle de l'OMPI et de la propriété intellectuelle au service du développement, entre autres domaines, notamment l'élargissement de la couverture linguistique des systèmes de Madrid et de La Haye afin d'améliorer leur influence et leur application plus large, ce qui permettrait de mieux préserver la situation financière saine à long terme de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le Vice-président.

183. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le Vice-président. Nous souhaitons commencer par remercier le Secrétariat d'avoir soumis le rapport financier annuel et les états financiers pour 2021. Nous constatons que les dépenses pour 2021 s'élevaient à 388,9 millions de francs suisses. Nous avons une question concernant le recrutement. Nous

n'avons relevé aucune information sur le recrutement effectué par l'OMPI. Sur les dépenses pour les nouveaux recrutements par exemple, nous ne voyons rien à ce sujet pendant la période considérée. Nous nous interrogeons sur les raisons de cette situation. Nous voulions également attirer l'attention sur un autre point. Si nous voulons avoir une répartition équitable au sein du personnel, nous devons constater que nous n'avons pas assez de personnel dans les bureaux extérieurs en Afrique, par exemple, en Algérie, nous avons un seul fonctionnaire. C'est le cas depuis 2019. C'est un problème que nous avons soulevé lors des sessions précédentes du PBC, mais rien ne semble avoir changé. Nous aimerions avoir des précisions sur le recrutement à cet égard. Quel type de stratégie est désormais mis en œuvre pour s'assurer que nous obtenons du personnel, là où nous n'en avons pas suffisamment, en particulier pour les bureaux extérieurs nouvellement établis en Afrique? Merci.

184. La délégation de l'Espagne : Je vous remercie, Monsieur le Vice-président. Nous vous remercions de nous avoir donné la parole. Nous profitons de cette occasion pour nous associer à ce qui a été dit par le groupe B. Nous souhaitons exprimer notre satisfaction quant à la bonne santé financière de l'OMPI, qui est très bien démontrée par les états financiers pour 2021. L'OMPI a atteint un excédent de 108,9 millions de francs suisses, ce qui est très positif et nous permet d'envisager l'avenir de manière plus ambitieuse. L'année 2021 a été une très bonne année pour la propriété intellectuelle dans le monde et les indicateurs statistiques des offices nationaux et internationaux le montrent. De ce fait, nous devons être conscients que nos revenus, et donc notre capacité à financer nos activités, dépendent entièrement des cycles économiques et de ce fait, une gestion réaliste responsable mais ambitieuse est indispensable. Nous déplorons la baisse des revenus réels de PCT au niveau des publications, qui ont été de 1300 publications de moins qu'en 2020. Nous pensons que malgré l'effet calendaire, celles-ci devraient continuer à augmenter à un bon rythme. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'augmentation des demandes de brevet dans le système de Madrid ainsi que des nouveaux enregistrements et des renouvellements. En ce qui concerne les dépenses, bien que nous apprécions l'effort d'augmentation du budget, nous pensons qu'il est nécessaire d'évoluer vers une Organisation qui investit davantage dans la propriété intellectuelle, en revenant à des niveaux de dépenses annuelles supérieurs à 400 millions de CHF. L'expression de nos activités dans l'écosystème de la propriété intellectuelle doit diffuser nos avantages à travers le monde, et montrer notre capacité de croissance. La bonne santé financière de l'OMPI montre que cela est possible et nous encourageons le Secrétariat à s'impliquer davantage dans les exercices à venir et à faire preuve d'imagination dans les limites du programme. Cependant, nous sommes confrontés à des moments compliqués qui s'appliquent à toutes les activités des États membres ainsi qu'à nos services. Nous exhortons le Secrétariat à continuer à offrir des services de qualité, à diversifier ses dépôts et ses systèmes de gestion des risques, et à faire preuve de prudence pour l'avenir, merci beaucoup.

185. La délégation du Pakistan : Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président. C'est un plaisir de vous revoir cette année. Je vous prie de m'excuser pour les problèmes techniques survenus lors de mon intervention précédente. Monsieur le vice-président, ma délégation prend note de la situation financière positive de l'Organisation. Nous félicitons également l'OMPI d'avoir réussi à mettre fin aux perturbations liées au COVID-19 en 2021. L'augmentation des dépôts de demandes de brevet en 2021 atteste de la pertinence et de l'importance de l'OMPI en matière d'innovation. Ma délégation continue de penser que la propriété intellectuelle ne doit pas être considérée comme une fin en soi, car c'est essentiellement l'innovation et la croissance de la science et de la technologie qui sont les moteurs de la propriété intellectuelle dans le monde. Par conséquent, l'innovation devrait être encouragée dans les pays en développement et les régions du monde, non seulement sous l'angle du développement, mais également en vue d'adapter le potentiel de dépôt de la propriété intellectuelle dans le monde en développement. Cela conduirait à une demande accrue de services payants de l'OMPI garantissant une stabilité financière durable de l'Organisation à l'avenir. Je vous remercie, Monsieur le Vice-président.

186. Le vice-président : Merci à la délégation du Pakistan pour vos commentaires. La parole est ouverte, mais nous ne voyons aucune autre demande d'intervention. Nous allons laisser quelques minutes au Secrétariat pour répondre, si nécessaire, à certaines questions soulevées pendant ce tour de parole. Le Secrétariat demande quelques minutes pour pouvoir préparer ses réponses à vos questions, nous allons donc faire une très brève pause. Encore plus courte que la précédente. Dans deux minutes, je vous prie de revenir à vos places pour poursuivre nos travaux.

187. Le vice-président : Après cette courte pause de deux minutes, nous allons reprendre les travaux du présent comité. Je vais donner la parole au sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion pour répondre à certaines questions posées par les délégations, puis par le directeur de la Division des finances.

188. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Merci, distingués délégués pour vos questions. Je crois qu'il y avait deux questions de la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Le premier concerne l'état d'avancement du recrutement du bureau extérieur en Algérie. Ce que j'ai fait, c'est demander à mes collègues des RH de vous contacter bilatéralement pour vous expliquer la situation actuelle et ce qui se passe là-bas. J'espère que cela vous satisfait. En ce qui concerne la question sur le recrutement, je pense que la question, telle que je l'ai comprise, portait essentiellement sur les coûts de recrutement et sur la manière dont nous les avons pris en compte dans nos comptes et notre budgétisation interne. Je vais céder la parole, dans un instant, au directeur de la Division des finances, si vous le permettez, pour qu'il explique cela un peu plus en détail. Je pense que nous aurons une discussion plus tard dans l'ordre du jour sur le rapport annuel des RH. Si nous avons manqué des questions plus générales sur le recrutement, je suis sûr que mes collègues des RH seront heureux d'y répondre. C'est ce que je peux suggérer pour ce point ultérieur. Avec votre indulgence, Monsieur le Président, je vais céder la parole au directeur de la Division des finances pour qu'il nous explique un peu plus en détail la comptabilité des coûts de recrutement.

189. Le Secrétariat : Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour la question. La réponse est assez simple. Conformément aux normes IPSAS, nous n'avons pas à indiquer les coûts de recrutement séparément. Nous ne sommes pas obligés de présenter une quelconque divulgation de ces coûts. Tous les coûts que nous avons encourus pour le recrutement, et les salaires des personnes recrutées, sont inclus dans les frais de personnel. Je pense que si vous avez besoin de plus de détails ou d'une ventilation plus poussée de ces coûts, il y a peut-être plus d'informations à ce sujet dans le rapport annuel sur les RH, ou nous pouvons vous fournir plus de détails de manière bilatérale. Nous ne sommes pas obligés de fournir plus d'informations à ce sujet dans les états financiers. Merci.

190. Le vice-président : Merci à tous deux pour vos explications. Je crois comprendre que ces questions ont été soulevées par la délégation de l'Algérie. En l'absence d'autres demandes d'intervention, j'aimerais conclure le sous-point du point 11.a).

191. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du "Rapport financier annuel et états financiers pour 2021" (document WO/PBC/34/9).

B) Mise à jour sur les placements

192. Le président : "Mesdames et Messieurs les délégués, comme nous l'avons prévu, nous commencerons l'après-midi par le point 11.b) de l'ordre du jour, intitulé "Mise à jour sur les placements". Comme cela a été fait pour la première fois à la trente et unième session du PBC

en septembre 2020. Nous allons à présent avoir un exposé sur les placements de l'Organisation de la part du conseiller en placements de l'OMPI, du MBS Capital Advice SA. Le PBC n'est pas tenu de prendre une décision sur ce sous-point de l'ordre du jour, je souhaiterais maintenant donner la parole au sous-directeur général, Secteur administration, finances et gestion, pour lancer la procédure, puis M. Mohammed Nadjafi, MBS Capital Advice SA, prendra la parole. Messieurs, c'est à vous."

193. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : "Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bien le bonjour à tous. Je vais présenter ce point comme l'a dit le président, puis je passerai la parole à notre conseiller en placements pour une présentation plus complète. Mesdames et Messieurs les délégués, les recettes de l'OMPI ont dépassé les dépenses au cours des derniers exercices biennaux. Cet excédent a permis l'accumulation d'un portefeuille d'actifs de placement. À cet égard, les portefeuilles de placements de trésorerie principale et stratégiques de l'OMPI ont été mis en œuvre en février 2018 et sont conçus pour garantir que les actifs de l'Organisation soient gérés d'une manière qui reflète la nature de ces passifs et modèles de dépenses futurs. Les portefeuilles ont été placés exclusivement dans des actifs générant des revenus, tels que des actions, des obligations et des biens immobiliers. Les actifs de placement détenus ont diversifié entre les catégories d'actifs, ce qui permettait d'étaler les risques ou de réduire le profil de risque global de l'Organisation. À cet égard, le portefeuille de placements de trésorerie principale, qui vise un taux de rendement positif en francs suisses sur une période de cinq ans, comprend des obligations mondiales et des actifs immobiliers. Le portefeuille stratégique de placements de trésorerie est investi dans l'objectif d'obtenir un rendement qui contribuera à atteindre le ratio de couverture géographique souhaité aux engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI sur 20 ans. Ce portefeuille comprend les mêmes classes d'actifs que la trésorerie principale, mais avec l'ajout d'actions mondiales. L'allocation à chaque catégorie d'actifs dans les portefeuilles a été définie conformément à la fois aux objectifs de rendement des placements à long terme requis et au risque autorisé, comme l'exigeait la politique de l'OMPI en matière de placements. Monsieur, le président, afin de fournir une vue approfondie des portefeuilles, le Secrétariat de l'OMPI a demandé à ses conseillers en placement de préparer une mise à jour détaillée sur les résultats des placements de l'OMPI à l'attention du Comité du programme et budget. Les délégations qui suivaient les discussions à distance sont invitées à consulter le document PDF disponible sur le site Web du PBC. Avant de donner la parole à nos conseillers en placements, MBS, je souhaite ajouter quelques autres points d'introduction. Les investissements sont faits à moyen et à long terme pour correspondre à l'horizon temporel des engagements et des dépenses futures de l'Organisation. Certaines années, les placements se porteraient bien et d'autres années, ils pourraient chuter. Ce dernier cas n'est pas nécessairement quelque chose dont il faut s'inquiéter – je pense que nous en sommes mécontents – mais cela ne prête à aucune conséquence, à condition que, sur l'horizon temporel prévu, nous nous concentrons sur la garantie de la liquidité et sur l'obtention du rendement moyen escompté. Malgré un retour sur investissement positif en 2021, les conditions de gestion des placements ont été extrêmement difficiles. Les incertitudes macro-économiques et politiques liées à l'évolution de la pandémie de COVID-19 devraient maintenir la volatilité actuelle des performances de retour sur investissement. Parallèlement, des pressions inflationnistes soutenues, en particulier en ce qui concerne les prix du pétrole et du gaz, et leurs effets sur le revenu disponible et la consommation sont susceptibles d'avoir une incidence sur la croissance économique mondiale et de rester le point de départ des futurs retours d'investissement. Ceci étant, le Comité consultatif pour les placements de l'OMPI, avec le soutien du conseiller en placements, continue de suivre ces placements afin de gérer les portefeuilles de placement de manière à atteindre les objectifs à long terme. Je vous remercie infiniment, Mesdames et Messieurs les délégués, merci, Monsieur le Président, d'avoir donné la parole à notre conseiller en placements, Muhammed Nadjafi de MBS Capital Advice."

194. Le conseiller en placements : "Je vous remercie infiniment, Monsieur le Président, merci, Monsieur le sous-directeur général. Comme cela vient d'être souligné, les choses ont quelque

peu changé au cours des 12 à 18 derniers mois par rapport à l'environnement que nous connaissons. Après la pandémie, la demande excessive et les goulets d'étranglement pourraient créer une pression inflationniste dans l'économie, poussant les taux d'intérêt à la hausse, et le conflit en Ukraine a exacerbé ces pressions inflationnistes, par le biais de la pression sur les prix des matières premières. La hausse des taux d'intérêt, quoi qu'il en soit, exerce une pression sur le prix de tous les actifs car, fondamentalement, sur les marchés financiers, chaque actif est une sorte de mécanisme d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Lorsque ces flux de trésorerie futurs sont actualisés à un taux d'intérêt différent, en l'occurrence un taux d'intérêt plus élevé, les prix sont susceptibles de baisser. Ce que nous avons vu au cours des 12 à 14 derniers mois, c'est que les taux d'intérêt sur les différents marchés sont passés de leur plus bas niveau sur 10 ans à leur plus haut niveau sur 10 ans en un laps de temps très court. Cela a exercé une pression sur les prix des actifs, comme je l'ai mentionné précédemment, mais bien sûr, cela offre également de bien meilleures perspectives pour les investisseurs à l'avenir. L'un des principaux défis rencontrés par les investisseurs dans ce pays a été le fait que les liquidités sont soumises à des taux d'intérêt négatifs depuis 2015, ce qui signifie que vos liquidités à la banque perdent leur valeur simplement en étant laissées sur un compte bancaire. Ce problème, qui pose un problème important pour tous les investisseurs, va disparaître et a déjà commencé à disparaître. Ainsi, bien que l'environnement actuel puisse ne pas être agréable, il est certainement réjouissant pour les investissements futurs et le rendement futur des investissements, et bon nombre des problèmes auxquels les investisseurs ont été confrontés ces dernières années ont été ou sont en train d'être résolus. Toutefois, en raison de ces taux d'intérêt croissants, cette brève analyse des rendements du marché affichée sur votre écran (diapositive "Rendements négatifs dans presque toutes les catégories d'actifs") montre que pratiquement tous les actifs ou toutes les catégories d'actifs sélectionnés dans le monde, actions, immobilier, crédit, obligations, tout a un rendement plus ou moins négatif au cours des cinq premiers mois de cette année, pour les raisons mentionnées précédemment. Le côté positif de cette nouvelle est que, comme je l'ai mentionné précédemment, et vous pouvez le voir ici en chiffres, de nombreuses catégories d'actifs dans lesquelles les investisseurs, les investisseurs prudents, investissent, qui avaient été neutralisées par diverses politiques de taux d'intérêt nuls dans le monde développé, sont redevenues rentables pour de futurs investissements. Vous pouvez voir sur le tableau qui s'affiche (diapositive "Les rendements ont augmenté"), comment le niveau d'intérêt que les investisseurs reçoivent d'une variété de catégories d'investissement est maintenant à l'extrémité supérieure de la gamme des 10 dernières années. Ceux qui étaient présents ici l'année dernière se souviendront que j'ai souligné le fait que de nombreux marchés étaient sujets à une importante surévaluation. Le très faible environnement des taux d'intérêt et l'absence de solutions de remplacement avaient poussé les prix des actifs à des niveaux extrêmes sur divers marchés. Vous avez ici (diapositive "Les valorisations des actions se sont améliorées") un exemple des marchés boursiers des États-Unis d'Amérique et du monde entier, mais vous constatez que les évaluations ont atteint des niveaux qui n'ont été dépassés qu'en deux ans dans toute l'histoire de ce marché. Vous voyez également que les corrections de cette année ont éliminé une partie de ce risque de valorisation, risque de valorisation qui a un impact direct sur, encore une fois, les rendements futurs. Sur ce graphique, l'année dernière (diapositive "Une valorisation plus faible a été un signe avant-coureur de rendements élevés"), nous avons souligné que, depuis le niveau de valorisation des marchés boursiers jusqu'à l'année dernière, les rendements historiques avaient été plutôt faibles. C'est ce que vous pouvez voir sur la partie droite de ce graphique, lorsque les valorisations ont été élevées, les rendements futurs moyens ont tendance à être plus faibles. L'évolution de cette année a créé de meilleures opportunités pour les rendements futurs à partir du niveau actuel, et nous sommes donc passés de tout à fait à droite, à l'endroit encerclé sur le graphique. Ainsi, de notre point de vue, certains des principaux risques que nous avons soulignés lors de notre présentation de l'année dernière ont en fait diminué. De même, en ce qui concerne les investissements immobiliers suisses (diapositive "Les évaluations sont devenues plus raisonnables"), les évaluations avaient atteint des niveaux extrêmes en été de l'année dernière. Ces évaluations extrêmes ont également diminué, ce qui réduit le risque et améliore la rentabilité pour l'avenir. Comme je l'ai dit

précédemment, le principal moteur de ces changements a été la hausse rapide des taux d'intérêt que vous pouvez observer dans ce graphique (diapositive "Les taux d'intérêt ont augmenté de manière significative") sur une variété de marchés. Ces taux d'intérêt, même s'ils ne sont pas élevés par rapport aux normes historiques, sont très élevés par rapport à ce que nous avons connu au cours de la dernière décennie, et offrent certainement de meilleures opportunités aux investisseurs pour l'avenir. Ces rendements plus élevés permettront d'obtenir des rendements plus élevés à l'avenir, du moins en termes nominaux. Pour en venir aux portefeuilles à proprement parler, comme nous l'avons mentionné précédemment, ces stratégies de portefeuille sont ancrées dans la génération de revenus très réguliers et stables. Le principal moteur des rendements à long terme qui seront tirés de ces investissements provient de ce flux régulier de revenus sous forme d'intérêts, de loyers et de dividendes. Nous avons montré l'évolution de ce revenu, qui est évidemment très linéaire et très stable, contrairement aux prix du marché qui peuvent fluctuer de manière très imprévisible (diapositive "Stratégies ancrées dans un revenu stable, liquidités stratégiques et liquidités de base"). À long terme, le portefeuille peut être assuré de pouvoir fournir les résultats souhaités, grâce à cette génération de revenus. Au fil du temps, cela éclipsera l'ampleur de la volatilité du marché. Cette diapositive fournit un résumé de ce que j'ai dit précédemment (diapositive "Rendement escompté"). En gros, le message est le suivant : des taux d'intérêt plus élevés et des prix et des marchés de capitaux plus bas sont bénéfiques pour les futurs investisseurs et les futurs investissements, et si les investissements ont été faits avec prudence dans des actifs qui génèrent des revenus, cette capacité à générer des revenus s'est considérablement améliorée au cours des derniers mois, et soutiendra des rendements bien meilleurs à l'avenir. Contrairement à ce qui avait été présenté au PBC l'année dernière, sur la diapositive de gauche (diapositive "Certaines choses ont changé"), vous avez des extraits de ce que nous avons souligné l'année dernière, et nous ne nous attendions certainement pas à ce que cela change aussi rapidement que cela a été le cas, mais nous nous attendions à un changement. Il se trouve que des valorisations qui étaient à des niveaux extrêmes, nous sommes passés à des niveaux beaucoup plus attractifs. Les taux d'intérêt qui étaient nuls ou négatifs sont devenus nettement positifs et favorables aux rendements futurs. Dans le même temps, certains risques dont nous n'étions pas nécessairement conscients ont fait surface. Il s'agit du risque d'une inflation plus élevée et peut-être de risques géopolitiques plus élevés qui continueront à affecter les marchés financiers et probablement à accroître la volatilité des marchés. Deux mots sur les rendements réels des portefeuilles qui sont affichés à l'écran en ce moment (diapositive "Rendements historiques"); les rendements au cours des cinq premiers mois de cette année sont d'environ -6%. Je pense qu'il est important de se concentrer sur le fait qu'il s'agit de changements de prix; la capacité de ces portefeuilles à générer des revenus, comme je l'ai dit précédemment, n'a fait que s'améliorer, de sorte que les flux de trésorerie que le portefeuille génère aujourd'hui sont supérieurs à ceux qui étaient générés il y a six mois. À toutes fins utiles, nous sommes plus satisfaits de l'environnement actuel que nous ne l'avons été depuis longtemps, car bon nombre des défis que posaient les investissements ont été résolus aujourd'hui grâce à des taux d'intérêt plus élevés. Nous pensons que ces portefeuilles continueront certainement à produire des résultats conformes aux objectifs qui ont été fixés pour cet horizon temporel. Je vous remercie infiniment."

195. Le président : Je remercie à la fois le sous-directeur général, Secteur administration, finances et gestion et le conseiller en placements pour leurs exposés. Je ne sais pas ce que vous avez compris, mais n'ayant aucune formation financière, je n'ai pas saisi grand-chose. J'invite à présent les États membres à formuler leurs commentaires.

196. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le Président. Comme vous l'avez dit à juste titre, nous espérons avoir tout compris mais nous ne pouvions pas tout comprendre, et ce en raison d'un certain nombre d'aspects procéduraux, sur lesquels nous voudrions attirer l'attention en priorité. Il faut donner aux États membres plus de temps pour lire un document aussi difficile. Il est très difficile à appréhender. Nous devons avoir les qualifications et les connaissances nécessaires pour nous attaquer à un tel document,

l'analyser, faire des commentaires et prendre des décisions importantes. Sur la base de l'analyse qui est fournie, et nous ne pouvons pas simplement lire un document et le voir comme un morceau de papier avec des chiffres et des lettres. Nous souhaitons donc que ce type de document soit publié à l'avance, en remplissant toutes les conditions de publication, au moins deux mois avant la session d'ouverture du PBC. Le deuxième aspect que je voulais aborder est la nécessité d'utiliser dans le document des expressions approuvées, conformes à la pratique du système des Nations Unies, mais aussi conformes aux règles internationales. Je comprends que pour de nombreux pays présents dans cette salle, le droit international est devenu une sorte de concept déformé, mais il existe bel et bien et dans le document de ce comité, nous aimerions voir des formulations utilisées en accord avec le droit international et en accord avec l'évaluation internationale des événements qui figure sur le formulaire. Je passe maintenant au fond. L'évaluation de l'inflation brute et de la situation du marché, telle que mentionnée dans le document, ne correspond pas à la situation. Elle n'est pas basée sur des indicateurs économiques et, pour une raison quelconque, il n'est pas fait mention du fait que cette croissance de l'inflation a conduit à des mesures de sanctions illégales unilatérales imposées par une poignée de pays, c'est pourquoi nous aimerions vous demander d'envisager de fournir les informations de manière subjective. C'est d'une importance capitale pour prendre des décisions aussi substantielles au sein de ce comité. Merci infiniment, Monsieur le Président.

197. La délégation de l'Italie : Je vous remercie, Monsieur le Président. L'année 2021 a effectivement été une année relativement bonne pour les placements, du moins pour ceux qui ont été en mesure d'exploiter les opportunités de marché ou d'instabilité. Nous sommes d'accord pour dire que nous avons besoin de plus de temps pour analyser la composition des placements en vue de la performance et aussi des risques. Je vous remercie.

198. Le conseiller en placements : Je vous remercie. En l'absence de question, il n'y a rien à ajouter. Je vous remercie.

199. Le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Tout d'abord, il convient de rappeler que ce point de l'ordre du jour n'appelait aucune décision. Je pense donc que le conseiller et le Secrétariat sont à votre disposition pour en discuter plus avant, mais aucune décision ne doit être prise aujourd'hui. Les commentaires de la délégation de la Fédération de Russie ont bien été notés. En ce qui concerne les documents, nous allons les examiner et essayer de trouver un juste équilibre entre la possibilité de vous donner à tous une chance d'interroger et de vraiment examiner les documents, et le fait d'afficher des documents si longtemps à l'avance que les marchés ont tellement bougé dans l'intervalle, étant donné la volatilité actuelle, que les informations que nous avons fournies il y a plusieurs mois sont maintenant dépassées. Mais nous avons pris note de ce point, et nous verrons ce que nous pouvons faire à cet égard. Je vous remercie, Monsieur le Président.

200. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment Monsieur le Président. Oui, en fait, ce document n'appelle aucune décision à la présente session en ce qui concerne ce point de l'ordre du jour. Nous avons une question au demeurant. Ce document a été mis sur le site officiel du comité. Il a reçu un numéro de document pertinent et c'est donc le document du comité. Pouvez-vous me dire donc l'état d'avancement du présent document? Nous aimerions une nouvelle fois préciser que ce document n'a pas été présenté dans le délai imparti, de sorte que nous n'avons pas eu assez de temps pour l'analyser en détail. Par conséquent, nous pensons que ce document n'a qu'un but informatif. Les commentaires que nous avons faits ne nous permettent pas de penser que ce document fait l'objet d'un consensus. Merci.

201. Le président : À ce stade, je pense que nous avons eu des observations de la part des États membres, car aucune décision n'est requise par le comité.

C) État de paiement des contributions au 31 mai 2022

202. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/34/10.

203. Le vice-président : “Nous allons passer au point suivant de notre ordre du jour, le point 11.c). Viendra ensuite le point 11.b) de l’ordre du jour, “Mise à jour sur les placements”, puisque nous devons attendre cet après-midi car il exige la présence du conseiller en placements de l’OMPI. Point 11.c) de l’ordre du jour : état de paiement des contributions au 31 mai 2022, document WO/PBC/34/10. Le document précise l’état de paiement des contributions au 31 mai 2022, notamment des informations concernant l’évolution, depuis 2010, des arriérés de contributions et de paiements dus aux fonds de roulement. Je vais maintenant donner la parole au Secrétariat pour présenter le rapport sur le paiement des contributions.”

204. Le Secrétariat : “Je vous remercie, Monsieur le Vice-président. Bonjour à tous. Avant d’expliquer le document, il s’agit d’une explication très succincte, je voudrais simplement présenter mes excuses pour une erreur en page 5 de la version anglaise du document. Le tableau a été accidentellement reproduit à partir de la page précédente, de sorte qu’il ne s’agit pas d’une erreur importante, mais nous avons le tableau deux fois et nous en tiendrons compte. Toutes les autres versions en sont exemptes. Le document sur l’état de paiement des contributions contient des informations concernant les arriérés de contributions annuelles et de paiements aux fonds de roulement au 31 mai 2022. Les annexes contenaient des informations concernant le système de contribution unitaire et l’état des contributions et du fonds de roulement pour l’exercice biennal 2020-2021. Monsieur le vice-président et les membres du comité, puisque nous avons préparé le document, qui est daté du 31 mai, nous avons reçu des contributions supplémentaires comme suit : elles proviennent de Nauru 5698 francs suisses, Saint-Vincent-et les Grenadines 2849 francs suisses, Nicaragua 2849 francs suisses, Côte d’Ivoire 311 francs suisses, Gabon 50 francs suisses, Mali 403 francs suisses, Niger 50 francs suisses, Brésil 3497 francs suisses, Grèce 51 277 francs suisses, Argentine 89 179 francs suisses et Jamaïque 340 francs suisses. Je vous remercie infiniment, M. le vice-président.”

205. Le vice-président : Merci beaucoup pour ces observations. Après cette explication du Secrétariat sur ce document et l’état de paiement des contributions, nous invitons les délégations à prendre la parole en leur nom propre et au nom des groupes régionaux. Il ne semble pas y avoir de demande d’intervention, ni dans la salle ni virtuellement. Par conséquent, puisque je ne vois pas de demande d’intervention, nous passerons à la lecture du paragraphe de décision que vous avez devant vous à l’écran. Il s’agit du sous-point c) du point 11 de l’ordre du jour. États financiers annuels, document WO/PBC/34/10.

206. Le vice-président : Je ne vois pas de questions ou de commentaires sur ce point de l’ordre du jour. Nous concluons donc que ce paragraphe a été adopté par ce comité.

207. “Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l’État de paiement des contributions au 31 mai 2022” (document WO/PBC/34/10.)

POINT 12 DE L’ORDRE DU JOUR RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES

208. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/34/INF/1.

209. Le président : Je déclare la réunion ouverte. Bonjour à toutes les délégations. Le point 11.b) de l’ordre du jour ne pouvant être pris que l’après-midi car le conseiller en placements ne sera disponible qu’alors, nous allons maintenant examiner le point 12 de l’ordre du jour, le rapport annuel sur les ressources humaines. Ce document est soumis au PBC conformément à la décision prise par le PBC à sa session de septembre 2012. Aucune

décision n'est requise du comité. J'aimerais maintenant donner la parole à la directrice par intérim du Département de la gestion des ressources humaines pour présenter le rapport.

210. Le Secrétariat : Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués. J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel sur les ressources humaines (document WO/PBC/34/INF/1). Le rapport annuel est présenté sous la forme d'un document d'information au PBC et soumis au Comité de coordination de l'OMPI lors des assemblées des États membres de l'OMPI en juillet 2022. Pour la première fois, ce rapport annuel sur les ressources humaines couvre une année civile, c'est-à-dire la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, qui s'aligne sur les autres rapports, tels que le rapport sur la performance de l'OMPI et le rapport du vérificateur externe des comptes. À ce titre, il comprend également certains sujets abordés dans le précédent rapport annuel, qui couvrait la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 (qui vous a été présentée en septembre 2021). Le présent rapport est complété par une brochure en ligne sur les ressources humaines, qui fournit un large éventail de statistiques et d'informations détaillées sur les effectifs, la diversité, l'approvisionnement en talents, le perfectionnement et la formation ainsi que la gestion des conflits. Nos effectifs restent stables en termes de nombre et continuent à être caractérisés par une certaine flexibilité avec un rapport d'environ 67,6% et 32,4% entre l'effectif permanent et l'effectif modulable. Le Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) joue un rôle déterminant en continuant à renforcer le soutien à l'équilibre du travail entre vie professionnelle et vie privée, car une approche flexible du travail est essentielle et contribue à faire de l'OMPI un employeur attrayant. En particulier, le télétravail a été introduit sous la forme d'un nouvel arrangement de travail flexible, tiré des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, et les droits au congé parental ont été augmentés. En outre, les efforts ont été poursuivis pour promouvoir un lieu de travail respectueux et harmonieux, avec une tolérance zéro pour le harcèlement (notamment, la politique relative aux conflits et griefs liés au lieu de travail a été modifiée). Une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines a été élaborée et soumise au Comité de coordination de l'OMPI en octobre 2021, fixant la direction des travaux stratégiques du DGRH pour les cinq prochaines années. La nouvelle stratégie vise à s'assurer que l'OMPI dispose des talents nécessaires pour mener à bien son programme de travail; à développer une culture organisationnelle plus ouverte, dynamique et collaborative; à améliorer la performance organisationnelle par la gestion de la performance des personnes; à investir dans le développement de la gestion et à adopter une vision plus stratégique de l'apprentissage organisationnel; un modèle de service à "guichet unique" pour le DGRH a été annoncé à la fin de 2021 et a conduit à la restructuration du département en février 2022. Toutefois, la restructuration n'est que le début de la transformation des ressources humaines. Elle nous permettra de nous concentrer sur la prestation de services et d'intégrer des domaines thématiques, plutôt que des fonctions. Elle facilitera la transition de l'OMPI vers une organisation ouverte, transparente et centrée sur l'humain. Le DGRH travaillera horizontalement, aux côtés de l'entreprise en tant que "partenaire", en partageant les résultats avec les autres parties prenantes, tout en aidant les secteurs d'activité à s'adapter et à se transformer. Dans le cadre de la restructuration, le domaine de la diversité et de l'inclusion fait désormais partie de la gestion des talents afin de garantir l'intégration de cette perspective dans tous les domaines fonctionnels. Par exemple, alors que nous continuerons à nous concentrer sur l'apport de diversité par le biais du recrutement, le nouveau positionnement organisationnel facilitera l'expansion du nombre et de la portée des activités axées sur l'interne, dans des domaines tels que l'exploration des données, la planification de la main-d'œuvre, l'engagement et le retour d'information, et l'atténuation des préjugés, pour n'en citer que quelques-uns. Cette approche permettra de garantir que la diversité et l'inclusion soient davantage intégrées et au cœur de nos initiatives, approches et pratiques en matière de RH. Le groupe de travail sur la formation et le perfectionnement, dirigé conjointement par le DGRH et l'Académie de l'OMPI, a mis au point une stratégie de formation et de perfectionnement; il a proposé un cadre d'apprentissage qui sera mis à l'essai dans le cadre de l'exercice biennal de planification des effectifs en 2022. Suite à l'examen du système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel de l'OMPI, le DGRH mettra au point un nouveau système

d'évaluation des performances au cours des deux prochaines années, en veillant à ce que la gestion des performances soit plus étroitement liée au développement et aux autres processus de recrutement. Parallèlement, conformément à l'une des recommandations, un processus de calibrage des performances pour les fonctionnaires de grades P-4 et supérieurs a été introduit pour le cycle d'évaluation des performances 2021. L'objectif de cet exercice était de parvenir à une communauté de vues sur les deux notes les plus élevées de l'évaluation, à travers toute l'Organisation. En ce qui concerne l'engagement, le changement de la culture de l'OMPI, en étant à l'écoute de son personnel afin de créer une culture fondée sur la confiance, dynamique et gratifiante, est une priorité essentielle. La plateforme "avis du personnel" donne un accès en temps réel et à la demande aux informations en retour du personnel et aux principales possibilités d'amélioration pour toutes les équipes de travail. La première enquête sur la participation du personnel a été lancée le 9 mai et s'est achevée le 29 mai 2022, ce qui a entraîné un taux de participation de 60%. Les prochaines étapes consisteront notamment à encourager les échanges au sein des équipes dans l'ensemble de l'Organisation afin de recenser les actions les plus marquantes pour accroître la participation, renforcer les équipes et améliorer les résultats dans l'ensemble de l'Organisation. S'agissant des recommandations d'audit, au 31 décembre 2021, 34 recommandations d'audit étaient en suspens pour le DGRH (29 de la DSI et 5 des vérificateurs externes des comptes) les cinq recommandations du vérificateur externe des comptes ont été mises en œuvre et clôturées; 12 recommandations de la DSI ont été considérées comme mises en œuvre et clôturées (y compris deux recommandations qui remontent à 2018), notant qu'il sera demandé de clôturer trois autres recommandations dans un avenir proche; et sur les 8 nouvelles recommandations de la DSI dans le cadre de l'examen du système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel, une a déjà été mise en œuvre et clôturée. Merci de votre attention."

211. La délégation de l'Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je prends la parole au nom du groupe B. Le groupe B tient à remercier le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/34/INF/1 et remercie la directrice par intérim du Département de la gestion des ressources humaines pour la présentation qu'elle vient de faire. Le groupe considère que l'engagement en faveur de l'égalité entre les sexes était important et se félicitait qu'en 2021, l'OMPI ait poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ONU SWAP). Il s'agit d'un mécanisme important de responsabilité et nous notons que le taux de conformité de l'OMPI reste stable à 47% en 2021. Nous nous félicitons de la nomination de la vice-directrice générale, Secteur des brevets et de la technologie, première championne de l'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle au sein de l'OMPI, ainsi que du recrutement d'un conseiller principal en matière d'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle, afin de promouvoir et renforcer la participation des femmes au système de la propriété intellectuelle. Nous notons également qu'il y a encore un moyen d'améliorer la parité hommes-femmes et de veiller à ce que les femmes soient représentées dans les postes de direction et à faire face à une tendance à la baisse de la représentation des femmes à certains grades. Nous avons le plaisir de voir une évaluation continue et approfondie de l'incidence et de la gestion des défis de la COVID-19, y compris le réalignement structurel important qui comprend la création d'un nouveau secteur, le Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation. Nous nous félicitons de l'élargissement de la nouvelle approche flexible qui soutient l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée du personnel. Les nouvelles politiques en matière de congé parental sont également les bienvenues. Notre groupe se félicite des 11 jeunes cadres qui ont été sélectionnés pour le programme de jeunes experts et leur souhaite une formation réussie. Globalement, des ressources humaines efficaces sont essentielles à la réalisation du mandat et des objectifs de l'Organisation. Le personnel et les talents sont les atouts les plus précieux de l'Organisation. Une administration des ressources humaines appropriée est donc essentielle. Nous encourageons le Secrétariat à poursuivre son engagement en faveur de la diversité géographique de son personnel et à améliorer la parité hommes-femmes en matière

de recrutement sur la base du mérite et sur la base des plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

212. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de l'Algérie prend la parole au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains tient à féliciter le Secrétariat pour la compilation du rapport annuel sur les ressources humaines et la présentation détaillée des principaux éléments du rapport. Le groupe prend note des progrès accomplis au cours de la période couverte par le présent rapport pour faire en sorte que la gestion des ressources humaines de l'OMPI tienne compte de l'évolution rapide du monde du travail, grâce à l'existence d'un personnel compétent et dévoué capable d'atteindre les objectifs stratégiques de l'OMPI et de répondre efficacement aux besoins des États membres. Nous notons avec satisfaction qu'en décembre 2021, les femmes représentaient 47,9% de l'ensemble des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Toutefois, nous demeurons préoccupés par l'absence d'équilibre entre les sexes en ce qui concerne les postes de haut niveau, y compris les grades D-2 et P-5, qui ont enregistré un recul. Par ailleurs, si l'on compare les données communiquées aux États membres sur la répartition géographique du personnel par région entre l'année 2021 et 2022, il est clair que l'Afrique est largement sous-représentée. Cette affirmation se fonde sur une observation détaillée du groupe. En fait, l'examen des données susmentionnées a révélé que le nombre déjà insuffisant de 64 membres du personnel représentés en Afrique en 2021 a encore été réduit à 58 en 2022, ce qui suscite des préoccupations au sein du groupe. Nous notons également que sur les 39 recrutements pour des périodes déterminées en 2021, six étaient des candidats internes qui risquaient d'aggraver les lacunes déjà existantes. À cet égard, le groupe des pays africains aimerait s'enquérir des raisons de cette situation. Est-ce lié à un manque de candidats qualifiés externes ou plutôt à une décision délibérée de privilégier et de promouvoir le personnel pour pourvoir la plupart des postes vacants? Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Président, il est manifestement nécessaire que l'OMPI améliore la diversité de son personnel, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre les sexes et la diversité géographique, et qu'elle remédie à la sous-représentation par un personnel représentatif de la diversité des personnes qu'elle sert. Par ailleurs, nous souhaitons demander au Secrétariat de mettre en place un modèle permettant de mesurer le déséquilibre géographique afin de parvenir à une répartition géographique équitable de l'emploi tant au niveau des cadres supérieurs que des autres catégories. Cela peut inclure le pourcentage de personnel permanent nouvellement recruté provenant de nationalités qui ne sont pas représentées de manière adéquate. Nous encourageons également le Secrétariat à examiner les meilleures données d'expérience au sein du système des Nations Unies en vue d'assurer la parité hommes-femmes et l'équilibre géographique en vue d'améliorer les procédures de politique et de recrutement de l'OMPI en matière de ressources humaines. Le groupe des pays africains souhaite proposer que les futurs exposés du Secrétariat contiennent des informations sur l'évolution de carrière et les perspectives pour les fonctionnaires de rang inférieur, et nous demandons au Secrétariat de renforcer ses efforts de sensibilisation pour attirer des candidats qualifiés des États membres sous-représentés. Le groupe des pays africains félicite l'OMPI d'avoir mis en place un outil de renseignements sur les tableaux de bord des ressources humaines pour renforcer les capacités des superviseurs en matière de gestion et de suivi de la représentation des hommes et des femmes et de la représentation géographique de la main-d'œuvre. Enfin, le groupe adresse ses remerciements au Secrétariat et à l'équipe des ressources humaines une fois de plus pour le rapport et attend avec intérêt de voir les préoccupations du groupe saisies et traitées dans les prochains rapports.

213. La délégation de la Slovaquie : Merci, Monsieur le Président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercie le Secrétariat pour la présentation du rapport annuel sur les ressources humaines. Nous reconnaissons la poursuite de la mise en œuvre par l'OMPI du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU SWAP), dans lequel l'OMPI a rencontré ou dépassé les besoins pour 47% des évaluations au cours de l'année écoulée. Le groupe des pays

d'Europe centrale et des États baltes se félicite de l'établissement de nouveaux objectifs de parité hommes-femmes pour l'exercice biennal 2022-2023. Malheureusement, nous notons la régression de la représentation des femmes à certaines postes et nous attendons avec intérêt la réalisation des objectifs au cours des deux prochaines années. Par ailleurs, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes note également la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines axée sur sept objectifs interdépendants, dont la culture, la diversité et l'inclusion, la gestion des performances du personnel, ou l'engagement et le bien-être. Comme nous comprenons que cette stratégie sera essentielle à la réalisation de la vision formulée dans le Plan stratégique à moyen terme, nous aimerions donc encourager l'OMPI à suivre ces principaux objectifs qui devraient fixer les normes pour le travail stratégique en matière de RH pour les prochaines années. Dans le même temps, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes soutient le renforcement de l'initiative des coordonnateurs visant à attirer des candidats diversifiés issus de régions sous-représentées ou d'États membres non représentés. Nous appuyons également le nouveau programme de jeunes experts, qui a déjà attiré quelque 4000 candidats du monde entier. D'une manière générale, nous attachons une grande importance aux efforts déployés par l'OMPI pour parvenir à une plus grande diversité géographique et à la parité hommes-femmes, non seulement au sein du personnel, mais aussi par l'intermédiaire de l'Organisation et de ses activités. Enfin, nous sommes bien conscients que l'impact de la pandémie et de l'évolution technologique a eu pour effet de permettre la mise en place de modalités de travail flexibles et l'instauration d'une nouvelle culture du travail sur tous les lieux de travail, y compris l'OMPI. Nous pensons que la transition de l'OMPI vers une organisation totalement ouverte, transparente et centrée sur l'humain se poursuivra en mettant davantage l'accent sur la gestion de crise, la gestion des risques, le redéploiement des effectifs et surtout sur le bien-être de ses employés. Merci.

214. La délégation de l'Inde : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de l'Inde, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le Secrétariat pour le rapport annuel détaillé sur les ressources humaines de l'Organisation. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique apprécie les efforts déployés par le Secrétariat pour maintenir la parité hommes-femmes, mais estime qu'il reste encore beaucoup à faire pour combler les lacunes en matière de répartition géographique des ressources humaines. Les chiffres concernant même le nombre de candidatures reçues pour les catégories professionnelles et supérieures ont montré des résultats biaisés en faveur de certaines régions, et ne sont pas répartis de manière égale. J'ai la certitude que l'OMPI a besoin d'efforts plus concertés en matière de sensibilisation. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique estime que le Secrétariat doit élaborer un plan stratégique visant à corriger la répartition géographique inégale sans laquelle l'Organisation restera en deçà de l'objectif d'avoir une main-d'œuvre représentant la population mondiale. Nous sommes convaincus que le Secrétariat s'efforcera de combler encore ces lacunes. Je vous remercie, Monsieur le Président.

215. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour la formulation de ce rapport annuel sur les ressources humaines et la mise à jour du personnel de l'OMPI en 2021 sur le site Web officiel. Elle félicite l'OMPI pour les résultats positifs obtenus en 2021 dans le domaine de la gestion des ressources humaines et pour les efforts qu'elle continue de déployer pour améliorer la représentation géographique et la parité hommes-femmes de ses effectifs. La délégation estime que, compte tenu de l'augmentation rapide de la demande mondiale de services internationaux de propriété intellectuelle de l'Organisation et de la volonté croissante de toutes les régions et de tous les pays de coopérer avec l'Organisation, l'OMPI devrait adopter une approche novatrice et efficace de sa stratégie en matière de ressources humaines, en faisant appel à des professionnels potentiels en interne et en recrutant davantage de talents exceptionnels dans le monde. Elle se félicite de la nouvelle stratégie de l'Organisation en matière de ressources humaines publiée l'année dernière. La mise en œuvre de cette stratégie sera d'une grande importance pour guider la prochaine phase des efforts de l'OMPI en matière de ressources humaines. La délégation de la Chine est d'avis que le renforcement efficace de

la souplesse, de la flexibilité et de la mobilité de cette organisation pour répondre à l'évolution des besoins opérationnels et renforcer la compétence de son personnel et les aider à se développer de manière créative sont essentiels pour l'avenir de cette Organisation. Elle félicite également l'OMPI pour l'achèvement, à la fin de l'année dernière, des premiers recrutements dans le cadre du programme des jeunes experts et nous souhaitons aux 11 jeunes experts sélectionnés pour ce programme beaucoup de succès dans leur travail à l'OMPI. Monsieur le président, la délégation est heureuse de constater que les systèmes de Madrid et de La Haye ont enregistré l'année dernière une croissance du nombre de demandes à deux chiffres. Toutefois, ces deux systèmes continuent de souffrir d'un manque de personnel chargé de les examiner. Cela pourrait avoir une incidence sur la capacité des systèmes à fournir des services de haute qualité et en temps voulu à leurs utilisateurs. La Chine espère donc que l'OMPI prendra les mesures nécessaires pour que les systèmes de Madrid et de La Haye puissent garantir leur capacité de révision et d'examen. Je vous remercie, Monsieur le Président.

216. La délégation du Nigéria : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Le Nigéria s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Puisque nous prenons la parole pour la première fois, nous souhaitons vous féliciter ainsi que les vice-présidents pour votre élection. La délégation a souhaité remercier le Secrétariat pour avoir établi le rapport annuel sur les ressources humaines, qui comprend des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière de personnel et un aperçu des politiques, initiatives et activités de l'Organisation liées aux ressources humaines. Les ressources humaines de l'OMPI constituent le fondement de la structure et un élément essentiel de l'Organisation pour le bon fonctionnement de l'organe. La délégation du Nigéria attache donc une grande importance à l'administration efficace des ressources humaines, compte tenu de ses relations avec l'efficacité organisationnelle et l'orientation vers le service. C'est dans ce contexte, Monsieur le Président, que ma délégation prend bonne note des lacunes dans la représentation géographique du personnel de l'OMPI. À la lumière de ce qui précède, il est devenu pertinent pour l'OMPI d'augmenter de manière substantielle le nombre d'employés du groupe africain afin de concrétiser l'éthique et les principes de diversité et d'inclusion de sa main-d'œuvre avec un personnel qui reflète la diversité des personnes qu'elle sert. La délégation du Nigéria souhaite se faire l'écho de la demande du groupe des pays africains au Secrétariat de lancer immédiatement un modèle pour mesurer et corriger les déséquilibres géographiques afin de parvenir à une répartition géographique équitable dans l'emploi des cadres supérieurs et des autres catégories. Elle remercie le Secrétariat et l'équipe des ressources humaines pour leur travail et attend avec impatience de voir les préoccupations soulevées par le groupe traitées dans les prochains rapports. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

217. La délégation du Mexique : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous remercions l'OMPI d'avoir préparé ce document et nous nous félicitons des progrès accomplis en matière de ressources humaines, en particulier du respect du Plan d'action à l'échelle du système sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU SWAP) et de la désignation de la vice-directrice générale, championne de l'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Nous les remercions pour les informations sur la première stratégie pour l'inclusion du handicap. Nous comprenons que l'inclusion n'est pas uniquement axée sur l'accès physique aux établissements. Bien au contraire, il est également important d'inclure les personnes handicapées dans le programme de travail. Afin de renforcer la stratégie, nous pensons qu'une réunion avec des experts et des personnes handicapées peut être d'une grande aide pour les thèmes d'inclusion au travail. Nous déplorons le fait que le Comité consultatif indépendant n'ait pas été pris en compte dans le dernier rapport, en particulier au paragraphe 43 du document WO/PBC 33/2. Dans un souci de responsabilité et de transparence, il est très important que l'OMPI nous informe des progrès réalisés sur ces questions, en particulier en ce qui concerne la diversité et l'inclusion dans la nouvelle stratégie des ressources humaines à l'échelle du système. Je vous remercie.

218. La délégation de l'Espagne : Merci infiniment Monsieur le Président. Sur ce point de l'ordre du jour, nous nous associons à ce qui a été dit par le groupe B. Nous pensons qu'il est pertinent de rappeler que les ressources humaines de l'OMPI sont une force vitale et essentielle pour le développement de toutes les activités de l'OMPI et pour la fourniture de services avec l'appui technique. Ils représentent la majorité des dépenses de personnel et le recrutement de personnel qualifié et motivé ainsi que le redéploiement interne du personnel sont très importants. Pour l'Espagne, la parité hommes-femmes n'est pas une politique comme les autres, mais plutôt un levier pour d'autres politiques publiques qui informent et garantissent l'équité et tirent profit du talent humain. C'est la raison pour laquelle nous demandons instamment au Secrétariat de se conformer à ses objectifs de parité hommes-femmes dans le domaine du personnel P-5 et D-2. Nous saluons la nomination de la vice-directrice générale en tant que championne de l'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle, et l'Espagne tient à déclarer qu'elle est prête à travailler avec elle dans toutes les activités pour atteindre ces objectifs, comme nous l'avons fait en 2021 et maintenant en 2022. Le paragraphe 35 évoque tout d'abord la nécessité de développer une mentalité de croissance. Nous aimerions savoir exactement à quoi cela fait référence et quels principes et objectifs le Secrétariat va-t-il utiliser pour y parvenir? Nous croyons qu'un échange des meilleures pratiques et expériences dans une relation synergique entre les États membres et l'OMPI, et pour cela, nous sommes très heureux de la nouvelle approche intégrale de la formation et du développement du personnel, y compris l'apprentissage du personnel dans l'Académie de l'OMPI. La délégation de l'Espagne a collaboré avec l'Académie de l'OMPI, et nous sommes à nouveau disposés à collaborer à cette initiative. Nous pensons qu'il est particulièrement pertinent d'examiner les mesures à prendre pour intégrer les personnes handicapées, afin de féliciter le Secrétariat pour sa première stratégie pour l'inclusion du handicap. Nous continuons à favoriser les formes de travail agiles et flexibles. Les tendances que nous observons sur le marché du travail dans son ensemble semblent indiquer que le fait de ne pas offrir de flexibilité à l'OMPI nous transformerait en un employeur moins attrayant et donc moins apte à recruter les talents hautement qualifiés dont nous avons besoin. Pour cela, nous demandons au Secrétariat d'apporter les changements nécessaires à la culture organisationnelle. Merci beaucoup de votre attention.

219. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le Canada est reconnaissant au Secrétariat pour la préparation de ce rapport, et nous exprimons notre soutien aux commentaires du groupe B. Le Canada demande instamment à l'OMPI de poursuivre ses efforts en vue de parvenir à la parité hommes-femmes à tous les niveaux, y compris les postes de direction. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'Organisation pour promouvoir la parité hommes-femmes et l'inclusion dans sa nouvelle politique en matière de congé parental. Tout en reconnaissant les efforts déployés par l'OMPI pour préserver et améliorer la santé et le bien-être de ses employés, le Canada se déclare préoccupé par les résultats de l'Enquête du groupe de travail sur le renseignement sanitaire de l'ONU dans le rapport. Le Canada apprécierait davantage d'informations sur la manière dont l'OMPI traitait les conclusions de l'enquête. Merci.

220. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le président, nous sommes reconnaissants au Secrétariat d'avoir établi le présent rapport sur les ressources humaines et nous le remercions de son exposé. Nous nous félicitons également du travail accompli par le Secrétariat pour tenter d'assurer une représentation géographique équitable au sein de cette Organisation. Nous serions reconnaissants d'obtenir des éclaircissements sur les mesures prises par la direction pour atteindre les objectifs de la représentation géographique équitable. Nous pensons que l'activité dans ce domaine doit être poursuivie. En outre, nous pensons qu'il est nécessaire d'inclure dans le rapport sur les ressources humaines des informations sur le niveau de représentation de chaque pays et de chaque groupe régional au sein de l'Organisation. La dernière fois, ces informations étaient incluses dans un rapport de l'OMPI en 2017. Ce type de données peut nous donner une illustration graphique de la réalité de la situation en ce qui concerne la

répartition géographique équitable au sein du personnel de cette Organisation. Bien que le rapport à l'examen nous donne un nombre total global d'États membres représentés, il n'en reste pas moins que certaines choses ne sont pas claires. Par exemple, nous ne comprenons pas la méthode utilisée pour sélectionner et présenter ces données. Nous serions également reconnaissants au Secrétariat de nous fournir des éclaircissements sur le paragraphe 7. Il s'agit d'une question liée à la perspective de la représentation géographique, et si vous regardez la section 2 du document WO/PBC/34/INF/1, vous verrez que nous avons un paragraphe 7 et c'est sur ce paragraphe que nous demandons des éclaircissements. Dans ce paragraphe, il est dit, et je cite maintenant la page 3 de la version anglaise du document, "du point de vue de la représentation géographique globale et à la suite d'une série d'efforts de sensibilisation, 121 États membres étaient représentés à tous les niveaux et dans toutes les catégories de personnel, tandis que 110 États membres étaient représentés à des postes soumis à la répartition géographique". Ce n'est pas clair, de quoi parlons-nous ici? Que voulons-nous dire lorsque nous parlons de tous les niveaux et de toutes les catégories de personnel? De quoi parlons-nous exactement? Ce que l'on entend par là n'est pas clair. En ce qui concerne les lacunes de la répartition géographique, comment cela a-t-il été résolu sur la base du personnel existant? En d'autres termes, sans faire appel à du nouveau personnel au sein de l'Organisation. En outre, nous appelons le Secrétariat à se conformer strictement aux décisions et recommandations de la CFPI, ainsi qu'aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies. Merci.

221. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci, Monsieur le Président, nous approuvons la déclaration faite par le groupe B et saluons ce rapport instructif tout en remerciant le Secrétariat, en particulier le Département de la gestion des ressources humaines, pour les efforts qu'il a déployés pour mettre en œuvre la stratégie de l'OMPI en matière de ressources humaines de 2017 à 2021. Nous saluons la poursuite par l'OMPI d'initiatives visant à améliorer la représentation géographique et la parité entre les sexes au sein de l'Organisation. Nous sommes également encouragés par les informations détaillées fournies sur la sensibilisation des États membres non représentés et les directives sur le langage inclusif. Nous remercions également l'Organisation pour ses efforts continus en vue de la mise en œuvre de la politique de l'OMPI en matière d'égalité des sexes et du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et nous saluons les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de parité entre les sexes aux niveaux D-1 et P-4 en particulier. Cependant, nous constatons que la représentation des femmes avait diminué pour les grades D-2 et P-5 pour un deuxième exercice biennal, ce qui a nécessité une diminution de l'objectif de parité entre les sexes de l'OMPI pour ces grades. Nous aimerions savoir si et comment l'OMPI s'emploie à inverser ces tendances précises. Nous nous félicitons de la création du nouveau Groupe des données et technologies relatives aux ressources humaines et de l'élaboration du tableau de bord des ressources humaines. Ce rapport n'indique pas clairement si et comment l'OMPI suit les taux d'achèvement des formations internes spécifiquement conçues pour sensibiliser la main-d'œuvre à l'application des politiques, notamment en matière de dénonciation et de harcèlement sexuel. Le Secrétariat peut-il préciser si ces données seront incluses dans le tableau de bord des ressources humaines en cours d'élaboration? Enfin, nous remercions l'Organisation pour ses efforts visant à promouvoir un lieu de travail respectueux et harmonieux en supprimant le délai de dépôt des plaintes pour harcèlement, discrimination et/ou abus d'autorité, conformément à la politique du système des Nations Unies sur le harcèlement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

222. La délégation de l'Afrique du Sud : Merci beaucoup, Monsieur le Président, nous vous félicitons, ainsi que vos vice-présidents, pour cette élection et remercions le Secrétariat pour le rapport. Ma délégation souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Quelques questions, Monsieur le Président, concernant la résiliation des nominations, nous notons que dans le rapport il y a eu neuf résiliations, qui étaient dans l'intérêt de la bonne administration de l'Organisation. Nous nous demandons s'il était possible d'obtenir davantage d'informations sur ces résiliations, si certains de ces exemples étaient liés à

des questions disciplinaires ou à des problèmes de mauvaise conduite. En ce qui concerne le programme des jeunes experts, nous nous félicitons du programme et de l'intérêt qu'il a suscité, et nous avons pris note du nombre élevé de candidatures qui ont été reçues. Nous nous félicitons également de la parité hommes-femmes qui a été obtenue parmi les 11 jeunes experts qui ont été nommés. Pouvons-nous également obtenir une indication, je suis sûr que cela ne vous a pas échappé, sur les régions d'où proviennent ces 11 jeunes experts? Je vous remercie.

223. Le président : Je remercie la délégation de l'Afrique du Sud pour sa déclaration. Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole. Les États membres ont soulevé un certain nombre de questions, demandé des éclaircissements ainsi qu'un complément d'information sur un certain nombre de questions dans le rapport. Le Secrétariat souhaite répondre à ces questions afin de fournir des informations supplémentaires, mais il nous faut un certain temps pour rédiger les réponses, alors nous allons marquer une petite pause de cinq minutes avant de reprendre la séance. Merci.

224. Le président : Nous reprenons donc notre séance. J'aimerais à présent donner la parole à la directrice par intérim du Département de la gestion des ressources humaines afin qu'elle réponde aux questions et éclaircissements demandés par les États membres.

225. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je répondrai à quelques questions, puis, avec votre permission, je passerai la parole à mes collègues en charge du service de gestion des talents et à notre expert en matière de parité et de diversité. Pour en venir à la question, très importante, sur la santé, le bien-être et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, comme nous l'avons indiqué dans le rapport, la santé mentale et le bien-être de nos employés ont toujours été de la plus haute importance pour l'OMPI. Une question concernant la participation de l'OMPI à l'Enquête du groupe de travail sur le renseignement sanitaire de l'ONU a été soulevée. Pour l'heure, nous prévoyons de procéder à une analyse plus approfondie des données de l'enquête avec le renseignement sanitaire de l'ONU et de mettre au point un ensemble de mesures pour répondre aux conclusions dans les années à venir. En ce qui concerne la question de la résiliation des engagements, je voudrais confirmer que les neuf résiliations ont été effectuées dans l'intérêt de l'administration de l'Organisation, avec le consentement des membres du personnel, et ne sont en aucun cas en lien avec une faute. Il s'agit de situations dans lesquelles les membres du personnel ont généralement contacté l'administration parce qu'ils ont de nombreuses années de service, ou qu'ils ont d'autres problèmes de santé ou de famille, et qu'ils souhaitent quitter l'Organisation. Il est considéré que c'est dans l'intérêt de la bonne administration de l'Organisation, mais cela n'a rien à voir avec une faute, je vous le confirme. Pour les autres questions, j'aimerais passer la parole à mon collègue, le chef du Service de la gestion des talents. Merci.

226. Le Secrétariat : Merci beaucoup pour toutes vos questions. Comme il y en avait pas mal qui tournaient autour des mêmes thématiques, j'ai essayé de regrouper mes réponses. Pour faire référence à un certain nombre de points en rapport avec la représentation géographique, le premier demandait un ajustement du modèle de répartition géographique. Vous vous souvenez peut-être que nous avons un modèle existant, l'accord de 1975, et qu'il n'y a pas eu d'accord sur la manière de revisiter cet accord malgré certains efforts déjà en 2016 coordonnés par le Comité de coordination. Nous attendons avec intérêt les orientations données par les États membres sur cette question précise. En ce qui concerne l'aspect de la sensibilisation et l'assurance que le vivier de candidats est moins biaisé vers une région spécifique, c'est un très grand défi pour nous. Nous reconnaissons qu'il y a beaucoup de progrès. Nous essayons différentes choses, mais nous sommes impatients de collaborer avec les États membres sur ce point. En fait, c'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons lancé l'initiative en matière de référents à l'issue des consultations en 2016-2017 avec l'idée que les États membres sont mieux placés pour nous aider à trouver les bons endroits pour la sensibilisation dans le pays. Toute l'idée consiste à établir un réseau de sensibilisation dans les pays. À ce stade, nous

n'avons que 47 pays avec des référents, nous apprécierions donc une collaboration bien plus forte sur ce point afin de nous assurer que nous pouvons nous associer avec plus de pays et d'atteindre les populations locales. Pour vous donner un exemple, avec le programme des jeunes experts, nous avons essayé quelque chose de nouveau. Nous avons en fait utilisé des influenceurs en Afrique, ce qui a attiré quelque 4000 candidats vers le programme des jeunes experts, dont 1700 provenaient de la région africaine. Cela a fonctionné, mais ce n'est pas un modèle qui peut fonctionner pour tous les concours, mais nous voulions simplement vous dire que nous sommes très ouverts à l'idée d'examiner différentes façons de sensibiliser les gens. En conséquence, sur les 11 jeunes experts, trois sont originaires de la région africaine, à savoir le Zimbabwe, la Zambie et le Nigéria. Nous remercions le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes pour les réactions positives à cette initiative de point focal et espérons que d'autres États membres se joindront à cette initiative. En ce qui concerne tous les types de diversité, qu'il s'agisse de la diversité géographique ou de la parité hommes-femmes, vous devez également vous rendre compte que la difficulté que nous rencontrons réside dans le nombre limité de postes qui sont effectivement publiés au cours d'une année donnée. Nous ne pouvons pas créer de postes P-5 pour le plaisir de rééquilibrer la catégorie des P-5. Il s'agit là d'une contrainte et, en fait, vous avez pu noter que nous avons ajusté nos objectifs car nous voulons que nos objectifs soient plus réalistes sur la base de la projection du nombre de postes à un niveau précis qui seraient annoncés dans l'année à venir. Nous sommes également tributaires de facteurs tels que les départs à la retraite. Les chiffres du grade D-2 ont baissé sensiblement. C'est essentiellement dû au départ à la retraite d'une personne. Il suffit donc de mettre les choses un peu en perspective, tout en reconnaissant en même temps que nous avons fait beaucoup d'efforts dans ce domaine. J'aimerais souligner le type de choses que nous faisons, comme le recours à des sociétés de recrutement de cadres pour trouver des candidates pour certains de nos postes vacants. Nous essayons vraiment d'adopter différents types d'approches. Il a été question de la proportion de recrutements internes. Lorsque nous parlons de recrutement interne, nous parlons de personnes qui sont soit déjà en poste, soit à durée déterminée, ce qui signifie qu'elles ont déjà été prises en compte dans la représentation géographique globale. Cela n'a pas d'incidence sur la représentation géographique en soi s'il s'agit de candidats internes, et en même temps il est très important que nous fournissions à nos collègues des opportunités de développement, et j'ai noté qu'il y avait un autre commentaire à ce sujet, donc merci de le noter. Il s'agit de trouver le bon équilibre entre le développement interne et l'apport de diversité de l'extérieur. Mais si vous y réfléchissez, pour un collègue qui obtient une promotion, ce poste devient vacant, et nous pouvons alors l'ouvrir pour apporter potentiellement de la diversité. J'ai noté quelques retours d'information positifs sur l'accent mis sur le domaine de l'apprentissage et du développement. Nous avons bien progressé avec l'équipe d'experts chargée de l'apprentissage et du perfectionnement. Comme vous le savez peut-être, avec la restructuration des ressources humaines, la mise en œuvre de l'apprentissage et du développement relève maintenant de l'Académie de l'OMPI; nous travaillons donc main dans la main sur cette question. La délégation de l'Espagne a posé une question sur la croissance, qu'est-ce qu'un état d'esprit de croissance? Rappelons que l'OMPI est une institution spécialisée. Nous mettons évidemment l'accent sur les compétences techniques, mais nous sommes conscients qu'il est nécessaire de trouver un équilibre avec l'importance accrue accordée aux compétences générales, en particulier dans un contexte où les compétences – et c'est vrai partout dans le monde – évoluent extrêmement rapidement. Plutôt que de recruter des personnes uniquement sur les compétences, nous voulons recruter et développer chez les personnes déplacées un état d'esprit de croissance, c'est-à-dire qu'elles seront capables de s'adapter car les compétences dont elles ont besoin aujourd'hui ne sont pas les compétences dont elles auront besoin demain. Il s'agit d'être à l'aise avec l'incertitude, d'être prêt au changement et de se concentrer sur l'apprentissage continu comme approche générale. S'agissant de la question de la délégation de la Fédération de Russie concernant les données qui ne figuraient pas dans la brochure, j'aimerais expliquer que nous avons deux rapports de données essentiels. L'un d'eux est la brochure, qui est davantage une sorte de perspective de haut niveau. L'autre est le rapport de répartition géographique qui est envoyé deux fois par an aux États membres. Nous essayons d'éviter d'avoir les mêmes

informations dans les deux rapports, et c'est la raison pour laquelle vous avez mentionné que, par le passé, ces informations étaient peut-être couvertes par le rapport annuel. Nous essayons juste de nous assurer qu'il n'y a pas de chevauchement, mais c'est clairement indiqué dans ce rapport. Il y a eu des questions sur l'obtention des informations sur la représentation, cela figure en effet dans les rapports de répartition géographique qui vous sont envoyés deux fois par an. La délégation de la Fédération de Russie a également posé une question concernant le paragraphe 7, qui parle des 121 États membres représentés à tous les niveaux et dans toutes les catégories de personnel, et 110 si l'on considère les postes soumis à la répartition géographique. Ainsi, dans le cadre de l'Accord de 1975, l'accent est mis sur la répartition géographique, en examinant un groupe de postes très spécifique. Il s'agit uniquement des postes de la catégorie professionnelle et des catégories supérieures. Nous n'incluons pas les postes des services généraux et nous n'incluons pas ce que nous appelons les postes linguistiques, qui sont principalement des postes de traducteurs, car il est évident que le rôle détermine dans une large mesure la nationalité potentielle de la personne qui occupe le poste linguistique. C'est là que réside la différence : si nous considérons la population générale de l'OMPI, nous avons 121 États membres représentés, mais si nous nous concentrons uniquement sur la répartition géographique des postes, nous avons 110 États membres représentés. S'agissant de la question de la délégation des États-Unis d'Amérique relative aux données sur la formation, nous ne disposons pas actuellement d'un grand nombre d'informations sur la formation qui soient facilement accessibles. Une partie des travaux de l'équipe d'experts chargée de l'apprentissage et du perfectionnement a été d'examiner cette question. Nous devons rendre les données disponibles pour pouvoir les intégrer dans le tableau de bord, mais nous assurons le suivi des formations obligatoires, comme la formation à la déontologie. À long terme, dans le cadre de l'équipe d'experts chargée de l'apprentissage et du perfectionnement, nous nous concentrons non seulement sur l'achèvement de la formation, mais aussi sur son impact. Nous examinons certaines mesures qui nous permettront d'examiner cette question. Je vous remercie.

227. Le Secrétaire : Bonjour à tous, et merci pour les commentaires positifs sur la mise en œuvre de la Politique de l'OMPI en matière d'égalité des sexes et sur les résultats du système ONU SWAP. Nous vous remercions également pour les commentaires positifs sur nos travaux en cours concernant l'élaboration de la stratégie de l'OMPI d'inclusion du handicap. La stratégie d'inclusion du handicap sur laquelle nous travaillons n'est pas uniquement axée sur l'infrastructure physique, c'est-à-dire sur l'accessibilité des locaux, mais va au-delà. Elle s'aligne sur les exigences de la stratégie d'inclusion du handicap du système des Nations Unies et inclut des aspects tels que la communication, la gestion des événements, la programmation, l'élaboration de politiques et le recrutement, entre autres. Dans ce sens, le Secrétaire de l'OMPI vise à préparer une politique globale, avec une structure similaire à celle proposée par le système ONU SWAP, si vous la connaissez. La stratégie d'inclusion du handicap a été élaborée en étroite consultation avec les personnes handicapées et les organisations représentant les personnes handicapées, l'objectif étant d'élaborer un document qui soit inclusif et puisse guider nos travaux au cours des quatre prochaines années. Merci.

228. Le Secrétaire : Merci. Nous sommes bien sûr heureux de rencontrer les délégations, nous avons des réunions la semaine prochaine en particulier pour le Comité de coordination. Nous préparerons des réponses plus élaborées aux questions que nous avons reçues ce matin. Je vous remercie tous pour vos questions, j'espère que les réponses vous ont été utiles, merci beaucoup.

229. Le président : Merci, à la directrice par intérim du Département de la gestion des ressources humaines, pour les exposés supplémentaires, les élaborations, les réponses et les réponses pointues aux questions posées par les États membres. À ce stade, j'aimerais savoir si un État membre souhaite reprendre la parole. Il y a une demande de la délégation du Nigeria, je passe donc la parole à la délégation du Nigeria.

230. La délégation du Nigéria : Merci beaucoup, Monsieur le Président, excuse -- moi de prendre à nouveau la parole. Je n'ai pas l'intention de faire traîner les débats sur ce point de l'ordre du jour, je voulais simplement demander s'ils avaient obtenu des éclaircissements de la part du Secrétariat sur la demande faite par le groupe des pays africains, soutenue par les délégations du Nigéria et de l'Afrique du Sud, pour que le Secrétariat présente un modèle de mesure pour traiter les problèmes de déséquilibre dans la répartition géographique du personnel de l'OMPI. Parce que depuis quelques années, nous recevons les données sur les détails de la base de données et cela semble toujours être la même chose et pour que nous ne revenions pas avec le même problème, nous voudrions quelque chose d'un peu plus clair. Je ne sais pas si cela a été mentionné plus tôt, mais si vous pouviez s'il vous plaît donner quelques éclaircissements supplémentaires, je vous remercie beaucoup.

231. Le Secrétariat : Merci beaucoup à la délégation du Nigéria pour sa question, je suis désolé, mais il y a peut-être eu un malentendu. Si je comprends bien votre question, vous faites plutôt référence aux mesures que nous prenons en matière de représentation géographique. Je suis heureux d'engager de nouvelles discussions, je pense que nous essayons de montrer les différents courants comme je l'ai dit en ce qui concerne la sensibilisation, par exemple une initiative des points focaux, ou en termes de recrutement, la nouvelle approche de sensibilisation. Si cela est utile, nous pouvons commencer à discuter avec vous pour nous assurer que les mesures prises pour augmenter la représentation géographique sont claires. Merci.

232. Le président : Je remercie le Secrétariat pour cette réponse. À ce stade, il n'y a pas d'autre demande d'intervention. Aucune décision n'est requise sur ce point de l'ordre du jour, de sorte que nous sommes parvenus à la conclusion de ce point de l'ordre du jour.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR PROJETS SUPPLEMENTAIRES RELEVANT DU PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT

233. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/34/11.

234. Le président : Mesdames et Messieurs les délégués, nous passons maintenant au point 13 de l'ordre du jour, le premier point de l'ordre du jour à être examiné ce matin. Il est intitulé "Projet supplémentaire relevant du Plan-cadre d'équipement". Le document dont nous sommes saisis est le document WO/PBC/34/11 intitulé "Proposition supplémentaire relevant du Plan-cadre d'équipement pour la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT". L'Organisation a besoin d'investissements continus dans les domaines des locaux, de la sûreté et de la sécurité, et des TIC pour maintenir et, si nécessaire, améliorer cette infrastructure afin qu'elle reste adaptée à l'usage. Le présent document contient une proposition relative à un projet supplémentaire relevant du Plan-cadre d'équipement. J'aimerais à présent donner la parole au sous-directeur général, Secteur administration, finances et gestion pour son exposé du projet proposé. Vous avez la parole.

235. Le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion : Merci infiniment, Monsieur le Président. En 2017, les assemblées de l'OMPI ont approuvé la Phase I du projet de Plan-cadre d'équipement pour la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée, dans le but de créer un premier centre de données (DC1), en remplacement du principal centre informatique au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Au cours de la mise en œuvre de la phase I, le Secrétariat a suivi en permanence l'évolution des TIC dans l'environnement externe pour s'assurer que les choix technologiques prévus pour le projet restaient les meilleurs et, en même temps, financièrement viables à long terme. Une phase de transition pour le projet de plateforme résiliente et sécurisée a été approuvée par les États membres en 2021 et est actuellement mise en œuvre en 2022. Cette phase de transition permet de progresser sur les flux de travail liés à la transformation des logiciels. Pour assurer une évolution future de l'infrastructure du PCT, la phase hybride de la plateforme résiliente et

sécurisée pour le PCT propose d'adopter une approche hybride. Celle-ci comprend la protection des données hautement confidentielles du PCT au sein de l'OMPI. Nous continuerons la gestion locale par l'OMPI de cet ensemble de données tout en renforçant la sécurité et la résilience. L'investissement proposé pour l'avenir du système du PCT permettrait d'aligner les risques liés à l'infrastructure du PCT sur la déclaration d'appétence au risque de l'OMPI et réduirait considérablement le risque d'une atteinte à la sécurité du système du PCT. Enfin, permettez-moi de saisir l'occasion pour signaler les corrections suivantes apportées au document : le tableau 6 de la page 6 devrait être exprimé en millions de francs suisses et non en milliers de francs suisses. Au paragraphe 16, "Tableau 5" devrait se lire "Tableau 6". Au paragraphe 19, page 7, "Tableau 6" et "Tableau 6a" doivent se lire "Tableau 7" et "Tableau 7a". Merci infiniment, Monsieur le Président.

236. La délégation de la Chine : Merci, Monsieur le Président, chers collègues, bonjour. La délégation de la Chine tient à remercier le Secrétariat pour avoir assuré la compilation du document et sa publication. Nous tenons également à remercier le sous-directeur général pour son exposé et les précisions apportées sur les parties pertinentes. Au cours des deux dernières années et plus, le Secrétariat a été proactif dans la communication avec toutes les parties, y compris la délégation de la Chine, sur la mise en œuvre de la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée dans le cadre de la stratégie visant à accorder la priorité à l'hébergement en nuage ("Cloud First"). La délégation tient à exprimer sa reconnaissance. En outre, le Directeur général et le Secrétariat s'efforcent également de trouver une solution, ce dont nous les remercions. Monsieur le président, la Chine attache une grande importance à la sécurité des données. Comme cela a été souligné au cours de nombreuses sessions du comité, nous pensons que les nouvelles technologies émergentes, y compris la technologie de l'informatique en nuage, sont d'une importance capitale pour la modernisation et la gestion efficace de chaque organisation des Nations Unies, y compris l'OMPI. Par conséquent, nous nous félicitons de l'utilisation par l'OMPI de la technologie de l'informatique en nuage de manière appropriée pour améliorer l'efficacité et le travail de l'OMPI. Toutefois, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI, en introduisant la technologie en nuage, devrait tenir compte avant tout de la protection des données importantes du client. Elle devrait également prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour assurer la sécurité des données hautement confidentielles du PCT, y compris l'élimination du risque pour les données non publiées du PCT qui peuvent être obtenues par le fournisseur de services en nuage qui peut connaître des conflits commerciaux. Au cours des deux dernières années et plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie "cloud first", certains risques ont pu se produire à l'OMPI, ce qui a suscité certaines inquiétudes et certains doutes de la part des principaux clients du système du PCT. Par conséquent, les préoccupations de la délégation en matière de sécurité des données sont entièrement fondées sur la nécessité de garantir efficacement les intérêts des clients mondiaux de la propriété intellectuelle. Il s'agit également de s'assurer qu'ils seront en mesure de mieux utiliser les services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, ce qui contribuera réellement au développement à long terme de l'OMPI. La délégation souhaite remercier le Secrétariat et les autres États membres pour leur compréhension et leur soutien de son point de vue. Monsieur le Président, la délégation de la Chine a étudié de manière approfondie la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT et le projet de proposition. Nous venons d'entendre le Secrétariat nous présenter le contenu du projet. Nous sommes d'avis que, d'une manière générale, ce projet répond aux besoins et aux exigences de la protection des données hautement confidentielles du PCT. Par conséquent, elle peut en principe accepter le projet tel qu'il figure dans le document WO/PBC/34/11. Monsieur le président, étant donné que la mise en œuvre de la plateforme résiliente et sécurisée a une incidence importante sur les intérêts des clients mondiaux de la propriété intellectuelle, nous suggérons que, pendant la mise en œuvre du projet, l'OMPI soit en mesure de répondre en temps utile aux préoccupations des clients mondiaux de la propriété intellectuelle en matière de sécurité des données et d'informer régulièrement les États membres des progrès réalisés dans le domaine de la sécurité des données. Par ailleurs, les mesures de sécurité des données devraient être mises à jour et optimisées en fonction des progrès

technologiques. Ma délégation espère que mes suggestions susmentionnées seront reflétées dans le paragraphe pertinent du projet de décision. Je vous remercie, Monsieur le Président.

237. La délégation de l'Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je prends la parole au nom du groupe B. Le groupe B tient à remercier le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/34/11 sur la proposition supplémentaire relevant du Plan-cadre d'équipement pour la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT. Le groupe B se félicite de la mise à jour de l'état d'avancement du projet et considère que la proposition relative à la phase hybride et les résultats envisagés sont très importants pour la sécurité, l'adaptabilité technologique et la résilience des services du PCT, qui constituent la pierre angulaire des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI. Le groupe B appuie l'approbation du financement de la proposition sur les réserves de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le Président.

238. La délégation de la Slovaquie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaite exprimer sa gratitude au Secrétariat pour la préparation du document relatif à la proposition supplémentaire relevant du Plan-cadre d'équipement pour la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT. Nous sommes d'avis que la sécurité et la résilience des services du PCT sont essentielles pour les opérations commerciales des déposants et des Offices de propriété intellectuelle du PCT. Les enjeux de l'environnement numérique devraient également s'exprimer en ce qui concerne les services PCT, en particulier pour maintenir la confiance des utilisateurs des services du PCT afin de garantir un niveau élevé de sécurité afin d'améliorer la résilience et d'attirer de nouveaux clients. Nous prenons note du fait que la phase de la composante en nuage de la plateforme résiliente et sécurisée est temporairement suspendue pendant que la phase et les autres flux de travail, tels que l'adoption d'une approche hybride pour l'évolution de l'infrastructure hautement sécurisée et résiliente du PCT, peuvent se poursuivre. La mise en place d'une interface de communication appropriée entre l'OMPI et ses États membres, les clients et les principales parties prenantes, ainsi que la sécurisation des données hautement confidentielles du PCT au sein de l'OMPI et la modernisation des flux de travail du PCT, devraient être considérées comme essentielles pour assurer le bon fonctionnement des services du PCT. Conscient des risques accrus, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes appuie le projet supplémentaire relevant du Plan-cadre d'équipement, en particulier l'approche de la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT décrite dans le document. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a également pris note avec intérêt des rapports sur l'état d'avancement et l'achèvement des autres projets, qui étaient en cours de mise en œuvre ou qui étaient achevés en 2021, tels qu'ils figuraient à l'annexe XI du rapport sur la performance de l'OMPI. Merci.

239. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour la préparation de la proposition, à savoir la proposition supplémentaire relevant du Plan-cadre d'équipement pour la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT. Nous soulignons l'importance du projet en ce qui concerne l'infrastructure en nuage pour le PCT. En outre, nous notons l'importance particulière des projets axés sur les utilisateurs et l'amélioration de l'infrastructure de TIC au sein du système d'enregistrement international. Nous estimons que les approches suivies par ce document visent à atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation et à renforcer la fiabilité du fonctionnement de ces systèmes. Nous estimons que l'augmentation des dépenses au titre de l'infrastructure des TIC est essentielle pour améliorer l'efficacité de leur travail, compte tenu en particulier de la virtualisation de nombreux processus et de l'organisation de travaux à distance. Nous exprimons également notre gratitude au Secrétariat pour les informations sur les risques potentiels que présente la préservation des données sur les plateformes en nuage au cours de la trente-quatrième session du PBC. Nous nous félicitons également des consultations informelles avec les pays intéressés sur cette question. Nous estimons que les principales approches de la mise en œuvre du projet devraient être axées sur la cybersécurité et sur la

sécurité des données de l'OMPI. Avant tout, nous parlons de demandes de brevet non publiées, de données personnelles et d'informations relatives aux demandes et aux recherches. Parallèlement, nous insistons sur la tenue régulière d'audits du système des TIC et sur les services nécessaires pour garantir la sécurité de l'information et donner aux États membres des rapports sur ces audits. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour les informations fournies sur ce sujet dans le cadre de consultations informelles qui ont porté sur l'utilisation de la technologie en nuage au sein de l'OMPI et également au sein du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), et nous remercions très sincèrement le président.

240. La délégation de l'Espagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Concernant ce point de l'ordre du jour, nous nous associons à la déclaration du représentant du groupe B. La délégation de l'Espagne estime que l'obsolescence technologique des applications, la dette technique accumulée et le besoin indéniable d'assurer de plus en plus la sécurité des systèmes font qu'il est indispensable de rechercher des alternatives technologiques pour garantir la disponibilité et la robustesse des systèmes mis à la disposition des citoyens. En Espagne, nous sommes également impliqués dans ce processus de modernisation, en recherchant des alternatives viables, à la fois sur site, mais aussi dans le cloud, pour offrir à nos utilisateurs des services agiles et, en même temps, totalement sûrs. Nous serions très intéressés par le partage de connaissances et d'expériences avec d'autres. Nous estimons qu'il est fondamental d'informer la meilleure décision possible, qui sera cruciale pour les prochaines années. Pour ces raisons, sur la base des documents soumis, qui donnent une explication détaillée de la solution proposée, nous sommes favorables à une approche hybride pour développer l'infrastructure du PCT. Ainsi, nous pourrions disposer d'une infrastructure équilibrée accordant la priorité à la sécurité des informations confidentielles, tout en gardant à l'esprit la nécessité de simplifier et de moderniser les flux de travail du PCT. Néanmoins, la délégation espagnole demande plus de détails techniques sur l'architecture à utiliser pour cette plateforme hybride, ainsi qu'une meilleure définition de la manière dont le processus de simplification fonctionnerait ici ou dans les comités et groupes de travail concernés. Merci infiniment, Monsieur le Président.

241. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe des pays africains se félicite de la proposition supplémentaire relevant du Plan-cadre d'équipement pour la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT. Nous notons que l'approche hybride de l'évolution de l'infrastructure du PCT est essentielle pour assurer la continuité des services et gagner la confiance des utilisateurs dans un paysage en évolution rapide. Nous appuyons donc la proposition. Merci.

242. Le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion : Merci, Monsieur le Président. Merci beaucoup aux délégations pour leurs interventions ainsi qu'aux délégations qui ont appuyé la proposition. Permettez-moi de répéter, je pense l'avoir dit lors de la PBC l'année dernière, que cette proposition reflète vraiment le fait que cette administration attache la plus haute importance à ce que tous les États membres et, en fait, tous nos clients aient une confiance absolue dans nos services mondiaux de propriété intellectuelle. Cela inclut la confiance dans la protection des données non publiées du PCT et, comme l'a souligné la délégation de la Chine, il s'agit notamment de veiller à ce que, à mesure que nous avançons, nous renforçons continuellement notre sécurité en fonction de l'évolution des technologies et de l'environnement extérieur au sens large. Nous sommes très heureux de nous engager en ce sens. Comme l'a souligné la délégation de la Fédération de Russie, je pense qu'une partie de notre travail, ici et plus largement, consiste à exercer une supervision adéquate. Nous nous félicitons de la supervision. Nous serions heureux de travailler, y compris avec notre Division du contrôle interne, pour faire en sorte qu'au fur et à mesure que nous avançons, ils examinent nos dispositions en matière de sécurité et, par conséquent, fassent rapport aux États membres à ce sujet, c'est là encore une chose à laquelle nous pouvons nous engager très volontiers. Merci.

243. Le président : Il n'y a pas de nouvelle demande d'intervention pour le moment. Avec cette explication du Secrétariat, il semble que nous soyons prêts à examiner les mesures escomptées. Je demande au Secrétariat d'afficher le texte. Il s'agit d'un texte court, je peux donc vous le lire. "Le Comité du programme et budget (PBC), a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver, au moyen des réserves de l'OMPI, le financement du projet relatif à la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT, pour un montant total de 9945 millions de francs suisses." La délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole.

244. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je remercie également le sous-directeur général pour les informations complémentaires qu'il a fournies en réponse aux questions posées. À cet égard, je tiens à vous rappeler que nous avons demandé de parler d'un audit régulier, concernant la sécurité de l'information et aussi de soumettre des rapports d'audit régulièrement. Nous avons cru comprendre qu'actuellement il y a des informations disponibles dans ce rapport mais que nous ne recevons que tous les deux ans. Nous avons fait cette proposition parce que nous estimons que ces informations devraient être reçues chaque année. D'après ce que nous avons compris de la délégation de la Chine, il semblerait qu'elle aimerait faire la même proposition pour obtenir des informations du sous-directeur général de l'Organisation. Le Secrétariat effectue ce type d'activités, et elles ne seraient pas trop coûteuses. Nous pensons que cela aurait pu être mentionné dans le projet de décision. Cela n'affecterait des travaux qui, à tout le moins, étaient déjà réalisés. Merci.

245. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de la Chine tient à remercier le sous-directeur général pour sa réponse, en ce qui concerne la déclaration de la Chine ainsi que ses engagements. Elle tient également à remercier la délégation de la Fédération de Russie pour sa déclaration. Comme l'avait souligné la délégation de la Fédération de Russie, la déclaration de la Chine avait fait une suggestion. Donc si, Monsieur le Président, vous me le permettez, je souhaite répéter notre recommandation en anglais. Notre recommandation est la suivante : "Au cours de la mise en œuvre du projet relatif à la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT à l'avenir, l'OMPI répondrait en temps utile aux préoccupations relatives à la sécurité des données soulevées par les utilisateurs du PCT au niveau mondial, informerait régulièrement ses États membres des progrès réalisés dans le domaine de la sécurité des données et d'actualiser, et optimiserait en permanence ses mesures et outils de sécurité des données conformément au développement de la technologie". Nous souhaitons ajouter que ce que j'ai lu en anglais sera ajouté au projet de décision. La délégation est également prête à discuter de manière constructive avec toutes les parties sur le contenu spécifique à ajouter. Je vous remercie, Monsieur le Président.

246. Le président : Le Secrétariat souhaitait adresser une demande à la délégation de la Chine. Aurait-elle l'amabilité d'envoyer le texte proposé par courriel afin qu'il puisse en afficher une copie exacte à l'intention de l'ensemble des délégations? La délégation de la Fédération de Russie souhaiterait-elle, elle aussi, suggérer un texte spécifique reflétant la proposition qu'elle avait formulée?

247. La délégation de la Fédération de Russie : Monsieur le Président, nous n'avons pas de texte concret. Nous ne sommes pas prêts à présenter un texte pour le moment, mais nous sommes d'accord pour examiner la proposition présentée par la Chine et nous vous demandons de mettre ce texte à l'écran pour que nous puissions l'examiner. Merci infiniment, Monsieur le Président.

248. Le président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie. C'est naturellement ce que nous allons faire. J'ai compris que votre proposition faisait référence à la mise à disposition de rapports, une fois par an dans les rapports d'audit. Aussi ai-je sollicité le texte à cet égard. Si vous pouviez le fournir au Secrétariat, nous pourrions l'afficher pour que tous les

États membres puissent l'examiner. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé la parole. Vous avez la parole.

249. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président. Les États-Unis d'Amérique souhaiteraient disposer du temps nécessaire pour examiner le texte proposé, et nous suggérons qu'il soit distribué aux coordonnateurs régionaux, et nous nous concerterons avant de revenir à cette question demain. Merci infiniment Monsieur le Président.

250. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de la Chine a pris note de votre suggestion et, par conséquent, nous avons déjà partagé notre recommandation de texte avec le Secrétariat. Les contenus pertinents arriveront dans votre boîte de réception dans une minute et nous approuvons également la recommandation relative à la diffusion du contenu aux délégations pour examen. Je vais m'arrêter là. Merci à vous, Monsieur le Président.

251. Le président : D'après les observations de la délégation de la Chine et des États-Unis d'Amérique, il semble que nous ne soyons pas encore prêts à aller de l'avant avec l'examen du texte proposé. Les délégations souhaiteraient disposer de davantage de temps pour y réfléchir. Je demande au Secrétariat de présenter le projet de texte proposé par la Fédération de Russie et la Chine et de le distribuer par l'intermédiaire des coordonnateurs des groupes à tous les États membres. Nous reviendrons vers la décision ultérieurement pour l'examiner. La délégation de la Fédération de Russie a demandé une intervention. Est-ce à propos du point 13 de l'ordre du jour? Allez-y.

252. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment Monsieur le Président. Bien entendu, nous appuyons votre proposition. Toutefois, nous souhaiterions tout d'abord voir le texte à l'écran. Nous estimons qu'il est important de le faire maintenant ou avant la fin de la discussion sur ce point lors de la session du matin. Nous estimons qu'il est également important de mettre le texte à l'écran, au moins en anglais, afin que les États membres puissent se familiariser avec ce texte, et nous aimerions avoir la possibilité de disposer d'un court laps de temps, 15 minutes, pas plus, pour bien réfléchir à ce texte. À cet égard, nous vous demandons, une fois le texte affiché à l'écran, de déclarer une pause technique. Merci.

253. Le président : Le texte proposé par la délégation de la Chine n'a pas encore été reçu. Nous reviendrons donc sur ce point de l'ordre du jour dès que nous serons prêts à afficher le texte à l'écran, comme l'a demandé la délégation de la Fédération de Russie. J'aimerais maintenant que le comité passe à l'examen du point 18 de l'ordre du jour.

254. Le président : Mesdames et Messieurs les délégués, il nous reste à adopter une décision sur le point 13 de l'ordre du jour, pour lequel nous devons attendre un peu, à la demande des délégations. Nous reviendrons sur ce point, comme l'ont proposé certaines délégations. La délégation de la Chine a demandé la parole, j'aimerais savoir si elle concerne le point de l'ordre du jour que nous venons de terminer.

255. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous remercie de m'avoir donné la parole. Ma déclaration concerne le point 13 de l'ordre du jour, au lieu du point de l'ordre du jour achevé. Puis-je poursuivre?

256. Le président : Je remercie la délégation de la Chine de son intervention. Nous n'avons pas encore achevé l'examen du point 13 de l'ordre du jour, parce que, à mon sens, il y a une demande de report de l'examen à demain afin que les délégations aient suffisamment de temps pour examiner la proposition faite par vous, ainsi que la suggestion faite par la Fédération de Russie. Cela clarifie-t-il la position pour vous?

257. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le Président. En fait, je tiens à vous informer que le courriel a été envoyé au Secrétariat et j'espère que le Secrétariat l'a reçu.

Le Secrétariat peut le distribuer ou l'afficher sur l'écran, nous sommes très flexibles. Je tiens à souligner que notre recommandation proposée est censée être ajoutée après le texte original du Secrétariat et, en fait, nous avons déjà vu que le contenu est bien reçu par le Secrétariat, je vous remercie.

258. Le président : Il a été reçu par le Secrétariat. Je vous remercie de votre intervention. Mesdames et Messieurs les délégués, nous reportons l'examen du point 13 de l'ordre du jour à demain. Nous passons maintenant au point 17 de l'ordre du jour, "Avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021". Nous attendons que le vice-directeur général du Secteur du développement régional et national présente l'avant-projet de document. En attendant, la délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole.

259. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous aimerions rappeler notre demande, que j'ai mentionnée dans ma déclaration. Monsieur le président, nous souhaiterions présenter une motion d'ordre. Nous souhaiterions rappeler la demande que nous avons faite. Nous avons demandé que le texte du projet de décision au titre du point 13 de l'ordre du jour relatif au Plan-cadre d'équipement soit affiché à l'écran afin que les pays aient la possibilité de lire ce texte. Nous avons demandé à examiner cette question, et certains pays ont demandé qu'elle soit examinée demain, mais notre demande concernait la possibilité de travailler avec le texte qui avait été proposé. Nous n'avons pas encore vu ce texte. Nous apprécions beaucoup vos efforts pour passer rapidement à l'ordre du jour, et nous vous soutenons dans cet effort dans l'ensemble, mais nous avons devant nous un point important de l'ordre du jour que nous estimons nécessaire d'examiner plus en détail. Les pays pouvaient avoir plus de temps pour débattre de ce point de l'ordre du jour et l'examiner. Nous apprécions vos efforts dans l'ensemble pour faire des progrès dans le cadre de l'ordre du jour, mais nous estimons qu'il serait un peu prématuré de terminer l'examen du point 13 de l'ordre du jour. Notre demande de diffusion du texte de ce point de l'ordre du jour a été faite il y a une heure, nous n'avons pas encore vu le texte à l'écran, nous n'avons pas reçu le texte non plus, et donc nous voudrions réitérer notre demande et que celle-ci soit satisfaite, merci.

260. Le président : Comme je l'ai dit, nous n'avons pas clos le débat sur le point 13 de l'ordre du jour, de sorte qu'il est faux de présumer que le débat a été clos. Lorsque nous reprendrons la discussion, toutes les délégations auront amplement le temps d'y participer, de donner leur avis, et nous pourrions poursuivre cette discussion aussi longtemps qu'elle se déroulera. En ce qui concerne la demande d'affichage du texte à l'écran, le texte était encore en cours d'élaboration par le Secrétariat et celui-ci m'a dit est qu'il le distribuerait aux États membres, qui auront amplement l'occasion d'examiner le texte puis de revenir demain pour en débattre. Cela étant, j'aimerais passer au point de l'ordre du jour que j'ai ouvert pour examen au titre du point 17 de l'ordre du jour.

261. Le président : Bonjour à toutes les délégations. Nous allons commencer dans quelques minutes. Bien le bonjour à toutes les délégations. J'espère que vous vous êtes bien reposés et que vous êtes maintenant pleins d'énergie et d'enthousiasme pour commencer. Nous nous réunissons donc en séance plénière formelle et, comme nous l'avions convenu hier, nous allons commencer par le point 13 de l'ordre du jour. Nous devons terminer notre point d'action et ensuite passer aux points de l'ordre du jour en suspens. Puis-je demander au Secrétariat d'afficher la décision que ce comité devait examiner? Et je crois savoir, d'après le Secrétariat, que celle-ci a été diffusée aux États membres auprès des coordinateurs de groupe. J'espère que vous avez reçu ce texte à l'avance et que vous avez eu le temps d'examiner la modification mineure qui a été proposée sur le texte que la Chine avait proposé hier. Ce texte modifié combine donc les suggestions de la Chine et de la Fédération de Russie. Et avec votre indulgence, nous pouvons avancer et clore ce point de l'ordre du jour. Je vous laisse donc quelques secondes pour lire le texte que vous connaissez déjà en grande partie, puis je demanderai votre indulgence. Je me permets également d'ajouter, à l'intention des États membres, que j'ai vérifié auprès du Secrétariat, qui m'a informé avoir entrepris les

propositions mentionnées dans le projet de décision et qu'il sera en mesure de continuer à assumer cette responsabilité. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé la parole. Madame, vous avez la parole.

262. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie Monsieur le Président. Bonjour. Nous vous remercions de nous avoir donné quelques minutes pour examiner ce texte. Donc, comme vous l'avez souligné, et comme nous avons cru le comprendre, le Secrétariat fait déjà ce que contient le deuxième paragraphe. Par conséquent, nous ne voyons pas la nécessité de l'inclure dans une décision, car la décision concerne l'approbation du budget, comme le document nous le demandait. Ce texte n'a donc pas lieu d'être. Nous sommes toutefois disposés à accepter ce texte avec une modification. Elle se trouverait à la première ligne après la virgule, "l'OMPI continuera de mettre à jour et d'optimiser en temps utile ses technologies relatives à la sécurité des données". Dans la mesure où le Secrétariat le fait déjà, je pense qu'il est juste de dire qu'il continuera à le faire. Merci.

263. Le président : Je pense qu'il s'agit là d'une excellente suggestion de texte car elle précise la situation actuelle, puisque le Secrétariat confirme qu'il fait déjà ce qu'indique le texte. J'ai à présent une demande d'intervention de la délégation de la Chine. Je donne la parole à la délégation de la Chine.

264. La délégation de la Chine : Monsieur le Président, nous vous remercions de la présentation du texte. Hier, la Chine a eu des échanges avec le Secrétariat sur la proposition supplémentaire relative à la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT. Comme vous l'avez dit, nous avons apporté quelques modifications. Suite à votre suggestion, afin d'accroître l'efficacité de la réunion, la délégation de la Chine a communiqué avec la délégation de la Fédération de Russie pour combiner nos textes hier. Hier soir, la délégation de la Fédération de Russie a soumis la proposition au Secrétariat que nous avons vue à l'écran. Il s'agit d'une proposition de texte combiné par les délégations de la Chine et de la Fédération de Russie. À cet égard, j'aimerais exprimer notre gratitude au Secrétariat et à la délégation de la Fédération de Russie. Nous pensons avoir une compréhension commune sur la protection des données des utilisateurs du PCT et ce texte reflète bien la discussion. Bien entendu, sur cette base, nous sommes disposés à poursuivre la discussion. Merci.

265. Le président : Puis-je demander à la délégation de la Chine de se pencher sur la correction mineure très mineure apportée par la délégation des États-Unis d'Amérique et sur la question de savoir si cette correction mineure est acceptable pour vous afin de pouvoir aller de l'avant avec son adoption. Je donne la parole à la délégation de la Chine.

266. La délégation de la Chine : Je vous remercie, Monsieur le Président. Avant d'examiner cette proposition de modification, j'aimerais demander des éclaircissements. Devons-nous en rester à ce deuxième paragraphe de la décision? Je voulais recevoir des éclaircissements à ce sujet. Merci.

267. Le président : Oui, c'est ce que je vous demandais. Comme la modification concerne le paragraphe que vous avez proposé et qu'il s'agit d'une modification mineure, le paragraphe sera conservé, c'est pourquoi nous avons besoin de votre accord. Je donne la parole à la délégation de la Chine.

268. La délégation de la Chine : Je vous remercie. Peut-être avons-nous eu quelques problèmes techniques. Après avoir posé la question, nous aimerions remercier la délégation qui a proposé la modification. Nous pouvons maintenant accepter le texte actuel. Merci.

269. Le président : Merci beaucoup à la délégation de la Chine, pour sa coopération. Puis-je, à ce stade, demander à la délégation de la Fédération de Russie, avant de soumettre cette question au comité, si elle peut accepter la modification mineure proposée par la délégation des États-Unis d'Amérique.

270. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le Président, et nous remercions le Secrétariat et la délégation de la Chine pour la préparation de cette proposition de texte commune pour le paragraphe de décision. Nous appuyons le texte proposé en tenant compte de la modification qui a été présentée. Merci.

271. Le président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie pour son observation et je demande maintenant au comité d'adopter la décision au titre du point 13 de l'ordre du jour, comme indiqué dans deux paragraphes. Puis-je considérer que le comité est prêt à adopter cette décision? Je ne vois pas de demande d'intervention à ce stade. La délégation de la Chine a demandé la parole. Je donne la parole à la délégation de la Chine.

272. La délégation de la Chine : Désolé, président. Je n'ai pas demandé la parole. C'est peut-être un problème technique. Mais puisque j'ai la parole, je tiens à remercier le Secrétariat ainsi que les délégations de la Fédération de Russie et la délégation des États-Unis d'Amérique pour leur coopération dans l'accomplissement de ce point de l'ordre du jour, je vous remercie.

273. Le président : Je remercie la délégation de la Chine. Il n'y a pas plus de demandes d'intervention, de sorte que le comité adopte cette décision. Je remercie les délégations de leur coopération. Nous avons achevé nos travaux sur le point 13 de l'ordre du jour.

274. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver, au moyen des réserves de l'OMPI, le financement du projet relatif à la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT, pour un montant total de 9945 millions de francs suisses.

Durant la mise en œuvre du projet relatif à la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT, l'OMPI continuera à mettre à jour et à optimiser ses technologies de sécurité des données en temps utile, y compris en réponse à toute préoccupation soulevée dans ce contexte, en particulier par les utilisateurs du PCT, et fera rapport chaque année aux États membres dans le cadre du rapport sur la performance de l'OMPI, y compris sur les audits réalisés à ce sujet.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR REVISION DU REGLEMENT FINANCIER ET DU REGLEMENT D'EXECUTION DU REGLEMENT FINANCIER

275. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/34/12.

276. Le président : "J'aimerais passer au point 14 de l'ordre du jour, la révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier. Le présent document, dont nous sommes saisis, WO/PBC/34/12, contient des propositions de modification du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution. Conformément à l'article 10.1, "Le Directeur général peut proposer des modifications à apporter au présent règlement". Toute modification du présent règlement ainsi proposée doit être approuvée par l'Assemblée générale. En conséquence, les modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale. Les modifications du règlement d'exécution du Règlement financier sont présentées au PBC pour information. J'aimerais maintenant donner la parole au Secrétariat pour expliquer les révisions du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier."

277. Le Secrétariat : “Merci beaucoup, Monsieur le Président, je m’excuse d’avance, il s’agit d’une présentation un peu plus longue que nos autres présentations que nous avons gardées très concises, cependant, l’étendue et la nature globale de l’examen et de la révision du Règlement financier et du règlement d’exécution du Règlement financier nous semblent nécessiter quelques explications. Pour commencer, le Règlement financier de l’OMPI et son règlement d’exécution régissent les activités de gestion financière et de contrôle de l’Organisation. La dernière révision complète du Règlement financier et du règlement d’exécution du Règlement financier est entrée en vigueur en 2008, il y a donc un certain temps, et les modèles d’entreprise, les processus et les systèmes de l’OMPI ont évolué et mûri de manière très significative pendant cette période intermédiaire, depuis 2008. Les processus de gestion et de gouvernance internes de l’OMPI qui ont été renforcés comprennent la gestion axée sur les résultats, la gestion des risques et les cadres de contrôle interne, la sensibilisation et la responsabilisation de la direction, et bien sûr les systèmes de planification des ressources de l’entreprise et de gestion du rendement de l’entreprise qui ont été mis en place par l’Organisation. Des évolutions plus récentes ont notamment porté sur la mise en place du Plan stratégique à moyen terme 2022-2026 et l’approbation, ou d’adoption, du programme de travail et budget 2022-2023, ainsi que de l’accent mis par la haute direction de l’OMPI sur un changement culturel organisationnel qui vise à autonomiser les fonctionnaires et à renforcer l’obligation de responsabilité, de souplesse et d’efficacité. Afin de s’assurer que le cadre réglementaire reflète ces évolutions et assure le bon fonctionnement de l’Organisation, le Règlement financier et le règlement d’exécution du Règlement financier garantissent que : i) ils reflètent les pratiques commerciales actuelles; ii) ils tirent parti des systèmes informatiques et des mécanismes de gouvernance renforcés; et iii) ils sont clairs, concis et adaptés à leurs besoins. Au cours de l’année 2021, le Secrétariat a entrepris une analyse comparative très complète et une évaluation comparative du Règlement financier et du règlement d’exécution du Règlement financier de l’OMPI par rapport à 12 autres entités du système des Nations Unies et à trois autres organisations internationales afin de déterminer les domaines à améliorer et ceux qui devaient être mis à jour. La structure et les modifications proposées ont été élaborées avec l’appui de consultants externes spécialisés également. Les modifications qui figurent dans l’annexe du document WO/PBC/34/12 ont été proposées en application de l’article 10.1, qui dispose ce qui suit : “Le Directeur général peut proposer des modifications à apporter au présent règlement. Toute modification du présent règlement ainsi proposée doit être approuvée par l’Assemblée générale”, et la règle 110,1 du règlement d’exécution du Règlement financier, qui dispose que “Le règlement d’exécution du Règlement financier est établi par le Directeur général conformément aux dispositions du Règlement financier. Le Comité du programme et budget est informé de toute modification du règlement d’exécution du Règlement financier”. En résumé, les modifications proposées représentent : premièrement, un ensemble très clair du Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier qui reflètent les modèles d’affaires actuels, qui permettent les stratégies commerciales clés représentées dans le Plan stratégique à moyen terme 2022-2026, et le Programme de travail et budget; deuxièmement, un soutien à la stratégie visant à utiliser l’analyse des données – vous avez entendu nos auditeurs externes sur ce sujet – dans le cadre du contenu réglementaire intégré pour des contrôles plus efficaces et efficaces afin de réduire la charge des contrôles des transactions à fort volume tout en minimisant l’exposition aux risques; et troisièmement, une amélioration du Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier pour combler les lacunes commerciales et intégrer les dernières pratiques et exigences commerciales de l’Organisation en termes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Les vérificateurs externes des comptes de l’OMPI ont apporté leur contribution et formulé des observations sur les modifications proposées, dont les détails figurent dans le rapport qu’ils ont déjà présenté au comité. L’OCIS a en outre fourni des contributions et des observations assorties de détails dans leur rapport au PBC. Les contributions du vérificateur externe des comptes et de l’OCIS ont été prises en compte pour finaliser les modifications proposées. Les deux entités ont approuvé les révisions proposées, confirmant que celles-ci créeront une plateforme très solide pour les contrôles internes tout en permettant de répondre aux besoins opérationnels actuels et futurs. S’il était approuvé, le Règlement financier révisé entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2023,

au début du prochain exercice financier, et après une année de fonctionnement, le Secrétariat sera heureux de rendre compte aux États membres de la mise en œuvre du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, y compris tout perfectionnement ou ajustement éventuellement nécessaire. Cette approche a également été recommandée par le vérificateur externe des comptes et appuyée par l'OCIS. À la suite de consultations informelles avec les États membres, le Secrétariat souhaiterait informer le PBC, Monsieur le Président, que les règles de gestion financière ci-après figurent dans l'annexe avant des modifier comme suit : Il s'agit de consultations informelles, et nous estimons que ces suggestions ont un caractère très précieux, de sorte que la règle 103.8.a) proposée sera donc libellée comme suit : "Le Directeur général désigne un haut fonctionnaire chargé des achats, auquel il délègue ses pouvoirs et confie la responsabilité de toutes les activités d'achat de l'OMPI et de la mise en œuvre du cadre réglementaire régissant les fonctions d'achat de l'Organisation, sous réserve des dispositions des règles 103.3, 103.4, 103.5 et 105.2 relatives aux charges et aux obligations. La deuxième proposition concerne la règle 103.12 et la règle serait ainsi libellée : "Tous les fonctionnaires participant à une opération d'achat doivent observer le Statut et Règlement du personnel ainsi que les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux, et toute autre obligation. En particulier, ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes, respecter la confidentialité (sans préjudice de l'obligation des membres du personnel de faire état des cas de gaspillage, de fraude ou d'abus) et l'intégrité de la procédure d'achat et divulguer tout conflit d'intérêts éventuel susceptible de survenir dans l'exercice de leurs fonctions. Le non-respect de cette exigence peut donner lieu aux mesures disciplinaires prévues ou à d'autres mesures civiles ou pénales appropriées." Monsieur le président, je tiens à remercier les États membres qui ont participé à toutes les réunions de la semaine dernière pour avoir un riche échange de vues sur le Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, ainsi que pour toutes leurs contributions, et nous attendons avec intérêt d'entendre leurs questions aujourd'hui. Je vous remercie infiniment, M. le président."

278. La délégation de l'Allemagne au nom du groupe B : Merci, Monsieur le Président. Le groupe B tient à remercier le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/34/12 relatif à la révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, qui se fonde sur l'étude interne du Secrétariat. Nous notons que la proposition de modification du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier a également été consultée par le vérificateur externe des comptes et l'OCIS, qui sont en principe favorables à cette initiative. Les États membres du groupe B se pencheront sur les modifications proposées individuellement.

279. La délégation de la Slovaquie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, Merci, Monsieur le Président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait remercier le Secrétariat pour avoir présenté le document exhaustif de révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier. Nous avons remarqué que, depuis 2008, les modèles, processus et systèmes opérationnels de l'Organisation ont évolué et, sur la base de cela, les changements nécessaires doivent être apportés conformément au renforcement des processus de gestion interne et de gouvernance de l'OMPI. En effet, le Plan stratégique à moyen terme établi et le cadre stratégique révisé de l'OMPI ont tous deux besoin d'une évaluation et d'un examen du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, pour lesquels nous exprimons une fois encore notre gratitude au Secrétariat. Nous prenons note avec satisfaction que cet examen vise à rationaliser nettement le Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier et à combler les lacunes qui se sont produites lors de la mise au point de procédures opérationnelles plus importantes. Nous apprécions également les modifications proposées afin de mieux comprendre le Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier afin de clarifier la base et le contenu du programme de travail et du Budget, et de s'aligner sur les pratiques actuelles. Dans le même temps, nous nous félicitons de ce que le Secrétariat de l'OMPI ait consulté l'OCIS grâce à un examen rigoureux du Règlement financier

et du règlement d'exécution du Règlement financier réalisé par le Secrétariat de l'OMPI, le vérificateur externe des comptes, ainsi qu'avec le consultant externe spécialisé, et que tous ont la possibilité de présenter leurs contributions et propositions et d'exprimer leur soutien à l'initiative de révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier. Nous avons pris note des modifications proposées en fonction des consultations informelles, et nous attendons avec intérêt le débat sur ce thème entre les États membres. Merci.

280. La délégation de la Suisse : Merci beaucoup, Monsieur le Président, c'est la première fois que notre délégation prend la parole au cours de la session du PBC et, par conséquent, nous tenons à vous féliciter ainsi que les vice-présidents pour vos élections respectives. Concernant le point de l'ordre du jour, la Suisse tient à remercier le Secrétariat pour le travail accompli sur la révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier. En ce qui concerne l'article 2.16) de la nouvelle révision, nous aimerions que les nouvelles dispositions reflètent plus clairement la nécessité d'impliquer les États membres dans l'élaboration du programme de budget. Nous suggérons que cet article fasse référence aux mécanismes approuvés par les États membres en 2008, dans le document WO/PBC/13/7. Dans le même temps, nous reconnaissons que ce document remonte à 2008 et qu'il n'est plus à jour, il renvoie à une session informelle du PBC qui n'existe plus. Par conséquent, nous demandons au Secrétariat de mettre à jour ce document que j'ai précédemment mentionné dans le document PBC/13/7, conformément à la pratique établie. Merci infiniment, Monsieur le Président.

281. La délégation de l'Espagne : Merci infiniment, Monsieur le Président. La délégation de l'Espagne tient à remercier le Secrétariat pour les efforts qu'il a déployés pour permettre cette révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, que nous comprenons, c'est une tentative de modernisation et de mise à jour du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier dans le cadre d'un programme et budget. Elle est d'accord avec la déclaration formulée par la délégation de la Suisse au sujet de l'article 2.16, ancien article 2.2. Nous convenons également que le nouveau Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier doit indiquer clairement que le mécanisme adopté pour promouvoir une meilleure participation des États membres à l'élaboration du programme et budget de l'OMPI ne peut être modifié qu'avec l'accord des États membres eux-mêmes. Nous appuyons la délégation de la Suisse pour veiller à ce que le mécanisme soit en place avec l'accord des États membres, et nous encourageons le Secrétariat à présenter au comité une mise à jour. Enfin, la délégation de l'Espagne souhaite demander une modification de l'article 2.20 dans la nouvelle version, qui est l'ancien article 2.6, établissant une limite temporaire comme garantie pour les États membres quant à la date limite de réception du programme et budget proposé pour le prochain cycle afin qu'ils puissent examiner et formuler des observations et des recommandations, ainsi que des modifications ou des modifications éventuelles. Merci.

282. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous remercions le Secrétariat pour le travail qu'il a accompli dans le cadre de la révision complète du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, qui a été entreprise pour la dernière fois en 2008. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer les normes visant à améliorer l'efficacité et la transparence du processus budgétaire, à renforcer la responsabilité et la gestion axée sur les résultats, y compris en ce qui concerne la responsabilité personnelle des régimes établis. Les règles relatives aux achats, les exigences relatives aux documents financiers, qui garantissent un passif à long terme et d'autres aspects. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir des informations à la prochaine session du comité sur la mise à jour des directives relatives aux achats. Nous aimerions également souligner le terme "durable" dans l'un des règlements relatifs aux procédures générales d'achat. De notre point de vue, cette formulation n'est pas suffisamment claire et peut constituer une base pour la prise de décisions arbitraires concernant les fournisseurs. Pour autant que nous le sachions, le Règlement financier des Nations Unies, sur

lequel le Secrétariat de l'OMPI est basé, doit être consulté lorsqu'ils passent des marchés. Le terme "durable" n'est pas utilisé lorsqu'il s'agit d'achats. À cet égard, nous estimons qu'à la prochaine session du comité, le Secrétariat établira un rapport pertinent qui présente en détail les principaux avantages et les inconvénients potentiels de l'introduction de ce qu'il est convenu d'appeler des "achats durables". Cela pourrait également être inclus dans le rapport et les contrôles internes également. Dans l'ensemble, nous n'avons rien contre les révisions proposées, qui rendent les dispositions du document plus claires, ce qui établit un lien entre le programme et budget et le Plan stratégique à moyen terme. Nous souhaiterions obtenir des éclaircissements sur la règle 101.4 relative à l'application de procédures simplifiées. Quelle est la pratique actuelle? L'intervenant précédent a également mentionné le manque de clarté concernant l'article 2.16. Nous aimerions donc demander des éclaircissements sur cet article 2.16. Lors de la nouvelle révision, il est proposé que les États membres participent à la composition du programme et budget, conformément aux procédures convenues sur la base de consultations avec les États membres. Selon nous, cette révision n'est pas tout à fait claire. La formulation actuelle contient des références aux mécanismes adoptés à cette fin. Selon la pratique actuelle, les États membres devraient être impliqués dans ce processus. Le programme et budget devrait être fondé sur ce point. Il est examiné par le comité et aussi par l'Assemblée générale. La nouvelle formulation peut être lue comme une proposition de convenir de nouveaux algorithmes sur la base de consultations. Nous aimerions demander des éclaircissements sur ce que cela signifie exactement. En outre, nous serions reconnaissants d'obtenir des éclaircissements concernant le nouveau règlement 3.9 sur les compétences du Directeur général en matière d'octroi de subventions aux partenaires et autres organisations du secteur public et privé. Nous aimerions avoir des exemples des subventions dont nous parlons, ici, et des projets dont nous parlons, ici. Nous aimerions également avoir des informations sur le volume des subventions. Merci infiniment, Monsieur le Président.

283. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci infiniment, Monsieur le Président. La délégation des États-Unis d'Amérique remercie le Secrétariat pour la préparation du présent document et souhaiterait appuyer les déclarations faites par les délégations de la Suisse et de l'Espagne. Merci infiniment, Monsieur le Président.

284. La délégation des Émirats arabes unis : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation des Émirats arabes unis remercie le Secrétariat d'avoir préparé le document PBC/34/12 et son annexe ainsi que pour sa participation active. Nous nous félicitons également de la nouvelle révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, comme indiqué dans notre déclaration liminaire. Nous souhaiterions appuyer la demande formulée par les délégations de la Suisse et de l'Espagne relativement aux articles 2.16 et 2.20. Ceci étant, en ce qui concerne la nouvelle numérotation 4.4, concernant les rapports sur l'exécution du programme, page 88 et 89 de l'annexe, la délégation demande à conserver la référence au mécanisme convenu par les États membres dans le premier paragraphe, compte tenu des observations faites par la délégation de la Suisse à propos de l'article 2.16, compte tenu des mises à jour du mécanisme adopté de 2008 figurant dans le document PBC/13/7 pour tenir compte également des pratiques actuelles du PSMT et du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier révisés. Je vous remercie, Monsieur le Président.

285. La délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains : Je vous remercie. La délégation de l'Algérie a l'honneur de faire cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains remercie le Secrétariat de l'OMPI pour avoir présenté la proposition de révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier figurant dans le document WO/PBC/34/12. Le groupe souligne l'importance de l'actualisation et de la modernisation du règlement financier de l'OMPI conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), et pour renforcer la fonction de l'audit interne et du système de gestion des risques qui doivent faire partie intégrante du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier. Le

groupe des pays africains note que la délégation de pouvoir du Directeur général aux fonctionnaires doit être étayée par un système de responsabilités clairement défini. À cet égard, il est important de déterminer les responsabilités qui incombent à la délégation des pouvoirs et des compétences et, pour cela, nous devons avoir des critères clairs. À cet égard, le groupe des pays africains note avec satisfaction que le cadre de responsabilité concernant les obligations en matière de reddition de comptes énoncées à l'article 102.2 a été renforcé dans le PSMT. Nous sommes également convaincus que le principe de la responsabilité a été ajouté et renforcé dans la réglementation pertinente. Nous évaluons positivement les principaux tenants de la référence à la responsabilité du haut fonctionnaire chargé des achats de l'OMPI dans l'application du cadre réglementaire régissant les fonctions d'achat, tel que reflété dans le nouveau règlement 103.8.a). Concernant les domaines liés à la transparence, le Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier doivent être accompagnés de directives visant à renforcer les exigences, en termes de transparence, grâce à la mise à disposition d'informations fiables et à jour sur les conditions, décisions et actions liées à l'exécution des activités de gestion à différents niveaux de responsabilité. Cela suppose l'adoption de règles claires et concises afin d'éviter toute interprétation erronée du texte et tout chevauchement des compétences. Cela pourrait conduire à un goulet d'étranglement dans les processus de décision. À cet égard, nous devons également disposer de mécanismes efficaces garantissant le respect de ces règles, telles que les spécifications partielles, les critères d'évaluation objective, les documents et les informations similaires pour les parties et la confidentialité des offres. En ce qui concerne la modification de l'article 2.16 sur la participation des États membres, nous estimons que l'OMPI doit mettre à jour le mécanisme mis en place à cet effet. Le groupe souhaiterait évaluer positivement le fait que le Secrétariat a tenu compte des observations formulées par les États membres pour préserver la référence au mécanisme. Nous pensons que la formulation originale devrait être conservée. Nous attendons avec intérêt l'évaluation qui aura lieu et nous permettra de mieux évaluer l'incidence de ces changements sur la gouvernance de l'OMPI. Merci infiniment, Monsieur le Président.

286. Le Secrétariat : Merci beaucoup, Monsieur le Président, et merci à toutes les délégations, encore une fois comme je l'ai mentionné, pour l'engagement de la semaine dernière et pour tout votre soutien à la révision du règlement financier et des règles de gestion financière, qui constitue en grande partie le fondement de la gouvernance et du contrôle internes. Nous avons donc écouté très attentivement toutes les observations, et je pense, Monsieur le Président, que les observations portent surtout sur les nouveaux articles 2.16, 2,20 et 4.4. En ce qui concerne les articles 2.16 et 4.4, je pense que la demande claire des États membres est de rétablir une formulation antérieure qui reflète la référence au mécanisme adopté. La seule intention du Secrétariat d'apporter ce changement était vraiment de s'éloigner d'un mécanisme obsolète et de le rendre plus général, à savoir qu'à tout moment, quel que soit le mécanisme approuvé en vigueur, il serait suivi. Toutefois, nous comprenons parfaitement les observations et les préoccupations des États membres, et nous rétablirons la formulation initiale et la référence au mécanisme adopté. Nous remercions la Fédération de Russie pour ses observations et son soutien général au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier, et nous prenons note de leur demande de retour d'information, et nous ferons rapport sur la manière dont le nouveau Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier seront mis en œuvre, et notre expérience en la matière comprendra vos demandes de retour d'information qui seront adressées au PBC. La Fédération de Russie avait également une question plus précise à propos de l'article 3.9 concernant les partenariats. Là encore, en termes de volume et de détails, je n'ai pas les détails pour le moment, car il s'agit d'une proposition. La raison d'inclure les partenariats est que les partenariats sont un moyen très standard d'opérer au sein du système des Nations Unies et que le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI comportent une lacune évidente, mais nous n'avons aucun contenu de réglementation ou de cadre réglementaire relatif aux partenariats. L'ampleur et l'ambition du travail englobé dans le PSMT et dans les programmes de travail et le budget que vous avez adoptés l'année dernière, et dans les années à venir, nécessiteront le recours à des partenariats, comme d'autres agences des Nations Unies. Nous

avons donc étudié la façon dont d'autres agences ont traité les partenariats, il y avait beaucoup d'expérience au sein des Nations Unies, et nous avons intégré les éléments clés des partenariats dans ce règlement, c'est vraiment la raison, parce qu'il y avait une lacune, et une fois encore, ce serait un nouveau domaine d'opération et une nouvelle modalité de travail à l'OMPI. Nous profiterons à nouveau de l'occasion pour vous faire part de notre retour d'expérience, que nous présenterons lors d'une session ultérieure du PBC. Je voudrais tout d'abord aborder la question soulevée par la délégation de la Fédération de Russie, relative à l'application des procédures simplifiées. En fait, le contrôleur a actuellement le pouvoir d'appliquer des procédures simplifiées. Ce que nous avons ajouté à cette règle, c'est la prise en compte du risque, qui n'était pas mentionnée auparavant. Pour le reste, il conserve l'autorité qu'il avait déjà. Il s'agit pour l'essentiel de fixer des seuils financiers de matérialité, et c'est une pratique normale pour tout directeur financier d'une organisation. Je voudrais juste faire un commentaire supplémentaire sur la durabilité. Notre point de référence était en fait un rapport du CCI qui a été produit, lié à ces questions, dans lequel il a encouragé les organisations des Nations Unies à prendre en compte la durabilité lorsqu'elles élaborent leurs politiques d'achat. C'est donc le point de référence. Naturellement, les Nations Unies n'ont peut-être pas encore mis à jour le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier, mais je m'attends à ce que les discussions se poursuivent dans la mise en œuvre de ces recommandations du CCI, et elles actualiseront également leurs règles. De même, le partenariat est également une question que le CCI a abondamment commentée. Il existe en fait un rapport contenant plusieurs recommandations, dont le renforcement du cadre réglementaire relatif à la collaboration avec les partenaires. Bien entendu, comme les États membres le savent peut-être, tout cela vient du Programme d'action d'Addis-Abeba, où les États membres ont convenu qu'il s'agissait d'un domaine à renforcer. Nous considérons qu'il est tout à fait important, en particulier en tant que membre du Groupe des Nations Unies sur les objectifs de développement durable, que nous soyons en phase avec les autres membres dans ce domaine et qu'ils fournissent un cadre solide pour la gestion des partenaires avec lesquels nous travaillons. Merci.

287. Le président : Je remercie le Secrétariat pour les informations et précisions supplémentaires qu'il a fournies. Il semble que nous ayons besoin d'un peu de temps pour réviser la décision que je propose au comité pour adoption. Par conséquent, nous allons faire une pause technique de 10 minutes et reprendre la réunion ensuite pour prendre une décision sur ce point.

288. Le président : Nous en sommes toujours au point 14 de l'ordre du jour. Et nous passons à l'adoption des mesures qui seront prises par le Comité du programme et budget. Ce sera affiché à l'écran. En attendant, la délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole. Madame, vous avez la parole.

289. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous remercions également le Secrétariat d'avoir apporté des précisions, ainsi que les États membres pour les opinions que nous avons entendues en ce qui concerne l'article 2.16. Malheureusement, notre délégation n'est pas en mesure d'adopter la modification du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier qui figure dans le document pertinent, qui figure dans la partie pertinente du Règlement financier en ce qui concerne la participation des États membres aux processus d'achat. Le projet de modification ne peut être adopté que si nous corrigeons la formulation. En outre, nous estimons sage de présenter pour examen aux États membres un document futur sur les principes de la résilience et de la durabilité. Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir évaluer la faisabilité d'une telle initiative ainsi que les principes qui la sous-tendent. Quelle est la pratique utilisée dans les organisations internationales et quelles sont les conséquences potentielles de cette pratique? En outre, nous aimerions remercier le Secrétariat d'avoir fourni des éclaircissements sur l'article 3.9. Nous aimerions demander au Secrétariat, une fois de plus, si vous pouvez fournir des exemples concrets de subventions. Pourriez-vous fournir au moins un

exemple de ces subventions? Ces subventions peuvent être versées aux partenaires et aux organisations du secteur public et du secteur privé conformément à l'article 3.9. Merci infiniment, Monsieur le Président.

290. Le Secrétariat : Merci infiniment à la Fédération de Russie. Pour en revenir aux partenariats, un exemple potentiel, encore une fois ce n'est évidemment pas encore en vigueur, donc nous n'avons pas d'informations concrètes, mais un exemple potentiel est le partenariat avec une autre agence des Nations Unies. Cela pourrait être, encore une fois c'est hypothétique ce que je dis, peut-être ONU Femmes pour des activités liées au genre. C'est donc le type d'exemples que nous envisagerions. Pour revenir à mon propos, Monsieur le Président, je voudrais demander des éclaircissements sur le point relatif aux marchés publics qui a été soulevé par la Fédération de Russie. Par conséquent, quel article ou règle fait référence à cette question? Je vous remercie.

291. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment Monsieur le Président. J'aimerais également remercier le Secrétariat pour avoir fourni un exemple. En ce qui concerne les achats, nous parlons de l'article 3.8. Je vous remercie.

292. Le Secrétariat : Une fois encore, en ce qui concerne le point soulevé par la délégation de la Fédération de Russie, je pense que vous faites référence à l'article 3.8, et comprenons-nous bien : votre préoccupation concerne bien l'introduction du mot "durabilité"? Ils hochent la tête, oui, merci. Comme cela a été expliqué, je pense que cela est motivé par deux groupes d'organes de surveillance. Tout d'abord, le CCI l'a recommandé, ainsi que notre OCIS. En fait, ils ont encouragé une réglementation en termes de rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance, ce qui est quelque chose que nous travaillons en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies et que nous ne sommes pas encore prêts à inclure parce que nous aimerions suivre une approche commune. Mais cela se fonde réellement sur ce que fait l'ensemble du système des Nations Unies, et les recommandations du CCI et de l'OCIS, donc avec ces explications, serait-il possible, Monsieur le Président, pour la Fédération de Russie d'autoriser le maintien du mot "viabilité" dans l'article 3.8? Merci.

293. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie infiniment, Monsieur le Président, et je remercie le Secrétariat d'avoir fourni des éclaircissements sur cette question. Malheureusement, nous ne sommes pas prêts à adopter l'article 3.8 si nous voyons le mot "durabilité". Nous aimerions suggérer un texte à inclure dans la décision, nous aimerions suggérer le texte suivant. Je vais le lire en anglais. "La décision sur l'article 3.8, qui sera examinée après que le Directeur général aura présenté un rapport d'évaluation complet sur la question." Merci infiniment, Monsieur le Président.

294. Le président : Comme l'a suggéré le Secrétariat, nous rapporterons le document sur lequel le Comité du programme et budget devait se pencher, et nous essaierons de produire la langue proposée par la Fédération de Russie, pour examen par les États membres. Je voudrais demander à la délégation de la Fédération de Russie de lire le texte à un rythme lent, afin que le Secrétariat puisse l'insérer.

295. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le Président. Je vous remercie de m'avoir donné la parole une fois de plus. Nous suggérons non seulement l'inclusion de cette formulation dans le projet de décision que je viens de lire, mais aussi la suppression du mot "viabilité" du règlement 3.8. Ce n'est qu'ensuite que nous serons en mesure d'appuyer le document. Je vous remercie, Monsieur le Président.

296. Le président : En l'absence d'autres demandes d'intervention, nous avons mis à l'écran le document que le comité doit examiner. Nous avons à l'alinéa 1 "Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI : d'approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier, telles qu'elles figurent dans l'annexe du

document WO/PBC/34/12 révisée par le PBC comme suit. Il y a trois révisions proposées, en ce qui concerne l'article 2.16, l'article 2.20 et l'article 4.4. Il est proposé de supprimer le mot "viabilité" de l'alinéa 5 de l'article 3.8. J'aimerais que vous ayez suffisamment de temps pour lire le document. (Texte affiché à l'écran :)

Le Comité du programme et budget (PBC) :

i) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier, telles qu'elles figurent dans l'annexe du document WO/PBC/34/12 révisée par le PBC comme suit :

1. article 2.16 proposé : "L'intervention des États membres dans l'élaboration du programme de travail et budget proposé pour l'exercice budgétaire suivant est conforme au mécanisme adopté par les États membres";
2. article 2.20 proposé : "Le Directeur général soumet le programme de travail et budget proposé pour l'exercice budgétaire à venir au Comité du programme et budget pour discussion, observations et recommandations, ainsi que pour d'éventuelles modifications, dans un délai raisonnable pour examen par le PBC";
3. article 4.4 proposé : "Le Directeur général établit un rapport sur l'exécution des résultats escomptés et la performance financière compte tenu du programme de travail et budget, conformément au mécanisme adopté par les États membres".

Après la première année de l'exercice biennal, les rapports font état des progrès accomplis dans l'exécution des résultats escomptés et l'utilisation du budget.

Après la deuxième année de l'exercice biennal, les rapports font état de l'exécution des résultats escomptés et comprennent des informations financières selon la même convention comptable que le budget approuvé :

- a) recettes effectives pour l'exercice budgétaire;
- b) budget approuvé, budget après virements conformément à l'article 3.4 et dépenses effectives pour l'Organisation et les unions :
 - i. est considérée comme une "dépense directe" d'une union donnée, toute dépense faite pour le compte exclusif de cette union;
 - ii. toute dépense qui ne peut être attribuée aux unions, notamment les coûts relatifs à l'administration et à la gestion, est considérée comme une "dépense indirecte" de cette union;
- c) changements découlant des ajustements au titre de la clause de flexibilité selon l'article 3.5;
- d) les rapports établissent une distinction précise entre dépenses directes et indirectes.

Le Directeur général fournit également tous autres renseignements jugés appropriés.

4. Article 3.8b)v) proposé : suppression de "viabilité"

- ii) a pris note des modifications apportées au règlement d'exécution du Règlement financier telles qu'elles figurent dans l'annexe du document WO/PBC/34/12 modifiée comme suit :
- règle 103.8.a) proposée : Le Directeur général nomme un haut fonctionnaire chargé des achats auquel il délègue la responsabilité de toutes les opérations d'achat menées par l'OMPI et de l'application du cadre réglementaire régissant les fonctions d'achat de l'Organisation et auquel il confie le pouvoir de décision en la matière, compte tenu des dispositions des règles 103.3, 103.4, 103.5 et 105.2 sur les engagements et les obligations;
 - règle 103.12 proposée : Tous les fonctionnaires participant à une opération d'achat doivent observer le Statut et Règlement du personnel ainsi que les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux, et toute autre obligation. En particulier, ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes, respecter la confidentialité (sans préjudice de l'obligation des membres du personnel de faire état des cas de gaspillage, de fraude ou d'abus) et l'intégrité de la procédure d'achat et divulguer tout conflit d'intérêts éventuel susceptible de survenir dans l'exercice de leurs fonctions. Le non-respect de cette exigence peut donner lieu aux mesures disciplinaires prévues ou à d'autres mesures civiles ou pénales appropriées;
- iii) a prié le Secrétariat d'actualiser le nouveau mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget (document WO/PBC/10/2) afin de tenir compte de la pratique actuelle et de la version révisée du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier pour examen à la trente-cinquième session du PBC;
- iv) est convenu d'examiner l'article 3.8 après que le Directeur général aura présenté un rapport d'évaluation sur l'exhaustivité de cette question.

297. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président. Serait-il possible de diffuser cette décision compte tenu de sa longueur et de sa complexité pour les États membres, de sorte que nous puissions l'examiner de manière approfondie? Et revenir sur ce point ultérieurement. Soit aujourd'hui, soit demain, je vous remercie.

298. La délégation de la Fédération de Russie : Merci beaucoup, Monsieur le Président et merci d'avoir inclus le texte dans le document, la seule chose est que nous n'en voyons pas le reflet dans le texte de la décision, des commentaires faits sur le rapport. OK, je le vois maintenant, génial. Je vous remercie. Nous serons heureux de lire ce document dans les six langues officielles des Nations Unies. Oui, nous comprenons que les États membres ont besoin d'un peu de temps pour lire le document dans son intégralité. Étant donné qu'il s'agit d'un document assez long. Merci infiniment Monsieur le Président.

299. Le président : Sur la base de la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique, appuyée par la délégation de la Fédération de Russie, nous ne poursuivons pas à ce stade l'examen de ce document. Je demanderais au Secrétariat de distribuer ce document aux États membres pour examen détaillé. Lorsque vous indiquerez être prêts à revenir, nous reviendrons au point de décision. Merci.

300. Le président : Bien le bonjour à toutes les délégations. Désolé pour le retard dans le démarrage de la plénière. Des consultations informelles ont eu lieu. Comme nous l'avons convenu hier, nous allons commencer par le point 14 de l'ordre du jour, et terminer l'examen du comité. La décision qu'il devait prendre a été affichée pour vous hier soir. Je crois comprendre que le Secrétariat a également diffusé la décision proposée. Dans la soirée et même cette nuit, vous avez dû examiner attentivement la proposition. Je voudrais donc aller de l'avant et

demander au comité d'examiner la révision du Règlement financier et des Règles de gestion financière et d'adopter la décision telle qu'elle figure aux alinéas 1, 2 et 3.

301. La délégation du Royaume-Uni : Merci infiniment, Monsieur le Président. Bonjour à tous ici et partout dans le monde. Merci beaucoup pour la rédaction. Cette délégation comprend que, bien qu'il ne soit pas visible à l'écran, il y a le point 4 du sous-point 1 qui suggère simplement la suppression du mot "viabilité" dans l'article 3.8. La délégation a cru comprendre que la préoccupation exprimée par ce terme, à savoir la "viabilité", est son imprécision, je pourrais demander au Secrétariat de préciser deux éléments. Premièrement, comment le Secrétariat a-t-il été guidé pour ajouter ce mot? Ou propose d'ajouter ce mot à l'article 3.8? Deuxièmement, compte tenu de l'inquiétude de la délégation quant à l'imprécision de ce mot, comment le Secrétariat serait-il guidé dans l'application de ce mot dans le cadre des pratiques d'achats? Je vous remercie.

302. Le Secrétariat : Bonjour à tous, je vous remercie. Ainsi, l'examen de la viabilité est bien entendu pleinement pris en compte dans le guide des Nations Unies en matière d'achats, et plusieurs autres institutions des Nations Unies l'ont fait dans le cadre de leurs manuels et directives en la matière. Nous serons donc guidés par ces documents d'orientation dans l'application des principes de viabilité. Merci.

303. Le président : Après cette explication, puis-je considérer que le comité est prêt à aller de l'avant avec la décision proposée?

304. La délégation du Royaume-Uni : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétariat. Serait-il alors possible de décider sans le sous-point 4, et de garder le mot "viabilité", en gardant également à l'esprit que le point iv) de cette décision parle de l'examen global de l'article 3.8 à un stade ultérieur, il serait donc possible de discuter davantage de cet article 3.8. Je crois comprendre que nous suggérons d'aller de l'avant avec la décision, comme c'est le cas, à l'exception du sous-point 4 du point i). Je vous remercie infiniment.

305. Le président : Puisque la proposition de suppression du mot provenait de la délégation de la Fédération de Russie, compte tenu de l'explication fournie par le Secrétariat ainsi que de la proposition faite par le Royaume-Uni, la Fédération de Russie souhaiterait-elle réagir?

306. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment Monsieur le Président. Si nous avons bien compris, et veuillez nous corriger si nous avons mal compris, il s'agit de la suppression du sous-point 4 dans le texte, concernant la viabilité des achats. En outre, nous avons obtenu le dernier paragraphe ici dans le texte où nous parlons de l'article 3.8 qui sera examiné après la présentation d'un rapport complet par le Directeur général. Ai-je bien compris, Monsieur le Président? C'est pourquoi nous souhaiterions conserver le dernier paragraphe.

307. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci infiniment, Monsieur le Président. Notre intervention porte en fait sur ce dernier paragraphe, et nous aimerions obtenir des éclaircissements sur la nature du rapport d'évaluation de l'exhaustivité, en particulier sur la question spécifique qu'il est censé aborder. Merci infiniment, Monsieur le Président.

308. Le président : Je pense qu'il est nécessaire de procéder à des consultations informelles sur cette question en raison des divergences de vues entre les délégations. Nous pouvons donc marquer une petite pause et essayer de trouver une solution acceptable pour toutes les délégations concernées. Nous pouvons donc clore le point 14 de l'ordre du jour en adoptant la décision proposée. Nous aurons une pause de 10 minutes.

309. Le président : J'ai consulté les délégations intéressées et il semble que nous ayons la possibilité d'aller de l'avant. La décision à examiner par le PBC a donc été modifiée. Et la révision est proposée. En vertu du paragraphe 4 de la décision 1, qui se lit comme suit à

l'article 3.8.b), nous supprimons "viabilité". Cette proposition a été supprimée. Le dernier alinéa sera conservé avec une modification, "est convenu d'examiner la notion de viabilité visée à l'article 3.8". Nous avons prévu un calendrier spécifique pour la présentation d'un rapport d'évaluation par le Directeur général à la trente-cinquième session du PBC. " Compte tenu de ces changements, je crois comprendre que toutes les délégations concernées sont prêtes à aller de l'avant. Puis-je considérer que le comité dans son ensemble, tous les membres du comité, sont prêts à aller de l'avant avec la décision à l'écran, que vous avez vue longuement, et accepter les changements que nous venons d'apporter. Je voudrais présumer qu'il en est ainsi et je vais donc la considérer comme adoptée. Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs les délégués, pour votre souplesse.

310. Le Comité du programme et budget
(PBC) :

i) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver les propositions de modification du Règlement financier figurant dans l'annexe du présent document WO/PBC/34/12, révisées par le PBC comme suit :

1. Article 2.16 proposé : "L'intervention des États membres dans l'élaboration du programme de travail et budget proposé pour l'exercice budgétaire suivant est conforme au mécanisme adopté par les États membres."

2. Article 2.20 proposé : "Le Directeur général soumet le programme de travail et budget proposé pour l'exercice budgétaire à venir au Comité du programme et budget pour discussion, observations et recommandations, ainsi que pour d'éventuelles modifications, dans un délai raisonnable pour examen par le PBC."

3. Article 4.4 proposé : Le Directeur général établit un rapport sur l'exécution des résultats escomptés et la performance financière compte tenu du programme de travail et budget, conformément au mécanisme adopté par les États membres.

Après la première année de l'exercice biennal, les rapports font état des progrès accomplis dans l'exécution des résultats escomptés et l'utilisation du budget.

Après la deuxième année de l'exercice biennal, les rapports font état de l'exécution des résultats escomptés et comprennent des informations financières selon la même convention comptable que le budget approuvé :

- a) recettes effectives pour l'exercice budgétaire;
- b) budget approuvé, budget après virements conformément à l'article 3.4 et dépenses effectives pour l'Organisation et les unions :
 - i. est considérée comme une "dépense directe" d'une union donnée, toute dépense faite pour le compte exclusif de cette union.
 - ii. toute dépense qui ne peut être attribuée aux unions, notamment les coûts relatifs à l'administration et à la gestion, est considérée comme une "dépense indirecte" de cette union.
- c) changements découlant des ajustements au titre de la clause de flexibilité selon l'article 3.5;
- d) les rapports établissent une distinction précise entre dépenses directes et indirectes.

Le Directeur général fournit également tous autres renseignements jugés appropriés.

- ii) a pris note des modifications apportées au règlement d'exécution du Règlement financier telles qu'elles figurent dans l'annexe du document WO/PBC/34/12 modifiée comme suit :

- Règle 103.8.a) proposée : Le Directeur général nomme un haut fonctionnaire chargé des achats auquel il délègue la responsabilité de toutes les opérations d'achat menées par l'OMPI et de l'application du cadre réglementaire régissant les fonctions d'achat de l'Organisation et auquel il confie le pouvoir de décision en la matière, compte tenu des dispositions des règles 103.3, 103.4, 103.5 et 105.2 sur les engagements et les obligations.

- Règle 103.12 proposée : Tous les fonctionnaires participant à une opération d'achat doivent observer le Statut et Règlement du personnel ainsi que les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux, et toute autre obligation. En particulier, ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes,

respecter la confidentialité (sans préjudice de l'obligation des membres du personnel de faire état des cas de gaspillage, de fraude ou d'abus) et l'intégrité de la procédure d'achat et divulguer tout conflit d'intérêts éventuel susceptible de survenir dans l'exercice de leurs fonctions. Le non-respect de cette exigence peut donner lieu aux mesures disciplinaires prévues ou à d'autres mesures civiles ou pénales appropriées.

iii) a prié le Secrétariat d'actualiser le nouveau mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget (document WO/PBC/10/2) afin de tenir compte de la pratique actuelle et de la version révisée du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier pour examen à la trente-cinquième session du PBC;

iv) est convenu d'examiner la notion de viabilité visée à l'article 3.8 après que le Directeur général aura présenté un rapport d'évaluation exhaustif sur cette question à la trente-cinquième session du PBC.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR DECLARATION RELATIVE A LA TOLERANCE AU RISQUE DE L'OMPI

311. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/34/13.

312. Le président : "Nous allons maintenant passer au point 15 de l'ordre du jour concernant la déclaration relative à la tolérance au risque de l'OMPI. Présenté au titre de ce point de l'ordre du jour, il s'agit du document WO/PBC/34/13. Le présent document fait le point sur la déclaration relative à la tolérance au risque présentée à la vingt-neuvième session du PBC en 2019."

313. Le Secrétariat : "Merci beaucoup, Monsieur le Président. L'Organisation a présenté sa première déclaration relative à la tolérance au risque aux États membres au PBC en 2014 et une déclaration actualisée en 2019. Ces deux déclarations portaient essentiellement sur la gestion et le contrôle de l'environnement et des processus de l'Organisation. L'OMPI est aujourd'hui une organisation bien plus mature en matière de risques, se situant à un niveau de maturité entre "établi" et "avancé" concernant la plupart des aspects de la gestion des risques selon le modèle de maturité de référence pour la gestion des risques du Comité de haut niveau sur la gestion des Nations Unies. L'OMPI entend à présent continuer de renforcer la culture du risque en son sein. L'établissement d'une déclaration axée sur l'obtention des résultats escomptés et qui soit bien comprise par nos chefs de service et nos fonctionnaires contribuerait grandement à améliorer la sensibilisation au risque et à renforcer la culture du risque. La mise en adéquation des déclarations d'une organisation avec sa stratégie est une pratique exemplaire évoquée dans les directives sur les déclarations relatives au risque accepté du Comité de haut niveau sur la gestion et par le Comité d'organismes parrains de la Commission Treadway (COSO). La présente déclaration est structurée selon les quatre piliers stratégiques du Plan stratégique à moyen terme et la fondation. Elle définit le niveau de risque accepté au

regard de chaque résultat escompté et fournit des exemples illustrant comment le risque accepté se traduit dans les faits. L'OMPI entend gérer activement son profil de risque en appliquant des contrôles efficaces et en mettant en œuvre des plans d'intervention conformes à la présente déclaration ainsi que des mesures de signalement appropriées. Ce faisant, les mécanismes d'assurance permettent de protéger l'Organisation et d'accroître l'efficacité et, partant, d'améliorer la performance globale de l'Organisation. La présente déclaration vise à guider l'Organisation pour la période couverte par le Plan stratégique à moyen terme 2022-2026. La déclaration a bénéficié des contributions de l'OCIS, des vérificateurs externes des comptes et de la Division de la supervision interne. Je tiens à remercier toutes nos entités de supervision pour leur engagement sur ce thème, avec des remerciements particuliers pour l'OCIS, qui a vivement encouragé le Secrétariat à entreprendre cet exercice de révision de la déclaration relative à la tolérance au risque conformément au nouveau Plan stratégique à moyen terme. Je vous remercie, Monsieur le Président."

314. La délégation de l'Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe B tient à remercier le Secrétariat pour la préparation de cette déclaration relative à la tolérance au risque figurant dans le document WO/PBC/34/13. Le groupe B note que le document met en évidence le degré de maturité accru de la gestion des risques de l'OMPI et la nécessité de renforcer davantage la culture de risque de l'Organisation. Le groupe B se félicite de la déclaration relative à la tolérance au risque de la déclaration relative à la tolérance au risque, qui constitue une amélioration importante en termes de clarté et de profondeur par rapport à la version précédente mise à jour en mai 2019. Je vous remercie, Monsieur le Président.

315. La délégation de la Slovaquie : Merci. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait remercier le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/34/13. Nous sommes reconnaissants de la déclaration relative à la tolérance au risque globale, structurée selon quatre piliers stratégiques et définissant le niveau de risque accepté au regard de chaque résultat escompté et fournit des exemples illustrant comment le risque accepté se traduit dans les faits. Nous nous félicitons de ce que l'OMPI cherche à renforcer la culture de risque en son sein et que cette approche ait été appuyée par l'OCIS et par la Division de la supervision interne. En outre, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes prend note avec satisfaction du fait que la déclaration relative à la tolérance au risque servira de limite de base à la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme. Nous notons avec satisfaction que l'attitude prudente en matière de tolérance au risque entre les quatre piliers et la fondation définis dans la déclaration est conforme au Plan stratégique à moyen terme. L'évaluation du niveau des risques dans les différents domaines recensés dans la déclaration est un indicateur pertinent et, sur cette base, nous préférons une approche prudente dans les domaines où le potentiel de risque élevé a été identifié. Merci.

316. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour la présentation du document sur la déclaration relative à la tolérance au risque, qui figure dans le document WO/PBC/34/13. Nous notons que la culture de la responsabilité en matière de gestion des risques à l'OMPI est l'une des meilleures du système des Nations Unies, comme en témoignent les conclusions du commissaire aux comptes sur ce sujet. Nous sommes convaincus que cet instrument est utile pour le Secrétariat, qui dispose de bonnes orientations quant à son utilisation, mais aussi pour les États membres, qui bénéficient d'une plus grande transparence et d'une meilleure prévisibilité en ce qui concerne les activités de l'Organisation. Nous demandons au Secrétariat de ne pas s'arrêter là, de ne pas se reposer sur ses lauriers et de veiller à ce qu'il y ait un degré supplémentaire de maturité en matière de risques. Conformément à la classification du Comité de coordination des organisations du système des Nations Unies, nous estimons que la déclaration relative à la tolérance au risque devrait continuer à être soumise à l'examen des États membres sur une base régulière. Merci.

317. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation des États-Unis d'Amérique approuve la déclaration faite par le groupe B et remercie le Secrétariat pour le rapport. Nous apprécions le fait que le Plan stratégique à moyen terme identifie un niveau de risque accepté faible en ce qui concerne les services essentiels, notamment la déontologie, la protection de l'information, les contrôles internes et la surveillance. Ces services essentiels ont des incidences de grande portée sur la performance globale de l'Organisation. L'élaboration, la sensibilisation, l'entretien et la mise en œuvre des politiques et procédures relatives à la discrimination et au harcèlement sont essentiels à la création de lieux de travail respectueux. La confidentialité des données liée aux mécanismes de signalement des fraudes et des fautes professionnelles est essentielle pour renforcer la confiance du personnel dans la mise en œuvre des mesures de protection des lanceurs d'alerte. La fidélité à la mise en œuvre des contrôles internes, y compris la séparation des tâches financières, est cruciale pour identifier les activités frauduleuses. Nous prenons toutefois acte que la politique de tolérance zéro de l'Organisation en matière d'actes répréhensibles et de fautes professionnelles met principalement l'accent sur la prévention et le signalement. Outre ces composantes, nous soulignons que la responsabilité est cruciale et devrait être prise en compte de la même manière. Le fait de ne pas mettre en œuvre des procédures disciplinaires et une réponse aux fautes en temps opportun et de manière cohérente compromet les services essentiels susmentionnés, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur la performance, la culture et la réputation de l'Organisation. Je vous remercie, Monsieur le Président.

318. Le Secrétariat : Merci beaucoup, Monsieur le Président, et merci à tous les États membres et délégations qui ont pris la parole. En effet, nous prenons très soigneusement note des commentaires, y compris ceux de la délégation des États-Unis, et cette approche prudente est très fortement ancrée dans notre profil de risque et nos processus de gestion des risques. Nous disposons d'une gouvernance interne très solide pour la gestion des risques, le groupe de gestion des risques étant dirigé au plus haut niveau par le Directeur général. Il se répercute ensuite sur les chefs de secteur et les directeurs. L'équipe chargée de la gestion des risques a reçu trois recommandations de nos vérificateurs externes que nous avons également acceptées, ce qui renforcera encore l'examen des mesures d'atténuation des risques, notamment en veillant à l'escalade et à la responsabilité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

319. Le président : Je remercie le Secrétariat pour ses éclaircissements. À ce stade, je ne vois pas de demande d'intervention. Nous reviendrons donc sur la décision attendue du PBC. Elle sera affichée à l'écran et je vous la lirai également.

320. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de la déclaration relative à la tolérance au risque de l'Organisation, alignée sur les résultats escomptés dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026, comme indiqué à l'annexe du document WO/PBC/34/13.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR PLAN DE FINANCEMENT DE L'OMPI POUR LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE (AMCS)

321. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/34/14.

322. Le président : Le point 16 de l'ordre du jour concerne le Plan de financement de l'OMPI pour les obligations en matière d'assurance maladie après la cessation de Service (AMCS). Présenté au titre de ce point de l'ordre du jour, il s'agit du document WO/PBC/34/14. À la trente-troisième session du PBC en septembre 2021, le Secrétariat avait informé le comité

qu'avec les résultats de l'étude sur la gestion actif-passif 2022 (connue sous le nom d'étude ALM), le Secrétariat mettrait en place un plan de financement pour les engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel, y compris l'AMCS. Le plan de financement, accompagné de toutes les recommandations, serait soumis aux États membres à la trente-quatrième session du PBC. J'aimerais maintenant donner la parole au directeur de la Division des finances pour la présentation du plan.

323. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président. À la suite des discussions qui ont eu lieu lors de la trente-troisième session du PBC en octobre 2021, le comité a recommandé aux assemblées de l'OMPI, en concertation avec les États membres, d'établir un montant cible pour les fonds affectés aux engagements au titre de l'AMCS, de prendre note des risques et des avantages liés à la désignation officielle des placements au titre de l'AMCS dans le plan d'actifs et de prendre note des options visant à atténuer la future augmentation potentielle des engagements au titre de l'AMCS. Au cours des débats, le Secrétariat a expliqué que l'OMPI lancerait une étude sur la gestion actif-passif (étude ALM) conformément à la politique en matière de placements afin de pouvoir présenter un plan de financement des engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel qui comprennent, mais pas seulement, l'AMCS. L'étude ALM a été réalisée au début de l'année par les actuaires de l'OMPI, qui sont responsables du calcul annuel des engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel. Les actuaires ont examiné plusieurs scénarios de financement, notamment l'objectif consistant à atteindre 100% de ces engagements sur environ 20 ans. Compte tenu de la sensibilité des hypothèses qui sous-tendent le calcul de ces engagements, le Secrétariat a déterminé qu'il n'est pas nécessaire de couvrir les engagements à 100% et propose donc un plan de financement qui vise à couvrir les engagements à un niveau d'au moins 80% d'ici 20 ans. Lors de la préparation des calculs pour les différents scénarios, les actuaires ont considéré la population couverte par le régime d'assurance médicale comme un "groupe ouvert" qui, comme expliqué dans le document, permet aux calculs de tenir compte de l'effet de subvention qui, nous le savons, existe dans ces régimes d'assurance maladie. Le résultat de cette approche est de réduire effectivement la taille de l'engagement de manière assez significative. Les engagements au titre de l'AMCS figurant dans les états financiers de 573,7 millions de francs suisses s'élèvent à 279 millions de francs suisses. La proposition de financement expliquée dans le document consiste à maintenir l'imputation actuelle des coûts de personnel à 8% chaque année, avec un complément biennal de 2%, en supposant que des économies suffisantes soient disponibles dans le budget biennal du personnel. Comme je l'ai déjà indiqué, le calcul des engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel est très sensible aux variations des hypothèses sous-jacentes. Le document a examiné l'incidence des différents changements possibles. La Division des finances suivra ces changements (et tout autre changement qui pourrait survenir) et ajustera la redevance biennale supplémentaire en conséquence, dans le cadre de la prochaine étude ALM, en supposant à nouveau qu'il existe des excédents suffisants. Le document examine également les risques et les avantages liés à la désignation formelle des placements au titre de l'AMCS comme actifs du régime. Une telle désignation nécessiterait la création d'une entité juridique distincte ou d'un fonds et une réflexion approfondie serait nécessaire sur la façon dont cela pourrait être structuré afin de satisfaire aux exigences des normes IPSAS, ainsi que toute question juridique ou de gouvernance associée. Enfin, le document décrit ce que fait actuellement l'Organisation pour atténuer la croissance future des engagements au titre de l'AMCS. Je vous remercie, Monsieur le Président.

324. La délégation de l'Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je prends la parole au nom du groupe B. Monsieur le président, le groupe B tient à remercier le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/34/14. Nous nous félicitons de ce que, conformément à la recommandation n° 2 relative à la gestion financière du vérificateur externe des comptes dans son rapport de 2020, le Secrétariat a évalué les options permettant d'atténuer la future augmentation potentielle des engagements au titre de l'AMCS. Le groupe B prend note de la proposition de financement des prestations à long terme dues au personnel

présentée dans le document WO/PBC/34/14, qui peut être traitée individuellement par les membres du groupe B. Nous prenons également note des risques et des avantages ainsi que des efforts déployés actuellement par le Comité de gestion des assurances collectives du personnel de l'OMPI, comme indiqué dans le document susmentionné. À cet égard, le groupe B se félicite que le Secrétariat continuera de veiller à ce que la question des mesures relatives à l'AMCS et à la maîtrise des coûts reste un élément régulier de l'ordre du jour du Réseau finances et budget et des autres réunions intergouvernementales internationales. Je vous remercie, Monsieur le Président.

325. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci infiniment, Monsieur le Président. Pour commencer, nous souhaiterions appuyer la déclaration faite par le groupe B et souligner que nous considérons que cette question est de la plus haute importance, comme l'ont fait les vérificateurs externes des comptes. J'ai plusieurs questions concernant ce plan de financement. Tout d'abord, nous aimerions comprendre pourquoi le document indique que le financement de 100% n'est pas nécessaire. Il semblerait, selon nous, que le financement de 100% serait l'objectif. J'aimerais comprendre ce qui a conduit à pareille conclusion. La question suivante est que, si nos calculs sont corrects, il semblerait que la différence entre une surtaxe de 8% et une surtaxe de 10,2% sur les dépenses de personnel se situe quelque part dans les 4 à 5 millions de francs suisses. Ne serait-il pas préférable d'allouer un montant plus élevé dans le but d'obtenir un financement de plus de 80%? Corrigez-moi si mes conclusions sont fausses, mais si j'ai bien compris le document, nous demandons une surcharge de 8% sur les frais de personnel afin d'atteindre un financement de 80%. Nous nous demandons, compte tenu des excédents substantiels, s'il ne serait pas plus judicieux d'augmenter un peu la valeur ajoutée et de fixer l'objectif à 100%. La question suivante concerne l'idée visant à séparer les actifs dans une entité distincte, comme le suggéraient les vérificateurs externes des comptes. Nous ne savons pas pourquoi nous prenons seulement note des risques et des avantages, plutôt que de prendre des mesures pour séparer correctement les actifs, qui représentent un engagement à long terme dû aux employés. Il semblerait que, comme dans le cas d'une caisse de retraite, cet argent soit dû aux employés à l'avenir et qu'il serait logique de le séparer et de le placer dans une entité, ce que les vérificateurs externes suggéraient. Je crois comprendre qu'il y a différents moyens du faire, mais il me semble que la séparation de ces actifs au nom des employés serait une bonne initiative pour l'Organisation. J'aimerais donc comprendre pourquoi aucune mesure n'est prise. Je crois comprendre que cela a été proposé il y a 10 ans et que les États membres ne l'ont pas appuyée, mais peut-être la situation a-t-elle changé. J'ignore quelle était la situation à l'époque, mais je me demande si vous pouvez expliquer pourquoi nous ne pouvons pas le faire aujourd'hui. Ma prochaine question concerne les états financiers qui indiquent que le coût du service des obligations est passé de 26 millions en 2020 à 36 millions en 2021. Ma question est la suivante : dégageons-nous la valeur optimale en ce qui concerne les coûts de service de ce plan? Ils ont considérablement augmenté au cours de l'année dernière. Je me demande si vous pourriez nous expliquer pourquoi ils ont tant augmenté entre 2020 et 2021. Ma dernière question est la suivante : en page 40 des états financiers, il est indiqué que la prime mensuelle pour la couverture des frais médicaux pour un adulte est de 625 francs suisses, l'OMPI contribuant à hauteur de 65% de la prime et les 35% restants étant à la charge du membre du personnel. Pour les enfants, le montant de cette prime est de 278 francs suisses mensuels. Ma question est la suivante : les primes sont-elles mises à jour pour refléter les coûts actuels? Y a-t-il une révision des primes? Voilà mes questions. J'espère qu'elles sont claires, sinon je serais heureux de les reformuler. Merci infiniment, Monsieur le Président.

326. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Peut-être serait-il judicieux d'entendre d'abord la réponse à la question précédente, car elle pourrait se révéler assez exhaustive. Merci infiniment Monsieur le Président.

327. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie vivement la délégation des États-Unis d'Amérique pour ces questions. La première concerne le niveau de

couverture que nous avons fixé comme objectif et la raison pour laquelle nous avons fixé 80% plutôt que 100%. Comme je l'ai expliqué et comme il est également mentionné dans le document, ce calcul est très sensible aux hypothèses sous-jacentes. De nombreuses hypothèses forment la base du calcul, et chacune d'entre elles peut changer d'une année à l'autre et de manière assez significative. Nous ne voulons donc pas surfinancer le passif. Il est tout à fait possible que nous commencions à mettre de côté ou que nous continuions à mettre de côté des placements pour soutenir cette obligation et qu'ensuite les hypothèses changent, et qu'en fait l'obligation diminue. Je sais que cela semble improbable parce que le passif a augmenté de manière constante ces dernières années, mais si vous regardez en arrière, il y a eu une année où la dette a diminué et il est tout à fait possible que le passif puisse diminuer à l'avenir compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt. L'une des principales hypothèses sur lesquelles repose ce calcul est le taux d'actualisation. C'est le taux que nous utilisons pour ramener les engagements futurs à leur valeur actuelle. Ce taux d'actualisation repose sur le taux d'intérêt, qui est actuellement référencé sur des obligations suisses de bonne qualité. Comme vous le savez, les taux d'intérêt augmentent, il y a donc toutes les chances que les taux d'intérêt des obligations suisses de bonne qualité augmentent également, ce qui ferait augmenter le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation augmente et le calcul du passif diminue. Cela pourrait faire une différence assez importante à court terme, c'est pourquoi nous avons pensé qu'il était plus prudent de viser un taux de couverture plus faible. Cela dit, avec le taux de 8% et les 2% de complément, si vous regardez le document, vous verrez dans le graphique en page 4 que nous dépassons effectivement 80% pour une partie de la période. Si vous regardez la ligne de 8% sur le graphique du haut de la page 4 de la version anglaise, vous verrez que nous nous approchons de 84% pour une partie de la période concernée. Nous envisageons un horizon de 20 ans, jusqu'en 2041, mais pendant une bonne partie de cette période, nous sommes au-dessus de 80%. C'est la raison pour laquelle nous ne visons pas une couverture de 100%. En ce qui concerne la question de la séparation des actifs, lorsque nous avons examiné la recommandation du vérificateur externe des comptes, nous avons été invités à examiner les risques et les avantages de la désignation formelle des placements comme actifs du régime. Nous n'avons pas été invités à réfléchir à la manière dont nous procéderions et au type d'entité que nous mettrions en place pour détenir les actifs prévus. Nous nous sommes simplement penchés sur les risques et les avantages d'une telle démarche. Les deux principaux avantages de cette démarche sont les suivants : du point de vue de l'Organisation, nous sommes en mesure de présenter le passif net des actifs du régime dans le bilan. Nous sommes également en mesure d'appliquer à ces actifs du régime le même taux d'actualisation que celui que nous avons appliqué au passif. Ainsi, si nous considérons que le passif a été actualisé en termes d'aujourd'hui, disons à 0,5%, nous pourrions également appliquer ce 0,5% à l'actif. L'actif augmenterait donc en même temps que le passif. Ce sont là les avantages du point de vue de l'Organisation, et on peut donc considérer que cela rend le bilan plus transparent pour les utilisateurs des états financiers. L'autre avantage est que si nous avons une entité distincte, les fonds qui sont mis de côté pour faire face au passif sont logés dans cette entité et l'Organisation ne serait pas en mesure de récupérer ces actifs du régime. Une fois que l'argent a été mis de côté dans l'entité distincte, il est détenu essentiellement pour le personnel ou les retraités et l'Organisation ne serait pas en mesure de retirer cette somme. La délégation a fait référence au fait que nous avons fait une proposition similaire il y a plusieurs années, et ce que je peux dire, c'est que c'était en fait l'une des principales objections soulevées par les États membres à l'époque. Les États membres n'aimaient pas l'idée que des fonds soient mis de côté pour faire face à cette obligation alors qu'ils ne seraient pas en mesure de les réclamer en cas de besoin pour l'Organisation. Le coût du service ne représente pas vraiment la valeur du régime d'assurance maladie. Il est bien plus déterminé par les hypothèses changeantes qui entrent dans le calcul de cet engagement. Il ne fait que refléter le mouvement entre les années et ne reflète pas la qualité du régime d'assurance maladie à proprement parler. Pour en venir au point soulevé concernant le paiement des primes, en fait, cette année seulement, les primes ont été mises à jour pour refléter les coûts actuels. Je pense que CIGNA a été en étroite coordination avec notre département RH, et les primes ont été augmentées cette année, et il a également été convenu

entre CIGNA et RH que certaines parties des réserves que nous détenons avec CIGNA seraient utilisées pour aider à faire face à l'augmentation des coûts. Ainsi, au lieu d'augmenter les primes pour couvrir la totalité de l'augmentation des coûts, une partie de l'augmentation des coûts a été absorbée par une réserve que nous détenons avec CIGNA, mais les primes ont été augmentées pour le personnel. J'espère avoir répondu à toutes vos questions. Pouvez-vous m'accorder une seconde? Désolé, et merci à mes collègues de me l'avoir rappelé, la délégation a posé une question sur cette différence de 8% et 10,2%. La redevance annuelle serait de 8% mais le plan prévoit également un paiement complémentaire de 2% si les excédents budgétaires le permettent à la fin de chaque exercice biennal. Ainsi, nous arrivons à 10% à la fin de l'exercice biennal, de sorte que nous ne sommes pas terriblement éloignés des 10,2%. Je pense qu'en fait, c'est la même réponse, c'est pourquoi nous ne visons pas les 100%.

328. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment Monsieur le Président. Nous tenons à remercier le Secrétariat pour la préparation du Plan de financement pour la gestion des risques découlant des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI. Nous sommes également reconnaissants au Secrétariat d'avoir présenté ses éclaircissements. Nous voudrions noter que cette question est de nature systémique, il est donc vital de faire des efforts pour rechercher une manière universelle de traiter cette question une fois pour toutes, qui serait soumise à l'examen des États membres afin qu'ils puissent se mettre d'accord sur la manière la plus acceptable et la plus appropriée de progresser. Nous ne sommes pas opposés à la proposition du Secrétariat compte tenu de la nature générale du problème et nous devons rechercher une solution universelle. Merci infiniment Monsieur le Président.

329. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci, j'avais juste quelques questions complémentaires si je peux me permettre. Le passif a augmenté de 87 millions de francs suisses cette année en raison de différentes hypothèses actuarielles. Je crois comprendre que les actuaires ont utilisé une méthodologie beaucoup plus précise cette année, des données sur les réclamations, comme l'a indiqué le vérificateur externe des comptes. Nous nous rapprochons donc d'un très bon chiffre plus précis. Je ne comprends pas pourquoi nous ne cherchons pas à obtenir un financement à 100%. Je ne le comprends toujours pas. Il me semble que l'entité pourrait être créée de manière à ce que l'argent puisse être restitué si nous avons tendance à la surfinancer. Ne pourrait-elle pas être structurée de manière à ce que ces fonds supplémentaires soient restitués aux États membres ou que tout ce qui est versé au fonds ne soit jamais touché par les États membres? Il me semble qu'il y avait peut-être un moyen légal de mettre en place un système qui fonctionnerait et qui permettrait d'atteindre cet objectif. De plus, l'objectif de financement à 100% n'est pas fixé sur un an. Je crois que c'est sur 20 ans, n'est-ce pas? Donc, pour ce qui est de la crainte de surfinancer le programme, il me semble que nous pourrions le surveiller chaque année et que nous n'allons pas atteindre un financement à 100% en un an, mais pourquoi ne pas fixer cet objectif ambitieux de financement à 100%? Je trouve vraiment admirable que l'OMPI fasse tout ce qui est en son pouvoir en ce qui concerne le financement de l'AMCS. Je travaille dans d'autres organisations qui ne font rien, et ce que vous essayez de faire est très impressionnant, mais pourquoi ne pas faire le dernier pas? Pourquoi ne pas viser les 100%? Vous seriez la seule organisation du système des Nations Unies dans ce cas, ce qui vous placerait en position de chef de file si vous y parveniez. Je crois que les excédents que vous avez pourraient le permettre. Je crois comprendre que vous pourriez prendre les 80% pendant l'année et qu'en cas d'excédent à la fin de l'année, vous mettriez 2 millions supplémentaires pour atteindre le financement de 10% avec un objectif de 100%. C'est bien cela? C'est peut-être une autre façon d'aborder la question, mais je pense que nous devrions aspirer à 100%. J'ai une question concernant cette proposition qui aurait apparemment été faite il y a 10 ans, avant que je ne travaille ici. Pourriez-vous nous dire si l'Organisation était dans une position financière aussi solide qu'aujourd'hui? Peut-être n'était-ce pas le cas alors, mais aujourd'hui, ça l'est. Vous vous en sortez très bien. C'est la préoccupation numéro un des vérificateurs externes des comptes. C'est votre principale responsabilité et je pense que le moment est venu de passer à 100%. Je

vous remercie de votre indulgence, et je ne suis pas tout à fait sûr que l'argument selon lequel les états financiers seront plus transparents si nous gardons les actifs non séparés soit valable. Il me semble que cela pourrait être transparent également. Il est dans l'intérêt des employés que ces actifs soient séparés, et c'est selon moi plus important que la façon dont ils sont présentés au bilan. Ce sont donc mes points de suivi, merci beaucoup.

330. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Comme nous l'avons dit dans notre déclaration précédente, le groupe des pays africains tient à exprimer sa préoccupation au sujet de l'augmentation importante des obligations au titre du personnel et des risques liés au financement du fait de l'augmentation considérable des engagements au titre de l'AMCS qui pourraient compromettre la viabilité financière future de l'Organisation. C'est pourquoi nous soulignons qu'il importe de veiller à ce qu'il y ait un suivi des obligations au titre de l'AMCS et d'établir un cadre efficace pour ces dépenses afin de s'assurer que nous comprenons pleinement les conséquences pour le budget de l'OMPI. Nous saluons l'initiative de l'OMPI, qui fournit ce cadre à long terme pour la gestion de ces dépenses, qui représentent un montant important. Nous constatons que les prévisions vont jusqu'en 2041 et nous aimerions obtenir des éclaircissements sur la précision de ces scénarios car ces dépenses augmentent de manière significative depuis plusieurs années et nous pensons qu'il est très difficile de prévoir des scénarios précis pour les 10 ou 15 prochaines années. J'aimerais avoir une meilleure idée du calendrier d'application de ces prévisions. Comme nous l'avons vu dans d'autres organisations internationales, il est parfois possible de financer des obligations sur une base annuelle et nous pensons que l'OMPI doit disposer de ce cadre à long terme, mais il existe une incertitude quant à l'éventuelle augmentation future de ces obligations. Nous devons nous faire une idée du calendrier réel de ces prévisions. Pourquoi ne pas permettre, comme l'a suggéré la délégation des États-Unis d'Amérique, une couverture à 100% afin d'obtenir une visibilité dans un cadre bien établi? Voici les quelques préoccupations que nous souhaitons exprimer sur cette question. Nous voudrions également souligner l'importance du travail que faisait déjà l'OMPI pour maîtriser les coûts. Nous l'avons vu dans la performance et nous encourageons le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour tirer les leçons d'expériences similaires au sein du système des Nations Unies et introduire des moyens innovants de gestion des coûts, et nous avons vu quelques propositions à cet égard qui doivent être saluées, donc merci beaucoup.

331. Le Secrétariat : Merci, Monsieur le Président, et merci encore à la délégation des États-Unis d'Amérique. Très honnêtement, nous serions parfaitement heureux d'augmenter le pourcentage de financement à 10% par an. Évidemment, pour l'exercice en cours, le pourcentage de notre contribution a déjà été fixé à 8% dans ce budget biennal. Ce que nous pourrions faire, c'est de maintenir ce pourcentage de 8% cette année et l'année prochaine. À la fin de l'exercice biennal, nous verserions un complément de 2%, si les excédents le permettent. À partir de ce moment-là, nous inscririons le montant de 10% dans le budget. Ainsi que nous atteindrions 100% de la couverture. Nous vous remercions donc vivement de votre suggestion. Cela ne nous pose aucun problème. De toute évidence, il s'agit d'une décision qui concerne l'ensemble du comité, je passe donc la parole au président. Merci.

332. Le président : Il semble que la proposition des États-Unis d'Amérique qui bénéficiait également du soutien de l'Algérie soit acceptable pour le Secrétariat. Le Secrétariat est prêt à en tenir compte, mais cela nécessitera le consentement du comité, alors puis-je la soumettre au comité pour voir si tous les membres du comité sont prêts à ce stade à accepter la proposition qui a été faite? Je ne vois pas de demande d'intervention à ce stade, je présume donc que le comité est prêt. La délégation du Mexique a demandé la parole. Vous avez la parole.

333. La délégation du Mexique : Je vous remercie, Monsieur le Président. Ma seule question est la suivante : 10% seraient-ils affectés aux frais de personnel, comme le prévoit le budget? D'où proviendraient ces fonds? C'est ma seule question, je vous remercie.

334. Le Secrétariat : Oui, merci à la délégation du Mexique. Il s'agirait d'une imputation au budget, de la même manière que toutes les autres dépenses de personnel sont imputées au budget, elle ferait partie de cette imputation.

335. Le président : Y a-t-il d'autres commentaires? Puis-je considérer que le comité dans son ensemble est prêt à suivre cette suggestion faite par la délégation des États-Unis d'Amérique et acceptable par le Secrétariat? Je ne vois pas de demande d'intervention, il en est donc décidé ainsi. Avec cette décision, je présume que l'action qui était attendue par le PBC, le projet de décision, devra être révisée. Pour cela, nous aurons besoin d'une petite pause, et nous reviendrons pour conclure la décision. Nous pouvons reprendre la séance dans cinq minutes.

336. Le président : Nous avons pris une pause plus courte que prévu, la décision du comité est donc à l'écran. Veuillez examiner attentivement les modifications qui ont été apportées. J'espère que toutes les délégations ont eu le temps de lire le texte. Puis-je considérer que le comité est prêt à accepter la décision proposée au point 16 de l'ordre du jour? Il semble que la délégation du Canada ait changé d'avis et souhaiterait prendre la parole. Vous avez la parole.

337. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le Président. Puis-je demander un peu de temps avant de prendre cette décision?

338. Le président : Pouvez-vous me dire combien de temps il vous faut?

339. La délégation du Canada : cinq minutes.

340. Le président : Aucun problème.

341. La délégation du Canada : Merci.

342. Le président : Nous avons une demande de la délégation des États-Unis d'Amérique. Vous avez la parole.

343. La délégation des États-Unis d'Amérique : Deux choses, si vous le voulez bien. Pourriez-vous préciser quand cela pourrait recommencer? Je crois que vous avez dit que ce ne serait pas pour cet exercice biennal, mais pour le prochain? Peut-être que cela pourrait être plus clair dans la formulation. La deuxième chose est la question de la séparation des actifs au sein d'entité distincte. Pouvons-nous aller un peu plus loin? Nous prenons ici note des risques et des avantages. Existe-t-il une sorte d'étude ou votre service juridique peut-il revenir vers nous, peut-être l'année prochaine avant que cela n'ait lieu, pour voir si d'autres options sont possibles? Pourrions-nous modifier légèrement la formulation en ce sens afin de pouvoir étudier les options et toutes les comprendre pleinement?

344. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment Monsieur le Président. Nous avons une petite question concernant les 10% au lieu des 8%. Nous aimerions demander au Secrétariat si ce chiffre de 10% est un chiffre réel et nous voudrions reporter notre décision sur cette question à demain matin car nous devons discuter de cette question avec notre capitale. Merci.

345. Le Secrétariat : En réponse à la question de la Fédération de Russie, les 10% seraient inclus dans le budget du personnel que vous recevrez au cours du prochain cycle. Ainsi, la proposition contiendra une charge de 10% dans le budget. Pour rappel aux États membres, le budget approuvé actuel comprend une charge de 8%. L'approbation du budget 2022-2023 comprenait l'approbation de 8% et maintenant, avec l'aspiration de financer entièrement la responsabilité, nous passerons à 10% à partir de la prochaine proposition, merci.

346. Le président : Juste une précision de la part de la Fédération de Russie, en ce qui concerne l'augmentation proposée, nous avons adopté cette décision avec le consentement de

tous les États membres. Je crois comprendre que la demande de la Fédération de Russie vise à reporter la décision d'adopter le texte proposé pour les modifications que nous avons apportées. La délégation du Mexique a demandé la parole.

347. La délégation du Mexique : Je suis désolé, j'ai une question, je suis peut-être ignorant sur ces questions, mais la proposition initiale était de 8% plus 2%, qui serait variable selon qu'il y ait ou non un excédent. Est-ce bien cela? Puis, à la fin de la journée, l'objectif était de 80%. Donc, si nous appliquons ces 10% à chaque exercice biennal, cela permettrait-il d'atteindre un objectif de 100%? Il me semble que la proposition est pratiquement la même, si ce n'est que les 2% supplémentaires proviendront du budget plutôt que des économies. Mon autre question est de savoir à quoi se réfèrent les placements au titre de l'AMCS. Devrait-on parler de financement au titre de l'AMCS? Cela tient peut-être à l'ignorance, mais pourquoi parlons-nous de placements au titre de l'AMCS? Si vous placez cette somme dans une entité distincte, vous ne pouvez pas y toucher. En tout état de cause, ce sont mes questions. Merci.

348. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie la délégation du Mexique pour ces questions. En ce qui concerne les 8% plus 2% de complément, qui figuraient dans la proposition de décision initiale, la garantie est de 8, et les 2% ne seraient versés qu'à la fin de l'exercice biennal, sous réserve des économies disponibles dans le budget du personnel approuvé. Il y avait une incertitude autour des 2%, et donc si vous ne mettez que 8% de côté, alors nous atteindrons le niveau de financement de 80% sur la période. Donc, si nous voulons aspirer à un niveau de financement plus élevé avec certitude, nous devrions augmenter cette charge de 8% à 10%. D'après l'étude, le taux est de 10,2%. Je pense qu'avec 10%, nous serions proches d'un financement à 100%. En ce qui concerne les placements, l'utilisation du mot "placements" se rapporte au portefeuille de trésorerie stratégique. Donc, fondamentalement, tous les fonds que nous avons mis de côté pour l'AMCS entrent dans le portefeuille stratégique. Nous nous référons aux placements comme des placements au titre de l'AMCS ou à des placements que nous sommes tenus de faire au titre des engagements au titre des prestations à long terme dues au personnel. Lorsque j'ai parlé plus tôt d'un fonds distinct, il s'agit de l'entité juridique distincte que nous mettrions en place pour contenir les placements qui ont été mis de côté pour l'AMCS. Si nous créons une entité juridique distincte pour abriter les placements et l'engagement au titre de l'AMCS, elle serait probablement de la nature d'un fonds, un fonds distinct, mais elle détiendrait les placements. Est-ce que cela a du sens? Si je peux juste ajouter à l'explication que vous venez de recevoir sur les 8% plus 2%, la proposition dans le document est de 8% chaque année et 2% à la fin de la deuxième année de l'exercice biennal. Ce n'est pas tout à fait la même chose que 10% par an. Donc 10% par an, c'est plus. Merci.

349. Le président : Je ne vois aucune demande d'intervention à ce stade. Donc, pour le moment, compte tenu de la demande de la Fédération de Russie pour que nous gardions en suspens une décision sous ce point de l'ordre du jour, nous arrivons à la fin de la session du jour. Nous avons deux points de décision en suspens au titre des points 14 et 16 de l'ordre du jour. Les délégations auront le temps de passer en revue les textes proposés qui ont été modifiés ici par le Secrétariat et je prévois de commencer demain matin par prendre les décisions sur les points 14 et 16 de l'ordre du jour, avant de revenir au point 13, qui, comme nous l'avons prévu, serait examiné demain, et de passer ensuite au point 17, en fonction des progrès que nous ferons. Nous avons très bien travaillé aujourd'hui. Espérons que nous serons aussi efficaces demain que nous l'avons été ces deux derniers jours. Je vous souhaite une très bonne soirée et je me réjouis de vous voir tous dans une ambiance positive demain matin.

350. Le président : Nous allons passer au point 16 de l'ordre du jour, où nous devons adopter la décision finale du comité. Puis-je demander au Secrétariat d'afficher le texte à nouveau? La décision que doit prendre le PBC est affichée à l'écran. Nous avons examiné ces modifications hier. Une délégation avait demandé plus de temps pour pouvoir les examiner de manière plus

approfondie. J'espère que la délégation a eu plus de temps pour les examiner plus attentivement, nous sommes désormais prêts à adopter cette décision. Puis-je considérer que le comité est prêt à aller de l'avant à ce stade? La décision est affichée à l'écran. La délégation du Mexique a demandé la parole. Vous avez la parole. (Texte affiché à l'écran :)

Le Comité du programme et budget (PBC) recommande aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, i) d'approuver la proposition de financement des prestations à long terme dues au personnel présentée dans le document WO/PBC/34/14, à savoir une charge annuelle (charge de base) de 10% des dépenses de personnel à compter de l'exercice biennal 2024-2025; ii) de prendre note des risques et des avantages liés à la désignation officielle des placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans le plan d'actifs et de demander au Secrétariat de réaliser une étude plus exhaustive sur la manière dont une entité distincte pourrait être créée afin de désigner officiellement les placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans le plan d'actifs et de présenter les résultats à la trente cinquième session du PBC; et iii) de prendre note des efforts déployés actuellement par le Comité de gestion des assurances collectives du personnel de l'OMPI pour limiter l'augmentation des dépenses médicales effectives et, en conséquence, la croissance des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

351. La délégation du Mexique : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais apporter une légère modification. La raison en est de donner plus de flexibilité et d'éviter le surfinancement du fonds, je suggère "d'avoir une charge annuelle allant jusqu'à 10%". Avec cela, le passif diminuera et il ne sera peut-être pas nécessaire d'utiliser l'intégralité des 10%, peut-être seulement 8%, donc on pourrait jouer avec ces chiffres ou ces pourcentages, selon que le passif augmente ou non. Je vous remercie.

352. Le Secrétariat : Nous sommes satisfaits si les autres États membres sont d'accord.

353. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président. Pouvons-nous également suggérer que la formulation indiquait également que, jusqu'à ce que l'engagement de 100% soit atteint au cours de ces années, et ce éventuellement lors des années excédentaires, d'une manière ou d'une autre, nous rédigeons la formulation de façon à ce qu'il soit financé à 10% au cours de toutes les années excédentaires prévues également?

354. Le président : Allez-vous proposer une formulation spécifique pour modifier la décision telle qu'elle est proposée? Parce que, d'après ce que je comprends, les délégations du Mexique et des États-Unis d'Amérique vont toutes deux exiger une modification de la formulation qui n'a pas été proposée. Ma question était de savoir si nous pouvons nous satisfaire du texte tel que proposé. Dans le cas contraire, nous avons besoin d'une pause pour apporter les modifications. La délégation du Mexique a demandé la parole, suivie de la délégation des États-Unis d'Amérique. La délégation du Mexique a la parole.

355. La délégation du Mexique : Peut-être pourrions-nous faire usage de cette suggestion et marquer une courte pause pour en discuter. L'on pourrait dire "de 10% maximum, des dépenses de personnel à compter de l'exercice biennal". Je ne suis pas anglophone, mais j'espère que cela fonctionne. Merci.

356. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président. Pourrait-on avoir une courte pause pour s'entretenir avec le Secrétariat?

357. Le président : J'aime les pauses, alors faites-vous plaisir. Vous avez 10 minutes.

358. Le président : Nous voilà de retour. Par conséquent, une modification mineure, supprimant le mot "de 10%", pour le remplacer par "de 10% maximum". Je crois comprendre que nous sommes prêts à aller de l'avant avec la formulation affichée sur l'écran. Je pense que vous êtes tous capables de le lire, je vous épargne donc la lecture orale du texte entier par mes

soins. Puis-je considérer que le comité est prêt à aller de l'avant avec le texte tel qu'il apparaît à l'écran, avec les modifications qui y sont apportées? Je ne vois aucune demande d'intervention, il en est donc décidé ainsi. Merci beaucoup aux délégations. La délégation du Nigéria a demandé la parole. Vous avez la parole.

359. La délégation du Nigéria : Monsieur le Président, pardonnez-moi. J'ai remarqué quelque chose dans le texte, désolé de vous y faire revenir. Il s'agit probablement d'une question sémantique. Je ne sais pas si le Secrétariat peut remettre le texte à l'écran, juste pour vérifier ses mots. Lorsque nous disons "de 10% maximum", je pense qu'il n'y a pas de raison d'avoir "(charge de base)", parce que si vous utilisez les mots "(charge de base)", c'est censé être défini, c'est censé s'appuyer sur des faits. Si je mets "de 10% maximum", j'ôte les parenthèses autour de "(charge de base)". C'est ce que je pense, j'ignore si c'est correct.

360. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la délégation. Oui, nous pouvons supprimer "charge de base" dans cette nouvelle formulation.

361. Le président : Bien que j'aie couvert la décision, techniquement, elle a été adoptée juste avant que nous ne remarquions que la délégation du Nigéria avait demandé la parole. La suggestion faite par l'éminente délégation du Nigéria a été approuvée par le Secrétariat, je suppose donc que les délégations sont toujours d'accord avec cette modification, et notre décision telle que nous l'avons adoptée reste adoptée. Aucune autre modification ne sera apportée.

362. Le Comité du programme et budget (PBC) recommande aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, i) d'approuver la proposition de financement des prestations à long terme dues au personnel présentée dans le document WO/PBC/34/14, à savoir une charge annuelle de 10% maximum des dépenses de personnel à compter de l'exercice biennal 2024-2025; ii) de prendre note des risques et des avantages liés à la désignation officielle des placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans le plan d'actifs et de demander au Secrétariat de réaliser une étude plus exhaustive sur la manière dont une entité distincte pourrait être créée afin de désigner officiellement les placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans le plan d'actifs et de présenter les résultats à la trente-cinquième session du PBC; et iii) de prendre note des efforts déployés actuellement par le Comité de gestion des assurances collectives du personnel de l'OMPI pour limiter l'augmentation des dépenses médicales effectives et, en conséquence, la croissance des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR AVANT-PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

363. Les délibérations reposaient sur les documents A/55/INF/11, WO/PBC/31/3 et WO/PBC/34/15.

364. Le président : “J’ai le plaisir de donner la parole au vice-directeur général, Secteur du développement régional et national pour la présentation de l’avant-projet de mandat relatif à l’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI en 2021. Vous avez la parole.”

365. Le vice-directeur général, Secteur du développement régional et national : “Je vous remercie infiniment, Monsieur le président, excellences et Mesdames et Messieurs les délégués. Comme vous le savez, l’Assemblée générale de l’OMPI en 2019 a décidé de procéder à une évaluation de l’ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l’OMPI et le mandat d’une telle évaluation serait décidé par le Comité du programme et budget. Compte tenu des conditions créées par la pandémie, le PBC n’a pas été en mesure de se prononcer sur le mandat en 2020. À la dernière session du PBC en septembre 2021, le comité a demandé au Secrétariat d’élaborer un avant-projet de mandat. Ce faisant, le Secrétariat était chargé par les États membres de tenir compte des communications des États membres et de toutes les opinions qui y figuraient. En outre, il a été demandé au Secrétariat de prendre en compte tous les documents pertinents, y compris, mais sans s’y limiter, les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l’OMPI et le rapport du vérificateur externe des comptes. Le Secrétariat a dûment établi un avant-projet de mandat relatif à l’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI en 2021. Cet avant-projet de mandat préliminaire a été publié six mois avant la session, comme demandé le 23 décembre 2021 et il est soumis aux délégations dans le document WO/PBC/34/15. En ce qui concerne l’avant-projet de mandat établi par le Secrétariat, je souhaiterais prendre acte de ce qui suit : premièrement, la structure du mandat respecte les normes d’évaluation du groupe des Nations Unies pour l’évaluation; ensuite, l’avant-projet de mandat reflète tous les avis exprimés par les États membres dans leur communication ainsi que les principes directeurs et le rapport du vérificateur externe des comptes. Comme l’a clairement montré la discussion lors de la trente-troisième session du PBC en septembre dernier, il reste des points de vue variés et parfois divergents parmi les États membres sur certains aspects du mandat. Deuxièmement, il y a un texte entre crochets dans l’avant-projet de mandat. Troisièmement, et enfin, comme je l’ai indiqué dans mes observations lors de la dernière session du PBC, l’élaboration du mandat est un exercice contrôlé par les États membres. Le Secrétariat espère que son avant-projet a aidé les États membres et soyez assurés que le Secrétariat reste prêt à aider les États membres sur demande. Je vous remercie, Monsieur le Président.”

366. La délégation de l’Algérie : Merci infiniment Monsieur le Président. La délégation de l’Algérie a l’honneur de faire la déclaration au nom du groupe des pays africains. Le groupe des pays africains remercie le Secrétariat de l’OMPI d’avoir établi l’avant-projet de mandat relatif à l’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI présenté dans le document WO/PBC/34/15. Nous prenons acte que l’avant-projet a été établi sur la base des contributions des États membres afin d’élaborer le mandat de l’évaluation de l’ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l’OMPI, conformément à la décision pertinente de l’Assemblée générale. Le groupe des pays africains estime que le réseau de bureaux extérieurs est un outil important qui permet à l’Organisation de mettre ses services et activités de coopération et de développement à la disposition des États membres, des parties prenantes et des partenaires, et d’atteindre les objectifs stratégiques de l’Organisation. Le réseau est également un moyen efficace de mieux sensibiliser le terrain et d’établir des liens plus étroits avec les différents acteurs des pays d’accueil, ce qui pourrait donner au personnel de l’OMPI la possibilité de prendre conscience des problèmes au niveau national, et donc de renforcer la culture du développement de l’Organisation en tant qu’organe du système des Nations Unies. Le groupe des pays africains estime que l’objectif principal de l’évaluation des bureaux extérieurs est de renforcer l’approche axée sur l’autonomisation des améliorations en cours, en mettant l’accent sur la manière dont les bureaux fonctionnent et sont associés à leur rôle à l’OMPI afin de générer des résultats conformes aux objectifs stratégiques de l’Organisation. L’évaluation doit notamment porter sur l’efficacité des mécanismes et des processus permettant de réaliser des activités de qualité et d’obtenir des résultats de même nature conformément au cadre de résultats du programme de travail et budget. Dans cette optique, le mandat de cette évaluation

doit être axé sur des indicateurs et des critères clairs et objectifs afin de fournir à l'OMPI un cadre permettant de faire le point sur la capacité organisationnelle des bureaux en dehors du siège et de donner ainsi des orientations précises pour améliorer le fonctionnement des offices. Le mandat doit également être associé aux bonnes pratiques du système des Nations Unies tout en tirant parti de l'expertise et de l'expérience de l'OMPI en matière de contrôle interne et d'audit. Il doit aussi tenir compte de l'âge des bureaux extérieurs, dans la mesure où les nouveaux bureaux de l'OMPI ne peuvent pas suivre les mêmes critères ou outils d'évaluation que le reste du réseau. Nous appuyons le fait que le mandat ne préjuge pas de la décision des États membres sur le développement du réseau des bureaux extérieurs et qu'il doit se limiter à l'évaluation des performances de chaque bureau extérieur en fonction des moyens dont dispose ce bureau, y compris ceux fournis par le pays hôte. Il est également important de tenir compte de la contribution des bureaux extérieurs à la réalisation du Plan d'action pour le développement compte tenu du fait que cette question constitue un élément essentiel de la politique de l'OMPI. À cet égard, le résultat final de l'évaluation des bureaux extérieurs doit permettre à l'OMPI d'améliorer son réseau en dehors du siège afin de lui permettre d'être plus efficace sur le plan opérationnel, notamment en matière de planification, de supervision et de responsabilité. Il est également vital de donner aux États membres la possibilité d'apprécier le rôle joué par le réseau dans la réalisation des objectifs et des priorités de l'Organisation. Le groupe des pays africains est d'avis que l'évaluation permanente des activités et des résultats de l'OMPI est un impératif de bonne gouvernance dans le contexte de la gestion axée sur les résultats. À cet égard, il est important que l'évaluation soit conforme aux pratiques établies en matière d'évaluation des organes directeurs et des activités sectorielles de l'OMPI sans qu'elles soient soumises à des éléments d'évaluation de nature politique qui pourraient faire perdre à l'évaluation sa pertinence. Le PBC demeure l'organe décisionnel de l'évaluation et examine les résultats et la taille des bureaux extérieurs tous les cinq ans conformément aux principes directeurs de 2015. L'assistance que le comité pourrait demander à d'autres entités de supervision pour mener à bien cette évaluation doit se concentrer sur des éléments factuels qui nous permettront d'éclairer les délibérations au sein du comité sur la stratégie à adopter pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité du réseau des bureaux extérieurs. Nous sommes prêts à participer activement aux débats sur ce point de l'ordre du jour de manière constructive. Merci.

367. La délégation de l'Allemagne : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je prends la parole au nom du groupe B. Le groupe B souhaiterait remercier le Secrétariat d'avoir établi un avant-projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI contenu dans le document WO/PBC/34/15 et pour sa publication en temps utile. Le groupe B se félicite des efforts déployés par le Secrétariat pour préparer le présent document sur la base des contributions reçues des États membres. Nous estimons que le document présenté constitue une base pour nos discussions et nous nous réjouissons de le développer davantage. Nous réaffirmons que l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être fondée sur les principes et objectifs généraux d'indépendance et de transparence. L'évaluation devrait être impartiale, uniforme et transparente afin de fournir une évaluation responsable, efficace et instructive aux États membres. Pour ce faire, nous continuons à considérer qu'il est extrêmement important que l'évaluation soit menée de manière totalement indépendante. Nous sommes disposés à engager des discussions avec tous les États membres pour définir et étayer davantage l'avant-projet de mandat. Cela dit, j'aimerais formuler des observations plus spécifiques sur l'avant-projet. Le groupe B note que les bureaux extérieurs actuels constituent une extension des services de l'OMPI depuis 2005. En tant que prolongement de l'activité de l'OMPI et conformément aux principes directeurs, le groupe B cherche à faire en sorte que les bureaux extérieurs soient évalués d'une manière conforme aux décisions de l'Assemblée générale et en vue d'apporter une valeur ajoutée, une efficacité et une efficacie claires à l'exécution des programmes. Le groupe B souhaiterait formuler les observations ci-après sur les éléments spécifiques de l'avant-projet de mandat. Nous estimons que l'évaluation doit être réalisée de manière totalement indépendante, conformément aux normes et aux critères établis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. L'indépendance et l'impartialité de

l'évaluation sont nécessaires à la crédibilité. Une équipe d'évaluation externe devrait être sélectionnée dans le cadre d'un processus ouvert et transparent, conformément aux procédures établies de l'OMPI, et devrait comprendre des experts en propriété intellectuelle et des évaluateurs professionnels. L'objet de l'évaluation, conformément à la politique d'évaluation de l'OMPI, devrait être d'évaluer d'une manière exhaustive, la pertinence, l'efficacité, l'incidence de la viabilité et de l'efficacité du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et leur adhésion aux principes directeurs figurant à l'annexe XI du document A/55/INF/11, et leur contribution au mandat, aux objectifs stratégiques et aux points pertinents du Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI. L'objectif de l'évaluation est de répondre aux questions essentielles relatives à la pertinence, à l'incidence, à l'efficacité, à l'efficience et à la viabilité de chaque bureau extérieur et du réseau de bureaux extérieurs dans son ensemble par rapport aux mandats, aux objectifs stratégiques et aux éléments pertinents du Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI. En ce qui concerne la méthodologie, l'évaluation devrait être effectuée de manière rigoureuse et efficace conformément à la norme 4,5 du GNUE afin de produire des informations et des conclusions utiles pour les États membres. Les études documentaires, les entretiens et les enquêtes mentionnés au paragraphe 13 du document WO/PBC/34/15 constituent de bons exemples des activités à inclure dans la méthodologie. Nous espérons que l'équipe d'évaluation établira un rapport initial, un premier projet de rapport et un rapport final et formulera des recommandations utiles fondées sur des faits et solidement étayées. Le rapport final devrait être présenté aux États membres ainsi qu'au PBC. Je vous remercie, Monsieur le Président.

368. La délégation de la République dominicaine : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de la République dominicaine a l'honneur de prendre la parole au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Dans ce point de l'ordre du jour, une fois encore, nous souhaitons exprimer l'appui du groupe en faveur de l'ouverture d'un bureau extérieur en Colombie, comme convenu et reconnu par le président de l'Assemblée générale à l'époque. Nous tenons à vous rappeler que la candidature de la Colombie s'appuie sur le consensus dans notre région. Diverses candidatures ont été présentées dans la région et ont été déclinées en faveur de la Colombie. Nous comprenons également que le retard dans l'adoption du mandat ne devrait pas être une excuse pour ne pas respecter les engagements d'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs, comme en Colombie, car cela affectera le bon déroulement des opérations dans la région. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes est prêt à travailler sur le mandat et souhaiterait analyser et examiner le texte en vue de progresser. Merci.

369. La délégation de la Chine : Merci, Monsieur le Président. La délégation de la Chine tient à remercier le Secrétariat pour avoir compilé les observations et les contributions reçues sur le mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs et pour la préparation du présent document. Notre délégation tient également à remercier le vice-directeur général, Secteur du développement régional et national de son introduction. Dans le même temps, mes remerciements vont également aux délégations qui ont soumis leurs observations sur ce point de l'ordre du jour. Ceci étant, l'évaluation des bureaux extérieurs n'est pas seulement une question interne liée à l'OMPI, elle concerne également les États membres. La délégation de la Chine tient donc à rappeler que l'évaluation devrait cette fois prendre pleinement en considération les points de vue et les recommandations des États membres, y compris ceux des pays hôtes. Les indicateurs pour l'évaluation des bureaux extérieurs devraient non seulement être communs, mais tenir pleinement compte également des caractéristiques des pays hôtes et ils devraient être ciblés pour éviter une approche uniforme. J'espère que, dans le mandat, les crochets qui reflètent ce que je viens de mentionner seront supprimés. S'agissant de l'évaluation, j'estime que les principes directeurs relatifs aux bureaux extérieurs de l'OMPI n'excluent pas la Division de la supervision interne des dispositions relatives à l'évaluation. Compte tenu de l'indépendance de la Division de la supervision interne et de ses activités et de sa familiarité avec les travaux de l'OMPI, il convient que le directeur de la Division de la

supervision interne prenne l'initiative de cette évaluation. C'est la fin de ma déclaration, je vous remercie.

370. La délégation de la Slovaquie : Merci de m'avoir donné la parole. Le président du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercie le Secrétariat d'avoir préparé le document sur le projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Le thème des bureaux extérieurs de l'OMPI était inscrit à l'ordre du jour de l'Organisation depuis plusieurs années et avait fait l'objet de longues négociations entre les États membres. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes s'était toujours engagé à mettre en œuvre la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2015 de procéder à un examen des bureaux extérieurs de l'OMPI. Nous estimons que l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devait être effectuée de manière hautement transparente, indépendante et objective. Mais, dans le même temps, nous aimerions voir clairement que l'évaluation nous montrerait les résultats concrets des activités des bureaux extérieurs, la performance réelle et la réalisation réelle des objectifs de l'OMPI dans le cadre des travaux des bureaux extérieurs. Comme nous sommes préoccupés par l'efficacité et l'efficacité du travail et du fonctionnement d'au moins un bureau extérieur existant, nous préférierions un audit interne des bureaux extérieurs existants. Nous avons pris acte qu'en raison de la pandémie de COVID-19, le calendrier pour l'évaluation est désormais caduc. Par conséquent, nous tenons à souligner que, bien que l'évaluation tienne compte des répercussions de la pandémie sur les activités des bureaux extérieurs, il conviendrait également de tenir compte de la situation internationale récente et de la situation géopolitique, notamment de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes est disposé à examiner le projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs et à participer de manière constructive aux délibérations. Merci.

371. La délégation de l'Inde : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je prends la parole en ma capacité nationale.

372. Le président : Je suis désolé de vous interrompre, mais la Fédération de Russie a indiqué qu'il s'agissait d'une motion d'ordre. Je donne la parole à la Fédération de Russie.

373. La délégation de la Fédération de Russie : Je voudrais m'excuser auprès de l'intervenant précédent, puisque nous avons levé et appuyé sur le bouton et essayé de signaler de toute façon que nous aimerions faire une motion d'ordre, mais nous n'avons pas été vus. Je voudrais vous demander de rappeler aux États membres la nécessité de ne pas utiliser la plateforme de l'OMPI pour employer des termes inacceptables. Nous devons utiliser un langage approprié et nous abstenir de débattre de questions allant à l'encontre de cela, je vous remercie.

374. Le président : J'ai pris note de la déclaration de la Fédération de Russie. Je rappelle aux États membres de conserver le décorum exigé des États membres lors de la participation aux réunions de l'OMPI, dans leurs déclarations. Je rends à présent la parole à la délégation de l'Inde pour sa déclaration.

375. La délégation de l'Inde : Je vous remercie, à nouveau, et prends la parole en ma capacité nationale. L'Inde remercie le Secrétariat d'avoir fourni l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Toutefois, nous sommes déçus de constater que l'avant-projet n'est qu'une compilation des contributions plutôt qu'un projet concis qui aurait permis aux États membres de s'efforcer de parvenir à un consensus à la présente session du PBC. L'Inde estime que l'évaluation doit être menée de manière transparente, objective et impartiale. Il faut trouver une synergie entre le rôle des États membres et l'expertise technique que le Secrétariat de l'OMPI pouvait apporter au processus d'évaluation. Si le processus d'évaluation global doit rester guidé par les États membres, l'évaluation technique devrait être ancrée dans le Secrétariat de l'OMPI, ce qui pourrait donner lieu à une évaluation objective et éclairée. Monsieur, le président, la délégation de l'Inde tient à souligner

que l'absence de progrès sur cette question essentielle n'est pas dans l'intérêt des États membres. En fait, cela nuit aux intérêts des États membres qui bénéficieraient des activités des bureaux extérieurs de l'OMPI. Cela va également à l'encontre d'un objectif essentiel et partagé consistant à aider les pays de diverses régions du monde à créer des écosystèmes propices à la promotion de l'innovation et à la protection de la propriété intellectuelle. Nous aimerions également réaffirmer notre point de vue selon lequel la proposition de procéder à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI n'aurait pas dû être liée aux propositions d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs. Selon nous, le mandat devrait mettre l'accent sur les paramètres quantitatifs et qualitatifs avec des échéanciers concrets. Les approches techniques et fondées sur le mérite, ainsi que le contexte local, devraient être pris en compte pour évaluer la prestation de services et l'efficacité des bureaux extérieurs. Par ailleurs, la décision de créer de nouveaux bureaux extérieurs ne devrait, selon nous, pas être prise en otage par l'achèvement du processus d'évaluation des bureaux existants. La délégation réaffirme être disposée à rester engagée de manière constructive dans les délibérations sur cette question importante et à travailler avec tous les États membres pour finaliser rapidement le mandat. Je vous remercie, Monsieur le Président.

376. La délégation du Brésil : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation du Brésil a fait sienne la déclaration de la République dominicaine au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous restons ouverts à un processus d'évaluation du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI. Nous pensons que cette évaluation pourrait avoir deux rôles importants : tout d'abord fournir des recommandations aux bureaux existants sur la manière d'améliorer leur fonctionnement et la prestation de leurs services et ensuite, faire la lumière sur l'élargissement futur du réseau. L'année dernière, le Brésil a soumis des propositions écrites sur le mandat pour l'évaluation. Les opinions exprimées à l'époque restent vraies à ce jour. Nous restons ouverts à une évaluation interne ou externe pour autant qu'elle soit indépendante, transparente et inclusive. En tout état de cause, il est important que toute évaluation soit menée en consultation avec les pays hôtes et que les bureaux extérieurs existants aient la possibilité de contribuer et de faire des suggestions sur la manière dont ils pourraient améliorer leur travail et, éventuellement, élargir leur champ d'activités. Cette délégation voit également l'intérêt d'une approche qui tienne dûment compte des spécificités du mandat, du contexte et des circonstances de chaque bureau extérieur, ainsi que du niveau de développement des pays hôtes et des écosystèmes locaux de PI. Le Brésil est prêt à analyser toute proposition relative au mandat, y compris une proposition sous votre responsabilité, et nous nous engageons de manière constructive à parvenir à un consensus sur une approche de l'évaluation. Je vous remercie.

377. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation des États-Unis d'Amérique approuve la déclaration du groupe B. Nous estimons que le document WO/PBC/34/15 offre un point de départ pour les délibérations, mais ce comité doit élaborer plus avant le mandat de cet avant-projet et nous avons l'intention de participer de manière constructive à cet exercice. Toutefois, avant de commencer à débattre de l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, j'aimerais formuler quelques observations générales à l'égard de l'un des bureaux extérieurs. Comme nous l'avons noté dans notre déclaration lundi, ces derniers mois, la Fédération de Russie a adopté des lois et promulgué des décrets qui portent atteinte à la protection et à l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des titulaires de droits étrangers. Ces actions ne sont pas conformes au mandat de l'OMPI et empêchent la Russie, pays hôte de l'un des bureaux extérieurs de l'OMPI, de contribuer à la réalisation de la mission, de la vision et des objectifs de l'Organisation. La situation actuelle pose la question de savoir comment un État membre peut ne pas tenir compte de l'un des principaux objectifs de l'OMPI, à savoir promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier, en hébergeant un bureau extérieur de l'OMPI qui est censé le faire. Nous devons garder cela à l'esprit lors de notre débat sur l'évaluation du réseau des bureaux extérieurs. Je vous remercie, Monsieur le Président.

378. La délégation du Nigéria : Merci, Monsieur le Président. La délégation du Nigéria souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains et tient à remercier le Secrétariat d'avoir présenté ce point de l'ordre du jour, y compris des informations sur les progrès accomplis en vue de la compilation des contributions des États membres concernant l'élaboration du mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs en 2021. Bien que nous soyons heureux de constater que les contributions ont été soumises par les États membres, le Secrétariat jouant le rôle technique, nous souhaitons réaffirmer que le mandat des bureaux extérieurs de l'OMPI doit être équilibré, transparent, équitable et mené en concertation avec les pays hôtes. La délégation s'attend à ce que l'évaluation soit menée en tenant dûment compte des caractéristiques uniques des bureaux extérieurs, qui étaient répartis dans différentes régions, avec des rythmes distincts en ce qui concerne les ressources de développement dont ils disposaient et la durée de leur fonctionnement. Elle estime qu'il est important de donner la parole aux bureaux extérieurs existants et de leur donner l'occasion de contribuer et de faire des suggestions sur la manière dont leurs fonctions et leur champ d'activité pourraient être améliorés et renforcés respectivement. Nous estimons que l'efficacité et l'efficacité du programme de travail et du Budget de l'OMPI seraient affectées de manière positive et stimuleraient les activités de coordination du Secrétariat. La délégation du Nigéria attache une grande importance à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI et est prête à participer de manière constructive avec les États membres à ce point de l'ordre du jour. Je vous remercie de votre attention.

379. La délégation de la Colombie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Notre délégation s'adresse au comité pour faire sienne la déclaration de la République dominicaine au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et exprimer sa gratitude pour l'appui exprimé en faveur de la création d'un bureau extérieur en Colombie. Comme indiqué lundi dernier, l'aspiration de la Colombie correspond à quelque chose qui a commencé en 2016 lorsque nous avons atteint un consensus régional considérable qui s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui. Nous nous sommes montrés constructifs, flexibles et enthousiastes à l'égard des décisions prises par le comité au titre du point 17 de la réunion du comité de cette semaine concernant le mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. À cet égard, nous souhaitons exhorter tous les États membres à lancer ce processus et à éviter de reporter l'évaluation, qui aurait dû en fait être réalisée l'année dernière, ce qui n'avait pas pu être le cas pour des raisons bien connues de tous. Enfin, ma délégation juge approprié, dans le contexte des décisions du PBC pour 2022, de tenter de mieux comprendre le fonctionnement des bureaux extérieurs à l'étranger. Nous pensons qu'une séance d'information serait extrêmement utile pour améliorer notre connaissance du pourquoi et du comment, des contributions aux objectifs et aux buts de l'Organisation. En ce sens, nous tiendrons des consultations au sein du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et également avec d'autres groupes régionaux dans le but de travailler sur une proposition à cet effet, et éventuellement de la soumettre à l'attention de ce comité lors de cette session ou de la prochaine. Merci.

380. La délégation du Japon : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation du Japon s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B. Tout d'abord, nous aimerions remercier sincèrement le Secrétariat pour la préparation du document de travail WO/PBC/34/15. La délégation comprend l'importance de différencier les propositions de chaque État membre pour le mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. La délégation souhaitait réitérer son point de vue. Premièrement, il est important qu'une évaluation de l'ensemble du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI soit menée conformément à une procédure impartiale, équitable et hautement transparente. Deuxièmement, l'Assemblée générale de l'OMPI a adopté les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI pour l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs. Nous considérons que plusieurs points clés à noter lors de l'ouverture de bureaux extérieurs, qui sont énoncés dans les principes directeurs, seraient également très utiles pour évaluer le réseau existant de bureaux extérieurs. Troisièmement, afin de refléter de manière appropriée l'état actuel des procédures de fonctionnement de tous les bureaux extérieurs, il serait approprié

d'offrir à ces mêmes bureaux extérieurs la possibilité de participer au processus d'évaluation et de fournir des réponses ou des avis sur les critères utilisés pour les évaluations. La délégation souhaiterait participer activement aux délibérations sur le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Je vous remercie, Monsieur le Président.

381. La délégation de la Roumanie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Puisque cette délégation prend la parole pour la première fois, nous tenons à nous associer aux autres délégations pour vous féliciter, ainsi que vos vice-présidents, pour votre élection, et nous vous remercions de vos efforts pour faire avancer les travaux de ce comité important. Nous souscrivons sur la déclaration du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et nous voudrions également remercier le Secrétariat de l'OMPI pour la préparation et la publication du document WO/PBC/34/15. Il est bien connu que la Roumanie a annoncé son intention et sa volonté d'accueillir, depuis le début, un bureau extérieur sous-régional à Bucarest, il y a 12 ans, en 2010. En 2016, après que nous nous sommes tous mis d'accord sur les principes directeurs de 2015, notre pays a soumis une proposition formelle s'inspirant de ce qui avait été décidé. L'offre a été réitérée en mars 2017, en totale conformité avec la procédure établie. Tout en soulignant que le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes restait la seule région sans aucun bureau extérieur, nous réaffirmons l'importance des principes directeurs qui stipulent que, outre les besoins de cette Organisation, la priorité doit être donnée aux régions n'ayant aucun bureau extérieur et que la répartition géographique équitable doit être envisagée et respectée. Nous tenons également à souligner et à rappeler que notre offre a été officiellement appuyée par un certain nombre de pays de notre région dès le début, sans être contestée par aucun État membre ni groupe. De même, nous tenons également à affirmer notre volonté de s'engager dans la rédaction du mandat d'évaluation des bureaux extérieurs de manière transparente, objective et constructive. Je vous remercie, Monsieur le Président.

382. La délégation de la République de Corée : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de la République de Corée tient à remercier le Secrétariat pour le travail considérable qu'il a accompli dans la préparation du document WO/PBC/34/15. Nous estimons que ce rapport constituera une bonne base pour poursuivre les délibérations sur ce point. Étant donné que les bureaux extérieurs sont les branches élargies de l'Organisation et que le Secrétariat de l'OMPI a de l'expérience et de l'expertise, nous pensons qu'une participation plus active du Secrétariat de l'OMPI devrait être encouragée dans la conduite de l'évaluation. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'inclusion du paragraphe 16 dans la partie consacrée aux dispositions relatives à la gestion. Par ailleurs, nous nous félicitons également de certaines phrases du paragraphe 10. En particulier, nous voulons souligner qu'il devrait fournir une évaluation sur la base des indicateurs de performance des bureaux extérieurs tels que décrits dans le programme de travail et budget de l'OMPI. Nous attendons avec intérêt des débats constructifs sur ce point de l'ordre du jour. Je vous remercie, Monsieur le Président.

383. La délégation du Pakistan : Merci infiniment, Monsieur le Président. Le Pakistan attache une grande importance à l'évaluation externe de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Au fil des ans, la question de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs s'est politisée, principalement en raison de l'inadéquation entre le nombre de bureaux extérieurs pouvant être ouverts au cours d'un exercice biennal donné, et le nombre de pays candidats. Bien que le Pakistan ne soit pas candidat à l'ouverture d'un bureau extérieur, la délégation a participé activement aux débats concernant les bureaux extérieurs au sein du PBC et de l'Assemblée générale. Notre position constante sur cette question est guidée par les principes de neutralité, d'objectivité, d'inclusivité et de transparence, ainsi que sur la base des Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI adoptés par l'Assemblée générale en 2015, et des recommandations contenues dans le rapport du vérificateur externe des comptes présenté lors de la trente et unième session du PBC en 2019. Ces principes directeurs et recommandations du vérificateur externe des comptes proposent des indications importantes sur l'élaboration du mandat et l'évaluation ultérieure. Ma délégation remercie le Secrétariat pour l'élaboration de l'avant-projet de mandat. Il est encourageant d'observer enfin

des progrès tangibles sur cette question. Je remercie également le vice-directeur général pour sa présentation et également le fait qu'il ait indiqué que la structure du projet était conforme aux pratiques internationales. Je remercie également le Secrétariat pour avoir tenu compte des communications écrites de ma délégation lors de l'élaboration de l'avant-projet. Nous estimons que le projet contient les éléments essentiels de l'évaluation et qu'il constitue une bonne base pour entamer nos délibérations sur cette question importante. Monsieur le président, nous avons des suggestions précises concernant les différentes sections. Puis-je les présenter maintenant ou ultérieurement?

384. Le président : Allez-y. La tâche dont nous sommes saisis est de discuter réellement de l'avant-projet.

385. La délégation du Pakistan : En ce qui concerne la portée, Monsieur le Président, nous recommandons qu'au paragraphe 9 ligne 3, nous proposons de remplacer "... des bureaux extérieurs de l'OMPI mis en œuvre au cours des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021...". Nous proposons qu'"après l'adoption des principes directeurs en 2015". Cette suggestion est conforme au principe directeur 9. En outre, il s'agirait de la première évaluation à être réalisée. Il est logique de ne manquer aucun exercice biennal. Nous estimons que l'évaluation devrait couvrir l'ensemble des opérations des bureaux extérieurs depuis leur création, mais nous pouvons accepter la portée des évaluations qui couvrent la période qui suit l'adoption des principes directeurs en 2015. Monsieur le président, en ce qui concerne les objectifs, selon les principes directeurs concernant les bureaux externes supplémentaires, en plus de l'évaluation de la performance du réseau, la taille du réseau doit également être évaluée. Le principe directeur 12 énonce, et je cite, "La capacité à maintenir la viabilité financière et budgétaire du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI dépendra de sa contribution à l'obtention des résultats des programmes, de la rentabilité de son fonctionnement et de la situation financière de l'Organisation, et le Secrétariat devra tenir les États membres dûment informés de cette question". C'est pourquoi, compte tenu de ce qui précède, il est très important de fonder l'évaluation sur certaines de ces questions. Par conséquent, nous proposons les ajouts ci-après aux objectifs. Premièrement, évaluer si les bureaux extérieurs sont essentiels au bon fonctionnement de l'OMPI et à l'accomplissement de son mandat et de ses objectifs fondamentaux. Bien entendu, nous pouvons également fournir ces informations par courriel également. Deuxièmement, procéder à une évaluation empirique et objective du rapport coût efficacité du maintien des bureaux extérieurs par rapport à la réalisation d'objectifs similaires par d'autres moyens. Monsieur le président, nous croyons comprendre que l'ensemble du document est entre crochets. Nous ne proposons pas de suppressions à ce stade. Je voudrais simplement préciser que, du point de vue de ma délégation, l'objectif de l'évaluation n'est pas seulement d'aider les bureaux extérieurs à améliorer les opérations et la prestation de services, à identifier les meilleures pratiques ou à améliorer l'efficacité et l'efficacité. Ce ne sont là que quelques-uns des objectifs secondaires de l'évaluation, une fois que nous aurons établi une logique de maintien ou d'expansion du réseau des bureaux extérieurs. En termes de méthodologie, nous sommes d'accord avec le quatrième point, selon lequel l'évaluation devrait tenir compte des différents profils, mandats, contextes et circonstances des bureaux extérieurs existants. Cela serait particulièrement vrai pour deux bureaux extérieurs établis dans la région africaine. Enfin, en ce qui concerne les modalités de gestion, notre préférence va à une organisation indépendante et neutre en dehors de l'OMPI pour mener à bien cette tâche afin de garantir la neutralité et l'objectivité de l'évaluation. Dans ce contexte, nous ne sommes pas d'accord avec les paragraphes 17 et 18. En termes de budget, un budget distinct suffisant devrait être alloué à cet exercice, et nous restons ouverts à la consultation avec d'autres États membres et le Secrétariat sur des propositions linguistiques spécifiques à cet égard. Enfin, comme je l'ai dit précédemment, l'avant-projet contient des éléments essentiels et offre différentes options conformes aux opinions exprimées par les États membres. Ce projet découle des vues exprimées verbalement et par écrit par les États membres de l'année dernière et sur la base des principes directeurs,

ainsi que du rapport du vérificateur externe des comptes. Nos délibérations devraient donc se fonder sur le présent document. Merci.

386. Le président : Je remercie la délégation du Pakistan pour sa déclaration. Nous sommes arrivés au terme de cette session. Nous avons plusieurs demandes d'intervention. Nous allons donc reprendre nos délibérations à 15 heures aujourd'hui afin de poursuivre nos délibérations. Je rappelle aux délégations que nous sommes le PBC, de sorte que la tâche qui nous incombe est de rédiger le mandat. Ce que j'ai entendu, ce sont les points de vue des délégations et ce qu'elles aimeraient voir dans le mandat, et quel type d'évaluation elles souhaiteraient voir se dérouler, mais la tâche qui nous incombe est très spécifique, à savoir que nous devons rédiger un mandat clair et précis pour l'évaluation. C'est pourquoi j'aimerais que les délégations concentrent leur attention sur l'avant-projet devant nous, qui est une compilation fournissant une bonne base de discussion, mais qui n'est pas sous la forme d'un mandat d'évaluation, car nous avons besoin d'un projet plus précis et plus concis. Lorsque nous reprendrons les débats cet après-midi, je demanderai aux délégations qui vont participer aux délibérations de se montrer très spécifiques dans leurs observations et de formuler des suggestions précises et concrètes sur le projet dont nous sommes saisis afin que nous puissions trouver une solution. Nous avons entendu ces débats lors des sessions précédentes également, ainsi que lors de diverses discussions avec les groupes et au sein des groupes. Je pense que nous devons avancer et que cet avancement ne sera possible que si nous commençons à nous concentrer sur les détails. C'est pourquoi je demanderai aux délégations que nous disposions de ce projet depuis six mois, puisque nous avons demandé au Secrétariat de le mettre à notre disposition il y a environ six mois. Il est temps que nous soyons plus concentrés dans nos délibérations et que nous travaillions à un texte consensuel pour le mandat, que nous pourrions adopter à la fin de la session. Le processus d'évaluation peut alors réellement commencer. Si nous continuons à débattre de ce que nous aimerions voir dans le mandat, du type d'évaluation que nous souhaitons, mais que nous n'avancions pas dans le processus de révision, alors l'objectif que nous nous sommes fixé à l'Assemblée générale et au sein du PBC ne sera pas atteint. J'attends avec impatience une discussion plus ciblée cet après-midi, et s'il y a quelque chose que je puisse faire en tant que président pour faciliter ces délibérations, et revenir avec cette proposition, je vous remercie de votre aimable attention et je me réjouis de vous revoir ici à 15 heures. Je vous souhaite un bon après-midi et un bon déjeuner.

387. Le président : Bienvenue aux délégations. Nous sommes prêts à reprendre. Un très bon après-midi à vous. Nous poursuivons nos délibérations au titre du point 17 de l'ordre du jour et nous suivons la liste des intervenants, comme nous l'avons fait avant le déjeuner. J'aimerais commencer par donner la parole à la délégation de l'Ukraine. C'est à vous.

388. La délégation de l'Ukraine : Merci, Monsieur le Vice-président, de nous donner la parole. La délégation de l'Ukraine souhaite s'aligner sur les déclarations de l'Allemagne au nom du groupe B, de la Slovaquie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et des États-Unis d'Amérique. S'agissant des bureaux extérieurs de l'OMPI, et en particulier de leur évaluation, qui est la raison de l'examen du document WO/PBC/34/15, il convient de mentionner que le fait d'accueillir un bureau extérieur est avant tout un privilège et un honneur pour l'État hôte. Le réseau des bureaux extérieurs fonctionne selon les mêmes mandats, principes et objectifs que l'OMPI. Il s'agit notamment de faire respecter le système le plus élevé de protection des droits de propriété intellectuelle au niveau mondial. Depuis le 24 février, date de l'agression non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, la Fédération de Russie a adopté un certain nombre de décisions juridiques qui portent atteinte à l'esprit et à la lettre de la protection universelle et du respect des droits de propriété intellectuelle. Ces actions du Gouvernement russe sont en fait en contradiction avec les principes et objectifs qui régissent le fonctionnement du bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie. Compte tenu des violations du droit, des règles et des droits de la propriété intellectuelle, l'on est en droit de douter que le bureau extérieur de l'OMPI en Fédération de Russie ait la capacité et l'intention de promouvoir et de faire respecter la protection nécessaire des droits de la propriété

intellectuelle conformément aux principes directeurs énoncés pour l'OMPI et à son plan stratégique. Monsieur le président, les bureaux extérieurs de l'OMPI sont les branches élargies de leur Organisation sur le terrain. La délégation de l'Ukraine, partant du principe que l'OMPI et ses réseaux doivent continuer à promouvoir et à protéger le système mondial de la propriété intellectuelle, souhaite que l'évaluation permette de trouver des réponses précises à un certain nombre de questions, notamment, par exemple, dans quelle mesure le bureau de l'OMPI en Fédération de Russie est conforme aux Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI. Si la promotion de l'utilisation efficace des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI était assurée, etc.? La délégation de l'Ukraine est convaincue qu'une évaluation approfondie et en temps voulu des bureaux extérieurs aiderait les États membres à prendre une décision éclairée sur l'avenir du réseau. Merci.

389. La délégation de Singapour : Je vous remercie, Monsieur le Président. Premièrement, Singapour tient à remercier le Secrétariat pour le travail considérable qu'il a accompli en vue de fournir l'avant-projet de mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs sur la base des contributions des États membres. Nous restons déterminés à participer de manière constructive à l'élaboration du mandat et travaillerons en étroite collaboration avec les autres États membres sur ce processus. Deuxièmement, il est essentiel que le mandat du processus d'évaluation produise un résultat qui donnera des orientations et aidera les bureaux extérieurs existants à améliorer leurs opérations et leur prestation de services. À cet égard, il est important que les membres s'alignent sur cet objectif afin que le processus soit significatif et efficace. Troisièmement, nous remercions le Secrétariat et le président pour l'ouverture et la transparence dans la conduite des consultations sur cette question jusqu'à présent. Nous espérons que les principes de transparence et d'ouverture de tous les membres, y compris les bureaux extérieurs et leurs pays hôtes, continueront d'être respectés dans le processus de rédaction du mandat. Cela permettra de s'assurer que le mandat fournira un critère d'évaluation global et objectif pour les bureaux extérieurs. Merci.

390. La délégation de l'Afrique du Sud : Merci infiniment, Monsieur le Président. L'Afrique du Sud souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Monsieur le président, nous sommes d'avis que la conclusion des discussions sur le mandat est nécessaire pour faire en sorte que l'évaluation soit effectuée sans délai. L'évaluation des bureaux extérieurs aidera les pays accueillant les bureaux extérieurs, ainsi que l'ensemble des membres de l'OMPI, y compris les pays hôtes potentiels, afin de mieux comprendre le fonctionnement des bureaux extérieurs existants et de recenser les lacunes à combler, ainsi que toute assistance nécessaire pour donner aux bureaux extérieurs les moyens de peser davantage. L'évaluation nous permettrait de tirer les enseignements des pratiques recommandées des bureaux extérieurs, et cela devrait en particulier aider les pays qui accueilleront les bureaux extérieurs à l'avenir. Il est en effet dans l'intérêt de l'ensemble des membres de l'OMPI d'avoir des bureaux extérieurs qui apportent une valeur ajoutée et qui fonctionnent de manière efficace et rationnelle, conformément aux principes directeurs. L'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être un exercice crédible fondé sur les principes de transparence et d'objectivité, et comme l'a souligné le groupe des pays africains, ne devrait pas préjuger de la décision des États membres sur le développement du réseau des bureaux extérieurs. Il ne serait pas possible d'atteindre les objectifs de l'évaluation sans un mandat clair et sans équivoque. À ce titre, le présent document, dont nous remercions le Secrétariat pour sa compilation, doit être rationalisé pour se révéler utile au comité. Nous remercions les délégations ayant soumis des contributions sur le mandat, mais nous considérons que certaines de ces contributions sont incompatibles avec les objectifs de l'évaluation. Nous réaffirmons l'importance du réseau de bureaux extérieurs en tant que moyen essentiel d'accélérer la mise en œuvre du programme et des services de l'OMPI et de contribuer aux objectifs du Plan stratégique à moyen terme, y compris celle de relier l'OMPI à ses différentes parties prenantes, y compris celles n'ayant pas été traditionnellement desservies par le système de la propriété intellectuelle. Nous attendons avec intérêt des débats productifs sans politisation de la question. Merci.

391. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le Canada remercie le Secrétariat d'avoir fourni cet avant-projet et souscrit à la déclaration du groupe B. Nous continuons à plaider pour une méthodologie d'évaluation uniforme applicable à tous les bureaux extérieurs, afin de garantir la cohérence et la transparence de l'évaluation, conformément aux meilleures pratiques internationales en la matière. Une telle évaluation devrait être indépendante et déboucher sur des recommandations susceptibles d'améliorer l'efficacité des différents bureaux ainsi que celle du réseau. Conformément à la décision de 2019 de l'Assemblée générale et au rapport des vérificateurs externes des comptes dans le document WO/PBC/31/3, dans la mesure où il n'existe pas de [stratégie] claire pour sous-tendre le développement du réseau des bureaux extérieurs, le Canada estime qu'une évaluation solide du réseau est une condition préalable à toute délibération concernant de nouveaux bureaux, et un outil essentiel pour garantir la responsabilité et la transparence du réseau existant. Les bureaux extérieurs fonctionnent comme une extension des services de l'OMPI et ils devraient être évalués en tant que tels, dans la mesure où les bénéficiaires des services, les parties prenantes et leurs pays hôtes seront sans aucun doute des interlocuteurs extrêmement précieux pour les évaluateurs indépendants chargés de la conduite de l'évaluation. Merci.

392. La délégation de l'Ouganda : Merci, Monsieur le Président de donner la parole à l'Ouganda. La délégation de l'Ouganda souhaitait souscrire aux déclarations faites par l'Algérie au nom du groupe des pays africains. Elle tient à préciser que le mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs doit être transparent, efficace, inclusif et indépendant. Elle souhaite que les contributions et l'appui fournis aux pays hôtes soient évalués et communiqués dans les états financiers de l'OMPI. La délégation espère également que le mandat devra être intégré aux bureaux et offices régionaux, tout en partageant les plans de travail et en améliorant les rapports internes et en mettant davantage l'accent sur les performances par rapport aux programmes de travail relatifs au programme et budget. Le mandat devrait également inclure une analyse de la base constitutionnelle pour les bureaux extérieurs en vertu de la Convention instituant l'OMPI. En outre, le mandat devrait également permettre d'évaluer dans quelle mesure les mandats et les activités des bureaux extérieurs sont conformes au Plan d'action pour le développement. La délégation de l'Ouganda tient également à indiquer que les recommandations du Plan d'action pour le développement devraient être conformes aux programmes de l'OMPI et dans les pays ne disposant pas de bureaux extérieurs. Je vous remercie, Monsieur le Président.

393. La délégation des Émirats arabes unis : Je vous remercie, Monsieur le Président. Les Émirats arabes unis souhaitent réaffirmer l'importance de l'adoption du mandat pour la période en cours et dans le cadre du budget. Nous tenons à souligner la nécessité pour les États membres d'adopter de manière simple et objective ce mandat. Nous comptons sur vous pour faciliter la consultation afin que nous puissions adopter une décision au cours de la présente session. Comme vous le savez, les Émirats arabes unis ont présenté une demande d'accueillir un bureau extérieur en 2017 sur la base des principes directeurs adoptés par l'Assemblée générale en 2015. Les Émirats arabes unis tiennent à remercier le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/34/15 et les États membres qui ont soumis et contribué aux propositions. Nous souhaitons faire quelques propositions concernant le texte proposé. Après avoir examiné le texte, je souhaite attirer l'attention sur les quatre points suivants. Premièrement, nous devons travailler à la simplification du document et chercher à réduire les contradictions et les oppositions dans le texte, en particulier celles concernant les procédures et la méthodologie. Nous soutenons les points mentionnés au paragraphe 9 concernant l'évaluation des bureaux extérieurs et les moyens d'atteindre les objectifs de l'OMPI de 2018 à 2021, en tenant dûment compte des bureaux qui ont déjà été ouverts et inaugurés. En ce qui concerne les modalités de gestion, nous estimons qu'il est essentiel que l'autorité d'évaluation, par exemple, soit bien informée de la nature de cette Organisation et de ses objectifs. Elle doit faire preuve de transparence, d'indépendance, et cela ne doit pas conduire à une augmentation des dépenses pour l'Organisation. Nous souhaitons souligner que les autorités qui sont en mesure de le faire doivent se concentrer sur les points suivants. La DSI,

comme vous le savez, durant les travaux de ce comité, tous les États membres ont salué le travail de la DSI et, comme nous l'avons entendu cette semaine, la DSI est hautement professionnelle et compétente. Nous pourrions également faire appel à l'OCIS car vous le savez, il s'agit d'un organe consultatif composé d'experts externes qui aide les États membres à superviser les opérations de l'OMPI. Les Émirats arabes unis appuient pleinement ces instances et nous ne saurions en fait accueillir d'autres autorités extérieures, comme indiqué au paragraphe 18. En ce qui concerne les résultats attendus et les produits livrables au paragraphe 19, nous aimerions savoir quel est le délai proposé pour recevoir les résultats et nous aimerions dissocier cela de la décision concernant les bureaux extérieurs supplémentaires. Nous sommes prêts à coopérer à la prise d'une décision sur cette question. Merci.

394. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous aimerions faire quelques observations en ce qui concerne les contributions soumises par certains États membres. Nous ne nous attendons pas à ce que le texte soit rédigé à ce stade. Donc, si c'est le cas, nous voudrions suggérer qu'au paragraphe 6, page 2, il soit fait référence à la possibilité d'étendre ou de contracter le réseau selon les besoins. Nous demandons la suppression de ce point car il n'appartient pas à l'évaluateur de décider ni de préjuger de la décision sur le développement du réseau. Nous remarquons qu'un État membre a fait des contributions pour remettre en cause l'utilité du réseau existant, et nous sommes opposés à cette contribution. Nous ne l'appuyons pas. Nous pensons que l'objectif principal de l'évaluation devrait être d'améliorer le réseau existant et de donner une évaluation apolitique claire, objective, concise et pertinente pour l'appréciation des États membres afin de prendre des décisions éclairées sur le développement futur du réseau. De même, en ce qui concerne le point D sur les objectifs, en page 4, il est question de savoir si le travail des bureaux extérieurs applique les priorités. Nous pensons que le meilleur moyen de formuler cette question est de savoir comment le travail du réseau des bureaux extérieurs applique les priorités. Nous ne pensons pas que cela implique une réponse par oui ou par non. Nous devons décrire comment le réseau contribue à la mise en œuvre des priorités de l'Organisation. En ce qui concerne le point F sur les modalités de gestion, il est fait référence à une organisation indépendante. Nous souhaiterions savoir quelle entité désignera cette organisation indépendante et quels critères seront utilisés pour désigner cette organisation indépendante qui procédera à l'évaluation. En fin de compte, la décision finale concernant l'évolution de la taille du réseau reviendra au PBC, qui a la souveraineté et les prérogatives pour en décider. Il peut être assisté d'autres organes de supervision ou par des entités externes indépendantes, mais toute évaluation ne doit pas préjuger de la décision des États membres sur cette question. Nous avons de nombreuses autres questions à soulever et nous ne pouvons pas les soulever en plénière. Nous pensons qu'il serait peut-être approprié d'en tenir compte lors des consultations informelles, mais nous sommes prêts à participer activement à ce débat afin de parvenir à un document précis qui puisse bénéficier du consensus pour aller de l'avant avec ce point de l'ordre du jour. Je vous remercie, Monsieur le Président.

395. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous prenons la parole dans le cadre d'un droit de réponse. Nous sommes obligés de prendre la parole afin de donner une précision générale sur les points soulevés par deux délégations, c'est-à-dire les commentaires relatifs à deux textes législatifs en Russie dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ce n'est pas la première fois que nous entendons cela et c'est quelque chose qui n'est pas à l'ordre du jour ici présent. Nous tenons à souligner que nous avons effectivement étudié attentivement toutes les pratiques en ce qui concerne ces textes législatifs dans notre pays. Au cours de la session sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques, nous avons fourni toutes ces informations. C'était très récent. En effet, nous avons donné toutes les informations requises le 30 mai de cette année. Toujours dans un esprit d'ouverture et de transparence, en matière de propriété intellectuelle, nous avons envoyé au Secrétariat des explications détaillées. Toutes ces informations ont été distribuées et sont disponibles sur le site Web de l'OMPI. Toute personne qui souhaite

examiner ces informations a la possibilité de le faire. Si cela vous intéresse, rendez-vous sur le site pour voir ces informations. Nous tenons une nouvelle fois à souligner à cet égard que la législation est pleinement conforme aux obligations internationales de la Fédération de Russie en matière de propriété intellectuelle. Nous tenons également à souligner que ce type de mécanisme est prévu dans les traités et accords internationaux, par exemple notre Accord sur les ADPIC. Nous avons également des dispositions similaires en ce qui concerne les importations parallèles, par exemple en matière de licences, et d'autres types de législation de ce type figurent dans les textes de loi de nombreux États. Pour en venir maintenant à la question des bureaux extérieurs, les bureaux extérieurs de l'OMPI font partie intégrante de l'architecture de cette Organisation et de la manière de la structurer. Les bureaux extérieurs agissent indépendamment de tout type de politique intérieure suivie par un pays hôte. Ils ne participent à aucun type de norme et ne sont pas directement liés à l'application de la législation nationale. Les bureaux extérieurs de l'OMPI ont un tout autre rôle. Ils fonctionnent de manière impartiale et objective, conformément aux documents énonçant les objectifs de l'OMPI, le PSMT et le budget adopté pour un exercice biennal. Leur travail est orienté de la sorte. En outre, ils répondent aux exigences et aux besoins de l'Organisation et c'est certainement ce qui se passe au bureau extérieur de l'OMPI à Moscou. Nous faisons cette déclaration dans le cadre d'un droit de réponse, et nous nous réservons le droit de revenir sur d'autres points ultérieurement au cours de la séance de l'après-midi, je vous remercie.

396. La délégation de l'Arménie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous estimons que le bon fonctionnement des bureaux extérieurs de l'OMPI est un outil essentiel pour atteindre les objectifs de l'OMPI en matière de promotion des services mondiaux de propriété intellectuelle dans différentes régions du monde. Ils s'acquittent de leurs fonctions de manière indépendante et impartiale dans le cadre des documents régissant le mandat et les objectifs de l'OMPI, du Plan stratégique à moyen terme, du programme de travail et budget. Leur évaluation devrait être conduite de manière objective et ne devrait pas être politisée. Les bureaux extérieurs font partie intégrante de l'OMPI et n'ont aucune incidence sur les décisions des États hôtes. L'Arménie a un historique de collaboration efficace avec les bureaux extérieurs de l'OMPI, dont celui sis à Moscou. Comme nous l'avons mentionné à de nombreuses reprises, comme dans d'autres pays de notre région, un grand nombre d'entreprises fonctionnent en Russie, d'où l'importance pour nous de la coopération avec le bureau de Moscou et de la prise en compte de la langue russe dans les différents systèmes fonctionnant et opérant sous les auspices de l'OMPI. Merci.

397. La délégation de la République arabe syrienne : Les bureaux extérieurs jouent un rôle essentiel dans l'interaction et le développement des offices de propriété intellectuelle. Les bureaux extérieurs jouent un rôle déterminant dans l'interaction avec les milieux universitaires, les milieux d'affaires et les utilisateurs des systèmes d'enregistrement international. Les bureaux extérieurs contribuent à l'adhésion des pays hôtes aux traités internationaux administrés par l'OMPI et à l'appui à la protection des droits de propriété intellectuelle. Dans ce contexte, nous devons souligner que le bureau extérieur s'acquitte de ses fonctions de manière impartiale et indépendante, conformément aux directives de l'OMPI, au programme de travail et budget pour l'exercice biennal, au Plan stratégique à moyen terme et aux objectifs ainsi qu'au mandat de l'OMPI. Les bureaux extérieurs ne devraient pas être associés à la mise en œuvre de décisions ou d'actes législatifs nationaux des pays hôtes. En outre, les bureaux extérieurs offrent un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace et l'efficacité des offices est mesurée par des statistiques positives concernant le nombre de demandes internationales déposées par des demandeurs nationaux et étrangers. C'est pourquoi le mandat ne devrait pas inclure les indicateurs d'exécution qui ne devraient pas être remplis par les bureaux extérieurs, car les indicateurs figurent déjà dans le document susmentionné approuvé par les États membres. Le processus d'évaluation doit être réalisé par la Division de la supervision interne et ce processus doit être mené sans politisation et devrait prendre en compte l'ensemble du réseau de bureaux extérieurs, sans se concentrer sur un seul bureau extérieur. Je vous remercie, Monsieur le Président.

398. La délégation du Kazakhstan : Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole. Au nom de la République du Kazakhstan, nous remercions le Secrétariat pour le document détaillé et nous prenons note de l'adoption de la politique linguistique révisée de l'OMPI, ainsi que des efforts déployés par l'Organisation pour promouvoir le multilinguisme. En raison de circonstances historiques dans les pays d'Asie centrale et d'Europe occidentale, la langue russe reste un outil de communication interethnique, raison pour laquelle une grande partie des déposants l'utilisent largement pour obtenir les informations nécessaires. À cet égard, le Kazakhstan appuie et attend avec intérêt des progrès sur la question de l'extension des régimes linguistiques dans les systèmes d'enregistrement internationaux de Madrid et de La Haye. Considérant que les États membres ont présenté diverses options pour l'évaluation et la méthodologie, les aspects organisationnels et de gestion, il reste important d'accorder l'attention voulue à la tâche et au perfectionnement des bureaux extérieurs et d'accroître leur rôle dans les régions. Nous tenons également à souligner que le réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI fonctionne efficacement et constitue un outil important pour atteindre les objectifs de l'Organisation et promouvoir les services mondiaux dans les différentes régions du monde. En tant que partie intégrante de la structure de l'OMPI, les bureaux extérieurs jouent un rôle essentiel en collaborant avec les offices nationaux de propriété intellectuelle, les académies, les milieux d'affaires et les déposants de ces pays et régions, y compris les utilisateurs des systèmes d'enregistrement internationaux. Les bureaux extérieurs contribuent de manière significative à l'adhésion de ces pays aux traités internationaux administrés par l'OMPI. En outre, les Offices fournissent une assistance et un appui complets aux déposants tant nationaux qu'étrangers, y compris les utilisateurs potentiels des systèmes d'enregistrement internationaux et des services mondiaux de propriété intellectuelle. En tant que partie intégrante de l'OMPI, les bureaux extérieurs, y compris le bureau de l'OMPI en Fédération de Russie, travaillent de manière indépendante, sans influence extérieure de l'État tout entier. Ils s'acquittent de leurs fonctions de manière indépendante et impartiale dans le cadre des documents régissant le mandat et les objectifs de l'OMPI, du Plan stratégique à moyen terme, du programme de travail et budget. Nous voyons la valeur des travaux de ces bureaux et sommes convaincus que leurs travaux ininterrompus sont essentiels pour mener à bien le mandat de l'Organisation. En outre, nous souhaitons ajouter que les délégations s'abstiennent de politiser le processus et l'Assemblée générale a chargé le PBC d'examiner le projet de mandat pour l'évaluation du réseau de tous les bureaux extérieurs au lieu de débattre d'un bureau particulier. À cet égard, je remercie le Secrétariat pour la préparation de cette réunion et nous a fourni les documents pertinents et nous attendons avec intérêt une coopération fructueuse avec l'OMPI pour développer les domaines de coopération traditionnels et nouveaux. Je vous remercie, Monsieur le Président.

399. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Tout d'abord, ma délégation tient à remercier le Secrétariat de l'OMPI d'avoir élaboré l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, qui se fonde sur les contributions des États membres figurant dans le document WO/PBC/34/15. Ma délégation tient également à remercier le vice-directeur général, Secteur du développement régional et national, pour ses remarques liminaires. Nous sommes fermement convaincus que l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être purement technique et que le mandat devrait être rédigé sur la base des principes de transparence, d'objectivité, de non-sélectivité et de non-politisation, sinon ce serait contre-productif. Ma délégation estime également que le mandat devrait être établi de telle sorte que son but, sa fonction et son mandat soient définis clairement et précisément afin d'éviter toute interprétation divergente à l'avenir. Mon pays étant l'un des pays candidats pour accueillir un bureau extérieur de l'OMPI, ma délégation a exprimé son point de vue sur le mandat figurant dans le document WO/PBC/33/13/Add. Nous estimons que les principes directeurs des bureaux extérieurs de l'OMPI sont le principal document à cet égard, qui a été adopté par l'Assemblée générale en 2015. L'une des fonctions essentielles des bureaux extérieurs est de fournir une assistance technique et des activités de renforcement des capacités. Par conséquent, conformément au paragraphe 14 des principes directeurs, lors de

la création de nouveaux bureaux extérieurs, il convenait d'accorder toute l'attention voulue aux aspects relatifs au développement. Par ailleurs, le paragraphe 13 des principes directeurs stipulait que toute décision à cet égard doit être prise en fonction des principes d'un réseau géographique durable, équitable et efficace de l'emplacement des futurs bureaux extérieurs. Monsieur le président, nous estimons que l'évaluation par un évaluateur externe indépendant est une option appropriée, car les vérificateurs des comptes traitent principalement de questions financières, mais l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI n'est pas une question financière, en soi, et concerne dans une plus large mesure la fonction et le rôle global des bureaux extérieurs. Par conséquent, nous réitérons notre proposition de créer un comité composé de trois ou cinq évaluateurs externes indépendants, par exemple, un du Groupe d'évaluation des Nations Unies et d'autres d'institutions similaires pour l'évaluation. Je vous remercie, Monsieur le Président.

400. La délégation du Pakistan : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous sommes heureux de constater l'engagement considérable des différents États membres à l'égard de l'avant-projet, et je pense que c'est ce que l'on appelle une attention particulière. Nous convenons que cette question devrait se poursuivre d'une manière technique. L'idée est donc de rationaliser ce document, comme l'ont également indiqué de nombreuses autres délégations. Par conséquent, nous proposons de procéder section par section et paragraphe par paragraphe afin de refléter les propositions faites par ma délégation et d'autres, dans le but de publier probablement un document révisé demain. Merci.

401. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous examinons le document dont nous sommes saisis pour examen. Nous sommes heureux de constater le bon fonctionnement du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Nous sommes convaincus que les bureaux extérieurs sont des instruments importants pour atteindre les objectifs de cette Organisation et faire progresser les services mondiaux de propriété intellectuelle qui peuvent être fournis à différentes régions du monde. Les bureaux extérieurs ont eu un rôle important à jouer en interaction avec les départements nationaux travaillant dans le domaine de la propriété intellectuelle, également dans les milieux universitaires ainsi que les déposants des pays et régions concernés, y compris les utilisateurs du système d'enregistrement international. Nous remercions le Secrétariat d'avoir préparé ce projet de mandat. Nous constatons que dans ce document, tel qu'il se présente actuellement, nous avons une compilation de propositions des États membres, y compris des propositions du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Telles étaient les propositions qui avaient en fait été appuyées lorsqu'elles avaient été présentées à la dernière session. Nous notons qu'en fait, tout le monde convient que les principes directeurs sont particulièrement importants, mais un certain nombre de délégations ont noté l'importance du Plan stratégique à moyen terme et du programme de travail et budget de l'Organisation. Tous ces éléments ont déjà été examinés et acceptés par l'ensemble des États membres. Nous pensons donc en principe que les indicateurs qu'ils contiennent constitueraient un très bon point de référence pour tout type d'audit à réaliser. Nous exhortons certains pays à cesser de tenter de manipuler ce processus et de s'abstenir de toute politisation de ce qui est une question purement technique. Nous tenons à rappeler que l'Assemblée générale a chargé le PBC d'examiner le projet de mandat pour les bureaux extérieurs de l'OMPI, c'est-à-dire pour l'ensemble du réseau, et non pour un bureau en particulier. Il n'y a pas eu de mise à l'écart. Nous estimons donc que lorsque nous examinons le mandat, nous ne pouvons pas inclure rétrospectivement une sorte de critère d'efficacité, qui ne reflète pas la manière dont les bureaux extérieurs fonctionnent réellement. Nous pensons que nous ne devrions inclure que les indicateurs qui figurent déjà dans les documents que j'ai mentionnés précédemment. C'est-à-dire les documents déjà approuvés par les États membres. Les principes directeurs ne prévoient pas ces critères d'efficacité particuliers. Nous pensons donc que les critères à adopter devraient être ceux qui existent déjà dans les documents normatifs déjà en vigueur. Ce qui est important c'est que, lors de l'évaluation des bureaux extérieurs, nous prenons en compte les aspects particuliers de la situation particulière, ainsi que les priorités nationales et

régionales en jeu. S'agissant des propositions de textes que nous avons ici sur le document du Secrétariat, nous remercions le Secrétariat d'avoir tenu compte d'un certain nombre de propositions avancées, notamment par notre groupe, le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, ainsi que des propositions d'autres, et des propositions qui ont été soutenues par d'autres États également. Nous avons une liste assez longue de commentaires en fait. Je ne veux pas retarder les travaux à ce stade en les parcourant pour tous les lire. Nous les remettrons, par écrit, au Secrétariat, et nous aimerions savoir quel type de procédure vous avez l'intention de suivre pour faire avancer ce travail, c'est-à-dire travailler sur ce texte. Un certain nombre de propositions ont été avancées. Nous avons reçu de nombreuses propositions différentes de la part de différents États membres, et nous aimerions savoir quel type de procédure vous souhaitez suivre, dans quel format nous allons travailler. Nous pensons que cela serait très utile. Certaines personnes ont parlé de consultations informelles, d'autres ont parlé d'examiner le texte paragraphe par paragraphe. Nous devons savoir exactement comment nous allons travailler, alors comment envisagez-vous de faire avancer ce travail? Merci.

402. Le président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie pour ses observations détaillées. Permettez-moi d'essayer de résumer ce que je vois, et mon résumé peut ne pas être parfait, mais j'ai vu que la plupart d'entre nous ont trouvé que la compilation qui a été mise en place par le Secrétariat est bonne. C'est un bon effort de rassembler toutes les propositions reçues des États membres. Ce que j'ai également entendu, c'est que cette longue compilation ne se prête pas aux États membres qui participent à des négociations approfondies. Il y a également un point de vue selon lequel ce projet particulier peut être examiné paragraphe par paragraphe, et nous pouvons voir si nous pouvons parvenir, à la fin du processus, à un texte convenu. Il existe des divergences de vues entre les États membres en ce qui concerne les termes de référence de l'évaluation. Il est très évident qu'après avoir exprimé nos points de vue, et après avoir énoncé nos positions, nous devons maintenant, en tant qu'États membres, aller de l'avant et essayer de voir que nous devrions avoir un document qui ne nous satisfait pas tous, nous ne pouvons pas avoir toutes nos raisons reflétées là, en même temps, une sorte de document avec lequel nous pouvons vivre. Avec cet objectif en tête, nous avons deux façons d'avancer. Nous concluons cette plénière formelle et passons à la plénière informelle, où les suggestions des États membres sont prises en compte. S'ils veulent avancer paragraphe par paragraphe, nous pouvons le faire. À la fin du processus, nous voyons si cela constitue une bonne base pour poursuivre nos délibérations. La deuxième approche pourrait consister à engager des consultations informelles. Cependant, la compilation que nous avons, à mon avis, ne conduit pas à des consultations informelles parce que nous aurions alors besoin d'un projet plus précis qui ressemble réellement à des termes de référence, et les États membres peuvent alors y réfléchir de manière informelle. S'ils le souhaitent, ils peuvent retourner auprès de leurs autorités pour y jeter un coup d'œil et revenir avec des commentaires. Cela contribuerait à rationaliser nos débats. Je m'en remets donc aux États membres. Nous pouvons d'abord suivre le processus de la plénière informelle et si nous constatons que ce processus n'est pas susceptible de nous mener au but, alors nous pouvons changer de cap et opter pour une version plus rationalisée, comme l'a suggéré une délégation, simplifiée de ce que nous avons, qui pourrait constituer la base de nos délibérations ultérieures. Ma proposition à ce stade serait de passer à une plénière informelle et d'essayer de voir si les commentaires et les suggestions des États membres nous mènent à la destination que nous voulons atteindre. N'oublions jamais que ce que nous examinons n'est qu'un simple mandat. N'essayons pas de préjuger de la manière dont le processus d'évaluation va se dérouler et du type de résultat auquel il aboutira. Nous devons faire confiance aux évaluateurs que nous allons décider d'évaluer, et nous devons faire confiance aux termes de référence, qui guideront les évaluateurs pour prendre la décision. À ce stade, nous allons concentrer nos énergies sur la rédaction du mandat. Nous avons eu de longues discussions, et je pense que presque toutes les délégations ont eu l'occasion, à différentes étapes du processus, d'exprimer leurs points de vue. Après avoir entendu toutes ces opinions et avoir eu l'occasion d'exprimer nos points de vue, nous devons maintenant nous concentrer davantage et essayer de voir si le

projet actuel est quelque chose sur lequel nous pouvons travailler ou si nous avons besoin d'une version plus simplifiée. Selon moi, il serait plus facile pour le comité de disposer d'une version simplifiée qui se prête à un débat plus ciblé. Puisque les États membres ont également exprimé le souhait que nous puissions jeter un coup d'œil au début du document que nous avons reçu du Secrétariat, nous pouvons commencer ce processus. Donc, si je ne vois pas d'objections à ce stade, nous nous réunissons à nouveau en plénière informelle, et je vais clore cette plénière formelle. La délégation de la Fédération de Russie a demandé la parole. Vous avez la parole.

403. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment Monsieur le Président. Nous soutenons de tout cœur votre approche active et nous serons prêts à passer aux consultations informelles, mais nous voulons clarifier quelques points techniques. Tout d'abord, un certain nombre de pays ont avancé des propositions textuelles spécifiques, et d'après ce que nous avons dit, nous comprenons qu'ils ont l'intention de les envoyer par écrit. Par conséquent, avant de commencer les consultations informelles, nous vous demandons de manière informelle de diffuser ces propositions de texte, afin que nous puissions les examiner. Cela pourrait prendre 15 minutes. Un autre point, nous avons également noté que nous allons également envoyer des commentaires au Secrétariat, et nous invitons le Secrétariat à faire circuler les informations écrites que nous avons fournies. Troisièmement, en ce qui concerne les restrictions COVID pour les consultations informelles, pouvons-nous simplement dire que nous aurons ces consultations sans aucune sorte de restrictions COVID? Je me souviens de ce qui s'est passé par le passé, nous avons eu les séances informelles dans cette salle en raison des restrictions dues à la COVID-19. Est-ce que c'est ce que nous allons faire à nouveau? Merci.

404. Le président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie pour ses précieuses observations. Comme le Secrétariat m'en a informé, nous pouvons nous réunir en plénière informelle ici, ainsi nous n'aurons pas à nous déplacer dans une autre salle. Afin de faciliter les discussions en plénière informelle, je pense qu'il est intéressant de demander aux délégations de fournir au Secrétariat les modifications qu'elles souhaiteraient apporter au projet établi par le Secrétariat afin que ces modifications soient reprises. Lorsque nous commencerons la plénière informelle après une pause, nous aurons le texte ainsi que les suggestions concrètes faites par les États membres dans les différents paragraphes du projet. Sur cette base, à ce stade, je demande à toutes les délégations qui ont des suggestions à proposer sur le texte de les fournir au Secrétariat à ce stade, puis de se réunir à nouveau dans 30 minutes en séance plénière informelle afin que nous examinions le texte qui est compilé. Nous pouvons progresser paragraphe par paragraphe si les délégations le souhaitent. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé la parole. Vous avez la parole.

405. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je crois que ce comité demande aux États membres de fournir des commentaires depuis quelques années maintenant. Nous avons déjà fourni ces observations par écrit. Formuler des observations par écrit nous prendra bien plus de 30 minutes dans la mesure où nous avons des observations sur chaque élément du mandat, mais nous ne voulons pas nécessairement réviser le texte existant car, comme vous l'avez dit auparavant, il s'agit de compilations des réflexions et des sujets des États membres qui ne ressemblent en rien au mandat de l'équipe d'évaluation. Nous ne pensons donc pas que ce processus nous mènera quelque part, surtout si nous préparons maintenant des observations écrites sur les multiples sujets inclus dans ce document. Cela va prendre beaucoup de temps, nous ne nous opposons donc pas à des consultations informelles dans votre format de prédilection, ici ou dans une autre pièce, mais nous ne sommes pas à l'aise avec cette suggestion de fournir des observations ou des suggestions textuelles sur chaque élément au cours des 30 prochaines minutes. Nous avons déjà fait cet exercice auparavant, et il inutile à ce stade, selon moi. Nous devons simplement examiner les éléments comme nous le faisons depuis ce matin. Merci.

406. Le président : Je remercie la délégation des États-Unis d'Amérique pour son observation. Laissez-moi reformuler. Peut-être ai-je été mal compris. Je ne vous demandais pas de soumettre à nouveau les propositions que vous avez déjà soumises car, comme vous l'avez souligné à juste titre, nous avons devant nous une compilation préparée par le Secrétariat dans un format qu'il a jugé approprié. Mon intention, sur le projet ici affiché, dans la mesure où nous avons entendu certaines délégations faire des observations spécifiques sur certains paragraphes, mon intention donc, était de demander aux délégations de fournir des observations spécifiques, sans revenir sur les suggestions originales qu'elles auraient faites, par souci de gain de temps. Au lieu que chaque délégation examine le texte et essaie de le corriger depuis l'assistance, si ces suggestions sont reflétées dans le texte, notre travail s'en trouvera facilité. Voilà quelle était mon intention. Je ne souhaite pas que les délégations reviennent sur leurs propositions initiales, qu'elles avaient faites au cours de diverses discussions. Ma demande porte sur des observations spécifiques sur le projet dont nous sommes saisis et si vous pensez que 30 minutes ne suffisent pas, peut-être pouvons-nous étendre à un peu plus de 45 minutes ou une heure. La délégation des États-Unis d'Amérique, suivie de la délégation du Pakistan, ont demandé la parole.

407. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole à nouveau. Je pense encore qu'il n'est pas raisonnable pour nous de compiler ces observations pour se préparer à en débattre. Nous ne sommes pas prêts à soumettre cela par écrit dans un délai très court. Nous pouvons peut-être le faire avant la prochaine session du comité et continuer à travailler à ce moment-là, mais il faut plus de 30 minutes ou une heure pour compiler toutes nos observations. Nous sommes disposés à participer aux délibérations, mais nous ne sommes pas prêts à soumettre un document formel. Tant que nous pouvons participer aux délibérations, nous sommes d'accord pour que d'autres le fassent, en soumettant des observations écrites, mais toute participation ne devrait pas être limitée, à notre avis, aux observations que les délégations sont prêtes à soumettre. Nous nous réservons le droit de participer sur un pied d'égalité à ce débat, sur la base des observations verbales que nous allons formuler. Merci.

408. Le président : En fait, cela présuppose ce que vous avez dit, que certaines des délégations qui avaient formulé des observations depuis l'assistance auraient la possibilité de les soumettre par écrit. Il s'agissait simplement de faciliter l'examen du texte par les États membres, mais que l'ensemble du texte serait ouvert à tous les États membres afin de modifier, d'ajouter ou de soustraire ce qu'ils voulaient, c'est votre texte, en tant que président, je suis entre vos mains. Avant de poursuivre, je voudrais donner la parole à la délégation du Pakistan.

409. La délégation du Pakistan : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous prendrons la parole ultérieurement. Merci.

410. La délégation de la Fédération de Russie : Merci, Monsieur le Président, nous serons brefs. Nous aimerions soutenir pleinement votre proposition précédente concernant l'organisation des consultations informelles et la modalité de ces consultations. Nous partageons pleinement votre style de travail et nous voudrions également rappeler le fait que lors de la session précédente, les propositions des États membres, c'est-à-dire conformément à la décision prise par une session précédente de ce comité, ont été compilées par le Secrétariat. C'est ce qui a été fait. Nous avons donc donné un calendrier précis au Secrétariat, six mois avant le début de la présente session. Nous avons indiqué au Secrétariat qu'il devait fournir une compilation dans ces délais, et ce document WO/PBC/34/15 a effectivement été fourni et mis à disposition à la fin de l'année dernière, le 24 décembre pour être précis. Cela signifie que les États membres ont eu six mois. Ils ont eu, en toute souveraineté, six mois pour étudier le document et formuler des observations. Lors de la séance plénière, un certain nombre de délégations ont déclaré avoir des observations à faire, que c'était le droit souverain de chaque

État membre ici présent de faire des observations, et que lorsqu'ils avaient des observations sur ce document WO/PBC/34/15, ils avaient tout à fait le droit de le faire. Merci.

411. Le président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie pour ses observations. C'est effectivement vrai, le document était à notre disposition depuis décembre 2021. Les délégations avaient eu suffisamment de temps pour l'examiner et réfléchir à leur point de vue ainsi qu'à la manière dont elles souhaitaient qu'il soit présenté. Maintenant, comme je l'ai dit au début, il est de notre responsabilité, et n'oublions pas que nous sommes un comité à composition limitée, mais il y a 140 autres membres de l'OMPI assis à l'extérieur de cette salle qui attendent de nous, représentant l'ensemble des membres, que nous soyons en mesure de finaliser le mandat. Nous devons donc aller de l'avant et je demande la coopération des délégations, que vous souhaitiez soumettre vos suggestions par écrit à ce stade, ou que vous souhaitiez les formuler dans l'assistance, c'est ouvert. L'objectif de ma suggestion était de rationaliser les considérations et les suggestions des États membres. Si nous disposons d'un texte écrit que nous pouvons afficher sur l'écran, il devient alors facile pour toutes les autres délégations d'examiner ces textes. Si nous formulons des suggestions depuis l'assistance, il est alors difficile pour les autres États membres d'examiner ces textes. Cela ralentit le processus. C'est pourquoi j'estime que les États membres devraient saisir cette opportunité, examiner le texte qu'ils ont devant eux et être très objectifs et minimalistes dans leurs attentes, car si nous voulons tous y insérer les meilleures expressions de nos idées, nous n'y arriverons pas. Nous avons suffisamment d'expérience des processus multilatéraux, nous savons que ce n'est pas la meilleure manière d'aller de l'avant. Nous pouvons transformer le document en un arbre de Noël, ou nous pouvons être objectifs dans nos observations et suggestions et essayer de nous arranger avec tout ce qu'il contient, sauf si une référence particulière nous préoccupe et que nous souhaitons la voir supprimée. Il s'agit d'un processus de négociations, donc si 30 minutes ne suffisent pas, nous pouvons avoir une heure, nous pouvons nous réunir à 17 heures en séance plénière informelle et commencer à examiner le projet ici affiché, paragraphe par paragraphe. En attendant, si les délégations intéressées souhaitent formuler des observations sur le texte, elles peuvent le faire. Celles qui ne le peuvent ou ne le pourront pas peuvent faire leurs suggestions depuis l'assistance. Je voudrais donc clore cette séance plénière officielle et je propose que nous nous réunissions à 17 heures dans le cadre d'une séance plénière informelle où nous serons en mesure d'engager un débat plus approfondi.

412. Le président : Bienvenue à tous les États membres. Nous sommes en séance plénière finale. Nous commencerons par examiner la décision au titre du point 17 de l'ordre du jour. Dans l'intérêt des délégations, je vais lire la décision.

Le Comité du programme et budget (PBC) :

- a examiné en détail, l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation de l'évaluation externe de l'OMPI (document WO/PBC/34/15). Les modifications qu'il est proposé d'y apporter figurent dans le document joint en annexe à la présente décision;
- a décidé de poursuivre le débat sur le projet de mandat figurant dans le document joint en annexe à la présente décision, à sa trente-cinquième session.

Il s'agit d'une décision factuelle au titre de ce point de l'ordre du jour. Je demande l'indulgence du comité pour son accord. Puis-je considérer que le comité approuve cette décision? Y a-t-il des demandes d'intervention? Oui, il y a une demande d'intervention de la Fédération de Russie. Vous avez la parole.

413. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le Président. Comme nous l'avons dit lors des consultations informelles, concernant l'avant-projet ou la version finale que nous avons à la suite des consultations, il va nous falloir 15 minutes pour étudier le document afin de nous assurer que toutes les positions ont été correctement prises

en compte, nous l'avons dit plus tôt. Malheureusement, nous n'avons pas eu ce court laps de temps pour étudier le texte, nous ne sommes donc pas prêts à adopter ce texte. C'est le premier point. Pourrions-nous avoir au moins un peu plus de temps pour étudier la version finale ou la version que nous avons à ce stade? Un autre point, au cours des consultations informelles, nous estimons que certaines modalités de base, concernant le lieu où elles ont été tenues, l'interprétation dans les six langues officielles, les principes d'ouverture et de transparence, doivent être respectés. À la demande des États membres, nous avons également demandé la distribution de texte et des observations appropriées pour le Secrétariat. Je demande donc instamment que nous disposions d'un peu plus de temps, je vous remercie.

414. Le président : Je vous remercie de votre demande. Le texte a bien été distribué. Examinons le fait que ce texte sera mis à la disposition des États membres, car nous n'allons pas, à ce stade, compléter le texte qui sera joint en annexe à cette décision. Cette décision fait simplement référence au fait qu'il y a un texte annexé à celui-ci qui refléterait les points soulevés par tous les États membres. Nous avons parcouru tout le texte lorsqu'il nous a été présenté. Nous avons progressé paragraphe par paragraphe. Permettez-moi donc de m'en remettre au Secrétariat, et en tout cas, lorsque le comité se réunira à nouveau à sa trente-cinquième session, l'intégralité du texte sera mise à la disposition des États membres qui auront des mois et des mois pour examiner si nos préoccupations sont reflétées dans le document. Si tel n'est pas le cas, nous aurons la possibilité à la prochaine session d'examiner le texte dans son intégralité. Il ne s'agit que d'une annexe. Nous n'allons pas prendre de décision sur ce texte. Je ne vois donc aucune raison de s'en tenir à une décision à ce stade pour que nous puissions lire l'intégralité du texte, c'est-à-dire que le texte sera ouvert aux États membres pour qu'ils le lisent, le comprennent, l'examinent et, lorsque le comité se réunira à nouveau, qu'ils expriment leur avis, car il s'agit simplement d'une version du document que nous avons devant nous. Nous avons une demande de parole de la délégation du Canada. Vous avez la parole.

415. La délégation du Canada : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation du Canada a proposé une légère révision, de sorte que le texte devrait se lire "mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI" plutôt que "mandat relatif à l'évaluation de l'évaluation externe de l'OMPI". Merci.

416. Le président : C'était une erreur majeure, je vous remercie de votre attention. Cela montre que nous sommes tous très fatigués. Je donne à présent la parole à la délégation de la Fédération de Russie, suivie de la délégation du Pakistan.

417. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment Monsieur le Président. Nous tenons à rappeler que le principe sous-jacent de nos travaux est le principe du consensus et que, si au moins un État membre indique qu'il a besoin d'un peu de temps, et par un peu de temps, nous parlons de 10 à 15 minutes pour lire un texte, je pense qu'il est plutôt douteux d'appeler à la confiance en quelqu'un dans ce contexte. J'ai une formation juridique, j'ai confiance dans les textes écrits et j'ai besoin de les voir, et mes collègues de la capitale n'ont pas encore été en mesure de lire le texte en entier et ils ne disposent pas du type de connaissances spécialisées dont ils auraient besoin pour l'abréviation ou pour simplement le lire et le parcourir. Il s'agit d'un projet très important pour nous, qui peut comprendre des modifications très importantes. Par exemple, la délégation du Canada vient de pointer du doigt une erreur importante que personne n'avait constatée et qui aurait pu être adoptée sans l'intervention de la délégation du Canada. Nous demandons donc un peu plus de temps.

418. La délégation du Pakistan : Monsieur le Président, je vous remercie de bien vouloir me confirmer : s'agit-il d'une session formelle ou informelle?

419. Le président : Il s'agit d'une séance plénière officielle, comme indiqué au début de la présente séance plénière.

420. La délégation du Pakistan : Mes excuses, Monsieur le Président, pour ne pas avoir été attentif plus tôt. Nous partons du principe que tout ce qui figure dans le projet est entre crochets?

421. Le président : Absolument. Nous n'avons rien décidé.

422. La délégation du Pakistan : Si tel est le cas, je pense que c'est une bonne chose et que nous avons fait beaucoup de progrès. Nous nous référons au numéro du document annexe du projet de la plénière, nous annexons également les modifications proposées avec la décision, donc dans ce contexte, nous pouvons aller de l'avant. Merci.

423. Le président : Encore une fois, je demande l'indulgence de tous les États membres et je réaffirme une fois de plus le point soulevé par la délégation du Pakistan : tout ce qui figure dans l'annexe s'inscrit dans la paire de crochets, appelons-les ainsi, ce qui signifie que nous n'avons convenu de rien. Il s'agit d'un document que vous allez examiner pour la prochaine session du comité. Nous n'adoptons aucune décision ici, sauf en ce qui concerne l'annexe, si ce n'est que le document en question est joint en annexe à la présente décision. C'est pourquoi les États membres auront amplement la possibilité de lire le texte dans son intégralité et en fait, j'espère que certains États membres voudront revenir sur les propositions qu'ils ont faites, en y réfléchissant à nouveau, afin de parvenir à un consensus sur l'ensemble du document. Les États membres pourront le disséquer, en faire ce qu'ils veulent, et ne restons pas en suspens à ce stade de l'examen de cette décision, car les interprètes nous ont déjà dit qu'il y a un délai dans lequel nous devons conclure cette réunion et qu'il est dans notre intérêt collectif de conclure nos travaux. Nous avons effectué des travaux très importants. Nous avons pris des décisions importantes. J'aimerais donc lancer un appel à la Fédération de Russie. Vous aurez tout le loisir de lire le texte, puis de revenir à la prochaine session et de faire remarquer que quelque chose que vous avez dit n'est pas reflété correctement, de prendre la parole et de faire valoir à nouveau ce point. Tous les éléments sont placés entre crochets. Nous n'allons rien adopter ici. La seule chose qui figure dans la décision est que les modifications proposées sont contenues dans le document annexé à cette décision. Rien n'empêchera les États membres, soit de répéter leurs modifications, soit de les retirer, soit d'en apporter davantage à la future session. Tout est possible. Je donne à présent la parole à la délégation de la Fédération de Russie.

424. La délégation de la Fédération de Russie : Monsieur le Président, nous espérons vivement que votre objectif ici n'est pas de créer un précédent, ce ne serait pas souhaitable pour la pratique de l'OMPI. Il ne fait aucun doute que cela constituerait un précédent inutile. Nous espérons vivement qu'à l'heure actuelle et à l'avenir, le principe fondamental de l'adoption des décisions restera le principe du consensus qui nous est si cher ici. Dans un esprit de désir d'être constructif et en réponse à votre demande, je dirais que nous n'ignorons pas la position d'un pays, mais nous demandons que dans le point 1 ou le premier point, nous ayons le nom complet du document auquel il est fait référence ici. Le document en question est le mandat de l'évaluation 2021 et il manque ici "2021". En fait, l'intitulé du document n'est pas précis. Il s'agit des bureaux extérieurs de l'OMPI, pas de "s" après OMPI, les bureaux extérieurs de l'OMPI, je ne sais pas d'où vient ce nom. Nous souhaitons le titre complet du document que nous examinons ici comme indiqué dans le document à proprement parler. Nous devrions dire que l'intitulé complet est "Mandat 2021 relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI". Il faudrait retirer "évaluation 2021". Nous devons avoir le bon intitulé. S'agissant du texte distribué il y a 10 minutes, vous avez déclaré que tout dans ce texte était entre crochets. Nous l'avons donc ouvert et nous constatons que nous n'avons pas de crochets, par exemple autour du premier paragraphe. Nous demandons maintenant que l'ensemble du texte soit mis entre crochets et que tout dans le texte soit placé entre crochets. Comme vous l'avez dit, c'est bien le cas. Merci.

425. Le président : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie. Oui, en effet, parce que nous travaillons toujours sur la base du consensus; si tout n'est pas convenu, rien n'est convenu et cette présomption est vraie pour tout processus de négociation. Mais pour nous assurer que cela soit enregistré, nous demandons au Secrétariat de mettre des crochets au début et à la fin du document. Avec cette modification, et la modification de la Fédération de Russie concernant l'intitulé, puis-je demander au comité de donner son accord sur la décision concernant le point 17 de l'ordre du jour? La délégation de l'Algérie a demandé la parole.

426. La délégation de l'Algérie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Notre interprétation est que les annexes n'ont pas encore été traitées. Nous devrions ajouter dans le deuxième paragraphe, "a poursuivi le débat sur le projet de mandat et ses annexes contenues dans le document". Avec cette proposition, nous pouvons nous appuyer sur le paragraphe de décision. Merci.

427. La délégation de la Fédération de Russie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je suis tout à fait heureux de revenir à ma précédente formation et pratique juridique et j'invite le Secrétariat à bien vouloir citer l'intitulé complet du document dans le premier paragraphe, et si nous voulons que cela soit précis, il s'intitule "Mandat de l'évaluation 2021" avec la suppression de "relatif à". Maintenant, si je comprends bien la demande qui a été faite, j'aimerais entendre le point de vue du conseiller juridique à ce sujet. La demande qui a été faite se résume à ceci, lorsque nous citons l'intitulé complet dans le premier paragraphe et lorsque nous donnons une référence au numéro officiel du document, alors ce que nous voulons dire c'est la partie que nous avons réussi à examiner, c'est-à-dire le corps du texte et les annexes. Selon mon point de vue juridique, et cela peut ne pas être suffisant pour le droit international dans ce domaine, mais dans ma pratique juridique, lorsque nous donnons l'intitulé et la référence d'un document dans le premier alinéa d'une décision, alors dans le deuxième alinéa nous faisons clairement référence au texte complet, annexes comprises. Cela étant, nous pensons qu'il est superflu d'inclure la formulation proposée ici dans le deuxième alinéa, et nous aimerions connaître l'avis du conseiller juridique sur ce point. Merci.

428. Le Secrétariat : Je vous remercie, Monsieur le Président. S'agissant la demande de la délégation russe, en effet, lorsque nous nommons l'ensemble du document, y compris ses annexes qui font partie intégrante du document, bien qu'il ne soit pas absolument nécessaire de mentionner l'annexe, ce n'est pas fatal à cette disposition, qui peut donc être mentionnée.

429. La délégation de la Fédération de Russie : Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Président, nous ne sommes pas encore parvenus à un consensus sur le texte proposé. La Fédération de Russie demande une nouvelle fois 10 minutes pour convenir de la version finale de ce projet. Merci.

430. Le président : Je pense avoir expliqué la position du président à plusieurs reprises, mais pour aller de l'avant, prenons une pause de 10 minutes. Bien que je continue de penser qu'il n'est pas essentiel de prendre cette décision, nous avons besoin d'un consensus dans cette salle. Dans le cas contraire, je m'en remets aux États membres. Si vous souhaitez que cette réunion reste infructueuse, qu'il en soit ainsi. Il est 17 h 34. Nous nous retrouvons à 17 h 44 précises, essayez d'adopter cette décision immédiatement. Nous devons encore procéder à la cérémonie de clôture finale.

431. Le président : Je salue les États membres immédiatement après la pause. Je propose à nouveau au comité d'adopter la décision sous ce point de l'ordre du jour, dont je vous avais déjà donné lecture et qui est modifiée par quelques délégations. Je ne vois pas de demande d'intervention.

432. Le Comité du programme et budget (PBC) :

- a examiné en détail l'avant-projet du mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI (document WO/PBC/34/15). Les modifications qu'il est proposé d'y apporter figurent dans le document joint en annexe à la présente décision;

- a décidé de poursuivre le débat sur le projet de mandat et ses annexes, figurant dans le document joint en annexe à la présente décision, à sa trente-cinquième session.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION

433. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/59/10, A/59/11 et A/59/INF/6.

434. Le président : Suite aux délibérations antérieures relatives à la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union, trois documents sont à l'examen : document A/59/10 : paragraphes de décision que les États-Unis d'Amérique proposent d'inclure dans les décisions au titre du rapport sur le Comité du programme et budget; document A/59/11 : Proposition de la Suisse relative au point à l'ordre du jour "Rapport sur le Comité du programme et budget"; et document A/59/INF/6 : Informations générales communiquées par la délégation des États-Unis d'Amérique, à prendre en considération lors de l'adoption du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, conformément à la recommandation du Secrétariat. Le Comité du programme et budget a pris note des interventions et a décidé de poursuivre le débat sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union lors de la trente-troisième session du PBC. À la trente-troisième session du PBC, "le Comité du programme et budget (PBC) a pris note des interventions et a décidé de poursuivre le débat sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union lors de la trente-quatrième session du PBC". La présente session du PBC est donc tenue d'examiner à nouveau ces documents. Le débat sur ce point de l'ordre du jour est ouvert dans le contexte des documents pertinents. Je ne vois aucune demande d'intervention au titre de ce point de l'ordre du jour. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé la parole. Je m'y attendais. Vous avez la parole.

435. La délégation des États-Unis d'Amérique : Je vous remercie, Monsieur le Président. Au fil des ans, dans les discussions sur la méthode de répartition du budget, nous avons trouvé un terrain d'entente. Il est clair que tous les membres favorisent la transparence dans les budgets de toutes les unions. Les membres appuient le principe selon lequel les unions financées par des taxes qui sont en déficit devraient régler leur déficit. Cela figurait dans les décisions passées de l'Assemblée de l'OMPI. Toutefois, la méthode budgétaire de l'OMPI a encouragé une dépendance excessive à l'égard d'un seul système, le système du PCT, au détriment du développement de la santé des autres systèmes de l'OMPI financés par les taxes et de leur capacité à contribuer à l'ensemble de l'Organisation. Cela a permis aux unions financées par les taxes de l'OMPI de rester dans des déficits et de ne prendre aucune mesure. Nous constatons que, dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021, le système du PCT a financé près de 90% des dépenses administratives indirectes effectives de l'Organisation et que le système de Madrid a financé 10%, les trois autres unions réunies ayant versé moins de 1%. Le résultat d'exploitation global de 207 millions de francs suisses

comprenait les résultats d'exploitation positifs provenant du PCT et de Madrid de 236 millions de francs suisses, déduction faite des pertes de fonctionnement de 29 millions de francs suisses des autres unions. La délégation des États-Unis d'Amérique est fermement convaincue que les perspectives financières de l'OMPI ne devraient pas dépendre d'un seul système pour soutenir l'ensemble de l'Organisation. L'Union de Lisbonne est la seule Union qui n'a produit aucune recette durant l'exercice biennal 2020-2021. Ses pertes ont plus que doublé, passant de 1,66 million de francs suisses en 2018-2019 à 3,5 millions de francs suisses en 2020-2021. Ces pertes s'accumulent au fil du temps et affaiblissent la position globale nette de l'Organisation dans le domaine des actifs nets. Nous sommes convaincus qu'il est financièrement irresponsable de continuer à ignorer le problème des pertes croissantes au sein de l'union. Nous aimerions suggérer qu'une partie du financement excédentaire soit allouée à une étude indépendante sur l'Union de Lisbonne afin de déterminer si des mesures peuvent être prises pour atteindre la stabilité financière et éviter le préjudice financier permanent qui est causé à l'Organisation. Nous soutenons que les États membres de l'OMPI peuvent accepter des ajustements qui assureront un meilleur équilibre entre les unions de l'OMPI financées par les taxes sur le long terme et conformément aux obligations des traités de tous les membres des unions. En outre, en réponse aux revendications d'une promotion accrue des systèmes qui compenserait les déficits de certaines unions, les États-Unis d'Amérique ne soutiennent pas ce point de vue et il est vital que les unions se concentrent sur la viabilité après la promotion. Je vous remercie, Monsieur le Président.

436. La délégation de la Suisse : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de la Suisse tient à vous rappeler que durant les assemblées de l'OMPI en 2019, elle avait soumis une proposition (document A/59/11) visant à trouver une solution à long terme, simple et transparente pour répondre aux préoccupations de longue date des États membres. En fait, nous constatons que, d'une manière générale, la situation financière de l'Organisation est saine, même pendant la pandémie. Le programme et budget de ces dernières années est équilibré. Le système de gestion axée sur les résultats fonctionne et la méthode d'allocation des dépenses a fait ses preuves après plus de 25 ans. Malgré cela, cette méthode est systématiquement remise en question, et cela depuis sept ans. En ce qui nous concerne, ces discussions ont pris beaucoup de temps et d'énergie aux États membres pour tenter de résoudre un problème inexistant. Pire encore, lors des exercices budgétaires, ces discussions remettent toujours en cause le programme et budget alors que la situation financière, comme nous l'avons dit, est saine. Pour ces raisons, la Suisse suggère que nous trouvions une solution à long terme à cette discussion systémique en reconnaissant formellement la pertinence de la méthodologie d'allocation des revenus et des dépenses. En bref, nous souhaitons vous rappeler les deux points de notre proposition A/59/11. Le premier point consiste à maintenir la méthode actuelle dans le programme et budget, qui a été utilisée pendant de nombreux exercices biennaux précédents et qui constitue une approche pragmatique et adéquate pour l'OMPI. Le deuxième point de notre proposition découle du premier et consiste à pérenniser le principe de la méthode actuelle d'allocation telle qu'elle est appliquée depuis de nombreuses années tout en résolvant les problèmes systémiques qui ont conduit aux discussions stériles auxquelles nous sommes confrontés depuis sept ans. Pour obtenir plus de détails sur cette proposition, nous vous renvoyons aux détails et explications donnés par la Suisse lors des Assemblées de 2019. Merci.

437. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le Président. Notre délégation estime que le principe de la "capacité de paiement" s'est avéré efficace. Nous notons que l'OMPI a une structure organisationnelle compliquée. En effet, elle englobe plusieurs unions indépendantes en son sein. Nous soulignons que le système de Lisbonne n'en est encore qu'à son stade de développement et que le fait d'imposer des charges et des obligations supplémentaires au système de Lisbonne peut avoir une incidence négative sur son attractivité pour les nouveaux membres. Nous estimons qu'une révision de la méthode actuelle conduira à une désintégration du travail établi et efficace des systèmes d'enregistrement international de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Dans le contexte de l'incertitude,

causée par la pandémie de la COVID-19 et ses conséquences, l'application de la solidarité financière entre les unions de l'OMPI contribuera à assurer un fonctionnement plus stable de toutes les unions en question. Merci.

438. La délégation de la France : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation de la France souhaite appuyer la déclaration faite par la délégation de la Suisse. Elle se félicite du nouveau cadre juridique de l'Arrangement de Lisbonne qui a été appliqué au cours de l'exercice biennal 2020-2021. Il convient de rappeler qu'il est entré en vigueur et qu'il permet de traiter les résultats financiers positifs du système de Lisbonne. Tout en réitérant sa solidarité budgétaire, la délégation de la France étudie soigneusement toutes les possibilités d'améliorer le fonctionnement de cette union. Elle tient à rappeler que l'OMPI a pour mission de développer toutes les formes de propriété intellectuelle, l'intelligence artificielle, la protection des marques, des brevets, mais aussi des indications géographiques. Les indications géographiques représentent des éléments essentiels de notre héritage culturel et consolident notre patrimoine culturel. Elles aident les petites et moyennes entreprises à utiliser leurs compétences, qui sont liées à leur territoire. C'est la raison pour laquelle la France se félicite des changements intervenus au cours des derniers mois qui ont contribué au renforcement du système de Lisbonne. Merci.

439. La délégation de l'Italie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous souhaitons nous associer aux déclarations des délégations de la France et de la Suisse. Nous pensons que la solidarité budgétaire est obligatoire, en particulier maintenant, eu égard à la pandémie. Je vous remercie.

440. La délégation de la Slovaquie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souhaiterait réitérer sa position de longue date concernant les propositions visant à modifier la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union. Nous estimons que la méthode de répartition actuelle reflète le principe de solidarité entre les différentes unions et qu'elle n'exige donc aucune modification et devrait rester telle quelle. Au fil des ans, la méthode de répartition actuelle s'est révélée efficace et a aidé l'OMPI à atteindre ses objectifs. Nous aimerions souligner que le maintien de la méthode actuelle est la meilleure solution et une approche pragmatique qui doit être prise en compte. Je vous remercie.

441. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Je vous remercie, Monsieur le Président. Les indications géographiques, les appellations d'origine sont des droits de propriété intellectuelle, comme dans le cas du droit d'auteur, des marques, des brevets et des dessins et modèles. L'OMPI s'engage à promouvoir la protection de tous les genres et types de propriété intellectuelle, y compris les indications géographiques et les appellations d'origine. En conséquence, la délégation estime qu'il faudrait accorder la même importance à tous les systèmes d'enregistrements internationaux au sein de l'OMPI. Nous pensons que l'Union de Lisbonne progresse avec l'adhésion de nouveaux États membres à l'Acte de Genève. Nous sommes fermement convaincus que la méthode budgétaire actuelle est la meilleure pour servir le mandat de l'Union de Lisbonne, et nous ne sommes pas en mesure d'accepter une quelconque modification de la méthode actuelle en ce qui concerne l'Union de Lisbonne. Merci.

442. Le président : Je remercie la délégation de l'Iran (République islamique d') pour sa déclaration. J'attends un instant avant de dire qu'il n'y a plus de demandes d'intervention. Je peux maintenant dire avec davantage de certitude qu'il n'y a plus de demandes d'intervention. Aucune décision n'est proposée à ce stade par le comité, à moins que les délégations intéressées ne souhaitent proposer une décision après concertation entre elles. J'ai constaté des divergences de vues totales sur cette question. Par conséquent, le comité pourrait peut-être envisager de poursuivre le débat sur cette question à sa prochaine session. Si nous parvenons à un accord sur cette proposition, à savoir que nous poursuivrons les discussions au cours de la prochaine session, je demanderai au Secrétariat de rédiger une décision et nous

pouvons l'examiner dans quelques instants. Je vous demande votre indulgence pendant quelques instants. C'est là un exemple parfait de l'efficacité de l'OMPI. Nous avons la décision dont nous sommes saisis après quelques instants. Je la lis pour vous. "Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note des interventions et a décidé de poursuivre le débat sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union lors de la trente-cinquième session du PBC." Puis-je conclure que les membres du PBC conviennent de ce point de décision? La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé la parole. Vous avez la parole.

443. La délégation des États-Unis d'Amérique : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous souscrivons à cette formulation. Cependant, dans notre intervention, nous avons suggéré qu'une partie du financement excédentaire soit allouée à une étude d'experts indépendants sur l'Union de Lisbonne afin de déterminer si des mesures peuvent être prises pour atteindre la viabilité financière. Je crois n'avoir entendu aucune objection à ce sujet de la part des autres délégations qui sont intervenues, raison pour laquelle nous avons donc proposé d'inclure cette proposition dans la décision afin de refléter cette demande d'étude indépendante, si les autres États membres l'acceptent. Merci infiniment, Monsieur le Président.

444. La délégation de la France : Je vous remercie, Monsieur le Président. La France souhaitait davantage de temps pour réfléchir à la proposition des États-Unis d'Amérique. Je me demande si nous pourrions avoir une brève pause pour en discuter.

445. La délégation de la Fédération de Russie : Nous convenons d'avoir une pause technique pour débattre de la formulation de la décision au titre de ce point de l'ordre du jour. Nous aimerions voir au moins la proposition à l'écran, afin de pouvoir l'examiner, cela serait-il possible?

446. La délégation de la Suisse : Merci infiniment Monsieur le Président. Nous aimerions également demander une pause technique pour avoir une idée précise de la proposition avancée par la délégation des États-Unis d'Amérique. Merci.

447. Le président : Puis-je demander à la délégation des États-Unis d'Amérique d'envoyer au Secrétariat la formulation exacte qu'elle souhaiterait voir incluse dans la décision? Je vous en prie. Nous allons prendre une pause technique de 10 minutes.

448. Le président : Nous avons reçu la proposition des États-Unis d'Amérique. Elle va désormais être affichée à l'écran. J'aimerais demander à toutes les délégations de se pencher attentivement sur les points de décision proposés. Nous aurons une autre pause technique pendant 10 minutes, puis nous reviendrons pour examiner la décision. Cette pause de 10 minutes permettra aux délégations de se concerter si elles le souhaitent. (Texte affiché à l'écran :)

Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre la discussion sur la méthode de répartition des recettes et du budget par union à la trente-cinquième session du PBC.

Le comité demande à mener une enquête d'experts indépendants sur l'Union de Lisbonne pour déterminer si des mesures peuvent être prises pour atteindre la viabilité financière, en utilisant les financements excédentaires.

449. Le président : Nous reprenons après notre pause technique. Nous avons deux points de décision. Je vous ai déjà lu le premier. La deuxième proposition a été avancée par la délégation des États-Unis d'Amérique avec une modification du Secrétariat. Le point de décision est "le comité demande la réalisation d'une étude d'experts indépendants de l'Union de Lisbonne afin de déterminer s'il existe des mesures pouvant être prises pour en assurer la viabilité financière à l'aide des ressources disponibles". J'aimerais donner la parole aux

délégations pour qu'elles formulent leurs observations. La délégation de la Suisse a demandé la parole. Vous avez la parole.

450. La délégation de la Suisse : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous aimerions remercier la délégation des États-Unis d'Amérique pour sa proposition. La Suisse n'est toutefois pas prête à accepter cette proposition. De notre point de vue, il n'y a pas de problèmes financiers au sein de l'OMPI, y compris dans le cadre du système de Lisbonne. La méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses fonctionne plutôt bien. Par conséquent, nous ne voyons pas la nécessité de l'étude proposée par la délégation des États-Unis d'Amérique. Nous sommes prêts à débattre de notre proposition relative au budget unifié à la prochaine session du PBC. À cet effet, nous demandons au Secrétariat de présenter un document d'information aux États membres, durant la trente-cinquième session du PBC, pour indiquer quelles seraient, le cas échéant, les adaptations à apporter aux traités pertinents de l'OMPI afin d'introduire officiellement un budget unifié à l'OMPI visant à simplifier la gestion des questions budgétaires. Je vous remercie, Monsieur le Président.

451. La délégation de la France : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous appuyons la déclaration faite par la délégation de la Suisse. Nous ne voyons pas la nécessité d'ajouter la dernière phrase, et nous ne sommes donc pas favorables à son maintien. Nous appuyons la demande de réalisation d'une étude qui a été suggérée par la Suisse pour examiner les problèmes entre les unions, je vous remercie.

452. La délégation de l'Iran (République islamique d') : Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Ma délégation appuie la position adoptée par les délégations de la Suisse et de la France, et il n'est pas nécessaire de réaliser une étude sur cette question. Nous n'appuyons pas non plus la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique. Merci.

453. La délégation de l'Allemagne : Merci infiniment, Monsieur le Président. Nous voulions simplement dire que nous appuyons ce qui a été dit par les délégations de la France et de la Suisse. Puisqu'il s'agit d'une nouvelle proposition, nous avons besoin de plus de temps pour nous concerter et évaluer ce point. Merci.

454. La délégation de la Fédération de Russie : Merci infiniment, Monsieur le Président. En retour, nous estimons qu'il est préférable de conserver la proposition initiale du président, et notre délégation est ravie de poursuivre le débat dans le cadre de la trente-cinquième session du PBC. Merci.

455. La délégation de l'Italie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous souscrivons à ce qui a été dit par les délégations de la France, de la Suisse, de l'Iran (République islamique d') et de l'Allemagne. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une nouvelle proposition que nous n'avons pas eu le temps d'analyser. Merci.

456. La délégation de la Slovaquie : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je m'exprime en ma capacité nationale. J'aimerais appuyer ce qui a été suggéré par les délégations de la Suisse et de la France, nous ne voyons pas la nécessité d'une nouvelle étude. Merci.

457. Le président : À ce stade, il n'y a pas de demande d'intervention. Il ressort des interventions des États membres qu'il n'y a pas d'accord sur la proposition des États-Unis d'Amérique. Je propose donc au comité d'adopter le premier paragraphe de la décision à l'écran que je vous ai lu, qui permettra de revenir sur cette question et d'engager un débat plus approfondi à la trente-cinquième session du PBC. Je ne vois aucune opposition à ma proposition et je ne vois pas de demande d'intervention. Sauf demande de dernière minute. Attendons un instant. Il en est ainsi décidé.

458. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note des interventions et a décidé de

poursuivre le débat sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union lors de la trente-cinquième session du PBC.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR CLOTURE DE LA SESSION

459. Le président : Je vais maintenant passer au point 19 de l'ordre du jour, la clôture de la session. Le Secrétariat a préparé le projet "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget", qui sera envoyé aux coordonnateurs régionaux. Toutes les décisions ont été adoptées au cours de la procédure, de sorte que tous les points sont désormais clos et que la liste des décisions vous est adressée à titre informatif et de référence. Je remercie toutes les délégations pour leur collaboration extraordinaire afin de permettre au comité de mener à bien les tâches qui lui ont été confiées aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Secrétariat pour son appui, son efficacité et son professionnalisme. Je manquerais à tous mes devoirs si je n'adressais pas mes remerciements particuliers aux interprètes également et à tous les autres membres du Secrétariat qui ont facilité notre réunion : le personnel de conférence, l'équipe technique qui ont travaillé très dur, avec votre soutien, nous avons pu conclure cette réunion à temps, je vous remercie tous. Je déclare la séance close.

[L'annexe suit]

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA

Mandla NKABENI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ALGÉRIE/ALGERIA

Lazhar SOUALEM (M.), ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève

Nadji AICHE (M.), directeur, promotion des innovations et transfert des techniques, Ministère de l'industrie et des mines, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Alger

Mohamed BAKIR (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE/GERMANY

Jan TECHERT (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Sarah EICKELMANN (Ms.), Staff Counsel, Division for Trademark Law, Law Against unfair Competition and Combatting of Product Piracy, Federal Ministry of Justice, Berlin

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Abdullah ALRASHED (Mr.), Chief Finance Officer, Finance, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Ahmed ALJASSER, Senior International Partnership Officer, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Sultan ALFURAIHI (Mr.), Senior Budgeting and Planning Analyst, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Yazeed ALNAFIE (Mr.), Performance and Talent Development Assistant, Human Resources, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

ARGENTINE/ARGENTINA

Betina FABBIETTI (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

ARMÉNIE/ARMENIA

Knyazyan SARKIS (Mr.), Advisor to the Deputy Minister, Entrepreneurship Development Department, Ministry of Economy, Yerevan

Emma HARUTYUNYAN (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

BANGLADESH

Goutam Koumar DEY (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL/BRAZIL

Flávia ELIAS TRIGUEIRO (Ms.), Expert, Permanent Mission, Geneva

Lais TAMANINI (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

CANADA

Gabrielle DOLGOY (Ms.), Acting Deputy Director, Intellectual Property Trade Policy Division, Global Affairs Canada, Ottawa

Francis LORD (Mr.), Senior Trade Policy Officer, Intellectual Property Trade Policy Division, Global Affairs Canada, Ottawa

Nicolas LESIEUR (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CHILI/CHILE

Pablo LATORRE (Sr.), Asesor, División de Propiedad Intelectual, Subsecretaria de Relaciones Economicas Internacionales, Santiago de Chile

Sebastian MOLINA (Sr.), Asesor, División de Propiedad Intelectual, Subsecretaria de Relaciones Economicas Internacionales, Santiago de Chile

CHINE/CHINA

YANG Zhilun (Mr.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BAI Guangqing (Mr.), Director General, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

LIU Jian (Mr.), Deputy Director General, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHANG Ling (Ms.), Division Director, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHONG Yan (Mr.), Deputy Division Director and Attorney, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

XIANG He (Mr.), Third Secretary, International Agencies, Permanent Mission, Geneva

XU Yingjie (Mr.), Third Secretary, International Agencies, Permanent Mission, Geneva

COLOMBIE/COLOMBIA

Álvaro Alejandro GÓMEZ OCAMPO (Sr.), Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Samuel PATINO MEDNA (Sr.), Pasante Universitario, Misión Permanente, Ginebra

ÉGYPTE/EGYPT

Ahmed Mohamed Ibrahim MOHAMED (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

EL SALVADOR

Coralia OSGUEDA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ESPAGNE/SPAIN

Miriam VERDE TRABADA (Sra.), Subdirectora Adjunta, Secretaria General, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Eva María PÉRTICA GÓMEZ (Sra.), Jefe de Servicio, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Alicia GUTIÉRREZ CORDOVEZ (Sra.), Subdirectora Adjunta, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

ESTONIE/ESTONIA

Jaana PIILPÄRK (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Jimmy MAULDIN (Mr.), Deputy Director, Office of Intellectual Property Enforcement, Department of State, Washington, D.C.

Scott EWALT (Mr.), Deputy Chief Policy Officer, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Hollie MANCE (Ms.), Senior Financial Analyst, Office Management Policy and Resources, Bureau of International Organizations, Department of State, Falls Church

Laura HAMMEL (Ms.), Attorney-Advisor, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Carrie LACROSSE (Ms.), Foreign Affairs Officer, International Organization Affairs, Department of State, Washington, D.C.

Chelsea COWAN (Ms.), Adviser, United States Department of State, Washington, D.C.

Yasmine FULENA (Ms.), IP Advisor, Permanent Mission, Geneva

Marina LAMM (Ms.), IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

Philippe RIBLETT (Mr.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

Charles TRUMBULL (Mr.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Vladislav MAMONTOV (Mr.), Head, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Evgeniia KOROBENKOVA (Ms.), Adviser, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Natalia AGEENKO (Ms.), Adviser to the Head, Office of the Head, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Ekaterina KHODUS (Ms.), Consultant, Multilateral Cooperation Division, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Anton MARKOVSKIY (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Maria RYAZANOVA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ivan TARUTIN (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

FRANCE

Alice GUERINOT (Mme), rédactrice propriété intellectuelle, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, direction de la diplomatie économique, Paris

Élodie DURBIZE (Mme), responsable du pôle international, service juridique et international, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

Carole BREMEERSCH (Mme), conseillère, Affaires économiques, Mission permanente, Genève

GHANA

Cynthia ATTUQUAYEFIO (Ms.), Minister-Counsellor, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

GUATEMALA

Flor de María GARCÍA DÍAZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

HONGRIE/HUNGARY

Csaba BATICZ (Mr.), Head, Legal and International Department, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

INDE/INDIA

Indra Mani PANDEY (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Puneet AGRAWAL (Mr.), Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Garima PAUL (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Kalyan REVELLA (Mr.), Deputy Secretary, Department for Promotion of Industry and Internal Trade, Controller General of Patents, Designs and Trademarks, Ministry of Commerce and Industry, New Delhi

Rajesh RANJAN (Mr.), Under Secretary, Department for Promotion of Industry and Internal Trade, Ministry of Commerce and Industry, New Delhi

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Bahram HEIDARI (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ITALIE/ITALY

Simona MARZETTI (Ms.), Head, International Affairs Division, Italian Patent and Trademark Office (IPTO), Ministry of Economic Development, Rome

Delfina AUTIERO (Ms.), Senior Officer, Italian Patent and Trademark Office (IPTO), Ministry of Economic Development, Rome

Tiziana VECCHIO (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

JAPON/JAPAN

Koji TAUCHI (Mr.), Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Atsushi KUKUU (Mr.), Deputy Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Hinako AKASHI (Ms.), Administrative Officer, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo
Takuya YASUI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KAZAKHSTAN

Svetlana SHADIKOVA (Ms.), Head, Department of Finance and Logistical Support, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan

MAROC/MOROCCO

Miriam RAGALA (Mme), conseillère, Mission permanente, Genève

MEXIQUE/MEXICO

Diana HEREDIA GARCÍA (Sra.), Directora, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Kevin Uriel ALENCASTER VILLA (Sr.), Ayudante Especializado en Servicios, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Mireya MOJICA HERNÁNDEZ (Sra.), Especialista en Propiedad Industrial, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Anahi MEDRANO REYES (Sra.), Especialista B en Propiedad Industrial, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Hosanna Margarita MORA GONZÁLEZ (Sra.), Coordinadora Departamental de Asuntos Multilaterales, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Paulina CEBALLOS ZAPATA (Sra.), Asesora, Misión Permanente, Ginebra

María del Pilar ESCOBAR BAUTISTA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

NAMIBIE/NAMIBIA

Lynnox Nandu MWIYA (Mr.), Trade, Commercial Counsellor, International Trade, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

NIGÉRIA/NIGERIA

Akindeji AREMU (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

UGANDA/UGANDA

Allan Mugarura NDAGIJE (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

OUZBÉKISTAN/UZBEKISTAN

Davran ALLANAZAROV (Mr.), Head, Department of Registration of Objects Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Uzbekistan, Tashkent

Askar MIRSAIDOV (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

PAKISTAN

Zaman MEHDI (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission
Muhammad Salman Khalid CHAUDHARY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission,
Geneva

PANAMA

Krizia MATTHEWS (Sra.), Representante Permanente Alterna, Misión Permanente ante la
Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

POLOGNE/POLAND

Iwona BEREDA-ZYGMUNT (Ms.), Senior Expert, International Cooperation Department, Patent
Office of the Republic of Poland, Warsaw

QATAR

Kassem FAKHROO (Mr.), Attaché Commercial, Permanent Mission to the World Trade
Organization (WTO), Geneva
Mohammed AL-EMADI (Mr.), Trainer, Ministry of Economics, Doha

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

YOON Seiyjoung (Mr.), Director, Trade & Cooperation Division, Korean Intellectual Property
Office (KIPO), Daejeon

CHOI Kyosook (Ms.), Deputy Director, Trade & Cooperation Division, Korean Intellectual
Property Office (KIPO), Daejeon

HUH Won Soek (Mr.), Deputy Director, Trade & Cooperation Division, Korean Intellectual
Property Office (KIPO), Daejeon

KIM Kwang Hyun (Mr.), Deputy Director, Trade & Cooperation Division, Korean Intellectual
Property Office (KIPO), Daejeon

KIM Young Mo (Mr.), Researcher, Korean Institute of Intellectual Property (KIIP), Seoul

MOON Byung Ho (Mr.), Researcher, Korean Institute of Intellectual Property (KIIP), Seoul

CHOI Eunhye (Ms.), Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs, Seoul

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Luděk CHURÁČEK (Mr.), Director, Economic Department, Industrial Property Office (IPO),
Prague

Petr FIALA (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Cristian FLORESCU (Mr.), Head, International Relations Department, Romanian Office for
Copyright (ORDA), Bucharest

Daniela GĂGENAU (Ms.), Expert, Economic Department, Romanian Office for Copyright
(ORDA), Bucharest

Roxana MATEI (Ms.), Expert, Economic Department, Romanian Office for Copyright (ORDA),
Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Rahul RAGHAVAN (Mr.), Head, Multilateral and Africa Team, International Policy, Intellectual Property Office (IPO), London

Beverly PERRY (Ms.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), Newport

John THOMAS (Mr.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), Newport

Jan WALTER (Mr.), Senior Intellectual Property Advisor, Permanent Mission, Geneva

Nancy PIGNATARO (Ms.), Intellectual Property Attachée, Permanent Mission, Geneva

SERBIE/SERBIA

Andrej STEFANOVIĆ (Mr.), Advisor, Permanent Mission, Geneva

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Petra BOŠKIN (Ms.), Head, Promotion and International Co-operation Division, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ljubljana

Lubica GAJDOSOVA (Ms.), Head, Finance Department, Industrial Property Office of the Slovak Republic, Banská Bystrica

Jakub SLOVAK (Mr.), IP Legal Adviser, Permanent Mission, Geneva

SUÈDE/SWEDEN

Malin WILKUND (Ms.), Controller, Finance, Swedish Patent and Registration Office (PVR), Söderhamn

Mattias ARVIDSSON (Mr.), Head, Controlling, Swedish Patent and Registration Office (PVR), Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Charlotte BOULAY (Mme), conseillère juridique, Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Christophe SPENNEMANN (M.), conseiller, Affaires globales, Mission permanente, Genève

TUNISIE/TUNISIA

Sabri BACHTOBI (M.), ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève

Zeineb LETAIEF (Mme), première secrétaire, Mission permanente, Genève

TÜRKIYE (LA)/TÜRKIYE

Duygu MERT (Ms.), City Planner, Directorate General for Copyright, International Relations Section, Ministry of Culture and Tourism, Ankara

Gülçin HASPOLAT SAYMAZ (Ms.), IP Expert, EU and Foreign Affairs Department, Turkish Patent and Trademark Office (TURKPATENT), Ankara

Burcu EKIZOĞLU (Ms.), Legal Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ALBANIE/ALBANIA

Aferdita RROKAJ (Ms.), Director, Finance and Services Directorate, Ministry of Finance and Economy, General Directorate of Industrial Property, Tirana

Ina STEFA (Ms.), Head, Finance and Services Directorate, Ministry of Finance and Economy, General Directorate of Industrial Property, Tirana

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Oscar GROSSER-KENNEDY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

BARBADE/BARBADOS

Ricardo KELLMAN (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BÉLARUS/BELARUS

Tatsiana TRYFANKOVA (Ms.), Head, Accounting and Reporting Department, National Center of Intellectual Property (NCIP), Minsk

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)/BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)

Mariana NARVAEZ (Sra.), Primera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

CAMBODGE/CAMBODIA

Prasith SUON (Mr.), Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

DJIBOUTI

Kadra AHMED HASSAN (Mme), ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente, Genève

Oubah MOUSSA AHMED (Mme), conseillère, Mission permanente, Genève

ÉMIRATS ARABES UNIS/UNITED ARAB EMIRATES

Abdelsalam Mohamed A. AL ALI (Mr.), Director, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Shaima AL-AKEL (Ms.), International Organizations Executive, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

ÉQUATEUR/ECUADOR

Ligia UTITIAJ ANKUASH (Sra.), Tercera Secretaria, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Esteban MACHUCA MORENO (Sr.), Delegado, Relaciones Internacionales, Servicio Nacional de Derechos Intelectuales (SENADI), Quito

FINLANDE/FINLAND

Silja SYRJÄ (Ms.), Intern, Permanent Mission, Geneva

INDONÉSIE/INDONESIA

Erry Wahyu PRASETYO (Mr.), Intellectual Property and Trade Disputes Officer, Directorate of Trade, Commodities and IP, Ministry of Foreign Affairs, Jakarta

Samuel HAPOSAN (Mr.), Staff, Directorate of Trade, Industry, Commodities and Intellectual Property, Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Indonesia, Jakarta

Otto GANI (Mr.), First Secretary, Political Section, Permanent Mission, Geneva

ISRAËL/ISRAEL

Mattan COHAY (Mr.), Deputy Superintendent of Patent Examiners, Israel Patent Office, Ministry of Justice, Jerusalem

Nitzan ARNY (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Kavya BAJAJ (Ms.), Adviser, Permanent Mission, Geneva

KIRGHIZISTAN/KYRGYZSTAN

Saltanat ZHUMAGULOVA (Ms.), Head, Division of Financial and Economic Planning and Public Procurement, State Agency of Intellectual Property and Innovation under the Cabinet of Ministers of the Kyrgyz Republic (Kyrgyzpatent), Bishkek

KOWEÏT/KUWAIT

Abdulaziz TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

LESOTHO

Mmari MOKOMA (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

LITHUANIE/LITHUANIA

Rasa Svetikaite (Ms.), Justice and IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

MALI

Adama COULIBALY (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

NÉPAL/NEPAL

Amar RAI (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

NICARAGUA

Claudia Mercedes PÉREZ LÓPEZ (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra

PORTUGAL

Francisco SARAIVA (Mr.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Fernando NUNES (Mr.), Executive Officer, Organization and Management Directorate, Financial Resources Department, Ministry of Justice, Portuguese Institute of Industrial Property (PIIP), Lisbon

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE/SYRIAN ARAB REPUBLIC

Farid JEANBART, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE/REPUBLIC OF MOLDOVA

Diana STICI (Ms.), Head, Legal Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau

Maria TURCAN (Ms.), Head, Accounting, Planning and Acquisitions Division, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE/DOMINICAN REPUBLIC

Cesar HERRERA (Sr.), Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE/DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA

JONG Myong Hak (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

SÉNÉGAL/SENEGAL

Mountaga WAGNE (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

SINGAPOUR/SINGAPORE

Hung Seng TAN (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Darryl LEONG (Mr.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Sandra YU (Ms.), Principal Assistant Director, International Engagement Department, Intellectual Property of Singapore (IPOS), Singapore

Kathleen PEH (Ms.), Senior Executive, International Engagement Department, Intellectual Property of Singapore (IPOS), Singapore

Jachin AW (Ms.), Intern, Intellectual Property of Singapore (IPOS), Singapore

Ariel QUEK (Ms.), First Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Benjamin TAN (Mr.), Counsellor, Intellectual Property, Permanent Mission, Geneva

SLOVÉNIE/SLOVENIA

Špela KUČAN (Ms.), Secretary, International Relations and Promotion Division, Ministry of Economic Development and Technology, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ljubljana

SRI LANKA

Rajmi MANATUNGA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

TADJIKISTAN/TAJIKISTAN

Parviz RAJABZODA (Mr.), Deputy Director, Patent Office of Tajikistan, Dushanbe

Malika RAHIMI (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

TANZANIE/TANZANIA

Maimuna Kibenga TARISHI (Ms.), Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

TRINITÉ-ET-TOBAGO/TRINIDAD AND TOBAGO

Steve MC EWAN (Mr.), Business Operations Coordinator, Intellectual Property Office, Office of
the Attorney General, Ministry of Legal Affairs, Port of Spain

Allison ST. BRICE (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

UKRAINE

Dmytro GUZII (Mr.), Director, Department of Law and Methodology of Intellectual Property,
Ministry of Economy of Ukraine, State Enterprise "Ukrainian Intellectual Property Institute
(Ukrpatent)", Kyiv

Mariia VASYLENKO (Ms.), Director, Department of Law and Methodology of Intellectual
Property, Ministry of Economy of Ukraine, State Enterprise "Ukrainian Intellectual Property
Institute (Ukrpatent)", Kyiv

Bohdan PADUCHAK (Mr.), Deputy Director, Department for Intellectual Property Development,
Ministry of Economy of Ukraine, Kyiv

Yuliia MARTENO (Ms.), Head, Department of Control over the Execution of Orders and Record
Keeping, Ministry of Economy, State Enterprise "Ukrainian Intellectual Property Institute
(Ukrpatent)", Kyiv

Oksana PARKHETA (Ms.), Deputy Head, Information Support Department, State Enterprise
"Ukrainian Intellectual Property Institute (Ukrpatent)", Kyiv

Olena SYLKA (Ms.), Chief Accountant Ministry of Economy, State Enterprise "Ukrainian
Intellectual Property Institute (Ukrpatent)", Kyiv

Andriy NIKITOV (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

URUGUAY

Martin Andrés ALVEZ LEMOS (Sr.), Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

VIET NAM

Ngoc Lam LE (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)/VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC
OF)

Violeta FONSECA (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra

